LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Rapport d'activité 2018

Février 2019

Introduction 9
A. Département de la Famille et de l'Intégration 12
I. Administration générale 12
1. *Travaux en matière législative et réglementaire* 12
2. *Commission d'harmonisation* 14
3. Commission paritaire 14
4. *Agence du Bénévolat* 15
4.1. Présentation 15
4.2. Réunions avec le Ministère 15
4.3. Activités rentrant dans le travail journalier de l'Agence du Bénévolat 15
4.4. Réunions, meetings, conférences et stands pour accroître la visibilité de l'Agence et promouvoir le bénévolat 16
4.5. Différents projets 16
4.6. Formations 18
4.7. Séances individuelles d'informations juridiques 21
4.8. Ronnen Desch 21
4.9. Quotidien de l'Agence 22
4.10. Journées de solidarité entreprises 22
4.11. Evénements 23
4.12. Réunions au niveau européen 23
4.13. Dons 23
5. Les services de consultation 24
5.1. Erzéiungs-a Familljeberodung 25
5.2. Familljencenter 25
5.3. Erwuessebildung 25
5.4. Eltereschoul Janusz Korzcack 25
5.5. Centre de Consultation et de Médiation familiale 26
5.6. Centre de Consultation Initiativ Liewensufank 26
5.7. Haus 89 26
5.8. CIGALE (Centre d'Information GAy et LEsbien) 27
5.9. SOS Détresse 27
5.10. Association nationale des Victimes de la Route 27

5.11. Centre contre la Radicalisation - Respect.lu 28
II. Personnes handicapées 29
1. Politique nationale 29
1.1. Suivi et mise en œuvre du plan d'action relative à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) 29
1.2. Design for all et accessibilité des lieux ouverts au public 30
1.3. Projets de lois et lois 32
2. Politique internationale 33
2.1. Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) 33
2.2. Collaboration transfrontalière 33
2.3. European Accessibility Act (EAA) 34
2.4. Proposition de directive égalité de traitement 34
3. Conseil Supérieur des Personnes Handicapées (CSPH) 34
4. Interprétations en langue des signes 35
5. Les procédures d'agrément 36
6. Services conventionnés 36
6.1. Les services d'hébergement 37
6.2. Les services d'activités de jour 44
6.3. Les services de formation 51
6.4. Les services d'information, de consultation et de rencontre 54
6.5. Logements semi-autonomes 64
6.6. Les services d'assistance à domicile et de suivi (logements autonomes) 66
III. Solidarité 70
1. Politique internationale 70
1.1. Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD) 70
1.2. Comité de la protection sociale (CPS) 71
1.3. Stratégie Europe 2020 72
1.4. Convention annuelle pour une croissance inclusive 72
1.5. Rapport Social National 2018 (RSN) 73
1.6. Stratégie nationale d'intégration des Roms 73
2. Politique nationale 73
2.1. Exclusion sociale liée au logement et stratégie nationale contre le sans-abrisme 73
2.2. 13e rencontre participative pour l'inclusion sociale 74
3. Personnes LGBTI 74
3.1 Coordination des politiques nationales promouvant les droits des personnes LGBTI 75

3.2 Plan d'action national pour la promotion des droits des personnes LGBTI 75
3.3 Campagne de sensibilisation sur l'intersexuation 75
3.4 Point de contact gouvernemental pour les questions LGBTI 76
3.5 Politique européenne et internationale 76
4. Aides financières octroyées par la division Solidarité 76
4.1 Catastrophes naturelles 76
4.2 Secours 77
4.3 Rapatriements 77
5. Surendettement 78
5.1 Commission de Médiation en matière de surendettement 78
5.2 Fonds d'assainissement en matière de surendettement 79
5.3 Service d'information et de conseil en matière de surendettement (SICS) 79
6. Formation 80
6.1 Formation aux fonctions d'aide socio-familiale 80
6.2 Auxiliaire de vie 81
7. Action Hiver 2017/2018 82
8. Services conventionnés pour adultes 83
8.1 Structures d'hébergement 83
8.2 Services 93
9. Offices sociaux 101
9.1 Caractéristiques de la population des offices sociaux 101
9.2 Secours financiers accordés 101
9.3 Avances remboursables et récupérables (compte provisoire) 102
9.4 Le droit de recours devant le conseil arbitral et le conseil supérieur des assurances sociales 103
9.5 Formation continue 103
9.6 Dépenses selon les aides accordées (compte provisoire janvier 2019) 104
9.7 Dépenses des 30 offices sociaux par habitants 106
IV. Personnes âgées 107
1. Le Conseil supérieur des personnes âgées (CSPA) 107
2. Les activités 108
2.1. Les activités dans le cadre de l'hébergement en institution 108
2.2. Les activités dans le cadre du vieillissement actif 110
2.3. Les activités dans le cadre du maintien à domicile 110
2.4. Conventions et Accords de collaboration 112

3. La politique du « vieillissement actif » *113*
3.1. Clubs Seniors - Centres régionaux d'animation et de guidance pour personnes âgées 113
3.2. Projets contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des personnes âgées 114
3.3. Sensibilisation du passage de la vie professionnelle à la retraite 115
3.4. Associations œuvrant dans le domaine du vieillissement actif 115
4. La politique en matière de maintien à domicile *118*
4.1. Les activités assurées par le Ministère 118
4.2. Les services nationaux de formation, de consultation et d'assistance 121
4.3. La tarification sociale 127
5.4. Soins palliatifs en milieu extrahospitalier 128
5. Les projets d'action nationale *130*
5.1. Le plan d'action national « maladies démentielles » 130
5.2. Le 1ier octobre 2018: Journée internationale des personnes âgées 134
5.3. Le site internet « luxsenior.lu » 134
5.4. Participation au Plan National « Gesond Iessen, Méi Bewegen » 135
6. Les procédures d'agrément *135*
6.1. Contrôles institutionnels 135
6.2. Accords de principe 137
6.3. Gestion des réclamations 137
Annexes ***138***
V. Infrastructures socio-familiales 142
1. Généralités *142*
2. Projets de constructions, transformations, rénovations et 1er équipement *142*
2.1. Secteur « personnes âgées » 142
2.2. Secteur « adultes » 147
2.3. Secteur « handicap » 149
2.4. Secteur « égalité des chances » 154
2.5. Secteur « OLAI » 156
2.6. Services de consultation 156
3. Contrôle des conditions d'agrément *156*
VI. Administrations publiques 157
1. Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) *157*
1.1. Introduction 157
1.2. Accueil des demandeurs de protection internationale 158

1.3. Intégration 163
1.4. Communication 167
1.5. Ressources Humaines 169
1.6. Administration et Finances 168
1.7. Volet européen 170
1.8. Fonds européen « Asile, Migration et Intégration » 170
1.9. CNE 171
1.10. Charte de la diversité 171
2. Service National d'Action Sociale (SNAS) *172*
2.1. Organisation du SNAS 172
2.2. Exécution des dispositions du chapitre II de la loi RMG 172
2.3. Collaboration avec les services de l'Etat et organismes privés 174
2.4. Relations internationales 176
2.5. Statistiques administratives 176
VII. Etablissements publics 185
1. La Caisse pour l'avenir des enfants (CAE) *185*
1.1. Le Conseil d'administration de la CAE 185
1.2. L'effectif de la CAE 185
1.3. Le travail dans les différentes directions et départements de la CAE 185
1.4. La CAE en chiffres 188
2. Fonds national de solidarité (FNS) *193*
2.1. Administration et personnel 193
2.2. Aperçu synoptique 195
2.3. Revenu minimum garanti 199
2.4. Revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH) 210
2.5. Forfait d'Education 214
2.6. Accueil gérontologique 216
2.7. Avance et recouvrement de pensions alimentaires 217
2.8. Allocation de vie chère 219
2.9. Allocation compensatoire 221
2.10. Allocation spéciale en faveur de personnes gravement handicapées 222
2.11. Service Recouvrement 222
2.12. Service Restitutions 223
2.13. Répression des fraudes 225
2.14. Enquêtes à domicile 225

2.15. Contrôle annuel et convocations 226
2.16. Contentieux et médiateur 227
3. Servior 228
3.1. Le Conseil d'administration de SERVIOR 228
3.2. L'effectif de SERVIOR 228
3.3. Les activités de SERVIOR 228
B. Département à la Grande Région 230
1.1 Présidence luxembourgeoise du Sommet des Exécutifs la Grande Région (2017-2018) 230
1.2 Evènements dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Sommet des Exécutifs de la Grande Région 233
1.3 Rencontres et visites de travail 241

Introduction

L'année 2018 marque la fin d'une période législative qui a connu un grand nombre de réformes en matière de politique familiale et d'intégration. En matière de politique familiale, la loi du 23 juillet 2016 portant réforme des prestations familiales a permis de mettre en place une modernisation du régime des prestations familiales axée sur une individualisation des droits de l'enfant, une égalité des chances et une promotion des prestations en nature par rapport aux prestations en espèces. La loi du 3 novembre 2016 portant réforme du congé parental a introduit une plus grande flexibilisation du congé parental tout en remplaçant l'indemnité forfaitaire par un revenu de remplacement afin de permettre aux deux parents de bénéficier du congé parental et de passer plus de temps avec leurs enfants tout en restant intégrés dans le monde professionnel.

En matière d'accueil, il y a lieu de citer la loi du 18 décembre 2015 relative à l'accueil des demandeurs de protection internationale et de protection temporaire transposant par là-même une directive européenne du 26 juin 2013 établissant des normes d'accueil pour les personnes demandant la protection internationale. L'objectif de la directive et de la loi avait consisté à améliorer la situation des demandeurs de protection internationale dans l'attente de l'examen de leur demande non seulement en assurant leur accès aux conditions de subsistance essentielles, mais en pourvoyant également à leur encadrement médical et psychologique. Fidèlement à la directive qu'elle transpose, la loi « Accueil » met également l'accent sur la protection des personnes vulnérables et elle améliore les conditions dans lesquelles les demandeurs de protection internationale peuvent accéder au marché du travail. S'y ajoute en matière d'intégration la loi du 7 novembre 2017 complétant entre autres la transposition de la directive 2014/54/UE du 16 avril 2014 relative à des mesures facilitant l'exercice des droits conférés aux travailleurs dans le contexte de la libre circulation des travailleurs et accordant une indépendance objective au Centre de l'Égalité de traitement en le rattachant à la Chambre des Députés, à l'instar d'autres organismes intervenant en matière de droits de l'Homme comme le médiateur.

En date du 13 juillet 2018, le Gouvernement a approuvé le Plan national d'intégration (PAN intégration) dont les domaines d'action sont non seulement l'accueil et l'accompagnement social des demandeurs de protection internationale, mais également l'intégration de tous les non-Luxembourgeois résidant sur le territoire. La mise en œuvre du PAN est faite par le lancement d'appels à projets annuels, le développement de projets pilotes d'intégration, le développement et la mise en place d'un outil de gestion informatique des projets menés dans le cadre du PAN intégration et le développement et la promotion des programmes d'accueil et d'intégration avec le Parcours d'intégration accompagné (PIA) par exemple, dont l'objectif consiste à favoriser l'intégration des DPI dès les premières semaines après leur arrivée au Luxembourg.

Au niveau social, l'aboutissement d'une autre réforme d'envergure vient de donner naissance à la loi du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale (REVIS) qui porte création d'une nouvelle administration, l'office national d'inclusion sociale (ONIS), et dont l'objectif ne consiste pas seulement à lutter contre la pauvreté, mais à renforcer en même temps la participation des bénéficiaires à tous les aspects de la vie en société afin d'agir sur le phénomène de l'exclusion, souvent inhérent à la pauvreté. C'est ainsi que la nouvelle loi ne contient pas seulement des mesures favorisant une

réintégration du bénéficiaire du REVIS sur le marché du travail, pour ceux qui ont les capacités de le réintégrer, mais également des initiatives d'accompagnement et de suivi social destinées à stabiliser les personnes concernées et à leur permettre de participer à des projets et mesures d'intégration sociale. La nouvelle loi a également tenu compte du risque de pauvreté grandissant des enfants et des familles monoparentales en réévaluant les parts du REVIS destinées aux enfants et aux enfants de familles monoparentales. Enfin, la nouvelle loi a aussi pour but d'établir un système cohérent entre, d'une part, les politiques de stabilisation et d'activation sociale, et d'autre part, les politiques d'insertion professionnelle. Le partage des compétences ainsi réalisé entre l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) et le futur ONIS, permettra de réaliser un suivi optimal des bénéficiaires du REVIS.

D'autres mesures à caractère social ont été lancées, continuées ou soutenues au courant de l'année 2018 par la Division Solidarité du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. On n'en énumérera que les plus importantes ici sans entrer dans le détail alors que le présent rapport d'activité s'y consacrera plus loin. A ce titre, relevons par exemple la mise en œuvre de la stratégie nationale contre le sans abrisme et l'exclusion sociale liée au logement, l'Action Hiver ou les aides financières octroyées par la Division Solidarité en matière de catastrophes naturelles (comme le Luxembourg a de nouveau été frappé par de fortes inondations en 2018, ce service a été particulièrement sollicité au courant de cette année). Dans un autre domaine, le ministère assure, par l'intermédiaire de sa Division Solidarité, la coordination des politiques nationales promouvant les droits des personnes LGBTI.

En ce qui concerne les personnes handicapées, on notera l'entrée en vigueur de la loi du 23 septembre 2018 modifiant la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues qui reconnaît la langue des signes allemande en tant que langue à part entière en lui conférant ainsi un statut officiel. La nouvelle loi a pour but d'améliorer la communication entre l'Administration et les personnes malentendantes ou sourdes en instituant le droit pour ces personnes de recourir à un interprète en langue des signes dans leurs relations avec l'Etat. Elle a encore pour objectif de faciliter la communication au sein des familles où un membre utilise la langue des signes en consacrant un droit pour les proches de recevoir un enseignement dans cette langue.

Dans le domaine du handicap, il importe d'ajouter une autre réforme importante qui vient d'être entamée en 2018. En date du 27 juillet 2018 a été déposé le projet de loi portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments collectifs (projet No 7346). Il s'agit de bien plus que d'une refonte de la loi du 29 mars 2001 portant sur l'accessibilité des lieux ouverts au public alors qu'il s'agit de mettre en œuvre le principe du « design for all », c'est-à-dire de la conception pour tous ou de la conception universelle inscrite à l'article 2 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Contrairement à la loi de 2001, le champ d'application de la loi projetée ne se limite pas aux nouvelles constructions de lieux ouverts au public, mais s'étend également aux lieux ouverts au public existants. En plus, les exigences d'accessibilité ne seront plus limitées aux lieux ouverts au public relevant du domaine public, mais elles sont destinées à s'appliquer également à tout lieu à usage collectif.

Parmi les nombreuses activités soutenues dans le domaine des personnes âgées, il y a lieu de mentionner les travaux qui ont eu lieu dans le cadre de la révision de la réglementation ASFT, les activités qui ont été soutenues au niveau de la politique du vieillissement actif ainsi que celles qui ont été menées au niveau de la politique du maintien à domicile. En ce qui concerne le volet du maintien à domicile, il importe de souligner qu'en 2018, le Ministère a conclu une convention d'appel assistance externe avec deux prestataires dont l'objet consiste à fournir un service de permanence d'appel et de communication d'aide et de secours d'urgence qui fonctionne 24h/24h et tous les jours de l'an. Si ce

service peut être presté pour toute personne qui souhaite y avoir recours, il s'adresse plus particulièrement aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

Au courant de l'année 2018, la Division des Infrastructures socio-familiales a suivi et accompagné la planification et l'exécution de plusieurs chantiers de grande envergure dans les secteurs des personnes âgées, des foyers d'hébergement pour adultes, des personnes handicapées, des services d'hébergement pour femmes, filles et femmes avec enfants et des structures d'accueil pour demandeurs de protection internationale. Au niveau législatif, deux lois ont été adoptées pour autoriser le Gouvernement à construire des maisons de soins. Il s'agit de la loi du 1er août 2018 relative à la construction d'une maison de soins à Differdange et portant modification de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création de deux établissements publics 1) Centres, Foyers et Services pour personnes âgées ; 2) Centres de gériatrie et de la loi du 7 septembre 2018 relative à la construction d'une maison de soins à Bascharage.

L'année 2018 constitue aussi la deuxième année de la présidence luxembourgeoise de la Grande Région (2017-2018) qui a été marquée par l'organisation de plusieurs grandes manifestations comme le Colloque de la Jeunesse ou la conférence « Greater Region Goes Digital » ou encore la fête du Sport intégratif sans frontières et sans barrières. A ce titre, le département de la Grande Région a suivi de près tous les travaux des groupes de travail du Sommet des Exécutifs de la Grande Région, du Comité économique et Social et de l'ensemble des autres organes de la coopération transfrontalière.

Comme toujours, le lecteur se référera aux chapitres afférents du présent rapport en ce qui concerne le détail des activités, travaux, projets, manifestations ainsi que toutes les autres données et informations utiles relatifs aux différents services, administrations et établissements du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

A. Département de la Famille et de l'Intégration

I. Administration générale

1. Travaux en matière législative et réglementaire

Au courant de l'année 2018, la division Administration générale a participé aux travaux en matière législative et réglementaire suivants :

Revenu d'inclusion sociale (REVIS)	Loi du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale et portant modification : 1) du Code de la Sécurité sociale ; 2) du Code du travail ; 3) de la loi modifiée du 26 juillet 1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires par le Fonds national de solidarité ; 4) de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat ; 5) de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées ; 6) de la loi modifiée du 30 avril 2004 autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre intégré pour personnes âgées, une maison de soins ou un autre établissement médico-social assurant un accueil de jour et de nuit; 7) de la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale et portant abrogation de la loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti. Doc. parl : 7113 Mémorial A N°630 du 30 juillet 2018 Objectif : L'objectif principal de cette loi a été pour le gouvernement de redynamiser le dispositif du revenu minimum garanti (RMG). Les quatre grands défis ont été de concrétiser une approche d'inclusion sociale, d'établir un système cohérent de politiques de stabilisation, d'activation sociale et de réinsertion professionnelle, d'agir contre la pauvreté des enfants et des familles monoparentales et de procéder à une simplification administrative. Le premier objectif vise l'accompagnement des bénéficiaires du Revis dans le respect de leurs compétences et de leur situation personnelle. Les

	mesures d'activation doivent donc être ciblées sur les besoins des bénéficiaires en vue de stabiliser dans un premier temps les bénéficiaires et/ou de les activer dans un second temps. Pour concrétiser cette approche, des champs de compétence clairs ont été délimités entre l'Office national d'indemnisation sociale (ONIS) et l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM). Avec le second objectif, la loi veut établir un système cohérent entre, d'une part, les politiques de stabilisation et d'activation sociale et, d'autre part, les politiques d'insertion professionnelle. Le partage ainsi réalisé entre l'ADEM et le ONIS, permet d'assurer un suivi adéquat des bénéficiaires du Revis. Le troisième objectif vise à agir contre la pauvreté des enfants et des familles monoparentales. Pour ce faire, la part du Revis destinée aux enfants et aux enfants de famille monoparentales a été réévaluée. Le quatrième objectif vise à procéder à une simplification administrative. Le Fonds national de solidarité (FNS) devient le seul organisme compétent en matière d'instruction, d'octroi et de gestion des demandes et de paiement du Revis et notifie toutes les décisions y relatives.

Règlement grand-ducal sage-femme	Règlement grand-ducal modifiant : - le règlement grand-ducal du 27 juillet 2016 portant exécution de certaines dispositions du Livre IV du Code de la sécurité sociale maladie et portant abrogation : - du règlement grand-ducal du 30 avril 2004 portant sur les modalités des consultations complémentaires pouvant être exécutées par la sage-femme. Mémorial A N° 1113 du 11 décembre 2018 Objectif : Le présent règlement grand-ducal vise à modifier la composition de la Commission Paritaire suite aux changements intervenus dans le statut juridique de deux de ces organismes représentant les gestionnaires, à savoir de l'Entente des Foyers de Jours a.s.b.l. (EFJ) et de l'Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil a.s.b.l. (EGCA) qui se verront regroupés au sein d'un organisme unique, à savoir la Fédération des acteurs du secteur social au Luxembourg.

2. *Commission d'harmonisation*

L'exercice, contre rémunération, de certaines activités dans les domaines social, familial et thérapeutique est soumis à un agrément gouvernemental. Les activités concernées sont énumérées dans la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans le domaine social, familial et thérapeutique dite loi ASFT.

A noter que l'Etat est autorisé à accorder un soutien financier pour l'exercice des activités relevant de la loi ASFT, ainsi que pour les investissements y relatifs. Le bénéficiaire doit néanmoins accepter de conclure avec l'Etat une convention qui détermine certaines obligations, dont notamment les prestations à fournir et les modalités de gestion financière à observer par le bénéficiaire. Dans ce cadre, une commission d'harmonisation a été créée par la loi ASFT.

Elle a notamment pour mission d'émettre un avis sur la convention type, ainsi que sur toute proposition de modification y relative. En outre, elle est chargée de faire des propositions de mise en œuvre et de surveiller l'application des conventions.

La commission est composée de représentants de l'Etat, mais aussi des personnes physiques et morales ayant signé une convention avec l'Etat.

En 2018, la Commission d'Harmonisation s'est réunie à 7 reprises.

3. *Commission paritaire*

La Commission paritaire prévue par l'article 12 de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique s'est réunie au courant de l'année 2018 afin d'émettre son avis à propos des dispositions de l'accord salarial conclu dans la Fonction publique en date du 5 décembre 2016 qui restaient encore à transposer. Celles-ci ont été entérinées par la loi du 9 mai 2018 portant entre autres modification de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat et de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat.

En date du 6 septembre 2018, le Gouvernement a marqué son accord à l'avis de la Commission paritaire du 8 août 2018 et en date du 19 décembre 2018 il a également donné son aval au protocole d'accord que les partenaires sociaux avaient conclu par la suite en vue d'un avenant à la Convention collective pour les salariés du secteur d'aide et de soins et du secteur social.

L'avenant à la Convention collective du 1er octobre 2017 proprement dit a été signé par les fédérations patronales et les organisations syndicales en date du 24 décembre 2018.

4. Agence du Bénévolat

4.1. Présentation

L'Agence du Bénévolat est conventionnée par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région depuis 2003.

Assemblée Générale	1
Conseils d'Administration	7
Réunions de direction	11

4.2. Réunions avec le Ministère

Réunions MIFA : - Plateforme - Décompte - Réunion en vue de réaliser une étude en faveur du bénévolat initiée par le cabinet du 1er Ministre	 1 2 1

4.3. Activités rentrant dans le travail journalier de l'Agence du Bénévolat

Les activités suivantes peuvent être énumérées pour 2018 :

- 110 entretiens d'orientation pour futurs bénévoles.
- 8 soirées de consultations à visée juridique sur les modifications de statuts ou créations d'A.s.b.l. au sein de l'Agence
- Plusieurs réunions d'orientations pour associations (Ligue d'hygiène mentale, SPAD, Ryse, …)
- Une dizaine de sollicitations par la presse (RTL, Essentiel, 100.7, Kloertext…)
- 2 réunions en relation avec l'entretien des bâtiments
- 4 réunions concernant la gestion du bâtiment et l'aménagement intérieur et extérieur
- 2 réunions en matière d'assurances
- 4 réunions en prévision de changer les installations informatiques
- 2 entretiens de collaboration avec le président
- 2 réunions préparatoires concernant le Prix du Mérite et le label de qualité avec l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte
- Recrutement de 5 nouveaux bénévoles
- 2 réunions avec le trésorier, 2 avec le comptable, 1 avec les reviseurs de caisse
- 1 réunion de mise en conformité RGPG avec un consultant externe, Mr Winkin, LuxGap
- 3 réunions avec la coordinatrice bénévole de la Croix-Rouge pour réfléchir à un modèle de coopération concernant la formation, validation des acquis de l'expérience…
- Plusieurs réunions de coordination avec des collaborateurs externes autour de différents projets de l'Agence (formations, stands, événements…)

4.4. Réunions, meetings, conférences et stands pour accroître la visibilité de l'Agence et promouvoir le bénévolat

- 21/02 : 40ième anniversaire du Tricentenaire
- 10/02 : Bridging the Gap, initiative du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région
- 03/03 : Visite du « Festival des Migrations »
- 23/03 : 50ième anniversaire de SOS Kannerduerf
- 07/06 : Foire inter-institutionnelle / Grand-Théâtre
- 04/12 : réunion INFPC pour avoir un aperçu de leurs services / MIFA
- 09/03 : conférence sur le bénévolat pour seniors / Tramschapp
- 21/11 : conférence sur le bénévolat pour Eurostat
- 05/12 : Célébration officielle de la journée internationale du bénévolat

  (Présentation du label de qualité « BENEVOLAT » et remise du Prix du Mérite du bénévolat)

4.5. Différents projets

a. Label de qualité « BENEVOLAT »

- **Etape de finalisation**

  - 7 réunions préparatoires avec Mme Eippers, consultante pour la réalisation du Label
  - 1 réunion de concertation avec Mme Eippers et Mr Crochet pour valider le contenu du label afin de le présenter à un juriste
  - 4 réunions de remaniement et d'adaptation du label en présence d'un juriste
  - 04/10 : entretien avec les instances officielles de la Cour des comptes pour mettre en place un partenariat/mécénat autour du label
  - 16/11 : réunion d'adaptation avec le futur mécène, la Cour des Comptes, pour la publication proprement dite

- **Exercice du label de qualité réalisé dans les associations volontaires à raison d'une demie journée**

  - 03/07 et 19/09 : 2 réunions d'accompagnement / Stëmm vun der Strooss
  - 16/07 : 1 réunion préparatoire / ASTI
  - 19/09 : 2 réunions d'accompagnement / Tricentenaire
  - 28/09 : 1 réunion préparatoire / EGMJ
  - 02/09 : 1 réunion préparatoire / Médecin du Monde
  - 03/10 : 1 réunion d'accompagnement / Omega 90

Tricentaire, EGMJ, Médecin du Monde et Omega 90 se sont distingués à l'exercice de labellisation. Mme Eippers de ADT center a effectué les audits. L'Agence a accompagné les associations dans leur démarche et dans le processus de labellisation. Le label sera décerné courant 2019.

- **Préparation pour la présentation du label lors de la soirée du 5 décembre 2018**

  - 28/11 : réunion préparatoire avec les 3 associations porte-paroles lors de la soirée de présentation du label de qualité. Les associations préparent un témoignage quant à l'exercice de labellisation vécu et par rapport à leur expérience du bénévolat dans le secteur.
  - Une dizaine de réunions téléphoniques pour élaborer les dessins pour le label avec une artiste.
  - 3 réunions avec une personne bénévole pour la préparation de la présentation PREZI pour le label.
  - 3 réunions officielles pour préparer la venue de Madame la Grande-Duchesse avec le bourgmestre de Niederanven, la Cour grand-ducale avec l'aide d'une personne bénévole.

b. <u>Prix du Mérite 2018</u>

- 19/06 : réunion préparatoire avec le président du Prix du Mérite
- 05/07 : réunion jury Prix du Mérite
- 25/09 : réunion jury Prix du Mérite
- 22/10 : rencontre avec la lauréate, Madame Francine Muller-Malherbe, du Prix du Mérite en présence du Président de l'Agence, Monsieur Marc Crochet. Le jury du Prix du Mérite recommande au C.A. de l'Agence des candidat-e-s au Prix qui correspondent aux critères établis pour 2018. Le C.A. donne son avis et détermine le/la méritant-e. La lauréate est actuellement très active bénévolement auprès de ZAK a.s.b.l..
- 12/11 : rencontre individuelle, entretien et interview avec la méritante sur son parcours de bénévole.
- 15/11 : Interview de la lauréate en présence d'un caméraman lors d'une activité de basket où elle exerce son bénévolat pour ZAK a.s.b.l. L'association s'engage pour l'inclusion des personnes handicapées mentales grâce à des activités dans le domaine du sport et du loisir proposées conjointement pour personnes handicapées et valides.

c. <u>72 h de bénévolat</u>

- 1 réunion avec Choucrane a.s.b.l. pour se greffer sur un projet de foire de l'engagement pour bénévoles DPI/BPI.
- 3 réunions en groupe de travail avec une dizaine d'associations au total intéressées par faire évoluer le concept des 72 h de bénévolat.

d. Validation des acquis de l'expérience bénévole

En vue de valoriser le bénévolat et de reconnaître l'expérience bénévole dans le parcours socioprofessionnel des personnes engagées, l'Agence travaille en concertation avec la chambre des salariés et d'autres facilitateurs locaux encourageant la reconnaissance de l'engagement bénévole de manière formelle au Luxembourg.

3 réunions préparatoires avec la chambre des salariés ont eu lieu.

e. Projet pilote avec les communes

3 réunions sur initiative de l'ASTI pour impliquer l'Agence dans une stratégie visant la création dans les communes luxembourgeoises de lieux de rencontre et d'échange interculturels et intergénérationnels en partenariat avec le Comité National des Etrangers. Le CNE entend assurer un rôle de patronage national dans la conduite dudit projet en partenariat avec l'Agence du Bénévolat.

1 réunion de concertation avec ORGA50 pour permettre aux initiatives locales de se redynamiser, moderniser grâce à une plateforme qui peut : faciliter la digitalisation des associations à un niveau local, alléger le travail administratif, simplifier le quotidien grâce à leur dispositif.

f. Nouveau projet à initier

03/05 : projet crochet/couture avec bénévoles créatifs au Luxembourg pour réaliser des gadgets fait main pour l'Agence.

4.6. Formations

a. Formations pour le personnel de l'Agence

- 30/01 : réunion d'information sur les SIS/Differdange ULESS
- 29/06 : formation à la nouvelle RGPD (FEDAS), Itzig
- 18/06, 20/06 et 21/06, 08/11 et 09/11 : 4 ½ jours de formation, Droit du travail, Bettange-sur-Mess

b. Formations tout public dispensées par l'Agence du Bénévolat sur le bénévolat (rôle de l'agence, assurances, offres de bénévolat, sensibilisation au bénévolat)

Les formations dispensées par l'Agence du Bénévolat ont pour objet d'expliquer le rôle de l'Agence, ses missions et de montrer en quoi elle peut être un vecteur pour les associations et pour les bénévoles. L'Agence promeut le bénévolat en diffusant les annonces de recherche de bénévoles, en dispensant des conseils juridiques, en promouvant les différents produits de l'Agence comme le label de qualité du bénévolat, le prix du mérite du bénévolat auprès des associations au Luxembourg ou des bénévoles intéressés et engagés.

Les formations permettent aussi d'informer le grand public sur la fonction d'interface qu'occupe l'Agence sur la place du Luxembourg entre les bénévoles et les associations. Elles permettent de sensibiliser les participants au cadre légal en vigueur, aux ressources et limites en matière de bénévolat.

Les formations permettent de sensibiliser le public à l'importance de l'engagement bénévole pour les associations. Elles permettent par la même occasion aux associations de se rendre compte de l'importance de l'accueil et du suivi des futurs bénévoles.

c. Formation de sensibilisation pour personnes en réinsertion socioprofessionnelle ou scolarisés

- **Fit4Job :** 11 formations « Initiation au bénévolat – les missions de l'Agence »
  Sur demande de la Chambre de commerce qui travaille en partenariat avec l'Adem, cette formation sert à sensibiliser des jeunes gens en recherche d'une formation adaptée et d'un emploi en vue de les sensibiliser au cercle vertueux du bénévolat en société.
- **Naxi :** Une dizaine de femmes en reclassement ont pu profiter de cette formation

d. Formations / séances d'informations juridiques

Afin de drainer les appels entrants autour de la vie associative (questions portant sur les créations d'associations, la gouvernance et toute information utile pour gérer une association), l'Agence a mis en place 2 formations distinctes et complémentaires pour informer les personnes intéressées par la création et la gestion d'ASBL. Lors des séances d'information en petits groupes de 6 à 10 personnes, un juriste externe apporte son expertise aux participants.

- 17/01 : réunion avec le juriste et le SNJ pour la mise en place de séances d'informations juridiques pour des jeunes de moins de 30 ans souhaitant créer leur Asbl.
- 4 formations de « Création de votre a.s.b.l. » ont eu lieu. 32 participants ont pu bénéficier du 1er module.
- 1 formation de « Gestion de votre a.s.b.l. » a été organisée à titre d'essai. 5 personnes ont pu tester la formation. Elle sera reconduite en 2019.

Etant donné le degré de satisfaction des participants, de nouveaux modules en lien avec la vie associative vont voir le jour en 2019 (formation en comptabilité, en communication digitale et graphisme, en fiscalité, RGPD, droit du travail, recherche de fonds et d'aides auprès des institutions publiques, assurances…)

Plusieurs réunions ont eu lieu pour organiser de nouvelles « Master Class » autour de la vie associative :

- 02/10 : réunion avec une personne bénévole (chargée de communication et graphiste) pour créer une formation autour de la communication digitale pertinente pour les associations.
- 22/04 : Participation à la formation « Fiscalité des A.s.b.l.'s » organisé par le CLAE suivi d'une réunion le 16/11 pour prévoir un module en « comptabilité » à l'Agence en 2019.

- 18/12 : réunion pour implémenter une formation « droit du travail » pour petites associations en partenariat avec la chambre des salariés.

e. <u>Formation continue pour bénévoles</u>

- 10/03/2018 : Formation ASTI : « Réussir sa migration » / Eich

f. <u>Formation continue pour professionnels des associations travaillant avec des bénévoles</u>

- 09/10 et 16/10 : « Encadrer mon équipe de volontaires », Namur

Participation à 2 jours de formation en Belgique pour recruter un formateur pour les organisations travaillant avec des bénévoles au Luxembourg. La plateforme francophone du volontariat en Belgique organise plusieurs fois par an des séminaires qui pourraient être transposés dans le contexte associatif luxembourgeois.

En projet : « Master Class » pour bénévoles ou professionnels des associations autour de différentes thématiques

- 31/07 : réunion avec le Cigale pour un projet « Master Class ». Mise en place pour 2019 d'une formation thématique et de sensibilisation sur les questions LGBTIQ pour les bénévoles actifs ou professionnels.
- 18/12 : réunion avec une personne bénévole spécialisée en coaching, médiation et développement personnel (process communication, microexpression…) pour développer une formation pour bénévoles et/ou professionnels des associations.

g. <u>Co-animation de formation</u>

UFEP : « Cycle de formation et d'échanges pour (futur-es) administrateurs-rices dans le secteur social, de l'aide et des soins au Luxembourg ».

- 08/01 + 06/02 de 18h00-21h00 : Co-animation avec Madame Tilly Metz, formation pour Administrateurs
- 3 réunions d'évaluation et de mise en place d'un nouveau module pour 2019
- 12/12, participation à un nouveau module pour Administrateurs « Comment mieux recruter de nouveaux administrateurs » avec Djuna Bernard

h. <u>Formations organisées par l'Agence du Bénévolat en faisant appel à des experts</u>

- **Formation « Get Involved »**

L'objet principal de ce projet est de dispenser une formation de base pour bénévoles qui veulent s'engager auprès des réfugiés. Ce projet est financé par l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.
Le groupe de travail des formateurs actuels sont : Agence du Bénévolat, ASTI, Caritas, Croix-Rouge,

Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, OLAI, Reech eng Hand.
La formation de base (composée de 4 modules d'une durée totale de 6 heures) se décline comme suit :

- Contexte géo-politique, historique et flux migratoires (durée 1 ½ h)
- Réfugiés et bénévoles : Histoires et expériences de vie (durée 1 ½ h)
- Introduction à l'interculturalité (durée 1 ½ h)
- Contexte juridique et social de la procédure d'asile (durée 1 ½ h)

17/03 et 13/10 : 2 formations d'une journée ont eu lieu au courant de 2018, la 1ère à Remich et la 2e au Luxembourg. 133 personnes ont participé.

05/06 : 1 réunion de débriefing a eu lieu avec les partenaires.

- **Master Class**

A la suite des formations réalisées dans le cadre du projet « Get Involved », nombreux participants ont formulé la demande de pouvoir bénéficier de modules complémentaires. Les modules d'approfondissement sont destinés à des bénévoles en contact avec un public multiculturel, essentiellement des demandeurs et bénéficiaires de protection internationale.

- 24/11 : Master Class, „Droits et devoirs des demandeurs de protection internationale" **:**
  (en collaboration avec l'Asti et la Croix-Rouge)

  7 thèmes d'une durée totale de 4 heures ont été approfondis.
  - Le parcours administratif des demandeurs de protection internationale et la procédure d'asile
  - Le parcours d'intégration accompagné – PIA
  - Accès au marché de l'emploi pour DPI
  - Scolarisation des enfants et jeunes DPI
  - Statistiques actuelles concernant les demandes d'asile au Luxembourg
  - La politique européenne d'asile
  - Informations générales importantes pour bénévoles

  17 personnes ont participé.

4.7. Séances individuelles d'informations juridiques

8 soirées de consultations juridiques individuelles en présence d'un juriste, 18 associations ont pu profiter des services. 5 représentants d'association ont bénéficié d'une consultation par téléphone et une association a pu être orientée par mail.

4.8. Ronnen Desch

Participation à 7 réunions avec le groupe de coordination du Ronnen Dësch pour associer l'Agence à la réflexion sur les mesures d'intégration des demandeurs de protection internationale (DPI) et des bénéficiaires de la protection internationales (BPI) au Luxembourg. Les mesures d'intégration doivent être conçues de manière à ce que tout résident puisse en être bénéficiaire. Réunir toutes celles et tous ceux qui se sentent concernés par la question de l'accueil et de l'intégration en général est l'objectif de ces rencontres.
Participation à la modération de 3 plénières dans la commune de Bonnevoie, Schifflange et Betzdorf.

4.9. Quotidien de l'Agence

- **Appels téléphoniques**

  ❖ 80 appels par mois, hors période des vacances scolaires. Les thèmes sont variés :

- Orientation de bénévoles
- Recruter des bénévoles, faire une annonce sur notre portail
- Comment fidéliser les bénévoles, formations disponibles pour bénévoles/associations
- La création d'a.s.b.l., SIS
- Le RCSL/enregistrement
- La rédaction et la modification de statuts
- Certains cas de médiations/résolutions de conflits
- La nouvelle RGPD
- La couverture des assurances
- L'intervention de l'Agence en tant qu'expert dans les écoles ou dans des organisations sociales, lors de conférences, séminaires
- L'organisation de formations tout public
- Les événements ponctuels (stands, foires…)
- Le label de qualité « BENEVOLAT »
- Le Prix du Mérite du bénévolat
- L'organisation de journées solidaires auprès de partenaires pour des opportunités de team building pour entreprises

- **Portail du Bénévolat**

Différentes mises à jour et améliorations de l'application de gestion des offres de bénévolat et des associations inscrites sur le Portail ont été faites. Ces travaux, qui ont porté sur toute l'année, ont été réalisés en collaboration avec le CTIE et le CGI.

Le nombre de visiteurs unique sur le Portail du Bénévolat en 2018 a été de 52.664 dont 50 % de francophones, 25 % d'anglophones et 21 % de germanophones. Les pages les plus visitées sont, les offres de bénévolat et la liste des associations partenaires.

4.10. Journées de solidarité entreprises

Différentes sollicitations par des entreprises pour organiser une journée de solidarité, projets centrés autour d'une bonne action citoyenne nous sont parvenus (Axa Luxembourg, Commission Européenne, Cour des Compte, Wellington Luxembourg SARL, …)

- **Réunions de préparation**

- 09/01 : réunion avec « Stëmm vun der Strooss » pour déterminer le profil des entreprises souhaité par l'association pour une collaboration future autour d'un teambuilding.
- 06/06 : réunion avec la « Cour des comptes » pour préparer une activité socialement responsable autour d'un parcours pédagogique à Contern avec « Natur an Ëmwelt ».

4.11. Evénements

- **Célébration officielle de la Journée Internationale du bénévolat**

Le label qualité « BÉNÉVOLAT » a été présenté le 5 décembre 2018 au Centre de Loisirs de Niederanven et le Prix du Mérite du Bénévolat 2018 décerné à une lauréate. L'événement a eu lieu en présence de SAR la Grande-Duchesse. Plus de 200 représentants d'associations étaient présents.

Le label qualité « BÉNÉVOLAT » s'adresse à toute personne morale qui fait appel à des bénévoles comme les associations, fondations... Ce label met entre en lumière la qualité apportée à la « prise en compte des bénévoles » lors de leur engagement solidaire au sein des associations.

La labellisation devrait permettre aux bénévoles d'identifier les associations qui sont dignes de sa confiance, ainsi qu'aux organisations de remettre en question leurs pratiques à l'égard des bénévoles et bénéficier d'une visibilité en cas d'exemplarité. Le label devrait en outre permettre au secteur associatif de se profiler comme un secteur soucieux de la valeur de l'engagement citoyen et ainsi bénéficier d'un cadre de référence.

A l'heure actuelle, 4 associations (Médecin du Monde, Tricentenaire, Omega 90, Entente des Gestionnaires des Maisons de Jeunes) ont réalisé l'exercice de labellisation avec succès. La labellisation est prévue courant 2019.

Le Prix du Mérite du Bénévolat 2018 a été remis par SAR la Grande-Duchesse et le Président de l'Agence, Monsieur Marc Crochet à Madame Francine Muller-Malherbe.

Dans le cadre du thème 2018, cette personne se sera distinguée par son engagement bénévole **dans le domaine du sport et pour des personnes présentant un souci de santé, un handicap et ce, pour leur bonne intégration sociale**. Les candidats au Prix sont proposés chaque année par un comité de sélection représentatif des différents secteurs d'activité bénévole au Luxembourg. L'Agence élit un/une méritant- e sur proposition de candidat-e-s potentiellement méritant par les membres du jury.

4.12. Réunions au niveau européen

- 18-20/04 : CEV, Croatie
- 14-15/06 : « European Validation Festival », Bruxelles

4.13. Dons

Les dons offerts à l'Agence en 2018 ont été :

- BB Productions : 300 tickets pour le spectacle « Dirty Dancing » pour la représentation du 09/01/2018. Les tickets ont été redistribués à une trentaine d'associations.
- Don d'un téléviseur par une personne privée.

5. *Les services de consultation*

Les services de consultation, tels que prévus par le règlement grand-ducal modifié du 10 novembre 2006 portant exécution des articles 1er et 2 de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique pour ce qui concerne l'agrément à accorder aux personnes physiques ou aux personnes morales entreprenant ou exerçant une activité de consultation, de formation, de conseil, de médiation, d'accueil et d'animation pour familles, proposent les activités suivantes (Art.2 de la loi du 08.09.1998) :

- Formation socio-éducative
- Médiation socio-familiale
- Consultation thérapeutique
- Conseil socio-familial

Les services de consultation qui disposent d'un agrément et qui ont signé une convention avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région sont les suivants :

Services	Gestionnaires	Activités agréées et conventionnées
Erzéiongs- a Familljeberodung	AFP Solidarité Familles asbl	consultation thérapeutique, formation socio-éducative, conseil socio-familial
Familljencenter	Consultation et Préparation Familiale asbl	consultation thérapeutique, formation socio-éducative, conseil socio-familial, médiation socio-familiale
Erwuessebildung	Erwuessebildung asbl	formation socio-éducative
Eltereschoul Janusz Korczack	Fondation Kannerschlass	formation socio-éducative, conseil socio-familial
Centre de Consultation et de Médiation Familiale	Fondation Pro Familia	consultation thérapeutique, formation socio-éducative, conseil socio-familial, médiation socio-familiale
Centre de Consultation Initiativ Liewensufank	Initiativ Liewensufank asbl	formation socio-éducative, conseil socio-familial
Haus 89	Liewens, Partner, Familljeberodung asbl	consultation thérapeutique,
CIGALE	Rosa Lëtzebuerg asbl	formation socio-éducative, conseil socio-familial
SOS Détresse	SOS Détresse Hellef iwwer Telefon asbl	formation socio-éducative, conseil socio-familial
Aide aux Victimes de la Route	Aide aux Victimes de la Route	formation socio-éducative, conseil socio-familial
SOS Radicalisation	Centre contre la radicalisation – respect.lu	consultation thérapeutique, formation socio-éducative, conseil socio-familial

Le budget global (frais de personnel et frais de fonctionnement) inscrit au budget de 2018 pour l'ensemble de ces services s'élève à 5.940.122 euros.

5.1.Erzéiongs-a Familljeberodung

Le service « Erzéiongs-a Familljeberodung » propose un accompagnement psychologique et pédagogique aux familles en cas de difficultés au niveau des relations parents/enfants, de problèmes de couples et de questions relatives à la vie en famille en général. Erzéiungs-a Familljeberodung s'adresse aux familles, parents, couples, enfants, jeunes et aux institutions qui travaillent au contact de ces publics-cibles.
Le service « Erzéiongs- a Familljeberodung » offre des consultations individuelles et familiales, des consultations juridiques ainsi que des ateliers et activités familiaux.

L'année 2018 en chiffres: 714 adultes et 550 enfants et jeunes ont été accompagnés pédagogiquement et psychologiquement ce qui constitue un total de 1976 rendez-vous.

5.2. Familljencenter

Familljencenter est un service de conseil, de formations, de consultation thérapeutique et de médiation socio-familiale qui s'adresse aux personnes et aux familles qui connaissent des difficultés ou des crises au niveau relationnel et familial.
Le service « Familljencenter » propose des consultations thérapeutiques, des séances de médiation socio-familiale, des activités et des groupes d'interaction, des formations, des stages ainsi que des informations juridiques.

L'année 2018 en chiffres : 589 adultes ont été accueillis et accompagnés totalisant 3651 heures de consultation thérapeutique et psychologique. Le service de médiation a effectué un total de 311 heures de médiation avec 88 personnes. 217 personnes ont participé à des activités dans le domaine du conseil socio-familial.

5.3. Erwuessebildung

Erwuessebildung est un service de formation, de conseil et de sensibilisation dans le domaine de la pédagogie des médias qui s'adresse aux parents, aux agents socio-éducatifs, aux enfants, aux jeunes et à tout autre public intéressé.

Erwuessebildung assure la gestion d'une médiathèque classique et d'une médiathèque an ligne, anime des groupes de travail avec des bénévoles et organise des manifestations dans le domaine des médias.

L'année 2018 en chiffres : le service a organisé un total de 45 manifestations qui ont vu la participation de quelque 1550 personnes.

5.4. Eltereschoul Janusz Korzcack

Eltereschoul Janusz Korczack est un service qui a pour mission la promotion de la parentalité et qui sensibilise les futurs parents et les parents aux principes et aux méthodes d'éducation de leurs enfants. Eltereschoul Janusz Korczack organise des conférences et des séminaires sur des sujets relatifs à la parentalité ; ces manifestations s'adressent au grand public et aux professionnels. En 2016, l'Ecole des Parents a déménagé dans ses nouveaux locaux à la Maison des Parents à Esch/Alzette.

L'année 2018 en chiffres : 642 activités (conférences, tables-rondes, formations, entretiens) ont été organisées et elles ont touché un total de 5500 parents; 83 cours de préparation à la naissance organisés dans les 4 maternités ont vu la participation de 735 parents.

5.5. Centre de Consultation et de Médiation familiale

Le Centre de Consultation et de Médiation familiale est un service de consultation thérapeutique, de conseil, de formation et de médiation socio-familiale.

Le Centre de Consultation et de Médiation familiale propose des consultations thérapeutiques, des groupes de parole pour enfants, adolescents et adultes et propose un accompagnement personnalisé individuel et familial aux personnes confrontées à des difficultés affectives, relationnelles, conjugales, familiales et parentales.

L'année 2018 en chiffres : 358 personnes ont été accueillies, dont 31 pour une médiation socio-familiale (80 entretiens), 230 pour des consultations thérapeutiques (1377 consultations) et 97 pour un conseil socio-familial (125 entretiens). 435 personnes ont participé à des formations organisées par le service.

5.6. Centre de Consultation Initiativ Liewensufank

Initiativ Liewensufank est un service de consultation qui s'adresse aux futurs parents et aux jeunes parents ; Initiativ Liewensufank propose des cours pré- et postnataux, des groupes parents/bébés ainsi que des conférences et des formations pour les familles.

Inititiativ Liewensufank assure une consultance téléphonique sur sa « baby hotline », propose le service « Baby + » en collaboration avec certaines communes, gère un dépôt de vêtements et d'articles de puériculture ainsi qu'un centre de documentation. Le service organise en outre des activités d'information en faveur de l'allaitement maternel.

L'année 2018 en chiffres : 300 personnes ont participé à 41 cours prénataux, 1493 personnes ont pris part aux 202 cours postnataux et conférences et 118 familles ont profité des offres BabyPLUS et BabyWELCOME. Quelque 400 pères ont participé aux activités. Quelque 2220 entretiens ont été menés par téléphone et par courriel alors que 753 consultations ont eu lieu sur rendez-vous. 101 familles ont profité du dépôt de vêtements et le journal pour parents « baby info », tiré à 2.000 exemplaires, est paru 2 fois par an.

5.7. Haus 89

Haus 89 est un service de consultation thérapeutique dans les domaines affectif, conjugal et familial. Le service s'adresse aux personnes en souffrance ou en détresse psychique et/ou relationnelle.

L'année 2018 en chiffres : 247 personnes au total ont été accueillies dans le cadre des consultations thérapeutiques (193 personnes individuelles, 25 couples et 1 famille) ce qui équivaut à 2448 heures d'encadrement.

5.8. CIGALE (Centre d'Information GAy et LEsbien)

CIGALE est un service d'information et de conseil qui s'adresse aux personnes gais et lesbiennes ainsi qu'à leur entourage. En outre, CIGALE assure une mission de sensibilisation et de documentation sur des sujets liés à l'identité et à l'orientation sexuelle.

CIGALE assure la gestion d'un centre d'information, de documentation et de rencontre, organise des groupes de rencontre et de parole, intervient en milieu scolaire et accompagne des personnes à leur demande.

L'année 2018 en chiffres : 204 personnes ont sollicité les services de CIGALE (99 femmes, 84 hommes et 16 personnes transgenres et 5 personnes s'identifiant elles-mêmes comme genderqueers) et les 452 heures d'encadrement ont été effectuées en relation directe avec les usagers. 113 personnes ont participé aux formations organisées ; les 44 heures d'interventions en milieu scolaire ont vu la participation de 587 élèves.

5.9. SOS Détresse

SOS Détresse est un service d'écoute téléphonique anonyme. SOS Détresse propose une écoute active et un soutien aux adultes en détresse ou en crise aigüe.

L'écoute téléphonique est accessible 7/7 jours de 11.00 heures à 03.00 heures du matin et elle est assurée par 42 collaborateurs bénévoles. 6 collaborateurs bénévoles assurent le service « SOS OnlineHelp » et 11 nouveaux bénévoles sont en cours de formation.

L'année 2018 en chiffres : 4278 communications téléphoniques ont été enregistrées ; la plupart de ces appels avait trait à des problèmes psychiques, des difficultés relationnelles, des problèmes de santé ainsi que des problèmes de dépendances. 242 appels ont été transférés à des services spécialisés appropriés. Le service « SOS OnlineHelp » a réceptionné 654 courriels et a compté 170 usagers actifs.

5.10. Association nationale des Victimes de la Route

L'association nationale des Victimes de la Route défend les intérêts des victimes de la route et de leurs familles. L'équipe professionnelle propose une écoute, un accompagnement psychologique, un accompagnement social, un coaching des victimes, un plan d'aide à l'orientation professionnelle et à la recherche d'un emploi ainsi qu'un groupe de parole.

L'année 2018 en chiffres : le service a comptabilisé 1378 contacts, dont 531 hommes et 847 femmes. Dans 104 cas, il s'agissait d'un premier contact. L'association a organisé des activités d'information, de sensibilisation et de responsabilisation dans 14 classes de lycée, à l'armée, dans des Maisons de Jeunes et elle a reçu les futurs moniteurs d'auto-école.

5.11. Centre contre la Radicalisation - Respect.lu

Respect.lu est un service proposé par l'association SOS Radicalisation ; la phase de préfiguration du service a commencé en janvier 2017 et le service a officiellement été lancé le 3 juillet 2017. Le service propose une écoute et un accompagnement aux personnes qui sont confrontées, de quelque manière que ce soit, à des extrémismes et à des radicalisations violentes. Le service organise des formations ainsi que des activités de sensibilisation.

L'année 2018 en chiffres : 29 personnes ont contacté ou ont été mises en relation avec le service. Le service a en outre organisé 10 table-rondes et 13 formations continues, il a co-organisé 3 manifestations de grande envergure et participé à 7 événements divers ; un total de 1.425 personnes ont ainsi pu bénéficier de ces informations de prévention. 42 organismes nationaux et 2 institutions à l'étranger ont été contactés ; les collaborateurs ont pris part à 9 formations continues.

II. Personnes handicapées

1. Politique nationale

1.1. Suivi et mise en œuvre du plan d'action relatif à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH)

a. Etude sur la mise en œuvre au Luxembourg de l'article 19 de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (ci-après CRDPH)

En 2016, le Ministère de la Famille a chargé le centre de recherche public « Luxembourg Institute of Socio-Economic Research » (LISER) de faire une étude comparative portant sur différents modèles d'assistance personnalisée pour les personnes en situation de handicap qui ont fait leur preuve à l'étranger. Cette étude a eu, entre autres, pour objet de mettre en perspective les différents modèles étudiés afin de fournir des orientations dans un contexte luxembourgeois et de guider ainsi les politiques du Ministère de la Famille quant à la mise en œuvre pratique de l'article 19 « Autonomie de vie et inclusion dans la société » de la CRDPH.

Le deuxième volet, de plus grande envergure, a été entamé en 2018. Il s'agit d'une enquête exhaustive qui sera adressée aux personnes en situation de handicap vivant au Luxembourg.

Cette enquête aura pour finalité de déterminer, d'une part, ce qui existe déjà et, d'autre part, ce qui devrait être mis en place au Luxembourg, relativement aux conditions de vie des personnes en situation de handicap, en tenant compte de ce que l'Etat luxembourgeois verse et offre déjà, mais aussi au regard des exigences posées par la Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées concernant l'autonomie de vie et l'inclusion dans la société des personnes en situation de handicap.

Cette enquête permettra aussi d'évaluer l'intérêt de la mise en place d'un budget d'assistance personnalisée pour les personnes handicapées, et de disposer à l'avenir de statistiques fiables en matière de handicap.

b. Elaboration d'un nouveau plan d'action handicap 2019-2023

Le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a organisé trois réunions de travail à la Maison d'Accueil des Sœurs Franciscaines à Luxembourg-Belair, en vue de l'élaboration du nouveau plan d'action national de mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Plus de cent personnes issues des secteurs publics et privés, travaillant dans le domaine du handicap, ayant un handicap ou étant simplement intéressées par ce sujet ont participé aux réunions de travail. Les participants ont été répartis dans des petits groupes de travail dans lesquels ils ont pu discuter des différents thèmes liés aux droits des personnes handicapées :

- Sensibilisation (Art.8)
- Reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d'égalité (Art.12)
- Autonomie de vie et inclusion dans la société (Art.19)

- Liberté d'expression et d'opinion et accès à l'information (Art. 21)
- Éducation (Art.24)
- Santé (Art.25)
- Travail et emploi (Art.27)
- Participation à la vie politique et à la vie publique (Art.29)

En 2019, le plan d'action national « Handicap » sera finalisé en collaboration avec les différents ministères ayant dans leurs compétences les huit sujets.

c. Etude ASP

Les personnes à besoins spécifiques doivent pouvoir participer à tous les aspects de la vie en société. Une société inclusive s'adapte à ses citoyens et non l'inverse, en tenant compte des spécificités de chacun.

La politique en matière d'encadrement des personnes handicapées sera poursuivie dans le respect de l'autonomie individuelle. Sur base d'une étude sur l'accompagnement sociopédagogique (forfait ASP) commanditée par le Ministère ayant la famille dans ses attributions, en collaboration avec les représentants du secteur du handicap dans le cadre du comité de pilotage prévu par la convention ASP, un bilan du système ASP actuel sera effectué et une approche commune d'évaluation du handicap selon le principe d'un « onestop-shop » sera proposée. Il s'agira également de proposer un nouveau système de financement et d'encadrement favorisant l'autonomie des personnes handicapées (budget d'assistance personnelle) tout en tenant compte de leurs besoins spécifiques.

d. « L'inclusion nous concerne tous ! »

Le handicap ne discrimine pas. Chanteur, professeur ou directrice, il peut toucher tout le monde.

Le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a lancé une campagne de sensibilisation au sujet de l'inclusion ayant comme objet de faire prendre conscience au public qu'une société inclusive peut seulement avoir lieu avec l'appui et les efforts de tout le monde. Tout un chacun est invité à réfléchir de quelle façon il peut vivre l'inclusion dans sa vie quotidienne.

1.2.Design for all et accessibilité des lieux ouverts au public

a. Projet de loi n° 7346 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs

Le projet de loi sous rubrique ainsi que ses règlements d'exécution ont été déposés le 27 juillet 2018 à la Chambre des Députés.

Ce projet de loi prévoit une accessibilité pour tous, moyennant le principe de la « conception pour tous» (ou: conception universelle ou design for all), un principe qui est inscrit à l'article 2 de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Il s'agit de concevoir des lieux pouvant être utilisés par tous, y compris par les personnes handicapées, dans toute la mesure du possible, sans nécessiter ni adaptation ni conception spéciale.

Par rapport à la loi de 2001, le champ d'application matériel du projet de loi est étendu aux lieux ouverts au public existants et aux projets de transformation importante des voies publiques.
En outre, les exigences d'accessibilité ne sont plus limitées aux lieux ouverts au public relevant du domaine public, mais dorénavant elles devront s'appliquer à tout lieu à usage collectif, public et privé. Un autre élément important est l'extension du champ d'application aux parties communes des bâtiments d'habitation collectifs. S'y ajoutent quelques exigences minimales de base qui sont à appliquer à l'intérieur de tous les logements d'un bâtiment. 10 % des logements devront remplir des exigences supplémentaires en matière d'accessibilité afin d'aboutir à une augmentation progressive de logements adaptables aux besoins des personnes handicapées.

Ce projet de loi prévoit finalement des sanctions pénales en cas de réalisation des travaux non conformes aux exigences d'accessibilité ou en cas de refus de mise en conformité d'un bien existant.

b. Formations au sujet de l'accessibilité de documents électroniques

Ayant à l'esprit la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a prévu de former tous ses employés et fonctionnaires en matière d'accessibilité de documents digitaux pour pouvoir garantir l'accès aux informations diffusées au public pour mettre en œuvre l'article 21 de cette convention. Cet article dispose que « les Etats Parties prennent toutes les mesures appropriées pour que les personnes handicapées puissent exercer le droit à la liberté d'expression et d'opinion, y compris la liberté de demander, recevoir et communiquer des informations et des idées, sur la base de l'égalité avec les autres et en recourant à tous les moyens de communication de leur choix […] ». Une première formation organisée en collaboration avec le Centre pour le Développement des compétences relatives à la vue (CDV), a engendré un grand intérêt pour ce sujet, de sorte que des formations complémentaires sont planifiées pour 2019.

c. Projet « accessibilité des élections »

Voter est une activité qui permet aux personnes handicapées d'exercer effectivement leurs droits politiques et d'influer sur les décisions susceptibles de les concerner. Dans la pratique toutefois, des obstacles subsistent à l'exercice effectif de leurs droits. Pour y remédier, l'article 29 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU (CRDPH), que le Luxembourg a ratifié en 2011, prévoit que l'Etat doit faciliter l'accès aux élections et ce, entre autres, par le biais de procédures accessibles à tous.

Le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a ainsi confié à un groupe de travail, créé en 2017, la mission de mettre en œuvre les recommandations du Comité concernant la participation des personnes handicapées à la vie politique.

Ce groupe, composé de différents partenaires, à savoir l'ASBL « Ligue HMC », le centre de compétence pour le langage facile « KLARO » de l'ASBL « APEMH », l'ASBL « Info-Handicap », le Centre pour le Développement des compétences relatives à la vue, la Fondation « *Zentrum fir politesch Bildung »* ainsi que le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, a décidé de mettre en place des moyens adaptés pour, entre autres, les personnes avec un handicap intellectuel et les personnes qui ont des compétences de lecture et d'écriture limitées afin d'assurer la participation de ces dernières aux élections sans l'aide d'une tierce personne.

Par conséquent, le groupe de travail a rédigé plusieurs documents au sujet des élections nationales en langage facile à lire (disponibles en version française et allemande) pour faciliter l'accès aux informations à tous, notamment

- le livret « Check Politik : Le Luxembourg élit son parlement », et
- une version facile à lire de la convocation et des instructions pour l'électeur – pour chaque circonscription et pour le vote par correspondance,
- ainsi que la brochure « Accessibilité des bureaux de vote » (en français et en allemand) qui s'adresse aux communes.

1.3. Projets de lois et lois

a. Reconnaissance de la langue des signes allemande

La loi du 23 septembre 2018 modifiant la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues reconnaît la langue des signes allemande en tant que langue à part entière. Les grands objectifs de la loi sont de :

- conférer un statut officiel à la langue des signes allemande (ci-après « langue des signes ») au Grand-Duché de Luxembourg et de promouvoir l'identité linguistique des personnes sourdes en reconnaissant la langue des signes comme langue à part entière;
- faciliter la communication entre l'Etat et ses citoyens malentendants ou sourds en instaurant le droit des personnes malentendantes ou sourdes de recourir à un interprète en langue des signes dans leurs relations avec les administrations relevant de l'Etat;
- faciliter l'apprentissage de la langue des signes et la communication au sein des familles où un membre de la famille utilise la langue des signes comme première langue en consacrant le droit des parents, des grands-parents, de la fratrie et du partenaire de la personne malentendante ou sourde de recevoir un enseignement de base de la langue des signes ;
- faire bénéficier les enfants malentendants ou sourds des mêmes chances de suivre la formation de leur choix que les autres enfants en consacrant le droit des enfants malentendants ou sourds d'apprendre la langue des signes allemande et de pouvoir suivre l'enseignement fondamental et secondaire dans la langue des signes.

b. Création d'une activité d'assistance à l'inclusion dans l'emploi

Le projet de loi portant création d'une activité d'assistance à l'inclusion dans l'emploi[1] a été déposé le 23 mars 2018 à la Chambre des Députés. Il vise à faciliter l'intégration, et surtout le maintien dans l'emploi, des personnes ayant le statut de salarié handicapé ou étant en reclassement externe, par la création d'une activité appelée « assistance à l'inclusion dans l'emploi ». Dans ce cadre, le texte prévoit en outre les conditions de la prise en charge de l'assistance par le Fonds pour l'Emploi, ainsi que les conditions de l'obtention de l'agrément en tant que service ou assistant à l'inclusion dans l'emploi.

Le projet de loi vise à mettre en œuvre l'article 27 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées relatif au travail et à l'emploi. Cet article dispose, entre autres, que les Etats Parties

[1] Projet de loi n° 7269 complétant le Code du travail en portant création d'une activité d'assistance à l'inclusion dans l'emploi pour les salariés handicapés et les salariés en reclassement externe

s'engagent à prendre les mesures appropriées pour promouvoir les possibilités d'emploi et d'avancement des personnes handicapées sur le marché du travail, ainsi que l'aide à la recherche et à l'obtention d'un emploi, au maintien dans l'emploi et au retour à l'emploi.

2. Politique internationale

2.1. Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH)

Le Luxembourg a ratifié la CRDPH en 2011. La mise en œuvre des dispositions de la convention est coordonnée par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

- **Rapport à mi-parcours de novembre 2018**

En novembre 2018, le Ministère de la Justice ainsi que le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ont envoyé au comité de l'ONU des droits des personnes handicapées un document conjoint comportant les mesures prises par l'Etat luxembourgeois depuis août 2017 pour mettre en œuvre les recommandations du comité précité. Les mesures prises concernaient la reconnaissance de la personnalité juridique des personnes handicapées, l'amélioration de la coopération et de la cohérence sur les questions liées au handicap, les mécanismes de consultation des personnes handicapées ainsi que leur participation effective au processus décisionnels publics.

Pour rappel, en août 2017, une délégation luxembourgeoise s'était rendue à Genève à l'Office des Nations Unies pour participer à un dialogue sur la mise en œuvre par le Luxembourg de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) devant le comité. Suite à ce dialogue, le comité a demandé au Luxembourg de lui faire parvenir dans un délai de douze mois des renseignements sur les nouvelles mesures prises (depuis le dialogue) pour mettre en œuvre les recommandations.

2.2. Collaboration transfrontalière

Depuis 1999, une collaboration étroite s'est instaurée, dans le domaine du handicap, entre plusieurs régions limitrophes. Actuellement la région wallonne, la région flamande et la communauté germanophone de Belgique, la Rhénanie du Nord Westphalie, la Rhénanie-Palatinat et le Grand-duché de Luxembourg participent régulièrement aux réunions du « High Level Group Inclusion » (ci-après HLGI) pour soutenir et améliorer de manière commune la mobilité transfrontalière.

Sur base d'un co-financement Interreg, ces régions ont réalisé plusieurs projets, en particulier les projets Eurecard, EureWelcome et Euregio for All.
En 2018, les représentants se sont réunis à Eupen, où ils se sont échangés sur les évolutions dans le domaine du handicap. Les thèmes principaux traités au cours de l'année 2018 furent les suivants :

- La mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU ;
- Les développements actuels dans le domaine du logement pour personnes handicapées ;
- La mise à jour du site internet www.eurewelcome.org;
- L'organisation d'un nouveau projet sous forme d'un concours qui devra être lancé par HLG Inclusion.

2.3. European Accessibility Act (EAA)2

Le 8 novembre 2018, un accord informel a été trouvé sur la proposition de directive dite « European Accessibility Act» dans le cadre d'un trilogue composé de représentants du Conseil de l'UE, du Parlement européen et de la Commission européenne. Le 20 décembre 2018, le texte a ensuite été approuvé au sein du COREPER du Conseil de l'UE. En mars 2019, le Parlement européen effectuera à son tour un vote sur le texte. En cas d'accord, la directive sera publiée au Journal Officiel de l'UE et entrera en vigueur vingt jours après sa publication. Les Etats membres auront par la suite trois ans après l'entrée en vigueur du texte pour transposer la directive et six années pour appliquer les mesures.

Pour information, cette proposition de directive a été présentée en décembre 2015, sous Présidence luxembourgeoise, par la commissaire européenne Marianne Thyssen. L'objectif est d'accroître l'offre des produits et services accessibles à tous, et plus particulièrement aux personnes handicapées, en éliminant les obstacles à l'achat et à la vente de certains produits et services clés au sein de l'UE.
Au Luxembourg, la coordination de ce dossier relève de la compétence du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Néanmoins, vu son caractère transversal, cette proposition de directive relève aussi de la compétence de quasi tous les autres Ministères.

2.4. Proposition de directive égalité de traitement

Les discussions, au sein du Conseil de l'UE, sur la proposition de directive égalité de traitement sont bloquées depuis onze années à cause de certains pays, qui remettent en question la proposition, estimant notamment qu'elle porte atteinte aux principes de subsidiarité et de proportionnalité.

A noter que la proposition de directive a été présentée en juillet 2008 par la Commission européenne. L'objectif est d'établir un niveau de protection minimal uniforme à l'intérieur de l'Union européenne pour les victimes des discriminations en lien avec la religion, les convictions, le handicap, l'âge ou encore l'orientation sexuelle.

3. Conseil Supérieur des Personnes Handicapées (CSPH)

Le CSPH a été créé en application de l'article 34 (1) de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées. Le CSPH est placé sous la tutelle du ministre ayant dans ses attributions la politique pour personnes handicapées (ci-après le Ministre).

Ses missions sont les suivantes :

- assister et conseiller le Ministre dans son travail de coordination de la politique gouvernementale en faveur des personnes handicapées ;
- réunir à cette fin les partenaires impliqués, à savoir des personnes à besoins spéciaux, des professionnels du secteur et des membres du Gouvernement ;

[2] Proposition de directive 2015/0278 (COD) du Conseil relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres en ce qui concerne les exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services

- aviser tout projet de loi ou de règlement touchant au domaine du handicap qui lui est soumis par le Gouvernement ;
- étudier toutes les questions qui lui sont soumises par le Ministre ainsi que tous les sujets qu'il juge utile d'analyser.

Des représentants du CSPH sont mandatés au sein du Conseil d'administration du Rehazenter, de la Commission des aménagements raisonnables, de la Commission consultative de l'Assurance dépendance, de la Commission spéciale chargée du réexamen des décisions de l'Administration de l'Emploi en matière de salariés handicapés et du Steering Group.
Monsieur Mario Huberty a assuré la fonction de président du CSPH et Madame Tilly Metz la fonction de vice-présidente du CSPH.

En 2018 le CSPH s'est réuni en assemblée plénière à 5 reprises et s'est principalement consacré à :

- La rédaction d'avis sur différents projets de loi et de règlements grand-ducaux dont le projet de loi sur l'accessibilité et le projet de loi portant création d'une activité d'assistance à l'inclusion dans l'emploi pour les salariés handicapés et les salariés en reclassement externe ;
- La présentation et l'échange sur le projet de loi portant création de Centres de Compétences en psycho-pédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire avec les représentants du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;
- La définition des thèmes à retenir pour l'élaboration du plan d'action 2019-2023 ;
- La constitution d'un groupe de travail en vue d'une campagne de sensibilisation « handicap » ;
  La constitution d'un groupe de travail en vue de la création d'un « congé handicap ».

4. Interprétations en langue des signes

L'interprète en langue des signes allemande employé par le Ministère ayant le handicap dans ses attributions intervient, sans frais pour la personne malentendante ou sourde, dans les situations où une administration de l'Etat accueille une personne dans une réunion ou un entretien et où la personne en question a préalablement averti l'administration de ses besoins particuliers au niveau de l'interprétation. En outre, lors de grandes conférences et séances d'informations organisées par un ministère ou une administration relevant de l'Etat, une interprétation en langue des signes est garantie si les personnes malentendantes ou sourdes manifestent leur besoin en avance. De plus, les débats politiques importants sont régulièrement interprétés en langue des signes.

En 2018, l'interprète assuré une interprétation en langue des signes employé par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région pour 19 rendez-vous, dont 6 ont nécessité la présence d'un deuxième interprète.

Les rendez-vous peuvent être classés dans les domaines d'intervention suivants :

Domaine d'intervention	**Nombre de rendez-vous qui interpréte (01/01/2018 - 31/03/2018)**
Séance d'information/conférence publique	5
Milieu éducatif (p.ex. Bilan dans fondamental)	2

Formation d'une personne sourde	2
Rdv auprès d'une administration de l'Etat	5
Débats politiques & déclaration du gouvernement	4
Domaine de la culture	1
TOTAL	**19**

Les services de l'interprète ont été réservés pour 2 autres rendez-vous qui ont été annulés par le client. Depuis le 31 mars 2018, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ne dispose plus d'interprète en langue des signes allemande.

5. Les procédures d'agrément

La loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique et le règlement grand-ducal modifié du 23 avril 2004 concernant l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de services pour personnes handicapées fixent les modalités du contrôle d'agrément.

Tableau des visites effectuées en 2018 au niveau des différentes activités :

Dénomination des activités	**Nombre de structures existantes**	**Nombre de visites effectuées**
Service d'assistance à domicile	22	6
Service d'hébergement	46	23
Service de formation	14	5
Service d'emploi ou atelier protégé	29	5
Service d'activités de jour	20	5
Service d'information, de consultation et de rencontre	25	4
TOTAL	**156**	**48**

6. Services conventionnés

Les services qui relèvent directement de la compétence du Ministère sont gérés par des associations ou établissements de droit privé ou public qui offrent en principe plusieurs types d'activités à une population bien déterminée. En ce qui concerne les structures d'accueil pour personnes handicapées, l'extension de l'offre en la matière se fait selon les besoins constatés. Le soutien financier de l'Etat pour l'exercice des activités agréées est déterminé par 14 conventions de type participation financière forfaitaire dans les domaines ci-après :

- Services d'hébergement
- Services d'activités de jour

Le soutien financier de l'Etat pour l'exercice des activités agréées est déterminé par 27 conventions de type participation financière par la couverture du déficit dans les domaines ci-après :

- Logements semi-autonomes
- Services d'information, de consultation et de rencontre
- Services d'assistance à domicile
- Services de formation

Les ateliers protégés sont agréés par le Ministère, mais conventionnés par le Ministère du Travail et de l'Emploi.

6.1. Les services d'hébergement

- Accompagnement socio-pédagogique (ASP)
- Participation financière forfaitaire

12 organismes gestionnaires (52 services d'hébergement) ont signé en 2018 une convention avec le Ministère pour un service d'hébergement :

Organismes gestionnaires conventionnés		Activités agréées
1	APEMH - Hébergement et Services *Handicap mental léger, moyen, profond ou polyhandicap*	Bétebuerger Haus Cliärwer Villa Déifferdenger Haus Escher Wunneng Fermette Haus Amitié Haus Roude Fiels 1 et 2 Haus Senior 1 et 2 Haus Solidarité Haus Um Weier 1 et 2 Housener WG et WG 2 Klierfer Haus Nidderkuerer Haus Uewerkuerer Haus Uewerkuerer WG Wuelesser Haus 1 et 2
2	Association pour la création de foyers pour jeunes Handicap mental léger à moyen	Foyer Bamerdall
3	Autisme Luxembourg *TED*	Centre d'intégration et de récréation pour personnes atteintes d'autisme-CIRPA Foyer à Boxhorn
4	CHNP - De Park *Léger-sévère / troubles du comportement*	De Park – Villa Kiischtebléi Villa Kléiblatt, Villa Karblumm, Villa Sonneblumm Jugendprojet
5	Coopérations *Handicap mental*	Weeltzer Haus
6	Fondation Autisme Luxembourg *Trouble du spectre autistique*	Foyer Munshausen Foyer Rambrouch
7	Fondation Kräizbierg *Handicap physique, polyhandicap*	Foyer Brill Foyer Lankhelzerweiher Foyer Pietert Foyer La Cerisaie Domaine Schoumansbongert
8	Foyer Eisleker Heem *Handicap mental*	Eisleker Heem

9	Ligue HMC *Handicap mental*	Millebaacher Haus Baastenduerfer Haus Ettelbrecker Haus
10	Op der Schock *Handicap mental*	Foyer Mertzig
11	Tricentenaire *Handicap physique et mental*	Foyer Emile Künsch Haus Am Bierg Pavillon Emile Künsch Résidence Nico Kremer Résidence « A Pultz » Walferschlass
12	Yolande *Handicap mental ; polyhandicap*	Centre am Klouschter Foyer Op de Wolleken Institut St. Joseph à Betzdorf Haus Um Bowéngsbierg

Tableau 1: Les services d'hébergement - situation au 31/12/2018

Organisme gestionnaire	Type d'handicap	Classe d'âge	Total des lits		Total des lits conventionnés		Lits occupés au 31/12/2018		Population				Journées de présences 2018	
									♀		♂			
			fixes	temporaires	fixes	temporaires	fixes	temporaires	fixes	temporaires	fixes	temporaires	fixes	temporaires
APEMH	handicap mental	tous âges	183	23	183	23	186	4	87	34	99	38	64259	4106.5
Association pour la création de foyers pour jeunes	handicap mental léger à moyen	>18	10	0	10	0	9	0	7	0	2	0	3094.5	0
Autisme Luxembourg	TED	25-52	15	1	16	2	15	1	8	0	7	0	4855	95
CHNP	léger-sévère troubles du comportement	>12	100	0	100	0	84	0	30	0	54	0	29888	0
Coopérations	handicap mental	28 - 61	8	1	8	1	8	0	5	0	3	0	2457	1
Fondation Autisme Luxembourg	trouble du spectre autistique	tous âges	40	6	40	6	32	6	10	1	22	5	9780.5	87
Fondation Kräizbierg	handicap physique / polyhandicap	tous âges	118	0	118	0	116	0	41	0	75	0	39533	0
Foyer Eisleker Heem	handicap mental	>18	19	3	19	3	17	3	7	3	10	0	5910	104
Ligue HMC	mental	<18	26	3	26	3	26	2	14	6	7	1	8914	625
Op der Schock	handicap mental	>18	23	2	23	2	19	1	12	4	7	1	5089	150
Tricentenaire	handicap physique et mental	1 an et plus	95	8	95	8	90	8	47	3	48	5	30821.5	1403
Yolande	handicap mental / polyhandicap	tous âges	196	4	196	4	186	3	104	1	82	1	66190	414.5
SOUS-TOTAL			833	51	834	52	788	28	372	52	416	51	270792	6986
TOTAL			**884**		**886**		**816**		**424**		**467**		**277777.5**	

La capacité d'accueil dans les services d'hébergement est de 886 lits, dont 834 lits fixes et 52 lits temporaires.

Au 31.12.2018, 816 places ont été occupées dans les différentes structures d'hébergement.

Tableau 2: L'âge des usagers dans les services d'hébergement au 31/12/2018																
Organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		≥ 80 ans	Total des usagers
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	
APEMH	0	0	17	14	11	10	9	20	23	23	16	22	10	8	1	186
Association pour la création de foyers pour jeunes	0	0	0	1	1	1	0	1	0	3	1	1	0	0	0	9
Autisme Luxembourg	0	0	3	1	4	1	1	4	0	1	0	0	0	0	0	15
CHNP	0	5	2	5	3	5	5	7	11	14	8	18	1	0	0	84
Coopérations	0	0	2	0	0	0	1	2	1	1	1	0	0	0	0	8
Fondation Autisme Luxembourg	0	0	3	11	3	3	3	1	2	2	0	4	0	0	0	32
Fondation Kräizbierg	0	0	2	8	8	5	12	15	9	25	7	18	2	4	0	116
Foyer Eisleker Heem	0	0	0	1	2	2	1	2	2	1	2	4	0	0	0	17
Ligue HMC	0	0	0	0	4	1	1	3	5	4	5	4	0	1	0	28
Op der Schock	0	0	5	1	3	3	1	3	2	0	1	0	0	0	0	19
Tricentenaire	3	4	5	13	10	7	11	10	9	12	11	5	1	2	0	103
Yolande	4	8	14	24	4	13	11	12	23	19	28	2	15	4	5	186
TOTAL	7	17	53	79	53	51	56	80	87	105	80	78	29	19	6	803

a. APEMH - Hébergement et Services

Les résidents des structures de logements de l'APEMH ont tous un handicap intellectuel avec ou sans troubles psychiques associés et/ou un polyhandicap. Ils sont adolescents, adultes ou personnes âgées. Le degré de leur handicap ou plutôt de leur besoin en accompagnement varie très fort. La prise en charge dans les groupes se base sur les besoins en accompagnement très individuels.

Ainsi les groupes de vie ou les maisons adaptent leur encadrement, l'intensité de leur présence aux profils des résidents.

Au 31 décembre 2018, l'APEMH - Hébergement et Services dispose de 21 groupes de vie à encadrement permanent.

Au cours de l'année 2018, il y a eu 11 admissions, 1 sortie et 4 décès.

Au 31 décembre 2018, l'APEMH accueille dans ses structures d'hébergement, au total, 186 résidents fixes.

Au 31 décembre 2018, la totalité des places est occupée au sein des structures d'hébergement.

b. Association pour la création de foyers pour jeunes

L'ACFJ gère le Foyer Bamerdall (FB), un service d'hébergement pour personnes ayant un handicap mental. La structure comprend un Foyer proprement dit (10 lits) et un service « suivi social » (6 places).

Le FB encadre des personnes majeures des deux sexes, ayant un handicap mental léger à moyen. L'objectif est d'apporter une autonomie correspondant au potentiel, au niveau d'aptitudes, aux compétences et aux facultés de chacun.

Au cours de l'année 2018, le FB a pris en charge, au niveau « Foyer », 9 personnes, dont 2 femmes et 7 hommes (24 à 69 ans). Au niveau « suivi social », 1 femme et 6 hommes (27 à 57 ans) ont été pris en charge. Pendant l'année 2018, aucune personne n'a été admise au Foyer Bamerdall, aucun départ n'a eu lieu.

A part trois personnes, tous les usagers (12 personnes au 31 décembre 2018) travaillent dans les secteurs privés (2), publics (1), assimilés (1) ou dans des ateliers protégés (8). 12 personnes ont le statut de salarié handicapé. Une personne poursuit une formation dans un atelier protégé, une fréquente un centre jour, une autre est retraitée et fréquente un Foyer de Jour pour personnes âgées. Tous les clients des structures de l'ACFJ ont un haut degré d'autonomie physique.

c. Autisme Luxembourg

En 2018, le service d'hébergement de Autisme Luxembourg ASBL accueille en total 15 personnes, dont 5 au Foyer Hollerich et 10 au Foyer Boxhorn. Tandis que tous les résidents du Foyer Hollerich travaillent dans les ateliers d'inclusion professionnelle de Autisme Luxembourg ASBL, il n'y en a que cinq du Foyer Boxhorn.

Un plan d'accompagnement socio-pédagogique (PASP) est établi individuellement en concertation avec le résident et en tenant compte de ses compétences, attentes et besoins. La famille est étroitement associée, dans la mesure du possible, à l'élaboration du PASP.

A part l'élaboration d'un plan d'accompagnement socio-pédagogique, l'équipe professionnelle évalue les possibilités de chacun, définit les objectifs globaux et spécifiques, réévalue régulièrement la situation pour prendre en compte les progrès accomplis pour réajuster des actions en cours ou définir de nouveaux objectifs.

d. CHNP - «De Park» Handicap Mental: structures de logement

Au 31 décembre 2018, les quatre structures de logement de l'entité DE PARK comptaient 84 résidents, dont 29 de sexe féminin et 55 de sexe masculin. L'âge moyen des clients du DE PARK est légèrement supérieur à 48 ans.

Comme l'année 2017, 2018 a été marquée par d'importants travaux de construction et de transformation dans l'enceinte DE PARK. De plus, un certain nombre de déménagements ont eu lieu :

- c'est ainsi que la villa Schlesselblumm et la villa Karblumm ont emménagé dans le nouveau bâtiment de la villa Sonneblumm,
- la villa Rousegaart, la villa Pegasus, la villa Ikarus et la villa Phoenix ont emménagé dans les nouveaux bâtiments de la villa Kiischtebléi,
- le groupe de jeunes, jusqu'ici à la villa Kléiblat, a emménagé dans une partie du bâtiment libéré de la villa Karblumm.

Constituant non seulement un défi logistique et organisationnel pour l'équipe des collaborateurs, ces déménagements étaient surtout une phase difficile pour nos résidents, marquée par une joie

anticipée, mais aussi par un grand nombre de craintes. Or, quelques mois plus tard, nous constatons aujourd'hui que tant la phase de déménagement que la première phase d'adaptation se sont bien passées.

En raison d'importants dégâts des eaux, le déménagement prévu de la villa Kléiblat vers le nouveau bâtiment voisin n'a pas pu avoir lieu. Ayant été retardé de près d'une année, il n'aura lieu qu'à l'été 2019.

Par contre, les autres travaux de transformation ou de construction se déroulent jusqu'ici à peu près comme prévu :

- dans les deux bâtiments prévus pour le projet destiné aux Adolescents (avant : Villa Rousegaart et Um Weier), les travaux de rénovation ou d'adaptation des locaux ont pu commencer dès le déménagement des anciens résidents,

- de même, la réalisation à Useldange de la nouvelle structure de logement pour personnes présentant un handicap psychique se poursuit conformément au calendrier, si bien que l'ouverture devrait avoir lieu fin 2019.

La demande de prise en charge de personnes présentant un handicap mental et des troubles graves du comportement, voire, en partie, des diagnostics psychiatriques a persisté en 2018. Vu la décision, prise conjointement avec le MIFA, de donner la priorité aux demandes concernant des adolescents (en vue de l'établissement d'un groupe d'adolescents), les possibilités d'accueil d'adultes étaient limitées en 2018. Cette situation se reflète également au niveau de l'admission de résidents au cours de cette année, laquelle se limitait à deux adolescents pour lesquels il était impossible de trouver des formes de prise en charge alternatives au niveau national. Cet état de choses reflète une fois de plus le rôle particulier de l'entité DE PARK en tant que centre de compétences pour les personnes atteintes d'un handicap mental et présentant de très graves troubles du comportement. C'est là une mission que l'entité DE PARK ne peut remplir que grâce à la coopération, l'engagement et la motivation de l'ensemble des collaborateurs à l'expérience et aux qualifications variées, ainsi que grâce au soutien constant et solide du MIFA.

e. Coopérations

Le « Weeltzer Haus » de l'ASBL Coopérations a été créé pour donner la possibilité à 8 personnes en situation de handicap de vivre au nord du pays. La maison permet aux résidents de vivre à proximité de leur lieu de travail.

Une chambre temporaire permet à des personnes en situation de handicap, qui vivent encore chez leurs parents, de passer quelques jours au « Weeltzer Haus ». L'idée est de leur permettre de faire des expériences dans une cohabitation similaire à une vie en famille. Cette chambre peut également accueillir en urgence une personne en situation de handicap, qui doit quitter son lieu de vie habituel.

La majorité des résidents travaillent dans les ateliers protégés de l'ASBL Coopérations à Wiltz.

f. Fondation Autisme Luxembourg

Le service d'hébergement de la Fondation Autisme Luxembourg (FAL) accueille les personnes présentant un trouble du spectre autistique (TSA). Il leur assure une vie digne et de qualité dans un

cadre spécifique organisé en fonction de leurs besoins particuliers. Une priorité est donnée aux personnes ayant un handicap sévère.
Ce service a été créé en 2002 pour 6 résidents et n'a cessé de se développer. Depuis le 1ier janvier 2013, la Fondation Autisme accueille 19 personnes en hébergement à Munshausen. Ces personnes fréquentent également le Centre de Jour de la Fondation Autisme.

En avril 2018, la FAL a ouvert le 1er des 3 nouveaux foyers du centre Gilbert Huyberechts, situé à Rambrouch. Ce premier foyer, de plain-pied, est spécialement conçu pour l'accueil de 7 personnes avec TSA et vieillissantes ou à mobilité réduite.

En juin 2018, le 2ème Foyer du centre Gilbert Huyberechts a ouvert ses portes et accueille 6 personnes présentant un TSA.
En semaine, ces résidents participent à des activités de jour dans des locaux distincts sur le site de Rambrouch.

A côté de l'hébergement de longue ou de moyenne durée, la Fondation dispose également en permanence de 6 lits de répit destinés à des séjours de courte durée, répartis sur les sites de Munshausen et Rambrouch.

Ce sont donc au total 32 résidents permanents qui profitent du service hébergement de la FAL, et 87 nuitées en lit de répit qui ont pu être proposées en 2018.

g. Fondation Kräizbierg

-Foyer Brill à Dudelange : Il s'agit d'un foyer d'hébergement pour jeunes adultes et salariés handicapés. Il peut accueillir jusqu'à 13 personnes. Une grande rénovation du foyer est prévue en collaboration avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région en 2019.

- Foyer Lankhelzerweiher à Esch/Alzette : C'est un foyer d'hébergement pour salariés handicapés. Il peut accueillir jusqu'à 9 personnes. Une grande rénovation du foyer est prévue en collaboration avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région en 2019.

- Foyer Pietert à Grevenmacher : Il s'agit d'un foyer d'hébergement pour personnes lourdement handicapées et polyhandicapées. Il peut accueillir jusqu'à 18 personnes. En mars 2018, le foyer Pietert a fait l'objet d'un déménagement au Domaine Schoumansbongert suite aux travaux de rénovation du foyer Pietert. Le retour du personnel et des résidents au foyer Pietert à Grevenmacher est prévu en février 2019.

- Foyer La Cerisaie à Dalheim : Le foyer possède une section stationnaire et une section d'hébergement pour salariés handicapés. Il offre la possibilité d'héberger 25 personnes. En 2018, le dernier étage du foyer n'a pas pu être occupé pour des raisons de sécurité et de ce fait, uniquement 22 usagers résidaient au foyer durant cette année.

- Le Domaine Schoumansbongert : Il propose un lieu de vie adapté à 56 résidents. Il héberge des personnes handicapées et polyhandicapées vieillissantes. Le Domaine Schoumansbongert dispose notamment de huit places destinées aux personnes nécessitant, en raison de l'évolution de leur handicap, une assistance respiratoire. Du fait que le Domaine Schoumansbongert a accueilli le personnel et les résidents du foyer Pietert, il n'y a pas eu d'autres projets en cours durant l'année 2018.

h. Foyer Eisleker Heem

Cette institution propose un accueil, un encadrement et un accompagnement socio-pédagogique de jour et de nuit à des personnes présentant un handicap mental léger à moyen et prioritairement originaires du nord du pays.

Actuellement, 17 pensionnaires sont accueillis au foyer d'hébergement traditionnel. Ils sont répartis en deux groupes (8+9 personnes).

La plupart des pensionnaires fréquentent les ateliers protégés du « Lelljer Gaart» à Lullange, de l'APEMH à Hosingen, de l'ASBL Coopérations Wiltz, de « Op der Schock » Redange ou bien sont intégrés au centre de jour de l'institution.

i. Ligue HMC

Actuellement, la Ligue gère 3 services d'hébergement :

- le Millebaacher Haus
- le Baastenduerfer Haus
- le Ettelbrécker Haus

Les 3 maisons disposent de 26 places fixes et de 3 places temporaires. Vu le nombre croissant des résidents en retraite, la Ligue HMC a créé pour ces personnes le service 'Dagestreff' à Burden. Il est actuellement ouvert 3 jours par semaine.

j. Op der Schock

En 2018, Op der Schock a mis l'accent sur le développement de la vie en groupe des résidents, tout en tenant compte des besoins individuels, ainsi que sur la formation et la consolidation de l'équipe encadrante. Dans les deux groupes de vie, une réunion avec tous les résidents a eu lieu mensuellement. Elle est encadrée par un membre de l'équipe pédagogique, qui veille à ce que les idées et les besoins individuels soient pris en compte et qui guide le groupe dans l'organisation de leurs tâches quotidiennes et d'activités communes, ainsi que dans la recherche de consensus et de solutions.

Au niveau de l'équipe encadrante, Op der Schock a organisé des formations internes sur la gestion de comportement agressif, afin d'outiller les collaborateurs dans l'intégration d'un résident avec des troubles de comportement important. Dans les deux équipes, des supervisions régulières ont eu lieu, afin de soutenir le travail biographique et déceler les ressources, les besoins et les compétences individuelles des résidents.

k. Tricentenaire

L'ASBL « Tricentenaire » reconnue d'utilité publique offre actuellement les services suivants :

- Le Réseau Tricentenaire «Hëllef Handicap» (392 usagers) : C'est un réseau national d'aide et de soins spécialisé dans le domaine du handicap;

- Le Foyer d'Aide aux Familles Emile Künsch à Walferdange : Il offre, au niveau national, des courts et moyens séjours planifiés ou en urgence. Il a une capacité d'accueil de 22 personnes ;
- La maison unifamiliale Haus am Bierg à Walferdange : Elle accueille 5 jeunes présentant un handicap mental et des troubles envahissants du développement (TED). Depuis le mois de juin 2018 les 5 résidents ont déménagé vers une nouvelle structure d'hébergement de la Fondation Autisme Luxembourg à Rambrouch ;
- Le Pavillon de Heisdorf : Cette résidence accueille 16 résidents adultes en situation de handicap physique ;
- La Résidence Nico Kremer à Heisdorf : Il s'agit d'un service d'hébergement dans un bâtiment bénéficiant d'une accessibilité optimale pour les personnes à mobilité réduite. Il accueille 38 personnes adultes en situation de handicap physique ;
- La Résidence A Pultz à Prettingen-Lintgen : Cette résidence accueille 12 personnes adultes en situation de handicap intellectuel ;
- La Résidence Walferschlass à Walferdange **:** Cette résidence accueille 10 résidents adultes en situation de handicap physique.

I. Yolande

Les services d'hébergement sont organisés dans des groupes de vie à caractère familial :

- L'Institut St Joseph à Betzdorf : Il offre un lieu de vie pour 114 personnes. Ces personnes vivent dans 14 groupes (dont un à caractère semi-autonome). En outre, 2 lits sont réservés pour l'accueil temporaire ;
- Le Foyer «Op de Wolleken» à Niederanven : Il offre un lieu de vie à 9 personnes, dont 1 lit semi-autonome ;
- Le Foyer «Haus Um Bowéngsbierg» à Roodt/Syre : il offre un lieu de vie à 8 personnes ;
- Le Centre pour personnes handicapées « Am Klouschter » à Mondorf-les-Bains : Il accueille 64 personnes au sein de 8 groupes d'hébergement. Par ailleurs, il dispose de 2 lits pour un accueil temporaire.

Dans le cadre de la prise en charge des personnes en situation de handicap mental avec troubles du comportement graves, l'année 2018 a permis de peaufiner les réflexions conceptuelles et d'avancer dans la planification d'un bâtiment adapté aux besoins très spécifiques de cette population.

6.2. Les services d'activités de jour

- Accompagnement socio-pédagogique (ASP)

L'objectif des services d'activités de jour est d'assurer la protection, l'épanouissement et l'indépendance des personnes gravement handicapées ou polyhandicapées. Ils ont également une importante mission de dépannage pour les familles concernées.

12 organismes gestionnaires (19 services agréés) ont signé une convention avec le Ministère pour un service d'activités de jour :

Organismes gestionnaires conventionnés		Activités agrées
1	Alive Plus	F.A.M.I.L.

2	APEMH - Hébergement et Services	Centre de Jour Esch/Alzette Service d'activité de jour Esch/Alzette Centre de jour « Sonnenhaus » Clervaux Centre de jour Mondorf
3	Autisme Luxembourg	Centre de Jour Beckerich
4	CHNP - De Park	De Park – Treff, Sonneblumm
5	Fondation Autisme Luxembourg	Centre de Jour Munshausen Centre de Jour Rambrouch
6	Fondation Kräizbierg	Centre de jour Kräizbierg
7	Fondation Sclérose en Plaques	Day Center « Um Bill »
8	Foyer Eisleker Heem	Service d'activités de jour et de rencontre Lullange
9	Ligue HMC	Services d'activités de jour
10	Op der Schock	Centre polyvalent
11	Tricentenaire	Foyer Emile Künsch Centre Jean Heinisch
12	Yolande	Institut St Joseph Am Klouschter

Tableau 1: Les services d'activités de jour - situation au 31/12/2018

Organisme gestionnaire	Type d'handicap	Classe d'âge	Journées d'ouverture 2018	Chaises conventionnées	Chaises existantes		Chaises occupées au 31/12/2018		Population ♀		Population ♂		Journées de présences 2018	
					externe	interne	externe	interne	externe	interne	externe	interne	externe	interne
Alive Plus	tout type	0-20	304	20	25	0	25	0	11	0	20	0	5045	0
APEMH	mental	>16	244	78	63	24	58	21	31	7	27	14	12327	3661
Autisme Luxembourg	TED	tous âges	241	6	0	0	6	0	4	0	2	0	971	0
CHNP - de Park	handicap léger et sévère / troubles de comportement	>18	251	10	10	70	8	70	5	28	3	27	920	10073
Fondation Autisme Luxembourg	trouble du spectre autistique	tous âges	252	9	9	2	15	2	3	2	12	0	1734	431
Fondation Kräizbierg	polyhandicap	21-59	245	23	15	11	13.5	10	4.5	1	9	9	2346	1811.5
Fondation Sclérose en Plaques	sclérose en plaques	adultes	195	16	16	2	27	2	19	2	8	0	1720	150
Foyer Eisleker	handicap mental	>16	246	6	6	9	6	9	4	4	2	5	1253	2214
Ligue HMC	mental	18-79	236	20	15	14	13	12	5	5	8	7	3084	1556
Op der Schock	mental	21-42	245	13	0	0	9	5	6	3	3	2	1811	1043
Tricentenaire	handicap physique et handicap physique et mental	tous âges	355	62	52	9	44	9	17	4	27	5	8799.5	1494
Yolande	handicap mental / polyhandicap	tous âges	244	32	32	55	22.5	55	10	102	18	83	4673	10656
SOUS-TOTAL					243	196	247	195	119.5	158	139	152	44684	33090
TOTAL			3058	295	439		442		277.5		291		78514	

La capacité d'accueil dans les 19 services d'activités de jour est de 437 chaises, dont 241 chaises externes et 196 chaises internes.

Tableau 2: L'âge des usagers dans les services d'activités de jour au 31/12/2018 (chaises externes)																	
Organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		≥ 80 ans		Total des usagers
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	
Alive Plus	10	20	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31
APEMH	4	3	13	16	7	4	6	3	1	1	0	0	0	0	0	0	58
Autisme Luxembourg	0	0	3	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	6
CHNP - de Park	0	0	2	1	1	1	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	8
Fondation Autisme Luxembourg	2	9	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
Fondation Kräizbierg	0	0	2	2.5	0	5	2	1	0.5	0.5	0	0	0	0	0	0	13.5
Fondation Sclérose en Plaques	0	0	0	0	2	0	3	0	4	1	6	5	3	2	1	0	27
Foyer Eisleker Heem	0	0	2	1	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	6
Ligue HMC	0	0	2	2	0	3	2	0	1	2	0	0	0	1	0	0	13
Op der Schock	0	0	3	2	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9
Tricentenaire	2	2	5	13	3	0	3	1	3	7	1	3	0	1	0	0	44
Yolande	2	3	5	12	1	2	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	28
TOTAL	20	37	39	53.5	16	16	18	8	11.5	11.5	10	9	4	4	1	0	258.5

Tableau 3: L'âge des usagers dans les services d'activités de jour au 31/12/2018 (chaises internes)																	
Organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		≥ 80 ans		Total des usagers
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	
Alive Plus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
APEMH	0	0	2	6	2	3	2	2	2	2	0	0	0	0	0	0	21
Autisme Luxembourg	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CHNP - de Park	0	2	1	3	2	5	4	5	7	10	11	9	1	0	0	0	60
Fondation Autisme Luxembourg	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2
Fondation Kräizbierg	0	0	0	1	1	3	0	3.5	0	1	0	0.5	0	0	0	0	10
Fondation Sclérose en Plaques	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2
Foyer Eisleker Heem	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	2	4	0	0	0	0	9
Ligue HMC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	6	0	1	0	0	12
Op der Schock	0	0	2	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Tricentenaire	0	1	1	2	1	0	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	9
Yolande	4	8	11	25	4	13	12	12	23	19	28	2	15	4	5	0	185
TOTAL	4	11	18	37	12	25	19	25.5	36	33	47	21.5	16	5	5	0	315

a. <u>Alive Plus – F.A.M.I.L.</u>

Le foyer FAMIL, a retravaillé son Concept d'Action Général (CAG), et défini son concept d'accompagnement de façon plus précise.
En 2018, le foyer FAMIL a pu aider plusieurs enfants à besoins spécifiques de réintégrer leur école et leur maison relais.

Basés sur une approche holistique et centrés sur la personne, les services proposés sont construits, organisés et développés de manière à favoriser l'autonomie, l'autodétermination et un équilibre mental et physique chez les enfants.

Capacité d'accueil : 25 places.

b. APEMH - Hébergement et Services

Les structures d'accueil de jour de l'APEMH sont destinées à des adolescents ou adultes en situation de handicap mental avec ou sans handicap physique associé. Il s'agit de personnes qui ne sont plus soumises à l'obligation scolaire et qui ne peuvent pas suivre le rythme de travail soutenu dans les ateliers protégés.

Ces structures proposent des activités variées qui sont soit de caractère occupationnel (travaux de sous-traitances, jardinage, cuisine), créatif (peinture, céramique), thérapeutique (relaxation, musique, stimulation basale, kinésithérapie, ergothérapie, ...), sportifs (baskin, handyski, ...) ou de loisirs (excursions, achats, …).

Un accent particulier est posé sur les activités inclusives organisées en collaboration avec des acteurs du milieu des jeunes : SNJ, point Info jeunes, Maisons des jeunes ou du milieu culturel : Kulturfabrik ou avec des communes : Parc Gaalgebierg, Commune de Clervaux.

Capacité d'accueil des structures d'accueil de jour de l'APEMH :

- Centre de Jour Esch-sur-Alzette : 24 places
- Service d'Activités de Jour Esch-sur-Alzette : 25 places
- Centre de jour Mondorf : 18 places
- Centre de jour « Sonnenhaus » à Clervaux : 20 places

c. Autisme Luxembourg

Le Centre de Jour (CDJ) est un service d'activités de jour pour personnes atteintes d'autisme qui ne sont pas en mesure d'exercer une activité professionnelle c.-à-d. n'ayant pas pu obtenir le statut de salarié handicapé.

Il propose différentes activités de jour de type occupationnel, socio-pédagogique et thérapeutique. Ce service a été mis en place pour assurer la phase de transition entre la vie professionnelle et l'âge de retraite pour les salariés handicapés âgés. Or, aujourd'hui, il est de plus en plus confronté à des demandes de jeunes personnes qui ne sont pas aptes à travailler, ceci même en milieu protégé.

d. CHNP - «De Park» Handicap Mental : service d'activité de jour

L'année 2018 a vu le regroupement stratégique des centres de jour Rousegaart, Sonneblumm, Schlësselblumm et Treff.
Le centre de jour Sonneblumm se trouve depuis septembre 2018 au 2e étage du nouveau bâtiment éponyme. Le jour, il assure l'accueil de seize résidents de la Villa Sonneblumm et de deux clients externes.

Dans le cadre de la rénovation des structures de l'entité DE PARK, le centre de jour Treff pourra emménager, probablement au printemps 2019, dans deux bâtiments entièrement rénovés et adaptés. Un bâtiment supplémentaire, dont la rénovation est prévue pour 2020, sera à partir de ce moment-là à la disposition du centre de jour Treff.

En 2018, DE PARK disposait de deux centres de jour.

Les transformations des bâtiments et de l'infrastructure entraînent une réorganisation des offres d'activités de jour.

Les offres des centres de jour de l'entité DE PARK tiennent compte des besoins spécifiques et des capacités individuelles de chaque résident. Caractérisée par une grande diversité, l'offre comprend des activités créatives, cognitives, sensorielles et motrices, comme par exemple la peinture, le bricolage, la pâtisserie ou la poterie. De plus, des activités sont proposées dans le domaine de la cartonnerie, du jardinage, du travail du bois et de la transformation de pommes et de pommes de terre.

Dans les deux centres de jour, le groupe de résidents est plus ou moins homogène du point de vue des capacités, des besoins et des centres d'intérêt des résidents.

Comme les années précédentes, nous avons constaté en 2018 que seule une petite partie de nos résidents étaient capables de participer à une activité de type « atelier protégé ».

De plus, il existe une demande croissante de prise en charge de clients externes dans nos centres de jours. Souvent, la prise en charge proposée par un centre de jour représente une étape transitoire dans le processus d'admission définitive du résident.

En 2018, notre établissement comptait au total huit jeunes résidents. Les capacités et besoins spécifiques de chaque adolescent nous oblige d'élaborer un projet d'accompagnement socio-pédagogique individualisé qui peut être réalisé en partie, si besoin existe, dans un centre de jour destiné à nos clients adultes.

e. Fondation Autisme Luxembourg

Le Centre de Jour à Munshausen prend en charge des personnes présentant un trouble du spectre autistique (TSA). Il leur propose un éventail d'activités du lundi au vendredi. Il s'agit par exemple d'activités dans un jardin, une serre, une buanderie ou une cuisine, ainsi que des activités sportives, créatives et de bureau.

Au 31 décembre 2018, 24 personnes présentant un TSA ont participé aux activités de jour de la Fondation Autisme. Ces 24 personnes étaient réparties comme suit :

- 18 usagers internes (qui habitent dans notre structure) ;
- 2 usagers internes hébergés dans d'autres institutions ;
- 4 usagers externes habitant chez leur famille.

Le Centre de jour à Rambrouch prend en charge des enfants avec TSA les mardis/jeudis après-midi et les samedis pendant l'année, et la semaine complète pendant les congés scolaires. Leur sont offerts des activités variées à l'intérieur (bricolage, cuisine, apprentissages individuels à table, espace sensoriel, loisirs, ordinateur, …), comme à l'extérieur (jeux relationnels, promenade, piscine, parc animalier, parc d'attraction, bateau, spectacle, …) tout en favorisant leur développement, leur autonomie et leur qualité de vie.
Sur l'année 2018, 11 enfants ont participé aux activités de jour à Rambrouch.

f. Fondation Kräizbierg

Le Centre d'Accueil de Jour prend en charge 26 personnes polyhandicapées, bénéficiaires de l'Assurance-Dépendance, qui ne peuvent pas suivre une activité professionnelle à 100% ou qui n'ont pas le statut de salarié handicapé.

Le service dispose de 23 chaises, dont certaines sont occupées par deux usagers à mi-temps. Il offre aux usagers une place d'accueil et de bien-être.

Le Centre d'Accueil de Jour permet d'établir un quotidien familier et rassurant, tout en respectant le bien-être psychique et le confort physique des usagers. Les activités individuelles et collectives sont adaptées aux capacités et aptitudes de chaque usager et facilitées par des outils spécifiques élaborés à leur mesure. Un projet socio-pédagogique individualisé est élaboré pour chaque usager et évalué annuellement. Ces activités motrices, cognitives, ludiques et sociales stimulent l'éveil ainsi que les capacités et les aptitudes des usagers. De même, les activités d'hygiène y ont une grande importance.

g. Fondation Sclérose en plaques

Le MS Day-Center « Um Bill » est un centre d'activités de jour spécialisé pour personnes atteintes de sclérose en plaques ou d'autres maladies neuromusculaires. Le centre propose des activités thérapeutiques en groupe, des soins et des activités de loisirs et de bien-être répondant aux besoins spécifiques des usagers. Il est ouvert aux usagers du lundi au jeudi de 10h00 à 17h00.

h. Foyer Eisleker Heem

A partir du mois de septembre 2007, l'association Eisleker Heem a ouvert un centre de jour pour accueillir des personnes gravement handicapées. Il accueille actuellement 15 usagers (6 personnes externes et 9 pensionnaires du Foyer).

i. Ligue HMC

Le service d'activité de Jour de la Ligue HMC dispose de 20 places pour personnes en situation de déficience intellectuelle qui ne peuvent pas travailler dans un atelier protégé. En juillet 2015, dans le cadre du réaménagement du site de Capellen, le SAJ a déménagé temporairement de Capellen à Gasperich au 7, rue Christophe Plantin.

Le service offre un accompagnement socio-pédagogique et thérapeutique, adapté aux besoins spécifiques des personnes. La prise en charge se fait en mettant un accent sur l'autonomie, la participation et l'épanouissement personnel. Le service offre notamment des activités pédagogiques et occupationnelles afin de promouvoir et de préserver l'autonomie des personnes.

j. Op der Schock

Notre « service d'activités de jour » dispose de 13 places externes, qui sont toutes occupées.
Les objectifs du service sont la stabilisation dans un environnement stimulant, la mise à disposition d'une structure journalière et hebdomadaire, mais aussi le développement de la personnalité. Par

ailleurs, il vise la mise en place d'un encadrement permettant de développer les capacités motrices, sensitives, cognitives et sociales de l'usager, en prenant en compte ses besoins individuels.

En 2018, le service a continué les différents projets mis en place l'année précédente, tel que les activités de musique offerts avec une musicothérapeute et les activités de motricité et sur «Airtramp». Au niveau du travail avec des animaux qui se déroule hebdomadairement à une ferme pédagogique, de nouveaux plans de développement individuels ont été élaborés.

De plus, au cours de 2018, le travail pédagogique a été accentué sur les volets suivants:

- Activités individuelles régulières, visant à favoriser le langage et la communication, et surtout l'expression des émotions à l'aide de pictogrammes adaptés (choix des pictogrammes avec l'usager, puis entraînement à l'usage).
- Gestion des tensions émotionnelles et des troubles de comportement de certains usagers. Le personnel du service a été formé dans l'analyse et la gestion des comportements agressifs et a appliqué le concept dans la pratique.
- Une nouvelle activité, la pratique du yoga, a été lancée fin 2018, avec une intervenante externe.

k. Tricentenaire

Au Foyer Emile KÜNSCH à Walferdange sont accueillis 6 enfants et adolescents.

Au Centre Jean HEINISCH à Bissen sont accueillis des adolescents et adultes en situation de handicap physique et troubles associés (60 places).

Les services d'accueil de jour offrent aux usagers un accompagnement thérapeutique et socio-pédagogique de qualité, tant individuel que collectif, selon une approche holistique et interdisciplinaire, basée sur leurs projets personnalisés, et ce dans le respect des valeurs du Tricentenaire (auto-détermination et inter-responsabilité).

l. Yolande

La Yolande ASBL offre des services d'activités de jour sur les deux sites ci-après :

- Institut St Joseph (Betzdorf) ;
- Centre pour personnes handicapées Am Klouschter (Mondorf-les-Bains).

L'accueil de jour dispose d'un large éventail d'offres occupationnelles, thérapeutiques et de loisirs. L'objectif est de répondre, de façon la mieux adaptée, aux besoins individuels des usagers, ceci indépendamment du degré du handicap.

Les ateliers occupationnels et lieux de thérapie à Betzdorf et à Mondorf-les-Bains constituent un second cadre de vie où chaque pensionnaire ou personne externe peut exercer une occupation motivante dans un rythme quotidien structuré.

Le centre de jour spécialisé à Betzdorf accueille 27 usagers externes répartis en 3 groupes. Outre les 27 usagers externes, 128 usagers internes ont fréquenté les services d'activités de jour à Betzdorf.

Sur le site de Mondorf-les-Bains, 58 personnes, dont 57 usagers des services d'hébergement et 1 usager externe, ont été prises en charge dans les services d'activités de jour.

6.3. Les services de formation

- Participation financière par couverture du déficit

9 organismes gestionnaires (13 services agréés) ont signé une convention avec le Ministère pour un service de formation :

Tableau 1: Les services de formation - situation au 31/12/2018

Organisme gestionnaire	Type d'handicap	Journées d'ouverture 2018	Total des places au 31/12/2018	Dont nouvelles places 2018	Nombre de places maximum	Places occupées au 31/12/2018	Population		Admissions 2018	Sorties 2018
							♀	♂		
APEMH	handicap mental	205	120	0	120	93	34	59	42	27
Autisme Luxembourg	autisme	241	10	7	20	10	1	9	7	3
Coopérations	handicap mental	252	5	0	5	5	0	5	2	2
Fondation Kräizbierg	handicap physique	212	25	0	25	18	8	10	8	9
Foyer Eisleker Heem	handicap mental léger	246	9	0	9	8	1	7	2	3
Ligue HMC	handicap mental	236	30	0	30	20	10	10	18	15
Op der Schock	handicap mental	236	15	0	15	14	7	7	6	4
Tricentenaire	handicap physique et mental	231	9	0	9	9	6	3	15	14
Yolande	handicap mental	244	12	0	12	10	4	6	3	5
	TOTAL	2103	235	7	245	187	71	116	103	82

a. APEMH - Formation et Travail

L'APEMH possède 5 sites qui se trouvent à Bettange-sur-Mess, Esch-sur-Alzette, Bettembourg, Hosingen et Limpach. Au 31.12.2018, 93 personnes, à savoir des jeunes stagiaires à besoins spécifiques après leur scolarité obligatoire, y sont formés dans un centre de propédeutique professionnelle. La formation consiste en un apprentissage de compétences professionnelles dans différents métiers et un renforcement des aptitudes scolaires et sociales. Les apprentissages pratiques y sont privilégiés. Le but est l'acquisition des compétences nécessaires pour trouver un emploi dans un atelier protégé ou de préférence sur le marché du travail ordinaire.

b. Autisme Luxembourg

Le Service de Formation Professionnelle (SFP) accueille des personnes atteintes d'autisme à partir de 16 ans et leur propose une formation professionnelle afin qu'elles puissent être orientées, soit vers un des ateliers d'inclusion professionnelle d'Autisme Luxembourg ASBL, soit vers le 1er marché du travail ou encore vers un centre de jour.

Après avoir fait un bilan de compétences de chaque candidat, un programme individualisé est mis en place pour permettre à travers l'acquisition et le développement des compétences, une préparation adéquate à la vie professionnelle.

En général, la formation d'un stagiaire au SFP s'achève au bout de deux ans.

Au 31.12.2018, dix places étaient occupées au SFP pour des étudiants atteints des troubles du spectre de l'autisme.

c. Coopérations

Le centre de formation (Centre de propédeutique professionnelle CPP) accueille des jeunes adultes en situation de handicap mental. L'objectif principal est leur insertion professionnelle sur le marché de travail ordinaire ou dans des ateliers protégés, ceci dans les domaines de jardinage, de la gastronomie, du service technique (travaux polyvalents), de l'art et du design.

Le CPP fait le lien entre l'école et la vie professionnelle. Les participants ont la possibilité de s'essayer à différents métiers. Le rôle de l'éducateur est de promouvoir les compétences et talents de chaque participant en élaborant des plans individuels. A l'aide de structures clairement définies et de la proximité des travaux pratiques, le CPP encourage et favorise le processus de l'orientation professionnelle, l'accès au marché de travail, l'entrée dans la vie professionnelle et le développement personnel.

d. Fondation Kräizbierg

Le service de formation Kräizbierg (SFK) propose une formation professionnelle élargie à des adolescents et jeunes adultes en situation de handicap, qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire (IMC, Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire, classes modulaires, Lycée technique, Centre de logopédie) et/ou qui se remettent d'un traumatisme/accident (Rehazenter).

La formation est surtout d'ordre éducative, instructive et de (ré-) apprentissage. Après leur admission les apprenants passent par une année de préparation et d'orientation avant d'entamer une formation pouvant aller jusqu'à trois ans dans le département choisi avec l'option de demander une année de prolongation selon le potentiel d'apprentissage et/ou selon l'état de santé de l'apprenant.
La formation vise à faciliter l'intégration future de l'usager dans un atelier protégé ou dans le monde du travail ordinaire selon ses capacités, et surtout à le préparer autant que possible à la vie active et autonome.

Les enseignements sont basés sur un plan de formation individuel. Ils sont adaptés aux capacités et aptitudes de chaque usager. Des outils spécifiques sont élaborés à leur mesure, et le dispositif pédagogique est ajusté en permanence afin de s'adapter à la situation.
De plus, des activités socio-pédagogiques, facultatives, sont planifiées pendant les vacances scolaires, favorisant ainsi l'inclusion sociale de la personne en situation de handicap.

e. Foyer Eisleker Heem

En 2015, l'association a créé un service de formation pour jeunes (CPP) sur le même site que l'atelier protégé. Il offre une formation professionnelle à 8 étudiants en situation de handicap mental (décembre 2018). Cette formation est principalement axée sur les différentes tâches de travail qui sont effectuées dans leurs ateliers. Elle leur permet de mieux se prononcer au sujet de l'employabilité et du profil de compétence du futur demandeur d'emploi, ainsi que d'élaborer un avis détaillé dans le

cadre de la procédure d'obtention du statut de salarié handicapé. Durant leur formation les étudiants parcourront les différents ateliers proposés par leur atelier protégé. Après avoir évalué leurs compétences concernant les différents processus de travail dans chaque atelier, l'association essaiera d'augmenter leur niveau d'autonomie par une formation individuelle dans le cadre réel de leurs ateliers. Le service fonctionne du lundi au vendredi entre 8h30 et 17h30.

f. Ligue HMC

Le service de formation de la Ligue HMC, intitulé Service d'Admission, de Formation et d'Evaluation (SAFE), vise des jeunes gens présentant une déficience intellectuelle et ayant terminé leur obligation scolaire. Le but principal est d'évaluer les compétences des jeunes et de leur donner une formation, en vue d'une orientation sur le marché ordinaire du travail ou dans un atelier d'inclusion professionnelle. Depuis juillet 2015, dans le cadre du réaménagement du site de Capellen, le SAFE est localisé temporairement à Gasperich, au 7 rue Christophe Plantin.

g. Op der Schock

En 2018, 4 personnes en situation de handicap encadrées dans le service de formation ont été embauchées dans l'atelier protégé de Redange, une personne a interrompu la formation en cours d'année. Au cours de l'année 2018, 17 personnes ont fait un stage au CPP, dont 6 ont été admises définitivement en formation.

Ainsi, au 31 décembre 2018, 14 personnes handicapées ont suivi une formation professionnelle, sociale et personnelle dans le centre de propédeutique professionnelle de l'ASBL Op der Schock.

En 2018, Op der Schock a accentué davantage la formation dans le domaine du nettoyage. Certaines personnes ont appris à travailler à l'aide de procédures (illustrées avec des pictogrammes) en vue d'une embauche dans l'équipe de nettoyage de l'atelier protégé, notamment pour un projet inclusif communal. Depuis le mois d'octobre, une équipe de l'atelier Op der Schock assure le nettoyage du bâtiment de vestiaires d'un club de football.

h. Tricentenaire

Le centre de propédeutique professionnelle (CCP) cible des adolescents en situation de handicap ayant terminé leur scolarité et toute personne en situation de handicap souhaitant se former au Centre Jean Heinisch. Le CPP offre une formation basée sur des projets professionnels personnalisés, valorisant et développant les compétences requises en vue d'un emploi sur le marché du travail ordinaire ou en ateliers protégés. Le CPP dispose de 9 places.

i. Yolande

Le centre de propédeutique professionnelle (CPP) de Betzdorf encadre des personnes en situation de handicap ayant terminé leur vie scolaire. Il leur offre un programme de formation qui les prépare au monde du travail. L'objectif de cet apprentissage, dont la durée est en général de 3 ans, est que le candidat puisse obtenir un contrat de travail.
A la fin de l'an 2018, 12 candidats y étaient inscrits.

6.4. Les services d'information, de consultation et de rencontre

- Participation financière par couverture du déficit

14 organismes gestionnaires ont signé une convention avec le Ministère pour un service d'information, de consultation et de rencontre :

Tableau 1 : Les services d'information, de consultation et de rencontre - situation au 31/12/2018

Organisme gestionnaire	Type d'handicap	Journées d'ouverture 2018	Nombre de clients 2018*	Population		Institutions, Associations*	Unités à spécifier 2018*
				♀	♂		
ADAPTH	tous	252	580	299	281	67	4689 rapports dont 837 expertises
APEMH	personnes en situation de handicap intellectuel	1100	1186	906	280	48	18046 dont 72 demandes pour le langage facile Klaro
Autisme Luxembourg	TED	287	299	135	164	51	7176
Coopérations	handicap mental	44	74	36	38	0	10
Fondation Autisme Luxembourg	troubles du spectre autistique	252	447	97	350	345	1498 services prestés
Fondation Kräizbierg	handicap physique	252	292	117	175	28	1348 (Suivi) 5921 (REFO)
Fondation Sclérose en Plaques	sclérose en plaques	252	117	80	37	5	467 membres atteints ou concernés directement par la SEP
Info-Handicap	tous	255	309 + (1295 anonymes)	181	128	59	3 samedi ou dimanche prestés (Journée de sensibilisation) 24 réunions externes (MiFa, Steering Group, CSPH), d'une durée totale de 44h 20 prestations de 2h = 40h de formations données participation à des formations 80,5 heures
Ligue HMC	mental	735	506	285	221	0	965,75 dont 551 activités, 246.75 heures et 168 interventions
Op der Schock	mental	244	53	32	21	0	238 activités de loisirs, 3 colonies, 386 interventions du service suivi
Parkinson Luxembourg	maladie de Parkinson	242	107	48	59	24	33 premier contact, 63 Activitys Cards, 52 entretiens de consultation, 144h d'échanges psycho-sociaux, 2020 présences d'usagers, 143 appels, 5706 présences ateliers / workshops
Solidarität mit Hörgeschädigten	déficience auditive	248	21	15	6	95 services 24 interprétations	340 services 208 interprétations
Tricentenaire	tous	250	154	82	72	0	53 fois un bénévole a accompagné une excursion ou un voyage de groupe, 88 fois un bénévole a accompagné une personne en situation de handicap pour ses activités de loisirs, 2 services de chauffeur par un bénévole, 19 demandes de recherches sur une destination, 5 demandes de recherches pour un service de soins, 7 demandes de location de matériel de soins, 9 recherches pour un bénévole non mises en place, 10 demandes d'informations diverses
Trisomie 21	trisomie 21	289	543	377	166	6	51 soirées, 99 cours, 9 matinées, 47 demi-journées, 8 jours et nuits, 56h d'appels téléphoniques
TOTAL		4702	4688	2690	1998	752	

a. ADAPTH

L'ADAPTH est un bureau de conseil en « conception universelle » et le Centre de compétence national pour l'accessibilité des bâtiments (CCNAB).
L'association offre une expertise unique aux professionnels du bâtiment du Luxembourg. Elle les assiste lors de la réalisation de projets de construction ou de rénovation en vue de réaliser des bâtiments accessibles à tous. Parmi les projets d'aménagement de lieux ouverts au public de grande envergure auxquels l'ADAPTH a participé en 2018 figurent entre autres et dans le désordre: la gare et le P&R à Rodange, la gare et le P&R de Mersch, le deuxième tronçon du tram, le stade national de football et de rugby, le lycée Nordstad à Erpeldange-sur-Sûre, la phase II de l'Avenue F. Clement à Mondorf-les-Bains, les lignes de guidage sur le site des hauts fourneaux à Belval, le Square Mile et autres quartiers à Belval, la place publique des bâtiments Infinity au Kirchberg, la place Marie-Adelaïde à Ettelbrück, un arrêt de bus à Godbrange, le site du monument des victimes de la route à Junglinster,

la suppression du passage à niveau 17 à Walferdange, les bâtiments au "Härebierg", la zone de rencontre à Elmen, la maison de soins et la résidence services "les jardins de Luxembourg", etc....

L'ADAPTH a collaboré à la rédaction du règlement grand-ducal relatif à l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs.

L'association gère annuellement quelque 260 dossiers d'aménagement de logement pour le compte de l'Assurance Dépendance. Par ailleurs, les services s'adressent aussi à tous les particuliers qui veulent rendre leur logement accessible.

En 2018, l'ADAPTH a presté des services pour 647 clients dont 580 sont des personnes privées et 67 des sociétés ou administrations.

b. APEMH - Hébergement et Services

- **Le Centre d'activités, de réadaptation et de rencontre**

Le CARR est un lieu éducatif de découverte et de détente, offrant aux enfants et jeunes un relais entre école et famille. Il s'adresse particulièrement aux enfants et jeunes adolescents scolarisés, âgés de 4 à 16 ans, qui sont en situation de handicap associé ou non à des comportements défis ou autres types de déficiences. Missions:

- offrir un accueil complémentaire aux enfants et jeunes, en dehors des temps d'école et des moments familiaux ;
- favoriser l'interaction sociale et l'apprentissage dans un environnement collectif ;
- répondre aux besoins de répit des familles en dehors des horaires scolaires, leur permettant de conjuguer leurs responsabilités éducatives et leur insertion dans la vie sociale et professionnelle ;
- permettre aux familles de faire des rencontres et des échanges.

Les activités peuvent s'articuler autour des offres d'éveil, des ateliers d'expression, de la musicothérapie, de la psychomotricité, de la thérapie équestre, des activités promenades ou piscine, des visites d'expositions et musées, des spectacles pour enfants, etc....

Il existe deux antennes CARR. Le CARR-Sud, créé en 1998, est implanté au Centre Nossbierg à Esch-sur-Alzette. Le CARR-Nord, quant à lui, a ouvert ses portes le 2 juillet 2013 dans l'enceinte du Sonnenhaus à Clervaux. Durant les périodes scolaires, les deux antennes accueillent les enfants et jeunes tous les mardis et les jeudis après-midi, de 12h00 à 18h00. Pendant les vacances scolaires, elles sont ouvertes tous les après-midis de 12h00 à 18h00.

- **Centre Ressource Parentalité**

Faisant suite à de nombreuses demandes de soutien et d'accompagnement, l'APEMH crée en août 2014 un Centre Ressource Parentalité dédié à l'accompagnement de parents en situation de handicap et de leurs enfants.

Ce jeune service à vocation nationale offre information, sensibilisation, conseil et soutien à la fonction parentale chez les personnes en situation de handicap. Plus particulièrement, il aura pour mission de :

- Connecter, afin de mobiliser les ressources existantes par la complémentarité.
- Développer, afin de proposer des méthodes spécifiques et des outils de travail.
- Informer & Former, afin de renforcer les compétences des parents et sensibiliser les professionnels.

- Accompagner, afin d'assurer les besoins de l'enfant, des parents et de la famille dans les différentes phases de vie.

Il s'adresse :

- aux personnes en situation de handicap avec désir d'enfant ou en situation de parentalité (que l'enfant soit au domicile des parents ou accueilli dans un foyer ou autre)
- aux professionnels, structures et services travaillant directement ou indirectement avec des personnes en situation de handicap.

Le Centre Ressource Parentalité propose différentes offres individuelles et de groupe pour les personnes en situation de handicap et les professionnels. En 2018, le Centre Ressource Parentalité a suivi 25 situations (= 27 personnes en situation de handicap intellectuel). 31 rencontres de groupe pour les parents en situation de handicap intellectuel étaient organisées et 451 interventions individuelles ont eu lieu.

- **UFEP, Unité de formation et d'éducation permanente**

L'UFEP est un organisme de formation continue qui favorise la transmission et l'acquisition de savoir-être et de savoir-faire afin de soutenir, tout au long de la vie, une meilleure adéquation des compétences avec les pratiques professionnelles en constante évolution.

À travers ses actions de formation, l'UFEP s'engage à promouvoir des valeurs telles que l'inclusion et la diversité, la participation et le respect de la personne. L'action de l'UFEP s'inscrit dans un cadre partenarial permettant l'échange et le transfert d'expertise entre disciplines, entre secteurs, au niveau national et international.

Depuis sa création, l'UFEP contribue, année après année, à spécialiser et à affiner son offre pour le secteur social et dans le secteur de l'aide et des soins :

- pour offrir des formations qui répondent de façon pragmatique aux questions rencontrées quotidiennement sur le terrain ;
- pour expérimenter et soutenir de nouvelles formes d'apprentissage tout au long de la vie.

Au titre de l'année 2018, l'UFEP a contribué, directement à la préparation, à l'organisation et à la mise en œuvre de 84 formations externes (grand catalogue), sans considération des formations internes et des conférences/journées d'études. Ces formations externes ont réuni 905 personnes (731 femmes, 147 hommes) issues d'horizons professionnels divers, vivant majoritairement à Luxembourg.

- **Le Centre de Compétences pour « Langage Facile » - KLARO**

Klaro est doté d'une pédagogue à temps plein et s'occupe depuis le 1er avril 2012 de la coordination et de la propagation du langage facile au Luxembourg.

En 2018, la pédagogue a donné des formations IN HOUSE (sur mesure dans les lieux du demandeur) et dans le cadre de l'UFEP aux professionnels du secteur handicap, éducatif ou public:

- 14 formations d'½ journée à 2 jours se déclinant en 17 interventions, pour un total de 100 professionnels.

La consultation pour réaliser des documents en langage facile s'est poursuivie en 2018. Les demandeurs sont invités à se familiariser d'abord avec la technique lors d'une formation (effet multiplicateur). Klaro les assiste pour qu'ils réalisent eux-mêmes leurs documents. Les demandeurs

qui veulent juste une traduction, sont orientés vers des bureaux de traductions « facile à lire » à l'étranger vu les ressources limitées du Klaro.
Le travail de relecture («Proofreading») se fait en collaboration avec les Ateliers Protégés de l'APEMH.

Le Klaro-Treff a eu lieu 6 fois en 2018 pour cette soirée d'échange informelle avec les usagers en situation de handicap. Le nombre moyen de participants est de 15 personnes.

Klaro participe dans le Steering Group sur la convention CRDPH ainsi que dans le groupe de travail élections du Ministère de la Famille et l'Intégration.

Au futur : La collaboration avec des instituts graphiques et avec des bureaux de traductions et d'interprètes montre le besoin de former ces spécialistes dans la démarche du langage facile (et de l'accessibilité en générale). Former des interprètes au Luxembourg pour assurer la traduction simultanée lors de conférences dans un langage facile à comprendre luxembourgeois serait aussi une piste pour inclure les usagers en situation de handicap. La participation des experts en situation de handicap pour former les professionnels est essentielle et doit être développée. En général les formations sur place pourraient être complétées par une formation online, également avec une contribution des usagers experts. Ceci ne peut se faire qu'après une refonte totale du site web www.klaro.lu.

- **Le Centre de Loisirs**

Le Centre de Loisirs Aktiff est un lieu de rencontre pour toute personne en situation de handicap intellectuel pendant ses loisirs.

Le Centre vise à travers une offre de loisirs adaptés au renforcement de la socialisation autant qu'au développement des apprentissages des personnes en situation de handicap favorisant ainsi autonomie et inclusion au sein de la société. Le Centre propose des activités culturelles, sportives, informatives et sociales.

Un programme mensuel reprenant toutes les activités est élaboré à partir des propositions des participants et avec divers partenaires culturels et associatifs.

Le programme est visible sur www.apemh.lu ou sur facebook.com/aktiffAPEMH

Le service s'adresse à toute personne :

- autonome, n'ayant pas besoin d'aide directe
- ayant atteint l'âge de 16 ans
- en situation de handicap intellectuel léger
- voulant participer à des activités en groupe
- intéressée et active
- inscrite préalablement aux activités
- ayant la possibilité de se rendre au Centre par ses propres moyens de transport : bus, train, Adapto, en voiture, à pied…
- accompagnée ou non par un service

En cas de surdemande, priorité sera donné aux personnes vivant seules ou ne bénéficiant pas d'accompagnement régulier.

La plupart des activités sont payantes.

En 2018, le Centre de Loisirs Aktiff dispose d'un poste d'éducateur diplômé 40 hrs/semaine pour l'organisation et l'exécution des activités. Ce poste est occupé actuellement par 2 éducateurs diplômés de 20hrs/semaine.
145 activités ont été proposées au cours de l'année 2018.
45 personnes ont participé aux activités diverses.
15 nouvelles admissions au cours de l'année ont été faites.

c. <u>Autisme Luxembourg</u>

L'objectif du service d'information, de consultation et de rencontre (SICR) est de favoriser les rencontres, la participation à la vie sociale et le développement des compétences sociales par le biais d'activités culturelles, récréatives, pédagogiques et thérapeutiques.

Ce service est constitué d'une équipe multidisciplinaire (psychologue, pédagogue, ergothérapeute, orthophoniste, sophrologue, musicothérapeute et éducateur gradué).

Unités de service prestées dans le cadre du SICR en 2018 :

- Visite de musées, d'expositions et de manifestations culturelles ;
- Activités sportives et excursions ;
- Atelier de cuisine ;
- Entretiens de famille/conseil parental ;
- Observations du comportement de l'usager, dans sa vie quotidienne ou en situation particulière ;
- Passation de tests ;
- Bilans psychologiques et pédagogiques;
- Conseil pour les équipes encadrantes dans les différents services;
- Participation aux réunions d'atelier et des autres services;
- Collaboration avec le psychiatre et des intervenants spécialisés externes ;
- Elaboration d'hypothèses sur les comportements problématiques afin de mettre en place le projet d'accompagnement socio-pédagogique (P.A.S.P.) ;
- Participation aux réunions multidisciplinaires dans le cadre du P.A.S.P. ;
- Préparation, accompagnement, entretiens, observations et rapports lors de la phase d'observation (stage) ;
- Rapports pour la demande de soutien psycho-social dans le cadre de l'assurance dépendance ;
- Rapports pour la demande du statut du salarié ;
- Rapports et/ou avis pour la Commission d'Orientation et de Reclassement professionnel ;
- Intervention lors de situations de crise et de détresse ;
- Participation à la commission d'admission ;
- Formations pour étudiants et/ou professionnels externes ;
- Entretiens individuels (entraînement social, communication, émotionnel etc.) ;
- Soutien des équipes pour mettre en place les mesures décidées ;
- Rédaction des bilans pour la commission d'admission ;
- Assistance à la commission d'admission (un membre du service de consultation) ;
- Traitement des dossiers d'admission ;
- Formations externes relatives à l'autisme ;
- Entretien et soutien dans l'orientation pour les personnes atteintes d'autisme et leurs parents ;
- Personne de contact pour personnes atteintes d'autisme en milieu ouvert et assistance ponctuelle au travail ;

- Participation régulière au groupe de travail « troubles de comportements » (échange interdisciplinaire et discussions des cas avec des institutions partenaires) ;
- Collaboration avec des intervenants spécialisés externes (psychiatres, psychologues, pédagogues etc.).

d. Coopérations

Le « Service d'Information, de Consultation et de Rencontre » est composé de :

- **«Kreative Werkstatt»**

La «Kreative Werkstatt» est un programme d'ateliers créatifs dirigés par des artistes professionnels, destinés aux personnes en situation de handicap mental en mettant l'accent sur la créativité et l'art.

- **Classes créatives**

Les classes créatives sont des ateliers créatifs dirigés par des artistes et destinés aux écoles maternelles, élémentaires et aux Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire.

- **Centre Loisirs**

Le Centre Loisirs est un service qui propose des activités de loisirs pour personnes en situation de handicap mental, en particulier pour les personnes qui vivent seules. En moyenne, 2 à 3 activités par semaine sont organisées.

e. Fondation Autisme Luxembourg

Dans le cadre de la convention « services d'information, de consultation et de rencontre », la Fondation Autisme Luxembourg offre depuis 2004 un soutien diversifié et individualisé aux personnes de tous âges présentant un trouble du spectre autistique (TSA), à leurs familles et aux professionnels. Les soutiens sont mis en place par une équipe pluridisciplinaire de professionnels spécialisés en autisme, parmi laquelle on trouve des psychologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, éducateurs gradués et assistants sociaux.

Les interventions se font, selon les besoins, dans les milieux de vie et/ou dans les locaux de la Fondation (à Capellen ou à Munshausen).

Le service propose des soutiens basés sur 3 axes :

- Axe 1 : Évaluation diagnostique ainsi que réévaluation systématique et régulière des compétences et du projet pédagogique
- Axe 2 : Service aux familles et à la personne atteinte d'autisme : formation en autisme, information sur les services existant au Grand-Duché, soutien à domicile et appui ponctuel
- Axe 3 **:** Service aux professionnels : formation en autisme, matériel didactique spécifique, conseil, support et information.

Pendant l'année 2018, 447 familles et 345 professionnels ont pu bénéficier de ce service.

f. Fondation Kräizbierg

- Service de rééducation fonctionnelle

Ce service veille au maintien et à l'amélioration du bien-être physique et de l'indépendance motrice des usagers. A cet effet, sont utilisés la kinésithérapie traditionnelle et des techniques spécifiques, ainsi que des techniques de relaxation, d'hydrothérapie et de thérapie sportive. Les ergothérapeutes veillent particulièrement à l'adaptation du lieu de vie et de travail, ainsi qu'aux difficultés motrices rencontrées. Les orthophonistes se chargent des problèmes d'élocution et de déglutition.

- Service ambulatoire de suivi

Ce service se compose d'une équipe multidisciplinaire (psychologues, éducateurs diplômés et gradués) qui assure un suivi de la personne handicapée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Fondation Kräizbierg. Le service assiste la personne en situation de handicap dans sa vie quotidienne tant sur le plan administratif, psychologique ainsi que socio-professionnel.

g. Fondation sclérose en plaques

Ce service organise des consultations individuelles psycho sociales pour les personnes atteintes de sclérose en plaques (SEP), ainsi que pour leurs proches. L'offre comprend par ailleurs l'organisation de groupes de parole pour les personnes atteintes de SEP et pour leurs proches. Un cycle de conférences (école de la SEP) est organisé à échéances régulières avec la participation de médecins et autres professionnels du secteur (ergo, kiné, (neuro)psychologue, diététicienne, Adem, etc). Des conférences et ateliers reprenant des sujets intéressant les personnes atteintes de SEP et leurs proches ainsi que l'édition de dépliants ou de brochures complètent cette offre d'information. En 2018, un programme d'entraînement en « mindfullness » (pratique de méditation) a été organisé à raison de 8 séances de 2 heures une fois par semaine. Le « Fridays in Esch » est une activité organisée deux après-midis par mois en collaboration avec le MS Day Center « Um Bill » proposant du bricolage et des excursions pour des personnes atteintes de SEP vivant au sud du pays.

h. Info-Handicap

Le « centre national d'information et de rencontre du handicap » est à l'écoute des personnes en situation de handicap, de leurs familles, des professionnels, des employeurs, des techniciens, des décideurs et d'une façon générale, de toute personne recherchant des renseignements sur le handicap et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Les activités du centre s'inspirent des mesures préconisées dans la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées et du plan d'action afférent du gouvernement luxembourgeois.

L'élément-clé du travail d'Info-Handicap est la concertation et la collaboration avec ses divers partenaires aux niveaux national et international.

En 2018 l'accent a été mis sur la date anniversaire des 25 ans de la création d'Info-Handicap pour la réalisation d'un film dédié au moments importants de l'ASBL.

Une attention particulière a été vouée lors de la Journée internationale des personnes en situation de handicap en proposant une danse avec des personnes en situation de handicap sur la place d'Armes

en plein marché de Noël pour sensibiliser le grand public. Le film réalisé a été projeté ce même jour au Cercle Cité et a eu un succès certain.

Info-Handicap a collaboré avec le Ministère de la Famille pour augmenter l'accessibilité des élections aux personnes handicapées.

Une collaboration a eu lieu avec le CET, CCDH, Nëmme mat eis ASBL et Solidarität mit Hörgeschädigten ASBL et le ministère de la famille concernant un guide de communication accessible pour les médias.

Pour compléter l'offre de notre site « Eurewelcome » l'application est en cours de développement.

Pour ancrer la dynamique du personnel et accueillir les nouveaux collaborateurs, la Direction a décidé de réaliser des coaching et des séances teambuilding.

Info-Handicap gère les sites Internet suivants :

- www.info-handicap.lu
- http://agenda.info-handicap.lu
- http://www.modesdemploi.lu
- www.unokonventioun.lu
- www.eurewelcome.lu
- www.resolux.lu

Info-Handicap possède une page Facebook et une page LinkedIn.

i. Ligue HMC

- **Day Center Bonnevoie**

Il s'agit d'un lieu de formation, de loisirs, de rencontre, de communication et d'information pour personnes en situation de handicap mental. Une centaine d'usagers y sont inscrits.

Objectifs du service:

- offrir des projets et des activités dans le domaine de la formation et des loisirs ;
- être un point de rencontre et de communication pour tous ;
- soutenir la participation des personnes en situation de handicap à la vie sociale et culturelle.

- **Day Center Norden**

Le Day Center Norden est situé à Burden, dans les locaux du centre Culturel « A Maesch». Les activités sont organisées par l'équipe existante du Day Center de Bonnevoie avec la participation d'intervenants externes.

- **Life-Academy**

  - Life-Long Learning
  - Inclusion
  - Formation
  - Empowerment

Ce service d'information, de consultation et de rencontre vise à promouvoir les droits des personnes en situation de handicap à une autonomie de vie et à l'inclusion dans la société.

Il s'inscrit également dans le cadre de l´article 21 de la Convention de l´ONU portant sur le droit des personnes handicapées à la liberté d'expression et d'opinion et à l'accès à l'information.

- **Espace-Famille**

Ce service d'information, de consultation et de rencontre s'adresse aux personnes en situation de handicap et à leurs familles.

L'offre du service se décline dans les domaines suivants :

- Conseil psychologique
- Relations et vie de couple, sexualité, parentalité
- Groupes de paroles
- Informations
- Formation continue

j. Op der Schock

Le « Fräizäitservice » organise des activités de loisirs durant la semaine et le weekend pour des personnes en situation de handicap mental. Les usagers vivent chez leurs parents ou familles et suivent un travail ou une occupation non salariée pendant la journée. Le service a organisé 3 colonies à l'étranger en vue de soulager la famille, de promouvoir l'intégration des usagers et de leur permettre de découvrir de nouveaux lieux, pays et culture. En 2018, 238 activités différentes ont été organisées, dont 47 d'une durée d'une journée entière. L'âge des usagers se situe entre 19 et 61 ans.

Le volet « Berodung doheem » est à la disposition de toute personne en situation de handicap mental, ainsi que des membres de sa famille. Il leur offre un accompagnement lors de projets de vie, de problèmes quotidiens, de démarches administratives, de soutien et d'accompagnement dans le suivi médical et thérapeutique, ainsi que lors du transfert vers un autre environnement de vie. En 2018, 25 familles ont sollicité ce service, dont 4 ont nécessité un accompagnement intensif.

k. Parkinson Luxembourg

Le Centre Parkinson « La Tulipe » a ouvert ses portes le 1er mars 2013. Ses objectifs sont :

- des prestations pour personnes de tout âge atteintes de la maladie de Parkinson et autres syndromes parkinsoniens, leurs aidants informels et leur entourage. Il s'agit de leur permettre d'accéder à l'autonomie, l'indépendance, le bien-être, l'intégration, ainsi que de permettre la participation active des personnes concernées (cours d'exercices physiques adaptés à la maladie de Parkinson tenus par des experts ;
- la mise à disposition d'informations fiables permettant aux concerné/es de mieux gérer la maladie ;
- la promotion d'attitudes responsables, en encourageant les usagers à s'investir eux-mêmes dans l'exploitation et le développement de leurs ressources et de leurs compétences, ainsi que la préservation de leur santé physique et psychique ;
- la mise à disposition d'un lieu de rencontre pour les personnes atteintes de la maladie de

Parkinson et leur entourage ;
- la mise à disposition d'un environnement adéquat aux intéressés. Les usagers eux-mêmes, à travers leurs idées et leurs initiatives, créent la diversité, les spécificités et l'ambiance ;
- une collaboration étroite avec le «Luxembourg Center for Systems Biomedicine» (LCSB) et la Parkinson Research Clinic. Participation à différents groupes de travail.

En 2018, 33 personnes (concernés et aidants informels) se sont rendues au centre pour la première fois afin d'obtenir des informations sur la maladie de Parkinson.

Le centre est fréquenté par 107 usagers réguliers, dont 63 détenteurs d'une «activity card». Malheureusement 8 usagers réguliers du Centre sont décédés au courant de l'année 2018 et 10 usagers ne peuvent plus participer aux activités suite à des problèmes de santé.

6 consultations psychologiques, 187 consultations individuelles en orthophonie, 52 entretiens d'information, de consultation et d'orientation ont été réalisés ainsi que 144 heures d'échange psycho-sociaux, ce qui représente 2020 présences d'usagers. Tenant compte des workshops thématiques et des visites, un total de 5706 présences a été réalisé en 2018.

Plusieurs catégories d'activités sont proposées aux usagers du Centre Parkinson :

- les ateliers à but thérapeutique : Musculation et autonomie, Gymnastique douce, Exercices d'Orthophonie, Parkinson Boxing, Workshop Parkinson, Nordic Walking, Chants, Exercices de mémoires, Danses, Hatha Yoga, Qi-Gong) ;
- les groupes d'entraide (aidants informels, Parkinsoniens, jeunes Parkinsoniens) ;
- les entretiens individuels (information, consultation, orientation) ;
- des thérapies individuelles (psychologue, orthophoniste) ;
- les ateliers créatifs (dessins, fimo argile, décorations, bricolage, peinture méditative….) ;
- les activités de loisirs et d'amusement ;
- des activités intergénérationnelles ;
- des excursions et des vacances organisées par Parkinson Luxembourg ASBL.

Gestion du site web www.parkinsonlux.lu.

l. Solidarität mit Hörgeschädigten ASBL - Service social HörgeschädigtenBeratung S.m.H

Il s'agit d'un service de consultation, d'information, de rencontre et d'accompagnement pour les personnes déficientes auditives.

En 2018, 81 clients, dont 4 nouveaux, ont profité du service d'accompagnement dans les domaines social et de l'emploi. Le service répond à des demandes d'informations ou de renseignements et assure la traduction d'informations importantes en langue allemande simplifiée. Les deux interprètes du service ont effectué 208 interventions pour 21 personnes privées et 23 institutions.

m. Tricentenaire

« 321 Vakanz » est un service spécialisé en vacances et loisirs pour personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite.

En 2018, le service a organisé 25 voyages et 10 excursions. Cela correspond à 3144 heures prestées par des professionnels et 2473 heures prestées par des collaborateurs bénévoles.

n. Trisomie21 Lëtzebuerg

L'association Trisomie21 Lëtzebuerg ASBL a pour vocation d'aider les personnes porteuses d'une trisomie21 à mener une vie aussi indépendante et comblée que possible. Les nouveaux objectifs visent l'avenir professionnel et les structures d'hébergement pour les adultes et les séniors porteurs de trisomie21. L'association offre des services de rencontre (ateliers de cuisine, activités de vacances, colonies, weekend d'autonomie, Disco, cours de danse). Elle organise également des activités grand-public telles que des représentations de danse démontrant le potentiel de nos membres, Journée Mondiale T21, Trisomie21-Maart Menster. Sont également offerts des services d'information (sensibilisation dans les écoles, stands d'information, centres de documentation, articles de presse, …) et des services de consultation (présence maternité, consultations médicales spécialisées, groupe de parole, accompagnement des familles, groupe parent-bébé, …). Afin de bien être au courant, Trisomie21 Lëtzebuerg collabore pendant toute l'année avec d'autres associations nationales et internationales (EDSA - *European Down Syndrome Association, DSI – Down Syndrome International)* (www.trisomie21.lu).

6.5. Logements semi-autonomes

- **Participation financière par couverture du déficit**

5 organismes gestionnaires ont signé une convention avec le Ministère pour un service d'assistance à domicile :

Tableau 1: Les logements semi-autonomes - situation au 31/12/2018

Organisme gestionnaire	Type d'handicap	Classe d'âge	Places conventionnées	Total des places au 31/12/2018	Places occupées au 31/12/2018	Population		Journées de présences
						♀	♂	
APEMH	mental léger	adultes	17	17	14	4	10	1460
Association pour la création de foyers pour jeunes	handicap mental	>18	6	6	4	1	3	1460
Foyer Eisleker Heem	handicap mental léger	adulte	6	8	8	5	3	2920
Ligue HMC	mental	<18	18	18	13	10	3	4554
Yolande	handicap mental léger	tous âge	7	7	5	1	4	1662
TOTAL			54	56	44	21	23	12056

Tableau 2: L'âge des usagers dans les logements semi-autonomes au 31/12/2018

organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		≥ 80 ans		Total des usagers
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	
APEMH	0	0	1	2	0	2	1	1	2	3	0	1	0	1	0	0	14
Association pour la création de foyers pour jeunes	0	0	1	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	4
Foyer Eisleker Heem	0	0	0	1	2	1	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	8
Ligue HMC	0	0	3	1	4	0	2	0	1	0	0	2	0	0	0	0	13
Yolande	0	0	0	4	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
TOTAL	0	0	5	9	6	3	5	3	5	4	0	3	0	1	0	0	44

a. APEMH - Hébergement et Services

Le service d'accompagnement en milieu ouvert s'adresse à des personnes en situation de handicap mental et ayant les capacités à mener une vie autonome. Au 31.12.2018, 14 personnes habitent dans les structures de type semi-ouvertes.

Les logements semi-autonomes (ou semi-ouverts) sont des maisons communautaires accueillant 3 à 5 personnes. L'encadrement est quotidien, mais non permanent.

- Maison Georges Mayer, Dudelange (5 places)
- Haus Lalleng, Esch/Alzette (4 places)
- Haus Woiwer, Obercorn (4 places)
- Maison Think (4 places)

L'encadrement dans cette dernière maison n'est pas quotidien, les habitants étant suivis par l'équipe du service d'accompagnement et de suivi.

b. Association pour la création de foyers pour jeunes

4 personnes habitent dans trois appartements loués à la ville de Diekirch par l'ACFJ (un couple et deux personnes seules).

L'intensité de la prise en charge des personnes respectives dépend des compétences et de l'autonomie de chacun. Les quatre personnes sont accompagnées régulièrement dans leurs appartements et participent à des activités du groupe résidentiel du Foyer Bamerdall.

Le personnel encadrant leur rend visite pour les assister dans la gestion de leur argent et du ménage (courses, hygiène, contact avec administrations, tuteurs, banques et employeurs), lors de visites médicales, ainsi que lors de l'organisation des transports et de la participation aux activités de loisirs.

Le personnel du Foyer Bamerdall est disponible à tout moment pour intervenir auprès de ses clients quand les personnes de référence ne sont pas en service.

c. Foyer Eisleker Heem

8 (huit) personnes vivent dans un appartement séparé et mènent une vie semi-autonome grâce au soutien régulier d'une éducatrice.

d. Ligue HMC

La Ligue HMC gère 3 communautés de vie semi-autonomes :

- Beggener Haus 1, 54, rue Cyprien Merjai, L-2145 Luxembourg (5 places)
- Beggener Haus 2, 16, rue Nothomb, L-2232 Luxembourg (6 places)
- SAEMO (Service d'Aide Educative en Milieu Ouvert), 80, rue du Cimetière, L-1338 Luxembourg (7 places).

e. Yolande

L'ASBL Yolande dispose de 6 lits semi-autonomes au lieu-dit «Um Juck» à l'Institut St. Joseph (3 rue de Wecker, L-6832 Betzdorf) et d'un lit semi-autonome au Foyer Op de Wolleken (53, rue Laach, à L-6775 Niederanven).
Les usagers des lits semi-autonomes sont des adultes en situation de handicap mental avec un degré d'autonomie élevé. Ils y bénéficient d'un accompagnement socio-pédagogique afin de les assister dans la réalisation de leur projet de vie. L'objectif est principalement le développement de l'autonomie, de l'inclusion dans la vie sociale et professionnelle ainsi que de l'autodétermination des usagers.

6.6. Les services d'assistance à domicile et de suivi (logements autonomes)

- **Participation financière par couverture du déficit**

10 organismes gestionnaires ont signé une convention avec le Ministère pour un service d'assistance à domicile :

Tableau 1 : Les services d'assistance à domicile - situation au 31/12/2018

Organisme gestionnaire	Type d'handicap	Journées d'ouverture 2018	Nombre de bénéficiaires	Population		Unités de service prestées en 2018
				♀	♂	
APEMH	handicap mental léger	267	62	41	21	534
Association pour la création de foyers pour jeunes	handicap mental	365	3	0	3	+/- 400 visites à domicile, accompagnement pour courses, visites médicales, loisirs
Autisme Luxembourg	TED	303	16	2	14	1874
Coopérations	handicap mental	102	19	6	13	170
Fondation Autisme Luxembourg	troubles du spectre autistique	235	16	2	14	508
Fondation Kräizbierg	handicap physique	365	11	5	6	3650
Fondation Lëtzebuerger Blannenvereenegung	handicap visuel, cécité ou malvoyance	298	119	38	81	188 activités régulières, 34 activités irrégulières, 32 journées de formations, 1421 interventions assistance à domicile, 306 unités thérapeutiques
Fondation Sclérose en Plaques	sclérose en plaques	365	17	7	10	121
Foyer Eisleker Heem	handicap mental léger	365	3	1	2	240
Ligue HMC	mental	365	29	11	18	7084
TOTAL			295	113	182	

Tableau 2: L'âge des usagers des services d'assistance à domicile au 31/12/2018																	
Organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		≥ 80 ans		Total des usagers
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	
APEMH	0	0	15	5	9	8	5	2	6	4	5	1	1	1	0	0	62
Association pour la création de foyers pour jeunes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	3
Autisme Luxembourg	0	0	1	5	1	2	0	6	0	1	0	0	0	0	0	0	16
Coopérations	0	0	4	5	0	4	1	2	1	2	0	0	0	0	0	0	19
Fondation Autisme Luxembourg	2	13	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16
Fondation Kräizbierg	0	0	0	0	0	2	0	1	3	3	2	0	0	0	0	0	11
Fondation Lëtzebuerger Blannenvereenegung	0	1	2	3	3	6	11	6	12	7	9	5	17	1	29	7	119
Fondation Sclérose en Plaques	0	0	0	0	0	2	2	3	2	3	2	2	1	0	0	0	17
Foyer Eisleker Heem	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Ligue HMC	0	0	0	1	0	2	2	1	7	11	2	2	0	1	0	0	29
TOTAL	2	14	22	20	14	28	21	21	31	34	20	10	19	3	29	7	295

a. APEMH - Hébergement et Services

Le service d'accompagnement et de suivi (SAS) offre un accompagnement individualisé à des personnes qui vivent en appartement dans le sud et le nord du pays. Au 31 décembre 2018, 62 personnes étaient suivies par le service au sein de logements autonomes.

b. Association pour la création de foyers pour jeunes

Le service «suivi social» du Foyer Bamerdall prend actuellement en charge 3 personnes.

c. Autisme Luxembourg

Le service d'aide à domicile propose un accompagnement personnalisé dans le cadre de la vie familiale des personnes souffrant de troubles du spectre de l'autisme. La plupart de ces personnes sont atteintes du syndrome d'Asperger et vivent en autonomie dans leur propre domicile. Ces personnes risquent de faire l'objet d'isolement, mais aussi d'abus de la part d'individus malveillants.

De ce fait, le service vise à maintenir la personne atteinte d'autisme en contact avec d'autres personnes, réseaux et groupes sociaux, tout en favorisant activement son intégration et son autonomie maximale en fonction de son potentiel et son bien-être. A noter qu'une augmentation de l'autonomie provoque une exposition plus grande aux risques de la vie en société et donc aussi une diminution de la protection des personnes atteintes d'autisme. C'est pour cette raison que le SAD intervient activement dans la lutte contre l'abus, voire le harcèlement de la part des personnes malveillantes. En vue d'une intervention urgente, il aide à construire un réseau de personnes de référence vigilantes et intéressées au bien-être des personnes atteintes d'autisme. Ce réseau, qui collabore avec les éducateurs de référence, est constitué de diverses personnes, dont des voisins, des collègues de travail, des membres de la famille ou d'un club que la personne atteinte d'autisme fréquente. En outre, le service encourage la participation régulière aux activités offertes dans le cadre du centre de loisirs (CDL) d'Autisme Luxembourg ASBL et d'autres centres de proximité.

Le plus grand défi dans l'encadrement des personnes atteintes d'autisme vivant de façon autonome

est le maintien des compétences et des acquis de l'expérience. Le plus souvent des interventions régulières sont nécessaires dans les domaines tels que les tâches domestiques, les soins personnels, les déplacements et l'organisation des loisirs, la gestion financière, les démarches administratives, les visites médicales, la collaboration avec d'autres services d'aides et/ou de soins, la promotion et le soutien dans la gestion des relations sociales, l'organisation d'activités personnalisées et de groupe, ainsi que la planification et l'organisation de voyages en groupe ou individuels.

En 2018, le SAD a pris en charge 16 personnes souffrant de troubles du spectre de l'autisme.

d. Coopérations

Depuis fin novembre 2018, le service « Mäi Liewen » fournit une assistance aux personnes en situation de handicap mental qui habitent de façon autonome ou qui ont un projet de logement autonome. Cette assistance peut être l'accompagnement à une visite médicale, aider à trouver un logement, des informations sur des aides (offices sociaux, allocation de vie chère,…) des conseils pour la gestion de l'argent,…) aider lors de démarches administratives ou aussi des visites à domicile.

e. Fondation Autisme Luxembourg

Une équipe spécifique de professionnels de la FAL offre des services de soutien à des personnes présentant un trouble du spectre autistique (TSA) par le biais de l'Assurance Dépendance.

Ces « activités d'appui à l'indépendance » (AAI) visent à apprendre aux personnes présentant un TSA à participer activement, à persévérer dans ou à mener à son terme la réalisation des actes essentiels de la vie, soit :

- en prévenant une diminution des capacités motrices, cognitives, psychiques ;
- en entretenant ces capacités ;
- en les améliorant.

Ces activités peuvent être prestées en individuel ou en groupe, sont planifiées et structurées et répondent à l'état et aux besoins spécifiques de la personne présentant un TSA.
Au total en 2018, 16 enfants ont bénéficié de ce service via des prestations individuelles à leur domicile un peu partout dans le pays.

f. Fondation Kräizbierg

Le service « Betreit Wunnen Gasperich » (BWG) concerne des personnes avec un handicap physique, âgées entre 18 et 60 ans. Il leur propose des appartements en location adaptés, ainsi que des services destinés à permettre à ces personnes de jouir d'un logement autonome. Les habitations BWG sont réparties dans le quartier « Sauerwiss », qui comprend 10 logements (12 places) et un centre d'assistance pour les actes essentiels de la vie.

g. Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung

Le Service Berodung, Betreiung a Fräizäit (BFF) a comme objectif d'aider les personnes déficientes visuelles ou atteintes de cécité.

L'encadrement thérapeutique du service comprend notamment un entraînement en orientation et en mobilité. Le service vise à familiariser les clients avec les appareils et moyens accessoires adaptés au handicap de vue dans leur milieu ordinaire et essaie d'éviter l'isolation sociale.

Un carnet d'activités régulières et irrégulières est proposé aux clients. Le service essaie ainsi de rendre les activités accessibles aux personnes handicapées.

Le service donne des formations et des cours de sensibilisation à différents groupes de population, demandant des informations sur le sujet de la cécité et la malvoyance, ou encore l'accessibilité.

L'aide et le soutien à domicile pour personnes aveugles et malvoyantes peut comprendre :

- une assistance humaine, lutte contre l'isolement et la dépression ;
- une assistance dans le domaine administratif ;
- une assistance pour faire les courses ;
- la rééducation des sens favorisant le maintien et gain d'un maximum en autonomie dans la vie journalière à l'aide de différentes stratégies ou apprentissages ;
- le conseil et la proposition d'aides techniques et d'aides auxiliaires.

Depuis l'année 2018, le BBF organise et encadre 2 vacances différentes.

Le « Betreit Wunnen » est une structure semi-autonome. Cette habitation, adaptée aux besoins spécifiques de personnes jeunes, aveugles ou malvoyantes, a pour objectif de promouvoir leur autonomie personnelle et leur indépendance. Cette structure est également encadrée par l'équipe du BBF.

h. Fondation Sclérose en plaques

Le service est situé dans la Résidence Al Esch, 45, rue du Commerce, L-4067 Esch/Alzette (17 appartements et studios de différentes tailles accessibles aux personnes à mobilité réduite accompagnées ou non par les membres de leurs familles).

L'objectif de ce service est de promouvoir le maintien à domicile des personnes atteintes de SEP ou d'autres handicaps moteurs d'origine neurologique en assurant un accompagnement psycho-social ainsi que des aides au niveau de la tenue du ménage et des courses. L'offre est complétée par des activités communes, comme la préparation de repas dans la cuisine commune (2 fois par semaine) ou des activités physiques proposées en collaboration avec le service des sports de la Ville d'Esch.

i. Foyer Eisleker Heem

3 personnes mènent une vie plus ou moins autonome à l'extérieur de l'institution et profitent du service « suivi ». Elles louent des studios appartenant à des privés.

j. Ligue HMC

Le Service d'Accompagnement et de Suivi (SAS) est situé au 4, rue M.S. Beving, L-1234 Luxembourg
Le SAS offre un accompagnement et une assistance à des personnes en situation de déficience intellectuelle qui vivent seuls.

III. Solidarité

1. Politique internationale

1.1. Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD)

a. Le Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD) au Luxembourg

Au Luxembourg, le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) contribue, conformément à la Stratégie Europe 2020, à l'objectif de réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes menacées de pauvreté et d'exclusion sociale, tout en complétant les autres Fonds structurels.

Il concourt à atténuer les formes d'extrême pauvreté et ayant une forte incidence en matière d'exclusion sociale.

Au Luxembourg, le FEAD permet de répondre à une situation de détresse au niveau alimentaire et au niveau des biens matériaux de base.

La plateforme de collaboration du FEAD est composée de représentants du ministère de la Famille de l'Intégration et à la Grande Région, de la Spëndchen asbl, de la Croix-Rouge luxembourgeoise, de la Fondation Caritas Luxembourg, de la Banque Alimentaire, du « den Cent Buttek asbl » et de l'épicerie solidaire « Eis Epicerie Zolwer ».

En 2018, la plateforme de collaboration a notamment eu des échanges de vue sur les thèmes suivants: le bilan concernant la distribution des produits FEAD au Luxembourg, les produits à adjudiquer, les expériences des organisations partenaires, les mesures d'accompagnement effectuées par les organisations partenaires et le rapport annuel de mise en œuvre 2017.

Il ressort du rapport annuel de mise en œuvre de l'année 2017, envoyé en juin 2018 à la Commission européenne, que le montant total des dépenses publiques éligibles s'élève à 553.264 € pour l'acquisition alimentaire et à 158.511 € pour l'acquisition de l'aide matérielle de base.

Les produits alimentaires distribués sont l'huile d'olive, l'huile de tournesol, le lait, les pâtes, le riz long grain, le sucre et le thon.

Les produits de l'assistance matérielle de base distribués sont le papier hygiénique, le shampooing, le dentifrice et le gel douche.

Au Luxembourg, 12.453 personnes (4.843 ménages), dont 6.469 femmes et 5.984 hommes, ont bénéficié de l'aide alimentaire et de l'aide matérielle de base. Le rapport annuel de mise en œuvre a souligné que, selon l'enquête effectuée par TNS-ILRES auprès des bénéficiaires finaux, le dispositif mis en place au Luxembourg fonctionne bien.

En 2018, les représentants du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ont tenu une réunion d'échange avec les représentants de la Commission européenne. Les discussions ont porté notamment sur les sujets suivants: l'audit réalisé par KPMG, l'évaluation à mi-parcours du FEAD

effectuée par la Commission européenne auprès des Etats membres, l'enquête auprès des bénéficiaires finaux du FEAD et la mise en œuvre physique et financière du FEAD au Luxembourg.

b. Comité d'experts du FEAD à Bruxelles

En 2018, les représentants du ministère ont assisté à la réunion du Comité d'experts du FEAD à Bruxelles.

La réunion a porté sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds social européen plus (FSE +), la complémentarité du FEAD avec le Fonds social européen (FSE) et la mise en œuvre du FEAD dans les différents Etats membres.

c. Cour des comptes européenne

En 2018, les représentants du ministère ont eu une entrevue avec la Cour des comptes européenne. Le ministère a participé au questionnaire d'audit qui comportait quatre sections, à savoir: les programmes opérationnels, les groupes cibles, les organisations partenaires et le suivi.

En vertu des dispositions de l'article 287 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), la Cour a examiné si le FEAD est un instrument efficace pour réduire la pauvreté et contribuer à l'inclusion sociale des personnes les plus démunies de l'Union.

d. Audit par la KPMG

En 2018, l'Inspection générale des finances, autorité d'audit du FEAD, a mandaté la KPMG d'effectuer une revue des systèmes de gestion et de contrôle sur base des procédures définies et une vérification des changements par rapport à l'audit de la période précédente. L'audit a constaté un bon fonctionnement du système dans sa globalité.

1.2. Comité de la protection sociale (CPS)

Une représentante de la division Solidarité est membre du Comité de la protection sociale (CPS). Le Comité de la protection sociale (CPS), établi par l'article 160 du Traité sur le fonctionnement de l'UE, est un comité consultatif de l'Union européenne (UE), dont les travaux sont destinés aux Ministres de l'emploi et des affaires sociales, réunis au sein du Conseil "Emploi et politique sociale" (EPSCO).

Ce comité a pour mission :

- de suivre la situation sociale et l'évolution des politiques de protection sociale dans les Etats membres et dans l'Union ;
- de faciliter les échanges d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques entre les Etats membres et avec la Commission ;
- de formuler des rapports/avis dans le domaine social.

En 2018, les principaux thèmes abordés par le CPS étaient :

- le suivi de la mise œuvre des recommandations adressées aux Etats membres dans le cadre du « Semestre européen » ;

- le rapport annuel de l'année 2018 intitulé « Review of the social protection performance monitor and developments in social protection policies ». Ce rapport suit l'évolution de la situation sociale dans l'Union européenne et identifie les réformes des politiques sociales dans les Etats membres. Il donne également un aperçu des résultats des évaluations thématiques et des revues par les pairs menées par le Comité au cours de l'année écoulée ;
- l'échange de vue avec les partenaires sociaux, la « plateforme sociale » et l'EAPN (European Anti Poverty Network) dans le cadre de l'examen annuel de croissance ;
- l'organisation du Programme par les pairs (Peer Reviews) ;
- la synthèse des différentes contributions des Etats membres sur le sujet thématique du Rapport Social National.

Le Comité a élaboré un avis pour le Conseil EPSCO sur l'évaluation et la mise en œuvre des recommandations par pays pour 2018 et les défis dans le domaine de l'emploi et de la protection/inclusion sociale. Le Conseil a adopté en 2018 des conclusions sur des politiques de développement intégré de la petite enfance en tant qu'instrument d'inclusion sociale, sur la base d'une évaluation par les pairs au sein du Comité.

La Division Solidarité a collaboré étroitement avec les responsables du ministère de la Sécurité sociale et de l'Inspection générale de la Sécurité Sociale (IGSS) pour la réalisation des contributions à remettre au secrétariat du Comité de la protection sociale.

1.3. Stratégie Europe 2020

La Division Solidarité coordonne l'objectif « favoriser l'inclusion sociale en réduisant la pauvreté » du Programme National de Réforme (PNR) du Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre du semestre européen. Pour de plus amples informations, la contribution sur le site Internet peut être consulté sous l'adresse suivante :

https://odc.gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/programme-national-de-reforme/2018-pnr-luxembourg-2020.html

1.4. Convention annuelle pour une croissance inclusive

Deux représentantes de la division Solidarité du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ont participé le 27 avril 2018 à Bruxelles à la Convention annuelle pour une croissance inclusive (ACIG) organisée par la Commission européenne.
La plateforme réunit des représentants de la société civile et des décideurs politiques afin de réfléchir aux actions que l'Union européenne peut mener pour obtenir une croissance véritablement inclusive en faveur de tous les citoyens.
En 2018, les débats ont porté sur la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux. Le socle vise à conférer des droits nouveaux et plus efficaces aux citoyens. Il fixe 20 principes clés qui s'articulent autour de trois thèmes : l'égalité des chances et l'accès au marché du travail, les conditions de travail équitables, ainsi que la protection/l'insertion sociale.

1.5. Rapport Social National 2018 (RSN)

En 2018, le questionnaire du Rapport Social National a porté sur le sujet suivant : « Social services that complement active labour market inclusion measures for people of working age who are furthest away from the labour market ».

1.6. Stratégie nationale d'intégration des Roms

Le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, en tant que « point de contact national pour l'intégration des Roms », a remis début 2018 son rapport annuel à l'aide du nouvel outil de « reporting » mis en place par la Commission européenne.

Fin novembre 2018, une représentante de la division Solidarité a participé ensemble avec un représentant de l'Agence Immobilière Sociale à la plateforme européenne pour l'inclusion des Roms organisée par la Commission européenne à Bruxelles sur le thème des inégalités rencontrées par les Roms dans les domaines du logement et de la santé.

Du côté du Conseil de l'Europe, le Luxembourg a été représenté à la 15e réunion du CAHROM qui s'est tenue fin mai 2018 à Athènes en Grèce. Au-delà des travaux internes au CAHROM, ses membres ont eu des échanges de vue avec des représentants des autorités grecques, des pouvoirs régionaux et locaux et de la société civile rom de Grèce. Ils se sont rendus dans la commune de Megara pour visiter le centre communautaire rom et le campement rom de Vlychos. Des nouveaux projets de logements et de réaménagement du quartier ont été présentés à la Mairie par les responsables compétents.

La 16e réunion du CAHROM a eu lieu au début du mois d'octobre à Strasbourg en France.

2. Politique nationale

2.1. Exclusion sociale liée au logement et stratégie nationale contre le sans-abrisme

Tout au long de l'année 2018, le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a continué la coordination de la mise en œuvre de la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement. La stratégie s'étend sur la période de 2013 à 2020 et elle fournit le cadre aux actions menées par le gouvernement pour lutter contre toutes les formes de sans-abrisme et d'exclusion liée au logement. La stratégie est basée sur le principe du « logement d'abord » et elle préconise une approche globale qui prend en compte les besoins sociaux, psychologiques et médicaux de la personne sans-abri.

Un autre domaine d'actions a concerné la continuation de la collaboration interministérielle afin de combattre l'exclusion liée au logement chez les jeunes. Des représentants de la division Solidarité ont participé au Comité consultatif « Rapport national sur la situation de la Jeunesse 2020 » en avril et en juillet 2018. Le groupe de travail interministériel concernant le logement chez les jeunes s'est réuni en janvier et en février 2018.

Par ailleurs, une conférence publique « Réussir la transition vers la liberté » a été organisée en date du 23 avril 2018 par Caritas Accueil et Solidarité a.s.b.l., en collaboration avec le ministère de la Justice et le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Les discussions ont porté sur la réinsertion sociale par le logement de personnes sortant de prison. La conférence a été suivie d'une journée d'études en date du 24 avril 2018, réservée aux professionnels du secteur psycho-social et éducatif travaillant avec la population cible. Une deuxième journée d'études a eu lieu au Centre pénitentiaire à Givenich en date du 18 juillet 2018 avec un groupe de professionnels plus restreint.

Le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a agréé deux nouveaux services dans le domaine du sans-abrisme et de l'exclusion liée au logement. Il s'agit d'abord du service Streetwork de Caritas Accueil et Solidarité a.s.b.l. qui va à la rencontre des personnes sans-abri dans les quartiers de Bonnevoie et de la gare de Luxembourg-Ville. Le projet « Betreit Wunnen 2 », géré par le Service Enfants et Jeunes de la Commune de Hesperange a.s.b.l. et inauguré le 28 mai 2018, a également été agréé. La structure offre des logements encadrés pour jeunes adultes.

Depuis 2018, le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région conventionne le service « Abricoeur » de la Croix-Rouge luxembourgeoise, service pour sans-abris qui est actif dans la Ville-Haute de la Ville de Luxembourg.

Des plateformes de collaboration avec les services conventionnés ont été organisées et la division Solidarité a régulièrement participé aux réunions de coordination des travailleurs de rue (services « Streetwork »). D'autres groupes de travail se sont réunis pour réaliser des projets futurs en faveur de certains groupes de personnes vulnérables.

2.2. 13e rencontre participative pour l'inclusion sociale

La 13e rencontre participative pour l'inclusion sociale organisée par EAPN Lëtzebuerg, réseau luxembourgeois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, avec le soutien du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a eu lieu le 12 juillet 2018 à Bertrange.

Les discussions ont porté sur la nouvelle loi sur le revenu d'inclusion sociale qui a été votée le 10 juillet 2018 et qui abroge la loi sur le revenu minimum garanti.

La rencontre rassemblait des représentants d'associations, des personnes exposées au risque de pauvreté, Madame Corinne Cahen, Ministre de la Famille et de l'Intégration, et Monsieur Nicolas Schmit, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire. L'objectif de la conférence était d'instaurer un dialogue direct entre les personnes en situation de pauvreté, les professionnels et les décideurs politiques en vue de favoriser une compréhension réciproque (approche participative).

3. Personnes LGBTI

Les personnes LGBTI (« Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender and Intersexual ») rencontrent encore souvent des discriminations liées à l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou à la variation de leurs caractéristiques sexuées.

3.1. Coordination des politiques nationales promouvant les droits des personnes LGBTI

Le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région assure depuis 2015 la coordination des politiques promouvant les droits des personnes LGBTI. Dans ce cadre, le ministère a créé un groupe de travail interministériel LGBTI qui s'est réuni deux fois en 2018 avec la société civile, les organisations nationales des droits de l'homme et des experts.

3.2. Plan d'action national pour la promotion des droits des personnes LGBTI

Le ministère a coordonné les travaux de rédaction du premier plan d'action national pour la promotion des droits des personnes LGBTI qui a été adopté par le Conseil de Gouvernement le 13 juillet 2018. Ce plan est le résultat fructueux d'une concertation entre dix ministères et d'une collaboration avec la société civile. Il s'agit d'un plan pluriannuel qui est structuré en huit chapitres thématiques :

- Proposer une éducation inclusive et équitable pour tous les apprenants ;
- Garantir l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail ;
- Assurer pour tous la jouissance effective du plus haut niveau de santé réalisable ;
- Protéger la diversité des formes familiales ;
- Accueil et intégration ;
- Lutter contre les discriminations, les crimes de haine et les discours de haine ;
- Assurer l'égalité des droits des personnes transgenres ;
- Assurer l'égalité des droits des personnes intersexes.

Le plan d'action prévoit 36 objectifs et 93 actions concrètes. Afin de garantir la bonne mise en œuvre du plan d'action, le gouvernement a créé un comité interministériel LGBTI sous la présidence du ministère ayant la famille dans ses attributions. Ce comité s'est réuni pour la première fois le 25 octobre 2018.

3.3. Campagne de sensibilisation sur l'intersexuation

Le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a lancé une campagne de sensibilisation afin d'informer le grand public sur l'intersexuation et de lutter contre les discriminations que peuvent vivre les personnes intersexes. Cette campagne fait partie des actions prévues dans le plan d'action national pour la promotion des droits des personnes LGBTI.

Les personnes intersexes sont nées avec des caractéristiques biologiques qui ne correspondent pas à la norme sociale ou médicale des corps dits « masculins » ou « féminins ». Il s'agit de variations naturelles du corps. Ces variations peuvent concerner les caractéristiques chromosomiques, hormonales, anatomiques ou des organes reproducteurs. L'intersexuation peut apparaître avant la naissance, à la naissance, à la puberté ou à l'âge adulte. A l'instar des femmes et des hommes, les personnes intersexes font depuis toujours partie de notre société. Etant donné que leur corps est souvent considéré comme différent de la norme des corps dits « féminins » ou « masculins », il arrive que les enfants, jeunes et adultes intersexes vivent des discriminations et des violations de leurs droits humains. L'intersexuation n'est pas à confondre avec l'identité de genre ou l'orientation sexuelle des personnes.
La campagne comprend une affiche en français et en allemand, un dépliant à l'intention des parents d'un enfant intersexe, également en français et en allemand, et le site Internet www.intersexe.lu / www.intersex.lu. Les affiches et les dépliants ont été distribués aux partenaires du ministère de la

Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, du ministère de la Santé et du ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Dans le cadre de cette campagne, le service de consultation Familljen-Center a.s.b.l. s'est spécialisé pour accueillir également des personnes intersexes et leur entourage.

3.4. Point de contact gouvernemental pour les questions LGBTI

La division Solidarité du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région représente le Luxembourg en tant que membre du réseau informel des points de contact européens gouvernementaux LGBTI auprès du Conseil de l'Europe. Le but est d'échanger sur les politiques mises en œuvre par les gouvernements et sur les derniers développements politiques au niveau européen. Le point de contact a participé en 2018 aux tables rondes biannuelles des points de contact européens, au Forum IDAHOT organisé en mai 2018 à Lisbonne et à la Conférence finale du projet « Rainbow Rights » en novembre 2018 à Tallinn. La table ronde des points focaux à Helsinki a été l'événement de lancement de la présidence finlandaise du Conseil de l'Europe.

La division Solidarité a participé à la présentation d'un nouvel outil de travail par l'Organisation Intersexe Internationale Europe (OII Europe) organisée par les représentations maltaise et allemande à Bruxelles et à un échange sur la création du réseau LGBTQI francophone international.

La division Solidarité a coordonné la participation du Luxembourg au deuxième cycle d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec (2010)5 du Comité des Ministres aux Etats membres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Les conclusions du Conseil de l'Europe sont attendues pour juin 2019.

3.5. Politique européenne et internationale

Le Luxembourg s'engage également au niveau européen et international à faire progresser les droits des personnes LGBTI. Lors du Conseil EPSCO en décembre 2018, le Luxembourg a signé un appel de dix-neuf Etats membres visant à renforcer la politique européenne en faveur des personnes LGBTI au sein de l'Union européenne. Lors de ce même Conseil, le Luxembourg a fait partie des Etats membres défendant l'inclusion d'une référence aux personnes LGBTIQ (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, intersexes ou queers) dans les conclusions du Conseil de la Présidence autrichienne.

4. Aides financières octroyées par la division Solidarité

4.1. Catastrophes naturelles

En juin 2018, le Luxembourg a été frappé par de fortes pluies et par des inondations dans différentes zones géographiques du pays. Le gouvernement a décidé d'organiser une action de solidarité pour parer aux dépenses de première nécessité des personnes sinistrées dont la situation économique est fragile.

Une séance d'information en présence de Madame Corinne Cahen, ministre de la Famille et de l'Intégration, ainsi qu'une permanence administrative en présence d'une représentante du ministère et en collaboration avec l'Office Social Remich ont été organisées rapidement à Greiveldange, village le plus fortement touché par les inondations. De même, une réunion de coordination a eu lieu avec le bureau d'expertise.

La commission des secours sociaux suite aux dommages causés par les catastrophes de la nature s'est réunie à 5 reprises pour analyser les dossiers et prendre des décisions y relatives. Les travaux sont actuellement toujours en cours.

Au 31 décembre 2018, 83 demandes d'aide suite aux inondations ont été introduites. Une décision a été prise pour 75 des 83 demandes. Le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a versé des aides sociales pour un montant total de 369.804 € pour 48 dossiers, donc une moyenne d'environ 7.704 €. Pour 27 dossiers, aucun paiement n'a été effectué pour différentes raisons : résidence secondaire (6), franchise dépassant le montant des dégâts (6), prise en charge de la totalité des dégâts par l'assurance (5), renonciation à l'aide sociale (3) ou encore transfert pour compétence au Ministère de l'Economie (2). 8 demandes n'ont pas encore été traitées au 31 décembre 2018 car des documents indispensables font défaut.

Les demandes d'aide ont concerné 22 villages différents dans 17 communes. 53 expertises ont été réalisées sur place. Les demandes d'aide ont été introduites dans la majorité des cas par le(s) propriétaire(s) du lieu de sinistre.

4.2. Secours

Les aides financières accordées par la division Solidarité du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région se résument à des aides urgentes et ponctuelles sous forme d'un chèque permettant la survie dans l'immédiat. Il s'agit essentiellement de femmes subissant des violences conjugales et qui n'ont pas de revenus propres suffisants pour payer les frais courants.

Pendant l'exercice 2018, une personne a bénéficié d'une prise en charge de ses cotisations d'assurance maladie facultative ou continuée pour un montant de 3.338 €.

Quant à la participation financière du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région aux placements à l'étranger, 2 adultes ont été placés à l'étranger du fait qu'il n'existe pas d'institution adaptée à leurs besoins spécifiques au Grand-Duché. La participation du ministère aux frais de placement de ces adultes est de 71.327 € en 2018.

4.3. Rapatriements

La division Solidarité a été sollicitée pour la prise en charge de 10 rapatriements en faveur de citoyens luxembourgeois se trouvant dans une situation financière de détresse à l'étranger. 3 rapatriements ont été financièrement pris en charge par le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région pour un coût de 860 €. Les situations sociales des personnes concernées nécessitent souvent un suivi plus ou moins intense vu que les personnes ne disposent normalement pas de revenus et n'ont pas de logement.

5. Surendettement

En date du 31 décembre 2018, 450 dossiers sont enregistrés au répertoire électronique qui a été créé par la loi du 8 janvier 2013 sur le surendettement. Ce répertoire centralise les avis et informations établis dans le cadre de la procédure de surendettement et informe sur l'état d'avancement de la procédure. A noter que les dossiers de surendettement qui ont été ouverts avant l'entrée en vigueur de la loi du 8 janvier 2013 sur le surendettement et qui n'ont pas subis de modification majeure ne sont pas inscrits dans ce répertoire.

Les 450 dossiers inscrits au répertoire depuis 2014 ont nécessité l'intervention de l'un des deux Service d'information et de conseil en matière de surendettement (SICS). Les SICS n'interviennent non seulement dans le cadre de la procédure de surendettement au niveau de la Commission de Médiation, mais également au niveau de la justice de paix.

Parmi les 450 dossiers inscrits au répertoire électronique au 31 décembre 2018, 362 (80%) se trouvent dans la phase de règlement conventionnel, 62 dossiers (14%) sont dans la phase de redressement judiciaire et 26 dossiers (6%) se trouvent dans la phase de rétablissement personnel. Le juge de paix a prononcé la clôture du rétablissement personnel dans 19 des 26 dossiers (73%) se trouvant dans la phase de rétablissement personnel.

Quant au 362 dossiers se trouvant dans la phase de règlement conventionnel, 186 dossiers (51%) sont inactifs pour différentes raisons :

- refus d'admission par la Commission de médiation (88) ;
- échec de la phase de règlement conventionnel sans que le débiteur ait fait une demande au juge de paix pour entrer dans la phase de redressement judiciaire (41) ;
- abandon de la procédure par le(s) débiteur(s) (26) ;
- remboursement total pour solde de tout compte du plan de règlement conventionnel (18) ;
- création d'un nouveau numéro de dossier suite à la séparation d'un couple (9) ;
- création d'un numéro de dossier par erreur ou suite à un problème informatique (4).

Parmi les 176 dossiers actifs de la phase de règlement conventionnel, 31 dossiers sont en cours d'admission au 31 décembre 2018. 22 dossiers ont été admis et sont en attente d'une proposition de plan. Pour 18 dossiers, un moratoire des paiements est en cours. Un plan de redressement conventionnel a été mis en place pour 105 dossiers.

5.1. Commission de Médiation en matière de surendettement

En 2018, la Commission de Médiation en matière de surendettement a siégé 7 fois (10 fois en 2017). Elle a pris 216 décisions (296 en 2017) concernant les dossiers de surendettement, donc 31 décisions en moyenne par réunion.

65 demandes d'admission à la procédure du règlement conventionnel des dettes ont été déposées en 2018 (56 demandes en 2017, 84 demandes en 2016 et 80 demandes en 2015) :

- Au 31 décembre 2018, 29 dossiers se trouvaient en phase d'instruction en vue de leur admissibilité (25 au 31 décembre 2017).
- Pour 2 dossiers, la demande a été retirée par les débiteurs avant que la Commission n'ait pu statuer sur l'admissibilité.
- La Commission de Médiation a statué sur l'admission de 34 dossiers en 2018 (27 en 2017). Parmi ceux-ci, 29 ont été admis à la procédure du règlement conventionnel des dettes et 5 n'ont pas été admis.

En considérant seulement les dossiers admis en 2018, 3 dossiers ont fait l'objet d'un plan de redressement. 3 dossiers ont échoué au niveau de la phase du règlement conventionnel et pour 3 dossiers la mise en place d'un moratoire de paiement des dettes a été décidée. Au 31 décembre 2018, 20 dossiers sont en cours en vue de la préparation d'un plan de redressement.

5.2. Fonds d'assainissement en matière de surendettement

Le Fonds d'assainissement a pour objet l'octroi de prêts de consolidation de dettes dans le cadre du règlement conventionnel ou d'un redressement judiciaire.

En 2018, trois nouvelles conventions ont été signées, deux en relation avec un plan de règlement conventionnel et une en relation avec un plan de redressement judiciaire. Le montant total des prêts accordés s'élève à 28.360 €. En 2018, le Fonds a récupéré la somme de 24.213 € en remboursement de prêts accordés antérieurement.

5.3. Service d'information et de conseil en matière de surendettement (SICS)

Les missions premières du Service d'information et de conseil en matière de surendettement (SICS) sont d'informer les particuliers en matière d'endettement et de surendettement, d'élaborer des projets de plan de règlement conventionnel, de participer aux procédures de règlement des dettes et de contrôler l'exécution des engagements pris par les personnes surendettées. Ce service est assuré par Inter-Actions asbl et par la Ligue Médico-Sociale.

En matière de prévention du surendettement, le SICS d'Inter-Actions a donné des séances de formation et de sensibilisation. Le SICS de la Ligue Médico-Sociale a également tenu plusieurs cours sur la problématique du surendettement. Les deux services ont sensibilisé le public à la problématique du surendettement par le biais d'émissions radio- et/ou télédiffusées et ont régulièrement fourni des informations à la presse écrite. Ils ont également participé à différents groupes de travail sur le thème de la prévention du surendettement.

En 2018, les SICS ont enregistré 2.753 demandes d'informations sans prise de rendez-vous. Au total, 271 clients ont demandé un premier rendez-vous au SICS en 2018. Parmi ces clients, un tiers ne s'est pas présenté à ce rendez-vous.

La Commission de Médiation a enregistré 65 demandes d'admission en 2018, dont 2 ont été retirées avant qu'elle puisse statuer sur l'admissibilité. Les 63 demandes d'admission pouvant être prises en compte pour 2018 (52 demandes en 2017, 83 demandes en 2016, 78 demandes en 2015) correspondent à 74 débiteurs différents (61 débiteurs en 2017, 107 débiteurs en 2016, 97 débiteurs en 2015). Le SICS de la Ligue Médico-Sociale a enregistré 28 demandes d'admission pour 33 débiteurs

en 2018 (18 demandes d'admission pour 20 débiteurs en 2017 ; 50 demandes d'admission pour 62 débiteurs en 2016 ; 63 demandes d'admission pour 79 débiteurs en 2015), tandis que le SICS d'Inter-Actions a noté 41 demandes d'admission pour 35 débiteurs (34 demandes d'admission pour 41 débiteurs en 2017 ; 33 demandes d'admission pour 45 débiteurs en 2016 ; 15 demandes pour 18 débiteurs en 2015).

En analysant le profil des 74 débiteurs, on peut constater que la répartition des sexes est presque égalitaire. Peu de débiteurs sont âgés de moins de 30 ans (8%). La majorité d'entre eux est âgée entre 31 et 50 ans (62%). Les personnes âgées de 51 ans ou plus représentent environ 30% de la clientèle.

36% des débiteurs ont la nationalité luxembourgeoise. Les ressortissants de l'UE représentent 61% des débiteurs, tandis que seulement 3% des débiteurs sont originaires d'un pays tiers.

Quant au statut professionnel, 39% des personnes surendettées ont le statut de salarié, 19% d'entre elles bénéficient du RMG et 11% n'ont pas de statut professionnel. Les personnes pensionnées ou invalides représentent 12% des débiteurs, tandis que 8% sont des chômeurs indemnisés. Les personnes employées dans le cadre d'une mesure d'insertion professionnelle représentent 5% des personnes surendettées. 3% des débiteurs sont indépendants et 3% sont employés au sein de la fonction publique.

Concernant la composition de ménage, 43% des personnes concernées habitent seules. Un quart des clients vivent en famille monoparentale. 16% des débiteurs vivent en couple et ont des enfants, tandis que 13% sont en couple, mais n'ont pas d'enfant. 3% des demandeurs vivent dans une forme de ménage différente de celles précitées.

54% des ménages ayant déposé une demande d'admission à la loi sur le surendettement n'ont pas d'enfants. 14% des ménages ont un enfant à charge, 13% ont deux enfants à charge et 10% ont trois enfants à charge. Les ménages avec 4 enfants représentent 3% des ménages concernés. 5% des ménages ont 5 enfants et 2% des ménages ont 6 enfants, voire plus. Au total, environ 72 enfants vivent dans les ménages des personnes ayant introduit une demande d'admission en 2018.

Quant à l'état civil, 38% des débiteurs sont divorcés ou séparés, 24% sont célibataires, 32% sont mariés, 3 % sont pacsés et 3% des personnes sont veuves.

6. Formation

6.1. Formation aux fonctions d'aide socio-familiale

La formation aux fonctions d'aide socio-familiale est définie par le règlement grand-ducal du 21 mai 1999. Elle est organisée conjointement avec le service de la formation professionnelle du ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

Au cours de l'année 2018, quatre nouvelles formations ont débuté (une au Centre National de Formation Professionnelle Continue (CNFPC) à Ettelbruck, une au CNFPC à Esch-sur-Alzette et deux

formations externes organisées par la Fondation Hëllef Doheem à Steinsel supervisées par le service de la formation professionnelle du ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région). Trois sessions d'examens et trois sessions d'examen de rattrapage ont été organisées. 72 personnes se sont présentées aux examens. Il y a eu 57 réussites (79%), 10 ajournements (14%) et 5 échecs (7%).

Le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a enregistré 109 nouvelles demandes (10 hommes et 99 femmes) en 2018. Au 31 décembre 2018, 233 personnes (17 hommes et 216 femmes) sont toujours sur la liste d'attente pour accéder à la formation aux fonctions d'aide socio-familiale.

6.2. Auxiliaire de vie

La formation d'auxiliaire de vie prévoit le travail au sein d'une institution formatrice et parallèlement la fréquentation de l'école. Le paiement de l'indemnité est à assurer par l'employeur. Vu que bon nombre d'institutions n'ont pas de recettes pour effectuer ce paiement, le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région dispose d'un article budgétaire spécifique à cet effet. Pour l'année 2018, les indemnités d'apprentissage de 107 élèves se trouvant en classe de 11ième et de 12ième ont été prises en charge via cet article budgétaire.

De 2006 à 2014, le budget affecté à la formation de l'auxiliaire de vie a fortement augmenté. Les dépenses ont été moins importantes en 2015 et se stabilisent actuellement à un haut niveau.

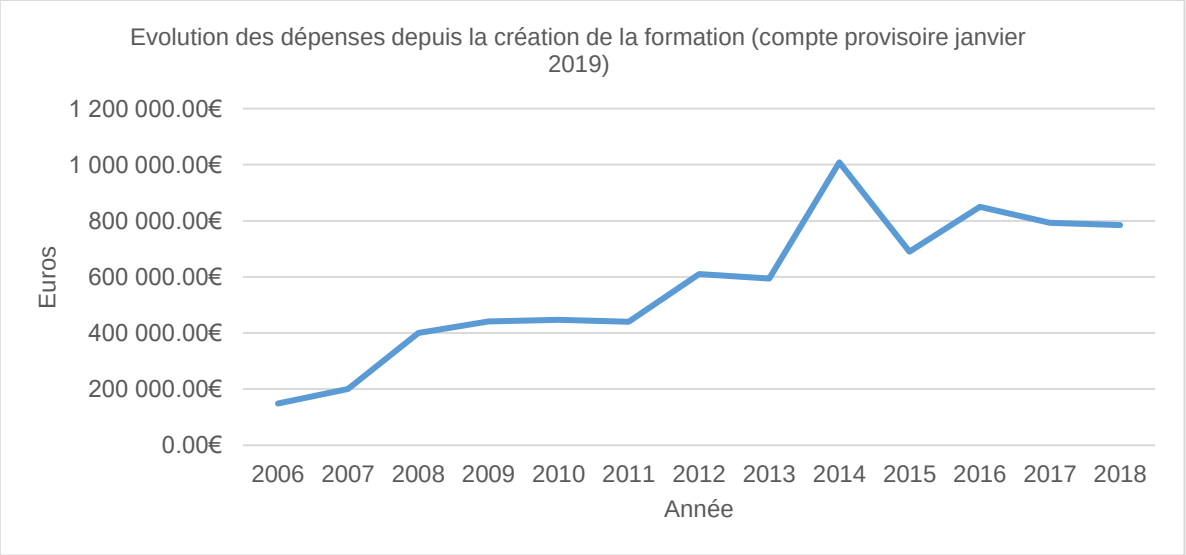

7. Action Hiver 2017/2018

L'Action Hiver (Wanteraktioun) est une action humanitaire organisée par le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg depuis l'hiver 2001/2002 et dont le but est d'éviter que des personnes ne meurent d'hypothermie par périodes de grand froid.

Depuis 2012, la société Luxairport met à la disposition du ministère un bâtiment désaffecté sis au 2b, route de Trèves au Findel ce qui permet de loger les personnes sans abri dans un seul endroit. Quelques personnes sont hébergées au Foyer Abrisud à Esch/Alzette.

L'Action Hiver est organisée par le ministère en étroite collaboration avec Inter-Actions asbl, Caritas Accueil et Solidarité asbl, ainsi que la Croix-Rouge luxembourgeoise. Les associations et organismes suivants sont étroitement associés à son organisation : Croix-Rouge-Doheem Versuergt et son service « Réfugiés », l'association Stëmm vun der Strooss, le Comité national de Défense sociale/Vollekskichen, Jugend- an Drogenhëllef, Femmes en Détresse, le Foyer Abrisud, la Police grand-ducale, Médecins du Monde, l'Office luxembourgeois d'Accueil et d'Intégration, le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Santé, le ministère des Transports, les Chemins de Fer luxembourgeois/ Parachute, la Ville de Luxembourg/Direction des Affaires sociales et les Autobus de la Ville de Luxembourg, ainsi que la Ville d'Esch/Alzette.

Depuis décembre 2013, un Centre de Jour est mis en place par la Croix-Rouge luxembourgeoise, en partenariat avec le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Les personnes sans abri y sont accueillies et un repas chaud leur est proposé à midi. Par ailleurs, des permanences infirmières et médicales sont régulièrement assurées par des professionnels bénévoles.

L'Action Hiver 2017/2018 a débuté le 1er décembre 2017 pour se terminer le 31 mars 2018. En tout, 14.849 nuitées sont comptabilisées pour le Foyer de Nuit, de même que 19.117 fréquentations du Centre de Jour. Au total, 1.501 personnes ont fréquenté le Centre de Jour et 873 le Foyer de Nuit.

Par rapport à l'édition 2016/2017 de l'Action Hiver, on constate une diminution du nombre de personnes accueillies au Centre de Jour (-291 personnes). Le nombre des personnes accueillies reste relativement constant pour le Foyer de Nuit (+ 9 personnes).

En ce qui concerne le Foyer de Jour, 93% des personnes sont de sexe masculin. Avec 60% les personnes âgées de 26 à 45 ans constituent le groupe d'âge le plus important. Parmi les personnes fréquentant le Centre de Jour, 56% sont des ressortissants de l'Union européenne (hors Luxembourg), 33% des personnes sont issues d'un pays non membre de l'Union européenne et 11% sont des Luxembourgeois.

Quant au Foyer de Nuit, la majorité des personnes fréquentant celui-ci est de sexe masculin (93%). 59% des personnes appartiennent à la catégorie d'âge de 26 à 45 ans qui constitue le groupe d'âge le plus important. 64% des personnes accueillies sont ressortissants de l'Union Européenne (hors Luxembourg), 30% ont la nationalité d'un pays non-membre de l'Union Européenne et 6% sont de nationalité luxembourgeoise.

Le tableau ci-dessous renseigne sur l'évolution du nombre de nuitées des 9 dernières années.

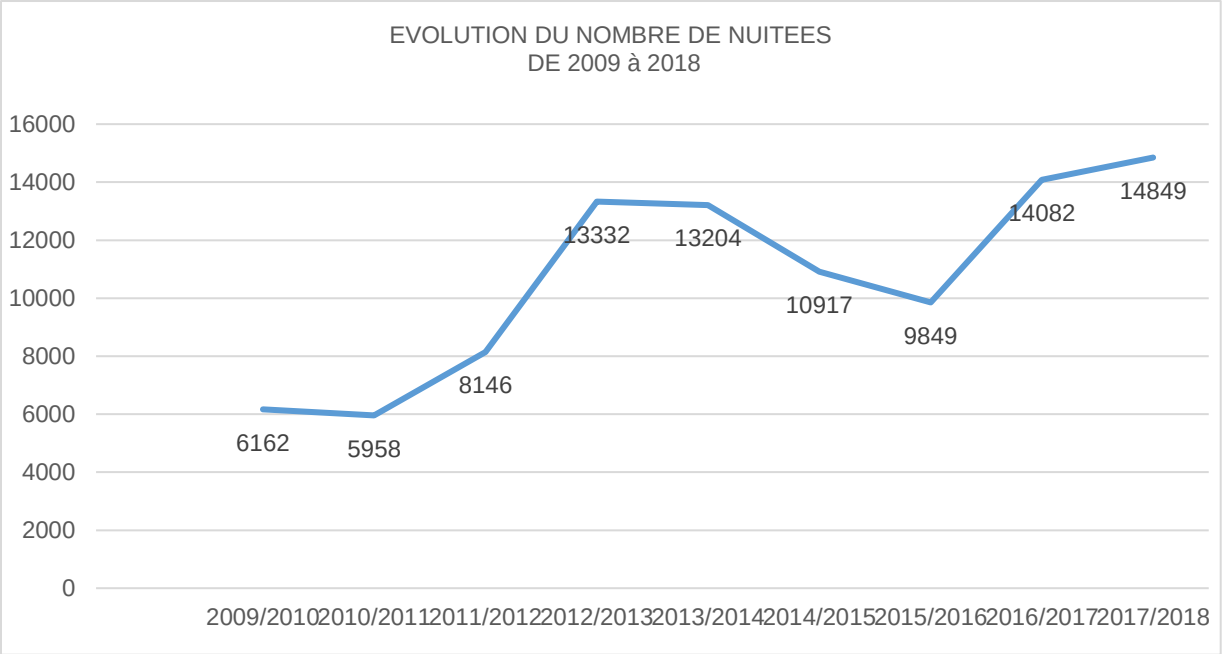

8. Services conventionnés pour adultes

La contribution financière prévue par l'Etat pour les services conventionnés pour adultes pour l'année budgétaire 2018 s'élève à 23.009.000 €, déduction faite des recettes ordinaires qui sont estimées à 729.000 €. Ceci représente une augmentation de 18 %, soit de 3.492.000 € par rapport à l'année 2017. Elle englobe 212 postes de personnel pour un coût de 19.173.500 €. Le nombre de postes de personnel a augmenté de 21 postes, soit de 11 %.

8.1. Structures d'hébergement

a. Housing First

Lancé en octobre 2014, le service Housing First du Comité National de Défense Sociale (CNDS) offre des logements à long terme à des personnes sans-abri de longue durée. Le concept se base sur le fait que la personne sans-abri a besoin avant tout d'un logement, ses autres problèmes pouvant être abordés par la suite.

Le CNDS dispose de 20 studios dans un même bâtiment (« congregate housing ») et accompagne 2 bénéficiaires dans des studios dispersés à travers le Luxembourg (« scattered housing »).

31 personnes adultes ont été accueillies dans le cadre du Housing First en 2018, dont 22 hommes (71%) et 9 femmes (29%).

Durée du séjour	< 1 mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 12 mois	12 mois à 24 mois	Plus de 24 mois
Nombre de personnes	0	0	4	4	5	18
%	0%	0%	13%	13%	16%	58%

Quant à la durée de séjour, 26% des bénéficiaires sont logés depuis moins d'un an dans le cadre du Housing First. 16% sont hébergés depuis une durée de 1 à 2 ans. 58% des personnes sont accueillies depuis plus de 2 ans. Cette longue durée de séjour s'explique par l'objectif du Housing First de fournir un logement stable à des personnes sans-abri de longue durée.

Âge	18 – 25	26 – 30	31 – 40	41 - 50	51 – 60	61 - 70
Nombre de clients	0	0	4	11	13	3
%	0%	0%	13%	35%	42%	10%

Quant à l'âge de la population, 4 personnes ont moins de 40 ans. 11 personnes sont âgées entre 41 et 50 ans, 13 personnes entre 51 et 60 ans et 3 personnes ont plus de 61 ans. La moyenne d'âge est assez élevée avec 50 ans, comme le concept prévoit une population qui a vécu pendant une longue durée à la rue.

En ce qui concerne les nationalités, 21 bénéficiaires possèdent la nationalité luxembourgeoise, 5 personnes sont des ressortissants de l'Union Européenne et 5 personnes sont originaires d'un pays tiers.

b. Haltes de nuit

En 2017, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a conventionné une nouvelle structure avec Caritas Accueil et Solidarité, la Halte de Nuit « L'Espoir » (Nuetswaach).

La Halte de nuit a ouvert ses portes en avril 2017 dans le quartier de la Gare de la Ville de Luxembourg. Cette structure de bas seuil est ouverte tous les jours de 22 heures à 6 heures et peut accueillir une dizaine de personnes. Un des 10 lits de la Nuetswaach sert de lit d'urgence au service « Premier Appel » de l'organisme gestionnaire Inter-Actions asbl.

En plus de la Halte de nuit de Caritas Accueil et Solidarité, la Croix-Rouge luxembourgeoise a ouvert en mai 2017 la Halte de nuit Nightshelter conventionnée avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Elle a une capacité d'accueil de 11 personnes et a ouvert tous les jours de 19 heures à 9 heures. Elle se trouve à la Ville-haute de la Ville de Luxembourg.

Les Haltes de nuit permettent aux personnes de se reposer pendant la nuit, de se réchauffer, de se laver, de laver les vêtements et de prendre une collation et un petit-déjeuner. L'accompagnement par un chien y est toléré.

L'objectif de ce projet innovant est de créer des conditions favorables permettant de renouer le contact avec les personnes les plus exclues. Le public est constitué de personnes majeures qui sont à la rue, des personnes désocialisées et fragilisées qui ont vécu des années d'errance, des personnes vivant dans des

squats et des personnes qui présentent des problèmes psychiques, des troubles psychiatriques ou des problèmes d'addiction. De cette manière, pourront être mises à l'abri les personnes les plus vulnérables qui ne trouvent pas de place ou un encadrement adapté à leur situation dans une des structures existantes.

En 2018, 247 personnes ont été accueillies, dont 199 hommes (81%) et 48 femmes (19%).

Nom du service/Organisme gestionnaire		Nombre de clients différents	Nombre de clients différents	
			Hommes	Femmes
Halte de Nuit « L'Espoir » - Caritas Accueil et Solidarité		146	103	43
Halte de Nuit « Nightshelter » - Croix-Rouge luxembourgeoise		101	96	5
TOTAL	Nombre	247	199	48
	%	100%	81%	19%

Âge									
Nom du service/Organisme		18 – 25	26 – 30	31 – 40	41 – 50	51 – 60	> 61	inconnu	TOTAL
Halte de Nuit « L'Espoir » - Caritas Accueil et Solidarité		18	13	37	39	17	8	14	146
Halte de Nuit « Nightshelter » - Croix-Rouge luxembourgeoise		8	5	30	26	22	10	0	101
TOTAL	Nombre	26	18	67	65	39	18	14	247
	%	11%	7%	27%	26%	16%	7%	6%	100%

La majorité des personnes ont entre 31 et 60 ans (69%). 18% des personnes accueillies ont moins de 30 ans. 7% des personnes ont plus de 61 ans. Pour 6 % des personnes, l'âge est inconnu.

Nationalité				
Nom du service/Organisme	Luxembourgeoise	Ressortissants UE	Ressortissants non UE	TOTAL
Halte de Nuit « L'Espoir » - Caritas Accueil et Solidarité	42	58	46	146
Halte de Nuit « Nightshelter » - Croix-Rouge luxembourgeoise	28	69	4	101

TOTAL	Nombre	70	127	50	247
	%	28%	52%	20%	100%

28 % des personnes accueillies dans la Halte de nuit sont de nationalité luxembourgeoise. 52% des personnes sont issues de l'Union Européenne. Le nombre de ressortissants de pays tiers représente 20% de la population.

c. Foyers d'urgence de nuit

Les foyers d'urgence de nuit sont ouverts toutes les nuits de l'année. Ces foyers mettent temporairement à disposition une possibilité d'hébergement à des adultes sans-abri ou menacés de sans-abrisme. Dans la majorité des cas, les usagers présentent de multiples problématiques : précarité du logement, problèmes de santé, conduites addictives et psychiques, difficultés financières, difficultés judiciaires, etc….

Le foyer Abrisud dispose de 18 lits (14 lits hommes et 4 lits femmes). Le Centre Ulysse dispose d'une capacité de 64 lits (56 lits hommes et 8 lits femmes), ainsi que de deux lits d'urgence. Bien que le Centre Ulysse soit conçu comme un foyer d'urgence, il faut constater que le séjour de dépannage devient pour un certain nombre de personnes un séjour de longue durée. Depuis le début de l'année 2015, 13 chambres individuelles sont destinées à des personnes sans-abri de longue durée ayant une problématique de dépendance et/ou de maladie psychiatrique.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de clients différents	Nombre de nuitées	Nombre de clients différents		Nombre de nuitées	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Centre Ulysse – Caritas Accueil et Solidarité	190	22.439	145	45	18.631	3.808
Foyer de nuit Abrisud – Ville d'Esch/Alzette	157	6.246	124	33	4.983	1.263
TOTAL	347	28.685	269	78	23.614	5.071

En 2018, les foyers d'urgence de nuit ont connu un total de 28.685 nuitées pour 347 personnes, dont 78% d'hommes et 22% de femmes. Le taux moyen d'occupation se situe pour le Centre Ulysse à 96% et pour le foyer Abrisud à 95%.

Evolutions dans les foyers d'urgence de nuit au cours des 9 dernières années				
Année	Nombre de clients différents	Nombre de nuitées	Taux moyen d'occupation	Durée moyenne de séjour
2010	658 personnes	25.399 nuitées	83,84%	38,6 jours
2011	601 personnes	26.795 nuitées	88,45%	44,6 jours

2012	407 personnes	28.581 nuitées	94,08%	70,2 jours
2013	372 personnes	28.256 nuitées	93,27%	76,0 jours
2014	396 personnes	27.816 nuitées	92,93%	70,2 jours
2015	405 personnes	28.005 nuitées	93,57%	69,1 jours
2016	354 personnes	28.721 nuitées	95,96%	81,1 jours
2017	377 personnes	28.967 nuitées	96,78%	76,8 jours
2018	347 personnes	28.685 nuitées	95,84%	82,7 jours

Au cours des neuf dernières années, le nombre de clients différents a diminué constamment jusqu'en 2013. Il a augmenté de nouveau en 2014/2015 pour connaître une baisse sensible en 2016. Après une nouvelle augmentation en 2017, le nombre de clients différents diminue de nouveau en 2018 et s'élève à 347 personnes.

Quant à l'évolution du nombre de nuitées et du taux moyen d'occupation au cours des neuf dernières années, ils ont connu une augmentation jusqu'en 2012 et se stabilisent actuellement à un haut niveau.

En 2010, la durée moyenne de séjour se situait à un peu plus d'un mois. Depuis 2012, les personnes restent plus de 2 mois dans ces structures. La durée moyenne de séjour est de 83 jours en 2018.

Séjour de la population aux foyers de nuit						
Durée du séjour	1 – 3 jours	4 – 7 jours	1 semaine à < 1mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	>6 mois
Nombre de clients différents	95	17	33	64	53	85
%	27%	5%	10%	18%	15%	25%

Parmi les 347 personnes hébergées dans les foyers d'urgence, 32% des personnes ne font qu'un séjour de très courte durée de moins d'une semaine (33% en 2017). Un quart des personnes séjournent au-delà de six mois dans ces foyers par rapport à 19% en 2017.

Souvent ces personnes présentent plusieurs problématiques associées (p.ex. âge avancé ou troubles psychiques et problème de dépendance, troubles psychiques et/ou cas limite d'handicap). Au Centre Ulysse, 69,5 % de la population totale présente des troubles psychiatriques et/ou de dépendance. La solution de l'hébergement, en principe temporaire, semble ainsi devenir une situation qui se prolonge vu que l'orientation vers des institutions spécialisées se veut difficile en raison des problématiques multiples que présentent ces personnes et du marché du logement défavorable.

Âge	18 – 25	26 – 30	31 – 40	41 - 50	51 – 60	61 – 70	71 - 80
Nombre de clients	38	35	110	86	48	22	8
%	11%	12%	30%	24%	15%	6%	2%

La moyenne d'âge dans les foyers d'urgence se situe à 41 ans en 2018. Les usagers âgés de moins de 30 ans représentent 21% des personnes hébergeant en foyer d'urgence. 56% des clients sont âgés entre 31 et 50 ans, tandis que les personnes de 51 ans ou plus représentent 23% de la population.

Nationalité	Luxembourgeoise	Ressortissants UE	Ressortissants non UE	Inconnue/Apatride
Nombre de personnes	167	135	43	2
%	48%	39%	12%	0,6%

Les personnes accueillies dans les foyers d'urgence représentent une trentaine de nationalités différentes. 47% des personnes sont de nationalité luxembourgeoise, 40% sont issues de l'Union européenne. Le nombre de ressortissants de pays tiers s'élève à 13%.

d. Structures d'hébergement pour adultes

Les structures d'hébergement proposent diverses formes de logements tels que des foyers, des chambres individuelles, communauté de vie ou studio/appartement à des personnes fragilisées qui ont besoin de soutien avant de vivre de manière autonome. Cette diversité de l'offre permet de répondre de façon appropriée aux besoins des différents usagers.

Ces structures fonctionnent jour et nuit et accueillent aussi bien des célibataires que des familles. Ils œuvrent en faveur des personnes sans-abri ou menacées d'exclusion sociale par le biais du logement, serait-ce en raison de problèmes financiers ou de surendettement, de la perte du travail, de difficultés relationnelles/violence, d'ennuis de santé ou encore en raison de l'insalubrité des logements.

L'intensité du suivi est variable selon les structures et selon la/les problématique(s) présentée(s) par les personnes, allant d'une présence permanente en journée jusqu'à un accompagnement sporadique en cas de besoin. Le suivi social des résidents peut également être réalisé par des associations partenaires.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de clients	Adultes		Enfants	
		Hommes	Femmes	Garçons	Filles
CNDS (CAC, LEA et Foyer Nei Aarbecht)	157	98	28	15	16
Caritas Accueil et Solidarité (CAS)	108	73	28	3	4

Wunnéngshëllef	312	75	117	62	58
Ennerdaach asbl	116	11	40	32	33
Agence Immobilière Sociale (AIS)	2.078*	464	621	493	487
Co-labor	26	13	6	6	1
Jongenheem LSE-Adultes	21	3	10	4	4
Maison Michels (Ville d'Esch/Alzette)	11	10	1	0	0
AIS Kordall	371	82	108	95	86
TOTAL	3.200	829	959	710	689

**Pour 4 adultes et 9 mineurs, le sexe est inconnu.*

Le parc locatif des structures d'hébergement a permis de loger 3.200 personnes en 2018. 1.408 enfants et 1.792 personnes adultes différents, dont 46% d'hommes et 54% de femmes ont été hébergés.

Séjour de la population								
Nom du service/ Organisme gestionnaire		< 1 mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 12 mois	12 mois à 24 mois	Plus de 24 mois	TOTAL
CNDS		1	23	30	38	32	33	157
CAS		5	10	6	15	14	58	108
Wunnéngshëllef		8	8	23	56	95	122	312
Ennerdaach asbl		0	8	10	2	20	76	116
AIS		16	87	108	304	696	867	2.078
Co-labor		0	0	0	20	4	2	26
LSE-Adultes		0	0	5	2	10	4	21
Maison Michels		0	0	0	0	1	10	11
AIS Kordall		0	0	0	6	39	326	371
TOTAL	Nombre	30	136	182	443	911	1.498	3.200
	%	1%	4%	6%	14%	28%	47%	100%

75% des usagers restent au-delà d'un an dans les structures d'hébergement. Le laps de temps pendant lequel les personnes sont hébergées devrait leur permettre d'accéder à un niveau d'autonomie suffisant pour se réinsérer dans la société avec ou sans suivi social. Les structures de logement en milieu ouvert observent des durées de séjour plus longues pouvant aller au-delà de deux ans. Un bon nombre d'usagers rencontrent d'importantes difficultés à trouver des logements à des prix accessibles sur le marché locatif privé.

Âge										
Nom du service/ Organisme gestionnaire		< 18	18 – 25	26 – 30	31 – 40	41 – 50	51 – 60	61 – 70	> 71	TOTAL
CNDS		31	26	19	30	32	17	0	2	157
CAS		7	3	3	11	23	39	16	6	108
Wunnéngshëllef		120	42	35	56	40	17	2	0	312
Ennerdaach asbl		65	9	6	13	20	3	0	0	116
AIS		989	262	86	334	275	105	25	2	2.078
Co-labor		7	0	1	6	6	4	2	0	26
LSE-Adultes		8	4	1	2	6	0	0	0	21
Maison Michels		0	0	0	1	2	6	2	0	11
AIS Kordall		181	41	27	55	46	20	1	0	371
TOTAL	Nombre	1.408	387	178	508	450	211	48	10	3.200
	%	44%	12%	6%	16%	14%	7%	2%	0%	100%

Au niveau de la répartition en fonction de l'âge, on peut relever que la grande majorité des usagers, soit 62%, ont moins de 30 ans. 30% des personnes ont entre 31 et 50 ans. Les personnes ayant plus de 51 ans représentent 9% des bénéficiaires. La moyenne d'âge est de 25 ans.

Nationalité						
Nom du service/ Organisme gestionnaire		Luxembourgeoise	Ressortissants UE	Ressortissants non UE	Inconnue	TOTAL
CNDS		72	55	30	0	157
CAS		66	37	5	0	108
Wunnéngshëllef		82	98	132	0	312
Ennerdaach asbl		26	67	23	0	116
AIS		346	774	953	5	2.078
Co-labor		2	17	7	0	26
LSE-Adultes		8	10	3	0	21
Maison Michels		8	3	0	0	11
AIS Kordall		110	192	69	0	371
TOTAL	Nombre	720	1.253	1.222	5	3.200
	%	23%	39%	38%	0%	100%

Quant à la nationalité, on constate que 23% des personnes sont de nationalité luxembourgeoise, alors que les ressortissants UE représentent 39%. Les ressortissants non UE représentent 38% de la population des structures d'hébergement. Leur proportion a augmenté constamment au cours des dernières années.

Evolution dans les structures d'hébergement pour adultes au cours des 7 dernières années*					
Année	Nombre de clients différents	Adultes		Enfants	
		Hommes	Femmes	Garçons	Filles
2012	937	231	303	210	193
2013	1.056	265	343	233	215

2014	1.147	319	363	249	216
2015	1.405	370	448	292	291
2016	2.086	532	663	444	440
2017	2.770	666	882	612	610
2018	3.200	829	959	710	689

**Le total « Nombre de clients différents » peut légèrement différer de la somme des adultes et des mineurs car le sexe ou l'âge des personnes est parfois inconnu au moment recensé.*

Le nombre de personnes accueillies dans les structures d'hébergement pour adultes a connu une forte augmentation au cours de 7 dernières années. En effet, ce nombre a plus que triplé entre 2012 et 2018. Cette hausse s'explique par l'extension de l'offre au niveau des structures d'accueil, la signature de nouvelles conventions et l'augmentation des capacités de l'Agence Immobilière Sociale. La proportion d'adultes varie entre 56 et 59 % au cours des années, alors que celle des enfants varie entre 41 et 44 %. La proportion d'hommes parmi les adultes varie entre 43 et 47 %, tandis que celle des femmes varie entre 53 et 57 %.

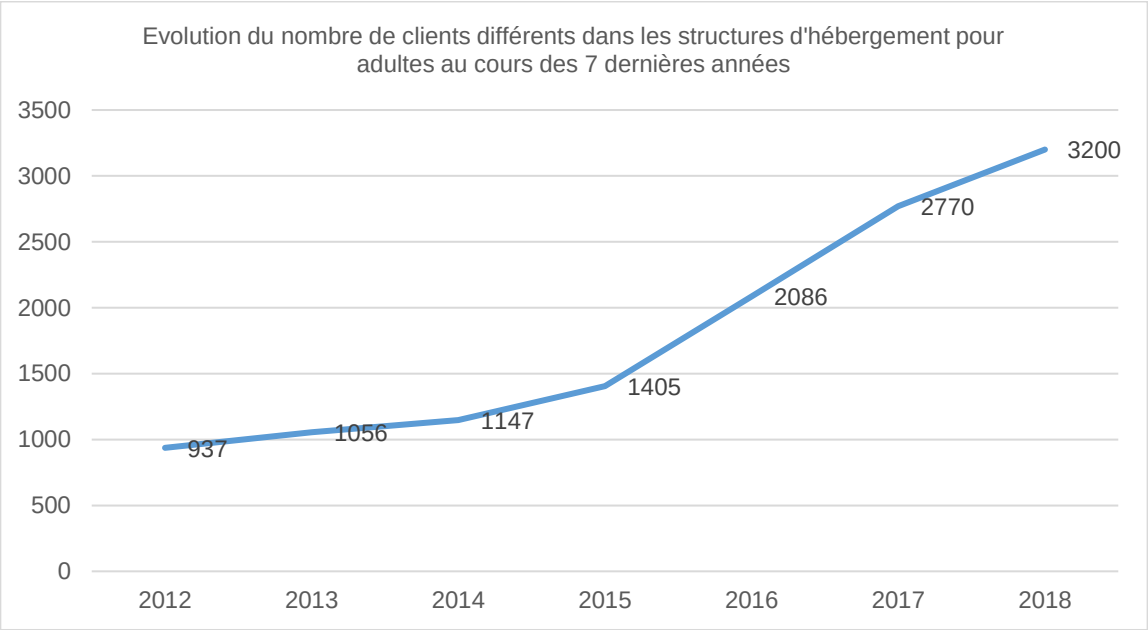

e. <u>Structures de logement spécialisées pour jeunes adultes</u>

La population cible des structures de logement spécialisées pour jeunes adultes sont des personnes de 18 à 30 ans souhaitant vivre de manière autonome, mais nécessitant un encadrement individuel dans leurs activités de la vie quotidienne. Ces personnes sont le plus souvent issues de milieux défavorisés et sont en rupture sociale ou en décrochage scolaire.

De manière générale, les jeunes adultes vivent de façon indépendante dans leur chambre (simple ou double), dans un espace communautaire ou dans un logement individuel et peuvent utiliser des infrastructures communes telles que buanderie, cuisine, salle de séjour ou salle de bains.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de clients différents	Adultes		Enfants	
		Hommes	Femmes	Garçons	Filles
Jugend-Wunnen - Wunnéngshëllef	95	63	32	0	0
Betreit Wunnen fir Jonk Leit - Hesper	15	10	5	0	0
La Main Tendue a.s.b.l.	8	2	4	1	1
TOTAL	118	75	41	1	1

En 2018, les structures de logement spécialisées pour jeunes adultes ont accueilli 118 personnes différentes, dont 75 hommes, 41 femmes et 2 enfants. Il s'agit principalement de jeunes qui ne peuvent ou ne veulent plus habiter avec leurs parents en raison de conflits permanents, mais qui nécessitent néanmoins un soutien et un accompagnement sur le plan socio-éducatif, scolaire ou professionnel.

Durée du séjour	< 1 mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 12 mois	12 mois à 24 mois	Plus de 24 mois
Nombre de personnes	9	22	24	18	26	19
%	8%	19%	20%	15%	22%	16%

La durée de séjour dans les structures de logement spécialisées pour jeunes adultes est variable et peut s'étendre sur une période allant de quelques semaines à plusieurs mois, voire années. La durée de séjour est inférieure à 3 mois pour 27% des jeunes. 35% des jeunes font un séjour allant de 3 mois à un an et 38% d'entre eux passent plus de 12 mois dans ces structures.

Nationalité	Luxembourgeoise	Ressortissants UE	Ressortissants non UE
Nombre de personnes	48	38	32
%	41%	32%	27%

Les Luxembourgeois constituent avec 41% la majorité des jeunes résidents. Les jeunes ayant une nationalité d'un autre pays de l'UE représentent 32% et 27% personnes ont une nationalité d'un pays tiers.

Evolution dans les structures de logement spécialisées pour jeunes adultes au cours des 7 dernières années				
Année	Nombre de clients différents	Adultes		Enfants
		Hommes	Femmes	

2012	107	56	50	1
2013	105	50	54	1
2014	112	49	60	3
2015	130	51	73	6
2016	101	51	49	1
2017	106	57	48	1
2018	118	75	41	2

Au cours des 7 dernières années, les structures de logement spécialisées pour jeunes adultes ont accueilli entre 101 et 130 personnes différentes. En effet, le nombre de personnes différentes étaient relativement stable jusqu'en 2014. En 2015, il a augmenté considérablement. Notons qu'en 2015, le nombre de jeunes femmes et enfants était proportionnellement plus élevé que les années précédentes. En 2016 et en 2017, le nombre de personnes différentes atteint de nouveau un seuil identique à celui d'avant 2015. En 2018, ce nombre a augmenté de nouveau car les capacités d'accueil ont été augmentées.

8.2. Services

a. Services d'encadrement par le travail

Les services d'encadrement par le travail offrent des mesures d'insertion professionnelle à des personnes qui ne trouvent pas d'emploi sur le premier marché du travail dans l'immédiat.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de clients différents	Adultes	
		Hommes	Femmes
Co-labor	206	178	28
Schläifmillen (Inter-Actions)	44	38	6
Nei Aarbecht (CNDS)	95	80	15
Services de l'Entraide (CNDS)	173	127	46
Naturaarbechten (CNDS)	31	31	0
Vollekskichen (CNDS)	21	10	11
TOTAL	570	464 (81%)	106 (19%)

Les services d'encadrement par le travail ont encadré au total 464 personnes en 2018. La population est essentiellement masculine (81%).

	Âge							
Nom du service/Organisme gestionnaire	<18	18 – 25	26 – 30	31 – 40	41 – 50	51 – 60	> 61	TOTAL
Co-labor	0	9	31	72	59	24	8	203*
Schläifmillen (Inter-Actions)	2	39	3	0	0	0	0	44
Nei Aarbecht (CNDS)	0	25	8	20	14	26	2	95
Services de l'Entraide (CNDS)	0	12	20	59	40	40	2	173
Naturaarbechten (CNDS)	0	3	8	4	10	6	0	31
Vollekskichen (CNDS)	0	1	2	3	9	6	0	21
TOTAL	2	89	72	158	132	102	12	567
%	0%	16%	13%	28%	23%	18%	2%	100%

**3 personnes qui ont participé à un projet pilote n'ont pas été pris en compte.*

La population des services d'encadrement par le travail est en moyenne âgée de 39 ans. La population de moins de 30 ans représente 29% des personnes encadrées. 51% de la population est âgée entre 31 et 50 ans, tandis que les personnes âgées de plus de 51 ans représentent 20% des bénéficiaires.

	Nationalité			
Nom du service/Organisme gestionnaire	Luxembourgeoise	Ressortissants UE	Ressortissants non UE	TOTAL
Co-labor	70	79	57	206
Schläifmillen (Inter-Actions)	24	16	4	44
Nei Aarbecht (CNDS)	33	27	35	95
Services de l'Entraide (CNDS)	68	52	53	173
Naturaarbechten (CNDS)	17	8	6	31
Vollekskichen (CNDS)	4	11	6	21
TOTAL	216	193	161	570
%	38%	34%	28%	100%

Evolution dans les structures d'encadrement par le travail au cours des 7 dernières années			
Année	Nombre de clients différents	Adultes	
		Hommes	Femmes
2012	342	298 (87%)	44 (13%)
2013	381	325 (85%)	56 (15%)
2014	382	320 (84%)	63 (16%)
2015	399	330 (83%)	69 (17%)
2016	453	363 (80%)	90 (20%)
2017	484	380 (79%)	104 (21%)
2018	570	464 (81%)	106 (19%)

Le nombre de clients différents dans les structures d'encadrement par le travail a constamment augmenté au cours de 7 dernières années. Il a connu une augmentation de 67 % entre 2012 et 2018. Cette hausse s'explique par les investissements qui ont été effectués dans les structures d'encadrement par le travail. Au cours des années, la proportion des femmes bénéficiant des mesures de travail proposées a augmenté et est passée de 13% en 2012 à 19% en 2018.

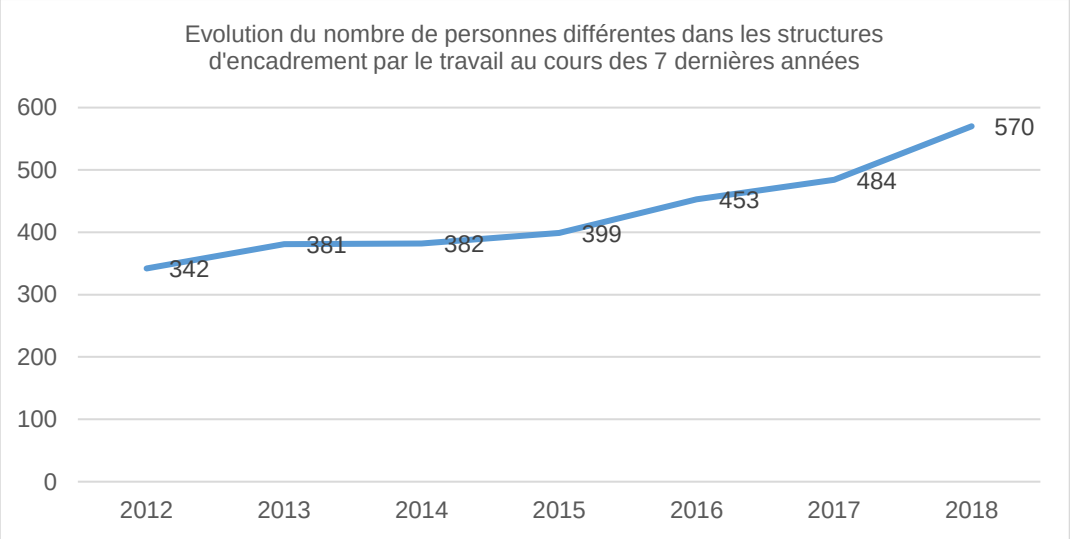

Les différents services d'encadrement par le travail qui ont une convention avec le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région sont les suivants :

- **Co-labor** : Au total, 206 personnes étaient engagées auprès de Co-labor à travers différentes mesures d'insertion en 2018 (146 en 2017, 119 en 2016). Les 28 femmes engagées au cours de l'année 2018 ne représentent que 14% des participants, étant donné que l'espace vert est un secteur moins recherché par les femmes. La moyenne d'âge de la population se situe à 40 ans. Parmi les personnes encadrées en 2018, 39 personnes ont trouvé une perspective concrète en termes d'emploi ou de formation, 49 personnes ont quitté les différents projets d'insertion sans perspective d'emploi au moment du départ et 115 personnes continuent leur

projet professionnel auprès de Co-labor en 2019. 3 personnes ont participé à un projet pilote s'adressant à des bénéficiaires de protection internationale.

- **Schläifmillen (Inter-Actions)** : En 2018, 38 hommes et 6 femmes ont travaillé dans une mesure d'emploi pour jeunes à la Schläifmillen. Les différentes mesures proposées à la Schläifmillen s'adressent exclusivement à des jeunes de moins de 30 ans (moyenne d'âge : 22 ans). Le but est de préparer les jeunes au marché de l'emploi.

- **Service ACT ! – Accompagnement et Coaching pour le Travail (Inter-Actions**) : La mission du service ACT ! consiste dans l'aide à la réinsertion sociale et professionnelle. Le service assure l'encadrement psycho-social des jeunes de l'atelier Schläifmillen, des salariés sous contrats CDD de la société Polygone et des bénéficiaires du RMG. Le public cible sont des demandeurs d'emploi avec peu de qualifications présentant des problèmes psycho-sociaux. En 2018, le service ACT ! a pris en charge l'encadrement de 339 usagers. La majorité des personnes encadrées est de sexe masculin (78%). 45% des personnes ont moins de 30 ans, 37% sont âgées entre 31 et 50 ans et 18% ont plus de 50 ans. La moyenne d'âge se situe à 36 ans. 23% des personnes encadrées ont la nationalité luxembourgeoise, 50% sont des ressortissants de l'Union Européenne et 27% sont originaires de pays tiers.

- **Nei Aarbecht (Comité National de Défense Sociale)** : Durant l'année 2018, Nei Aarbecht a encadré au total 95 personnes. La moyenne d'âge est de 39 ans. 27 personnes ont pu faire un stage bénévole. 20 personnes ont une perspective concrète en termes d'emploi/de formation.

- **Services de l'Entraide (Comité National de Défense Sociale)** : En 2018, 173 personnes (127 hommes et 46 femmes) ont été suivies par les Services de l'Entraide. La moyenne d'âge des personnes encadrées est de 41 ans. En plus des 173 personnes encadrées, 17 personnes ont bénéficié d'un contrat de type « bénévole ». Les Services de l'Entraide effectuent différents travaux, entre autres dans les domaines du jardinage, de la collecte de vêtements, de cuisine et de tourisme.

- **Naturaarbechten (Comité National de Défense Sociale)** : Naturaarbechten réalise des travaux dans la nature qui sont d'utilité publique. En 2018, Naturaarbechten a encadré 31 hommes. La moyenne d'âge se situe à 39 ans. 3 personnes ont trouvé un emploi sur le premier marché du travail.

- **Vollekskichen (Comité National de Défense Sociale)** : La Vollekskichen a encadré 21 personnes en 2018 dans le cadre d'une mesure de réinsertion professionnelle ou d'un bénévolat, dont 10 hommes et 11 femmes. La moyenne d'âge se situe à 44 ans. Une personne a trouvé une perspective concrète en termes d'emploi ou de formation.

b. Services de suivi social

- **Le Centre luxembourgeois pour l'intégration et la cohésion sociale LISKO (Lëtzebuerger Integratiouns- a Sozialkohäsiounszenter) de la Croix-Rouge luxembourgeoise**

Le LISKO vise à garantir une intégration sociale optimale au niveau régional des personnes concernées. Le LISKO a comme mission de soutenir les communes et les offices sociaux dans leur tâche d'autonomiser les personnes ayant eu récemment le statut de réfugié politique. Les communes peuvent recourir à cette équipe d'un côté pour les familles nécessitant un suivi intensif dû à la différence culturelle et aux problèmes de communication.

Il a comme mission, en dehors du suivi spécialisé avec les familles, la mise en réseau avec les autres institutions, telles que l'école, les services de la santé, les services psychologiques, les services du domaine du logement et de favoriser le travail communautaire au sein des différentes communes, voire régions.

Avec l'appui d'un interprétariat interculturel, des assistants sociaux aident les bénéficiaires de protection internationale (personnes ayant obtenu le statut de réfugié) à s'intégrer au mieux dans la société luxembourgeoise. Prioritairement, ce sont les personnes et les familles réfugiées les plus vulnérables et ne disposant pas ou peu de ressources propres qui bénéficient d'un appui par la mise en place de mesures destinées à augmenter leur degré d'autonomie (empowerment).

Le LISKO soutient également ces personnes dans la création de nouveaux liens avec la population locale. Dans ce contexte, le service remonte les besoins détectés vers les instances communales et contribue au besoin à la mise en œuvre d'un plan d'intégration communal en partenariat avec tous les acteurs concernés.

Le LISKO a suivi 2.335 personnes en 2018, dont 1.521 adultes (65%) et 814 mineurs (35%). Le nombre de personnes suivies a augmenté de 470 personnes en 2018 par rapport à 2017, soit une augmentation de 25%. Le LISKO a organisé 85 workshops pour 1.798 participants permettant la diffusion d'informations sur le travail, le logement, l'intégration, le déménagement et les démarches administratives.

Le nombre de dossiers pris en charge s'élève à 1.077 en 2018 (835 en 2017, soit une augmentation de 29%). La grande majorité d'entre eux concerne des personnes ayant le statut de réfugié. Le LISKO accompagne une population relativement jeune. Quant aux nationalités, le LISKO accompagne en grande majorité des personnes qui ne sont pas ressortissants de l'Union Européenne. Les nationalités les plus représentées sont la Syrie, l'Érythrée et l'Irak.

- **Service Aide Familiale (Arcus)**

Le service Aide Familiale est un service d'aide à domicile offrant un accompagnement aux personnes ayant besoin d'une aide extérieure pour maintenir le déroulement habituel de la vie au foyer par exemple en cas de maladie, de grossesse ou de handicap. Le service intervient sur base d'un certificat médical ou sur demande de l'Office National de l'Enfance. Il propose une aide essentiellement d'ordre pratique (ménage, repas, courses, …). Une participation aux frais est calculée sur base des revenus du ménage et du nombre de personnes vivant au sein de celui-ci.

En 2018, 48 familles monoparentales, 75 couples avec enfant(s), 13 femmes seules et 10 hommes seuls ont bénéficié du service d'aide familiale.

Quant aux nationalités, 47% des usagers sont de nationalité luxembourgeoise. Les ressortissants de l'Union Européenne représentent 40% des personnes encadrées, tandis que les personnes provenant d'un pays tiers représentent 12% de la population.

Quant aux motifs d'intervention du service Aide Familiale, les cas de maladie représentent la majorité des raisons d'intervention avec 66%. 16% des interventions du service sont dû à une grossesse, tandis que 10% des interventions ont pour motif le dépannage. 8% des interventions sont engendrées par la maladie psychiatrique. Le surmenage représente moins de 1% des motifs d'intervention.

- **Service d'accompagnement social - SAS (Ligue médico-sociale)**

Le service d'accompagnement social (SAS) offre une aide sociale à long terme et en milieu ouvert sur tout le territoire du Luxembourg à des personnes fragilisées présentant des problèmes sociaux. Il s'agit d'un service de deuxième ligne, c'est-à-dire que la demande d'accompagnement est introduite par l'intermédiaire d'un service social de première ligne ou par un tribunal. Le but de l'accompagnement social est la restauration de l'autonomie du client et une stabilisation de sa situation pour éviter une déchéance sociale.

En 2018, 818 ménages ont été accompagnés par le SAS.

430 dossiers étaient couplés à une gestion financière, dont 138 gestions financières volontaires. 94 dossiers ont été suivis dans le cadre d'une mesure de protection de personnes majeures incapables.

Le nombre de dossiers pris en charge dans le cadre de la loi sur le surendettement s'élève à 198.

Le nombre de dossiers ouverts dans le cadre d'une mesure de protection de la jeunesse s'élève à 29 dossiers. 141 dossiers relèvent de la convention avec l'agence immobilière sociale (AIS). 22 personnes ont été accompagnées dans le cadre de l'article 16 de la loi sur le Revenu Minimum Garanti.

- **Service Orientation et Consultations psychologiques – OC (Caritas Accueil et Solidarité)**

Le Service Orientation et Consultations psychologiques (OC) oriente les personnes nouvellement accueillies au Centre Ulysse et élabore un plan d'aide. Il assure également le suivi psychologique des clients de Caritas Accueil et Solidarité. Ainsi, le service OC a mené 1.420 entretiens psychologiques en 2018. Une collaboration étroite avec le CHNP a été mise en place afin d'assurer des permanences psychiatriques au Centre Ulysse.

- **Service Para-Chute (Caritas Accueil et Solidarité)**

Depuis 2018, le service Para-Chute est conventionné avec la division Solidarité du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Il se trouve à la gare de la Ville de Luxembourg. Le service Para-Chute est une structure de jour à bas seuil qui s'adresse à des personnes sans-abri. Il constitue un milieu protégé où les usagers peuvent être soutenus et orientés par un travailleur social.

- **Service du Suivi Financier et Social – SFS (Inter-Actions asbl)**

Le service SFS a pour mission d'accompagner des personnes en situation de surendettement ou en difficultés financières et sociales. Il accompagne notamment les ménages dans la gestion de leur budget et exécute les plans de redressement signés dans le cadre de la loi du surendettement.

En 2018, 95 personnes ont été suivies par le service SFS, dont 43 hommes et 52 femmes. Le nombre de dossiers différents s'élève à 80.

Quant à l'âge des personnes suivies, 9 personnes (10%) avaient moins de 30 ans, 64 personnes (67%) étaient âgées entre 31 et 50 ans et 22 personnes (23%) avaient plus de 50 ans.
En ce qui concerne les nationalités, 51 personnes (54%) ont la nationalité luxembourgeoise, 41 personnes (43%) sont des ressortissants de l'Union Européenne et 3 personnes (3%) sont originaires d'un pays tiers.

c. Services de distribution alimentaire

- **Spëndchen asbl**

La centrale d'approvisionnement Spëndchen a.s.b.l. organise la collecte, l'achat et la distribution d'une centaine de produits aux épiceries sociales. Les membres fondateurs sont Caritas Luxembourg, Croix-Rouge luxembourgeoise et Aarbechtshëllef a.s.b.l., partenaire logistique des épiceries sociales.

Actuellement, la Spëndchen travaille avec une trentaine de fournisseurs fixes, fournisseurs qui proposent leurs marchandises gratuitement ou à des prix très bas. Elle garantit l'approvisionnement permanent d'une centaine d'articles qui sont distribués dans les épiceries sociales.

En 2018, 8 épiceries sociales ont été gérées par la Croix-Rouge (à Differdange, Echternach, Mersch, Weidingen/Wiltz, Clervaux, Steinfort, Remich et à Grevenmacher) et 4 épiceries sociales ont été gérées par Caritas (à Esch/Alzette, Luxembourg, Redange/Attert et à Diekirch). 3 Cent Butteker existent à Bettembourg, Lamadelaine et Beggen, de même que « Eis Epicerie Zolwer » à Soleuvre.

En 2018, les épiceries sociales ont comptabilisé 87.996 passages en caisse. La valeur moyenne du panier par client par passage de caisse est de 20,96 euros. La participation demandée au client est de l'ordre d'un tiers du prix normal.

Depuis la mise en place du programme du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD) en 2015, onze produits sont distribués gratuitement à différents partenaires après évaluation des besoins des ménages.

Depuis octobre 2015, le Centre National de Collecte et de Tri (CNCT) a ouvert ses portes pour les dons vestimentaires. Le projet a pour objet de regrouper les différentes structures œuvrant dans la collecte de vêtements et d'exploiter un centre commun de tri et de répartition des vêtements collectés. Il permet d'éviter le gaspillage, tout en assurant une redistribution équitable. En 2018, 292 bénévoles ont presté 1.386 heures au Centre de Collecte et de Tri. La quantité totale de vêtements triés s'élève à 148.511 kg. En 2018, 14 personnes ont réalisé une mise au travail au CNCT.

- **Vollekskichen (Comité National de Défense Sociale)**

La Vollekskichen offre des repas à prix modérés à des personnes avec un revenu modeste. Elle constitue un lieu de rencontre pour personnes isolées et elle est ouverte tous les jours de l'année.

En 2018, la Vollekskichen a préparé un total de 26 155 repas.

Repas midi, jours ouvrables	19 603
Repas soir, jours ouvrables	669
Repas midi, week-end et jours de fête	5 138
Repas soir, week-end et jours de fête	745
Total repas 2018	26 155

En moyenne, la Vollekskichen sert 72 repas par jour.

Evolution des repas vendus par année									
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total des repas vendus	30 648	30 490	33 533	33 547	23 040	24 477	24 034	26 573	26 155

Le nombre de repas vendus avait fortement diminué en 2014, ce qui s'explique surtout par le fait que la Vollekskichen n'est plus impliquée directement dans l'Action Hiver. En effet, depuis l'édition 2013/2014 de l'Action Hiver, des repas gratuits sont distribués dans une structure qui est également située à Bonnevoie. Depuis 2014, le nombre de repas vendus augmente de nouveau.

d. Travail communautaire

Le travail communautaire a comme objectif principal de promouvoir la cohésion d'un groupe de personnes, de quartiers ou de régions moins développés dans le cadre moyen du pays, en diminuant les inégalités et en augmentant leur degré de participation à la vie sociale.

Ce travail communautaire se fait à travers la connaissance et de contacts quotidiens avec les acteurs du quartier (institutions, services, commerçants et habitants) et dans le cadre de manifestations organisées ponctuellement.

Le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région conventionne les organismes suivants dans le domaine du travail communautaire :

- **Travail Communautaire Gare-Bonnevoie et Dudelange (Inter-Actions)**

La population visée peut bénéficier de différentes activités proposées par Inter-Actions dans les quartiers Schmelz et Petite Italie à Dudelange et dans le quartier de Gare-Bonnevoie à Luxembourg, comme par exemple des cours de langues, des ateliers créatifs ou interculturels, l'organisation de fêtes ou une tournée du quartier. Des permanences sociales sont également proposées.

- **Atelier Zeralda (Caritas Jeunes et Familles)**

Cette asbl organise de nombreuses activités ayant pour objectif de favoriser la rencontre, l'échange et la solidarité entre les habitants du quartier Paffendall.

- **Mouvement ATD Quart Monde Luxembourg**

Situé à Beggen, le Mouvement ATD Quart Monde Luxembourg est en relation avec une cinquantaine de familles (+/- 100 personnes) ayant vécu ou vivant toujours dans des situations de précarité et/ou d'exclusion. Le nombre des bénévoles est de 30 personnes. Différentes activités et ateliers ont été organisés au cours de l'année 2018 comme par exemple l'Université Populaire Quart Monde ou à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère.

- **Travail social communautaire de l'ASTI (association de soutien aux travailleurs immigrés a.s.b.l.)**

Le travail social communautaire de l'ASTI vise à promouvoir la cohésion sociale dans les quartiers du nord de la Ville de Luxembourg. Il organise plusieurs activités telles qu'une table ronde des associations locales à vocation sociale, un café rencontre ou des activités pour des personnes âgées de plus de 50 ans.

9. Offices sociaux

En 2018, la contribution financière prévue pour les 30 offices sociaux a été d'environ 20 millions d'euros. Aux termes de la loi, l'Etat et les communes prennent en charge à parts égales le déficit annuel de l'aide accordée. La contribution englobe 131,6 postes de personnel, dont 88,5 postes d'encadrement social et 43,1 postes administratifs.

9.1. Caractéristiques de la population des offices sociaux

Au cours de l'année 2018, les 30 offices sociaux ont encodé 59.115 dossiers.

La majorité des personnes qui s'adressent à l'office social ont entre 30 et 50 ans (42%), dont 20% dans la catégorie d'âge de 30 à 40 ans et 22% dans la catégorie d'âge de 40 et 50 ans. 19% se trouvent dans la tranche d'âge entre 50 et 60 ans et 14% sont des jeunes âgés entre 20 et 30 ans.

Au niveau des nationalités, 33 % des demandeurs sont luxembourgeois, 27% portugais, 5% français, 4% italiens et 3% syriens. Les autres nationalités représentent 2% ou moins de 2% chacune.

54% des clients de l'office social sont de sexe féminin et 46% de sexe masculin.

9.2. Secours financiers accordés

Au cours de l'année 2018, les 30 offices sociaux ont dispensé des secours financiers non remboursables pour un montant total de 3.622.288 €. Une légère augmentation de 160.000 € par rapport à 2017 peut être constatée. Les secours sont pris en charge à moitié par le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et à moitié par les communes. Pour le secours humanitaire urgent, le ministère prend en charge la totalité .

Source: SIGI	Compte provisoire (janvier 2019)	Pourcentage
Aides exceptionnelles	1.652 €	0,05 %
Aides financières divers n/a	548.803 €	15 %
Aides besoins quotidiens	462.574 €	13 %
Frais administratifs	80.390 €	2 %
Aides ménages (électricité, gaz, eau, alimentation, taxes communales)	1.019.664 €	28 %
Secours humanitaire urgent	8.877 €	0,25 %

Santé	585.018 €	16 %
Logement	915.311 €	25 %
TOTAL	3.622.288 €	100 %

Les frais de ménage qui comportent entre autres les frais d'énergie et les frais de l'alimentation représentent 28% des aides accordées. Parmi ces 28%, l'aide alimentaire domine avec un montant de 783.305 €. Ces frais ont baissé un peu en 2018 par rapport à l'année 2017. L'aide accordée pour subvenir au coût du logement représente 25%. Le montant a augmenté d'environ 200.000 € par rapport à 2017.

Les besoins élémentaires de santé représentent 16% des frais. Les secours humanitaires urgents de 8.877 € sont entièrement pris en charge par le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

9.3. Avances remboursables et récupérables (compte provisoire)

Avances récupérables - Source SIGI	**Dépenses**	**%**	**Nombre**	**%**
Caisse Nationale d'Assurance Pension	6.301 €	0,07%	1	0,01%
Curateur	6.511 €	0,07%	3	0,03%
Agence pour le développement de l'emploi (ADEM)	72.813 €	0,8%	37	0,4%
Total Avances récupérables	85.624 €	0,9%	41	0,4%
Avances remboursables - Source SIGI				
Caisse nationale de Santé	1.334.410 €	14%	1.534	17%
Bénéficiaires	2.216.942 €	24%	1.261	14%
Caisse nationale des prestations familiales	759.501€	8%	338	4%
Fonds national de solidarité	242.077 €	3%	165	2%
Gestion	4.160.448 €	44%	321	4%
Tiers payant social	366.119 €	4%	3.374	37%
Tiers payant social déchargé (remb. Min. Santé)	156.444 €	2%	1.951	22%
Précarité énergétique (avances)	10.342 €	0,1%	9	0,1%
Précarité énergétique déchargé (remb. MDDI)	0 €	0%	0	0%
Cautionnement	27.408 €	0,3%	21	0,2%
Autres	105 €	0%	1	0,01%

Total Avances remboursables	9.273.794 €	99%	8.975	99%
Total Avances récupérables/ remboursables	9.359.420 €	100%	9.016	100%

A côté des secours non-remboursables, les offices sociaux accordent des aides remboursables. Le montant total des avances accordées est de 5 198 917 €. La majorité des personnes demandant de l'aide à un office social rembourse l'aide financière accordée par la suite.

Les offices sociaux ont presté des gestions financières d'un montant total de 4.160.448 € en 2018.

Le projet concernant l'assistance aux ménages en situation de précarité énergétique instauré en 2017 est jusqu'ici peu utilisé.

Selon l'article 32 de la loi sur l'aide sociale, les offices sociaux peuvent être chargés par les communes de fournir des prestations supplémentaires. Le montant total de ces aides s'élève à 676.770 €.

Les secours financiers constituent seulement une partie mineure des tâches des travailleurs sociaux. La majeure partie de leurs interventions se situe au niveau des prestations non-monétaires, comme notamment les conseils, les renseignements et les guidances socio-éducatives.

9.4. Le droit de recours devant le conseil arbitral et le conseil supérieur des assurances sociales

En 2018, 3 jugements ont été pris par le conseil arbitral des assurances sociales et aucun jugement par le conseil supérieur des assurances sociales.

9.5. Formation continue

Avec l'INAP (Institut National d'Administration Publique), le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, en concertation avec les offices sociaux, a continué à travailler sur les besoins des offices sociaux. Plusieurs formations ont pu être réalisées suite à une enquête faite auprès des offices sociaux. Au mois de mars 2018, les assistants sociaux ont pu suivre un cours sur le fonctionnement, les aides financières et les mesures de l'ADEM. Au mois d'avril 2018, un cours portant sur la précarité énergétique a été organisé. Le cours « Gestion efficace d'un entretien difficile » a eu lieu au mois de juin 2018. Il y a eu un follow-up de ce cours au mois d'octobre 2018. En octobre 2018, l'INAP a offert une formation sur le thème « Libre circulation et immigration – offices sociaux ».

Deux cours offerts ont dû être annulés faute de participants, à savoir un cours sur la « Gestion efficace d'un entretien difficile » au mois de septembre et un cours sur le thème « Emsetzung vum Gesetz iwwer d'Sozial Hëllef- Schwiregkeeten fir di Professionnel vun den Offices sociaux » au mois de juin 2018.

D'autres formations sont en cours de préparation.

9.6. Dépenses selon les aides accordées (compte provisoire janvier 2019)

Le tableau ci-dessous montre les aides accordées pour frais d'électricité, de gaz, d'eau et de mazout. Ces frais constituent des dépenses importantes dans le budget des ménages.

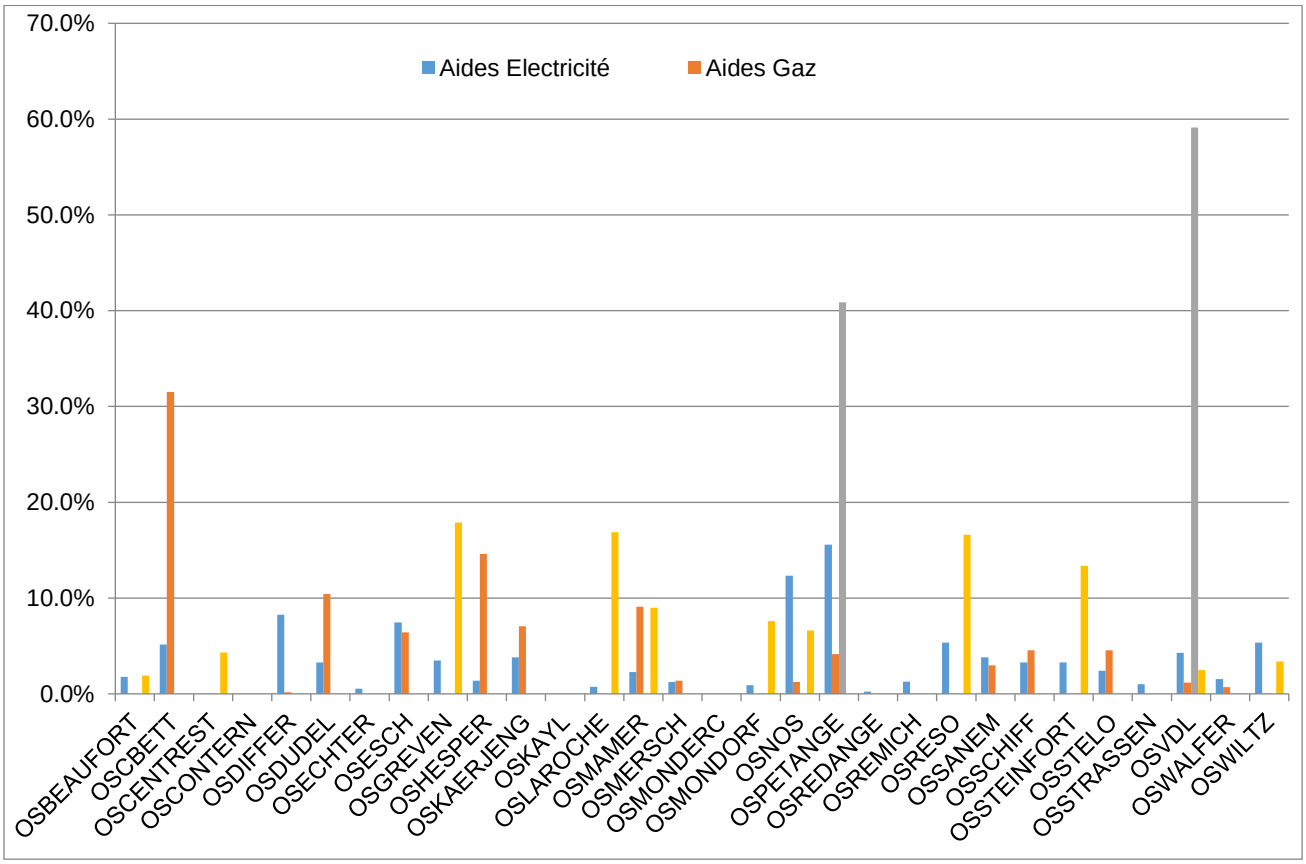

Le tableau ci-dessous présente les aides pour bons alimentaires, frais de santé, taxes communales et logement par office social.

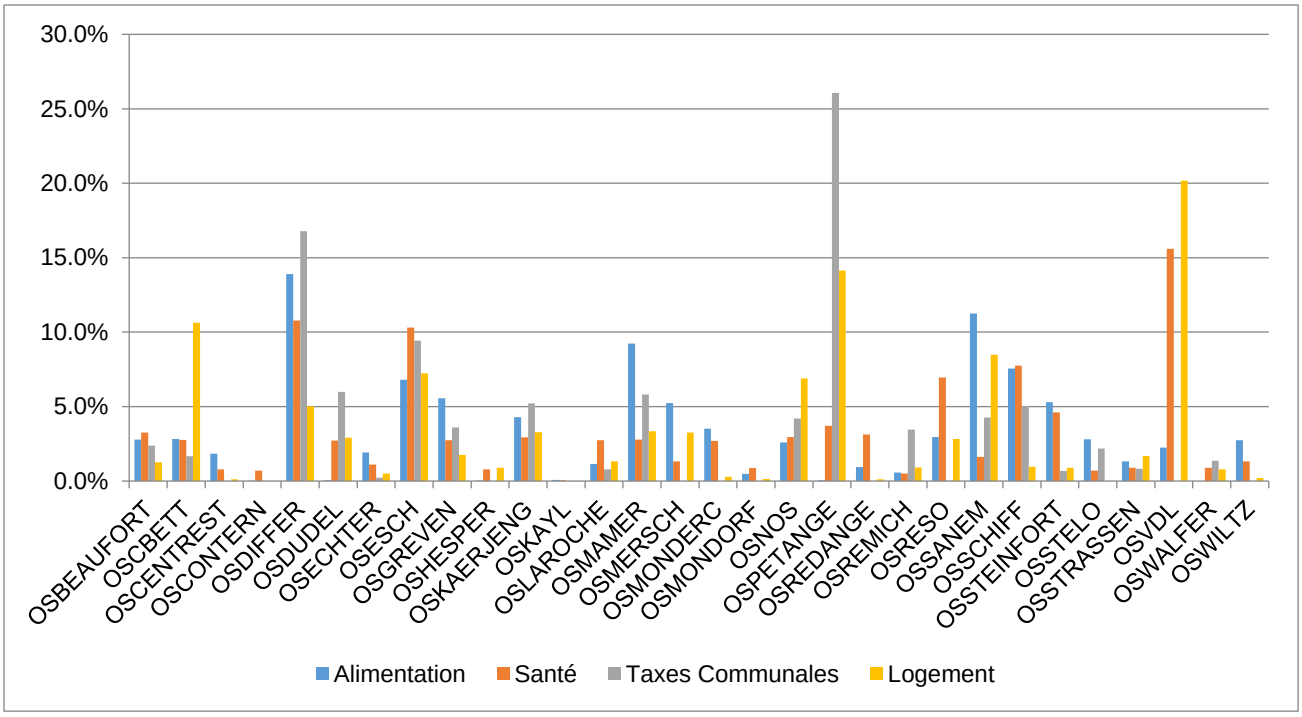

Le tableau ci-dessous montre les autres aides accordées par les offices sociaux.

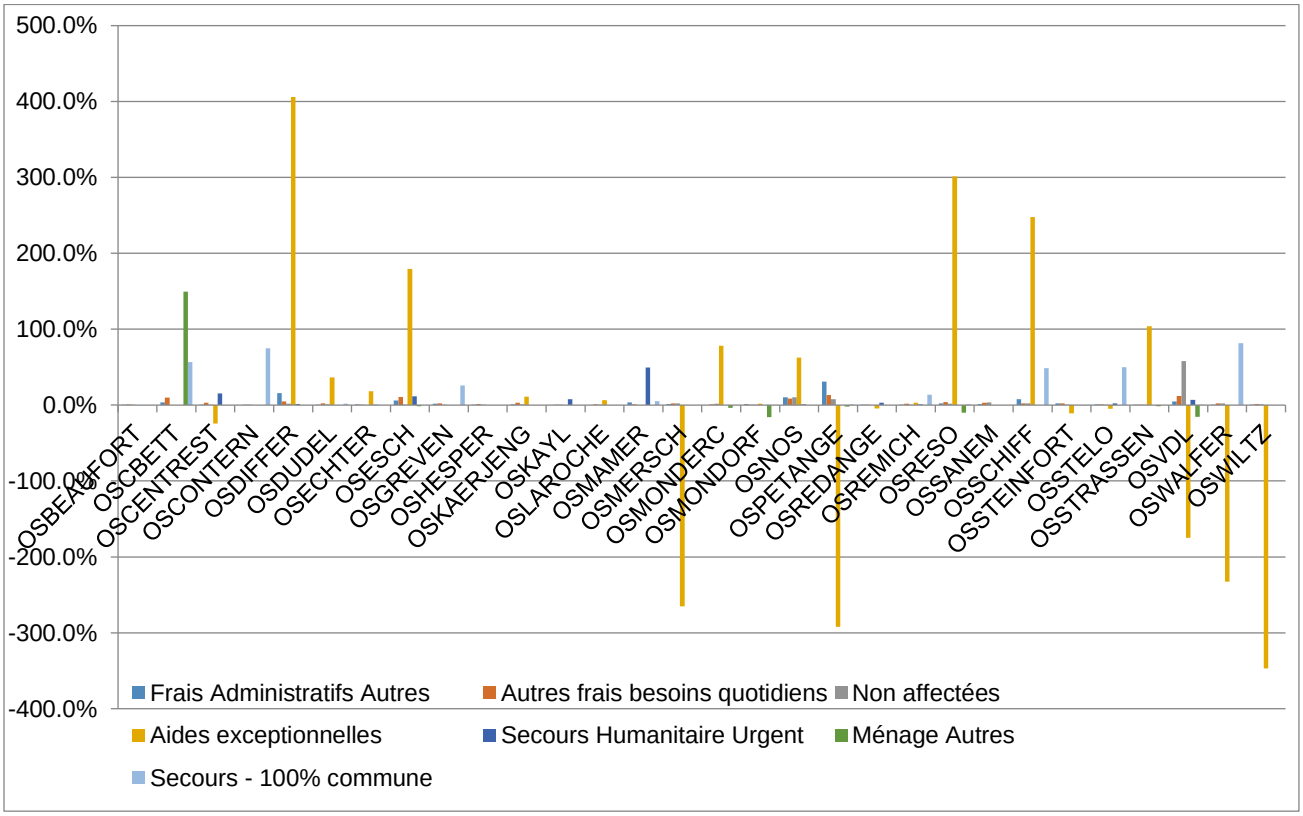

Les chiffres négatifs s'expliquent par le fait que les offices sociaux ont reçu des remboursements des bénéficiaires, pour des aides financières remboursables, pour lesquelles le conseil d'administration avait déjà accordé une décharge.

9.7. Dépenses des 30 offices sociaux par habitant

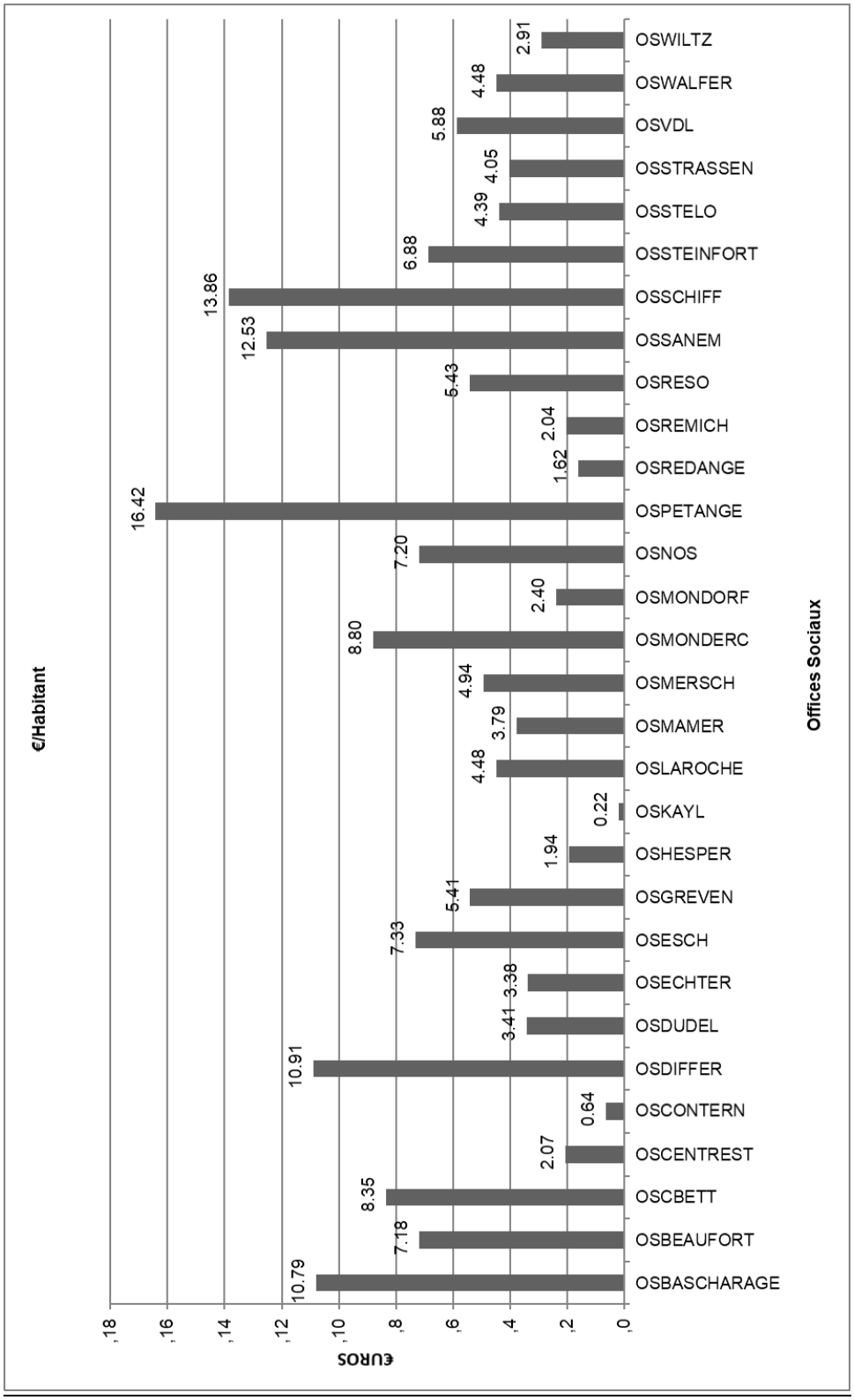

IV. Personnes âgées

1. Le Conseil supérieur des personnes âgées (CSPA)

Le Conseil supérieur des personnes âgées s'est réuni en 3 séances plénières au courant de l'année 2018.

Les groupes de travail, définis en début du mandat, ont poursuivi les travaux entamés.

Lors de sa première séance plénière en avril 2018, Madame le Ministre Corinne Cahen a présenté l'avant-projet de loi portant sur la qualité des structures et services pour personnes âgées aux membres du Conseil supérieur. Ces derniers ont été invités à formuler un avis sur l'avant-projet de loi, qui fut transmis à Madame le Ministre au courant du mois de juin 2018.

En mai 2018, le Ministère a invité les responsables des assiocations représentées au Conseil supérieur, à une réunion de travail. Les objectifs de cette table ronde étaient de revoir les missions, de réfléchir sur les acteurs, associations et organismes représentés au CSPA et de discuter de leur implication dans les travaux du Conseil supérieur afin de relancer sa dynamique.

Les représentants du Conseil supérieur ont également assisté, en date du 7 juin 2018 à la journée des bourgmestres organisée à Mondorf-les-Bains. Lors de cette manifestation, les représentants du groupe de travail « communes » ont présenté le Conseil supérieur des personnes âgées et notamment les activités de celui-ci dédiées aux communes, comme notamment l'appel à projet « Seniorenfreundliche Gemeinden » et le « Forum fir den 3. Alter – Eeler Leit an eise Gemengen ».

Le Ministère, le Conseil supérieur et le Syvicol, ont organisé en date du 30 juin 2018 le troisième « Forum fir den 3. Alter – Eeler Leit an eise Gemengen ». La manifestation, qui s'adresse avant tout aux représentants et responsables des communes, était, cette année, dédiée à la sécurité des personnes âgées. Lors de cette conférence, à laquelle ont assisté environ 60 personnes, le Dr. Mathlide Lamotte a présenté son étude « Feelsafe - Améliorer la sécurité des personnes âgées vivant à la maison » sur le sentiment de sécurité des personnes âgées vivant à domicile. Cette présentation était suivie par une présentation des activités du service de prévention de la Police grand-ducale et des SenioreSécherheetsberoder.

Le groupe de travail traitant le sujet « passage vie professionnelle-vie retraite » s'est réuni sept fois au courant de l'année 2018. Les travaux de ce groupe de travail se sont principalement concentrés sur la rédaction d'un guide intitulé « Préparation à la retraite ». La brochue a été finalisée en décembre 2018 et sera éditée et diffusée aux concernés en début 2019.

En automne, les mandats du Conseil supérieur ont été renouvelés, 13 membres effectifs et 12 membres cooptés ont été désignés pour un mandat de 2 ans.

En octobre, une délégation du Conseil supérieur a été invitée aux festivités qui ont eu lieu dans le cadre du « 20e anniversaire » du Landesseniorenbeirat Saarland. Cette même délégation a également été sollicitée à participer aux « Saarbrückener Seniorentage » qui ont eu lieu les 22 et 23 octobre 2018.

2. Les activités

Les activités qui relèvent de la compétence du Ministère sont gérées par des associations ou établissements de droit privé ou public qui offrent en principe plusieurs types d'activités à une population bien déterminée. Parmi ces activités, il y a lieu de distinguer entre :

Les activités dans le cadre de l'hébergement en institution :

- les centres intégrés pour personnes âgées ;
- les maisons de soins ;
- les logements encadrés pour personnes âgées.

Les activités dans le cadre du vieillissement actif :

- les Clubs Seniors (centres régionaux d'animation et de guidance pour personnes âgées).

Les activités dans le cadre du maintien à domicile :

- les centres psycho-gériatriques ;
- les services aide à domicile et soins à domicile ;
- les services repas sur roues ;
- l'appel assistance externe ;
- les activités seniors.

Ces activités sont gérées par 54 gestionnaires (hors les gestionnaires des services repas sur roues) :

Activités	Nbr. de gestionnaires
exclusivement hébergement en institution :	20 gestionnaires
exclusivement vieillissement actif :	8 gestionnaires
exclusivement maintien à domicile :	12 gestionnaires
hébergement en institution + vieillissement actif + maintien à domicile :	1 gestionnaire
hébergement en institution + maintien à domicile :	7 gestionnaires
hébergement en institution + vieillissement actif :	2 gestionnaires
vieillissement actif + maintien à domicile :	1 gestionnaire

2.1. Les activités dans le cadre de l'hébergement en institution

Les 63 services suivants exercent leurs activités dans le cadre de l'hébergement en institution :

- 30 centres intégrés pour personnes âgées ;
- 22 maisons de soins ;
- 11 logements encadrés pour personnes âgées

avec une offre d'accueil totale de 7 058 lits contre 6 966 lits en 2017, dont 52 en court séjour.

Les 30 gestionnaires exerçant des activités reprises dans cette rubrique ne sont pas bénéficiaires d'une participation financière aux frais de fonctionnement de la part de l'Etat.

	Nbr. d'activités	Nbr. de gestionnaires
CIPA	30	16
MS	22	14
Log. enc.	11	9
Total	**63**	**39**

Les 5 gestionnaires les plus grands gèrent 17 centres intégrés, 13 maisons de soins et 1 logement encadré avec un total de 3 626 lits, soit 48.54 % de la capacité d'accueil dans l'hébergement en institution.

Le gestionnaire le plus grand gère à lui seul 8 centres intégrés, 6 maisons de soins et 1 logement encadré avec une capacité d'accueil de 1 741 lits, soit 24,66 % de la capacité d'accueil totale.

Capacité d'accueil par type d'institution :

	CIPA	MS	Log. enc.
nbr. moyen de lits par type d'institution :	133,47	110,45	65,00
nbr. moyen de lits toutes institutions confondues :	112,03		
capacité d'accueil la plus faible par type d'institution :	40	44	10
capacité d'accueil la plus forte par type d'institution :	354	193	161

Prix moyens par chambre dans les institutions long séjour :

	CIPA	MS	Log. enc.
prix moyen chambre à 1 lit :	2 452.- (+ 0,66 %)	2 706.- (+ 3,05 %)	1 718.- (+ 3,43 %)
prix moyen chambre à 2 lits :	2 355.- (+ 2,44 %)	2 695.- (+ 0,33 %)	1 877.- (+ 2,04 %)

Logements avec un prix d'hébergement inférieur ou égal aux montants de l'accueil gérontologique du Fonds National de Solidarité :

	CIPA		MS		Log. enc.	
	nbr.	%	nbr.	%	nbr.	%
logements avec prix ≤ FNS :	2 588 (- 94)	65,97	1 369 (- 11)	57,96	422 (- 12)	59,02

En 2018, quelque 650 personnes, correspondant à 9,21 % des résidents accueillis dans un établissement long séjour, étaient bénéficiaires du complément gérontologique pris en charge par le Fonds National de Solidarité.

Sur ces 650 usagers, 319 résidaient dans un centre intégré, 320 dans une maison de soins et 11 dans un logement encadré.

- **Les centres intégrés pour personnes âgées**

Un centre intégré pour personnes âgées est un service qui garantit une prise en charge globale d'aides et de soins et un accueil gérontologique 24 heures sur 24.

Les 30 centres intégrés pour personnes âgées sont gérés par 16 gestionnaires et disposent d'une capacité d'accueil totale de 3 914 lits, dont 31 lits court séjour.

Ces lits sont répartis sur 3 586 logements :

- 3 258 chambres individuelles à 1 lit
- 239 chambres doubles à 2 lits
- 89 appartements à 2 lits.

cf Annexe 1 : Tableau Centres intégrés pour personnes âgées

- **Les maisons de soins**

Les usagers d'une maison de soins nécessitent en principe plus de 12 heures de prestations hebdomadaires d'aides et de soins comprenant les actes essentiels de la vie pris en charge par l'assurance dépendance.

Les 22 maisons de soins sont gérées par 14 gestionnaires et disposent d'une capacité d'accueil totale de 2 430 lits, dont 11 lits court séjour.

Ces lits sont répartis sur 2 275 logements :

- 2 130 chambres individuelles à 1 lit
- 126 chambres doubles à 2 lits
- 17 appartements à 2 lits
- 2 chambres à lits multiples de type oase (14 lits).

cf Annexe 2 : Tableau Maisons de soins

- **Les logements encadrés pour personnes âgées**

Par logement encadré pour personnes âgées on comprend un ensemble d'habitations mises à disposition ensemble avec une proposition de prestations d'assistance et/ou de soins. Ce service, qui assure une permanence d'assistance et/ou de soins sur place pendant 5 jours par semaine et 8 heures par jour, ne peut pas accueillir des usagers nécessitant plus de 12 heures de prestations hebdomadaires d'aides et de soins au sens de l'Assurance dépendance.

Les 11 logements encadrés sont gérés par 9 gestionnaires et disposent d'une capacité d'accueil totale de 714 lits, dont 9 lits court séjour.

cf Annexe 3 : Tableau Logements encadrés pour personnes âgées

2.2. Les activités dans le cadre du vieillissement actif

Les acteurs principaux dans le cadre du vieillissement actif :

- **Les Clubs Seniors**

Les Clubs Seniors (centres régionaux d'animation et de guidance pour personnes âgées) sont conventionnés dans le cadre de la loi dite ASFT. Cette structure ouverte à vocation régionale s'adresse prioritairement aux personnes âgées de plus de 60 ans. En 2018, le Luxembourg disposait d'un réseau de 18 Clubs Seniors avec 1 annexe dont la gestion a été assurée par 13 gestionnaires.

cf Annexe 4 : Tableau Clubs Seniors

2.3. Les activités dans le cadre du maintien à domicile

Les structures énumérées ci-après exercent leurs activités dans le cadre du maintien à domicile :

- 37 centres psycho-gériatriques ;

- 13 services aide à domicile et soins à domicile ;
- les services repas sur roues ;
- les services appel assistance externe ;
- les activités seniors.

Alors que l'activité repas sur roues ne bénéficie pas d'une participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement, les gestionnaires des activités centres psycho-gériatriques, aides à domicile et soins à domicile sont éligibles à une participation financière de l'Etat dans le cadre de la tarification sociale.

Une participation financière de l'Etat est accordée à des gestionnaires de services appel assistance externe et activités seniors.

- **Les centres psycho-gériatriques**

Les foyers de jour spécialisés accueillent des personnes âgées et/ou affectées de troubles à caractère psycho-gériatrique, pour leur proposer entre autres des prestations d'assistance au niveau de la vie quotidienne, d'aides et de soins spécialisés.

Les 11 gestionnaires des 37 foyers de jour spécialisés géraient en 2018 quelque 631 chaises (+ 33).

cf Annexe 5 : Tableau Centres psycho-gériatriques

- **Les services Aide à domicile et Soins à domicile**

Les services aide à domicile offrent au domicile des usagers entre autres des prestations d'entretien, d'assistance au niveau des activités de la vie quotidienne, d'aide au niveau des tâches domestiques, de garde, de guidance et d'orientation socio-familiales, mais aussi d'accompagnement au niveau des démarches administratives et sociales, ainsi que d'aides et de soins.

Un service soins à domicile offre au domicile de l'usager des prestations de soins par des professionnels de santé, y compris les prises en charge de situations de fin de vie.

En 2018, quelque 93 antennes des 13 services Aide et de Soins à domicile exerçaient au Luxembourg.

cf Annexe 6 : Tableau Services Aide et Soins à domicile

- **Les services repas sur roues**

Est à considérer comme repas-sur-roues toute activité ayant comme objectif principal, et ce pour des raisons socio-familiales attestées par un service social reconnu par le ministre, de fournir régulièrement à domicile au moins un repas principal par jour.

En 2018, quelque 58 services agréés offraient la livraison de repas sur roues à travers le pays.

- **Les services appel assistance externe**

Par appel-assistance externe on entend une activité qui garantit aux usagers un service de permanence d'appel et, le cas échéant, de communication d'aide et de secours d'urgence.

En 2018, 3 gestionnaires offraient chacun 1 service agréé dans le cadre de l'appel assistance externe.

cf Annexe 7: Tableau Services Appel assistance externe

- **Les activités seniors**

Par activité senior on entend des prestations de formation, de supervision, de consultation, de médiation, d'animation et d'assistance, organisées par un service pendant au moins 20 heures par semaine. Elles sont proposées principalement soit aux personnes âgées ou en fin de vie, soit à leurs familles, soit aux personnes et aux services qui œuvrent au bénéfice de ces usagers et de leurs familles.

En 2018, 5 gestionnaires offraient 6 services agréés dans le cadre des activités seniors, dont le RBS - Center fir Altersfroen, qui œuvre dans le domaine du vieillissement actif.

cf Annexe 8 : Tableau Services Activités seniors

2.4. Conventions et Accords de collaboration

En 2018, le ministère a signé :

- 25 conventions dans le cadre de la loi dite ASFT :
  - 18 avec les Clubs Seniors
  - 1 avec l'Amiperas a.s.b.l.
  - 1 avec l'Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l. pour le Info-Zenter Demenz
  - 1 avec HELP a.s.b.l. pour son service HELP24
  - 1 avec la Fondation Stëftung Hëllef Doheem pour son service Sécher Doheem
  - 1 avec Mäi Wëllen, Mäi Wee a.s.b.l. pour son service Information - Accompagnement
  - 1 avec Omega90 a.s.b.l. pour son service Consultation - Formation - Bénévolat
  - 1 avec le RBS - Center fir Altersfroen a.s.b.l.

- 4 conventions dans le cadre de participation aux frais des activités :
  - 1 avec Doheem versuergt a.s.b.l. pour son service Accompagnement soins palliatifs
  - 1 avec la Fondation Stëftung Hëllef Doheem pour son service Gardes de nuit à domicile
  - 1 avec la Fondation Stëftung Hëllef Doheem pour son service Accompagnement soins palliatifs
  - 1 avec Omega90 a.s.b.l. pour la Formation soins palliatifs (approfondissement)

- 16 conventions dans le cadre de la tarification sociale :
  - Aliveplus a.s.b.l.
  - Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.
  - Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique
  - Doheem versuergt a.s.b.l.
  - Etablissement public SERVIOR
  - Fondation Stëftung Hëllef Doheem
  - Gesondheets-Service Lëtzebuerg S.A.
  - Home Care s.àr.l.
  - Novelia Senior Services S.A.
  - Opis Aides et Soins s.àr.l.
  - Päiperléck s.àr.l.
  - Paramedicus S.A.

- Syndicat de l'Hôpital Intercommunal de Steinfort
- Syrdall Heem a.s.b.l.
- Verbandskëscht s.àr.l.
- ZithaServices S.A.

- 8 accords de collaboration :
  - 1 avec l'Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.
  - 1 avec la Croix-Rouge luxembourgeoise pour son service IRIS
  - 1 avec la Maison des Associations a.s.b.l. pour ses projets interculturels
  - 1 avec Claire a.s.b.l. pour la validation des certificats de la formation soins palliatifs
  - 1 avec Doheem versuergt a.s.b.l. pour la validation des certificats de la formation soins palliatifs
  - 1 avec l'établissement public SERVIOR pour la validation des certificats de la formation soins palliatifs
  - 1 avec la Fondation Stëftung Hëllef Doheem pour la validation des certificats de la formation soins palliatifs
  - 1 avec ZithaSenior S.A. pour la validation des certificats de la formation soins palliatifs

3. La politique du « vieillissement actif »

Depuis les années 1990, la politique du vieillissement actif constitue un des deux grands axes en matière de politique pour personnes âgées.

Les objectifs principaux poursuivis par le Ministère dans ce domaine sont le maintien en bonne santé des personnes concernées, ainsi que leur participation sociale. Au fil du temps, des objectifs particuliers se sont rajoutés, comme notamment l'ouverture des offres de services aux personnes non luxembourgeoises et la promotion de l'échange intergénérationnel.

3.1. Clubs Seniors - Centres régionaux d'animation et de guidance pour personnes âgées

Les Clubs Seniors sont une structure ouverte à vocation régionale qui s'adresse prioritairement aux personnes âgées de plus de 60 ans. Les objectifs sont le contact humain, la prévention de l'isolement, la promotion de l'intégration et de la participation sociale, ainsi que la prévention de déficiences sur les plans physique, psychique et cognitif.

Chaque Club Senior offre une multitude d'activités sur les plans artistique, culturel, éducatif, sportif, intellectuel et des loisirs. Ces activités tiennent compte des intérêts et des besoins des usagers ainsi que des particularités locales et régionales.

Actuellement, le Luxembourg dispose d'un réseau de 18 Clubs Seniors avec une annexe.

Les concepts d'action générale (CAG) des différents Clubs Seniors s'étendant sur la période de 2016-2018, ont visé les priorités suivantes:

- l'interculturalité et la participation des seniors non-luxembourgeois,

- la préparation et l'accompagnement lors du passage de la vie professionnelle vers la retraite,
- la prévention de l'isolement social.

Les concepts qui ont fait l'objet d'une auto-évaluation et dont 6 Clubs Seniors ont subi une évaluation externe, ont pu être clôturés avec succès.

cf Annexe 9 : Tableau Clubs Seniors

3.2. Projets contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des personnes âgées

Depuis 10 ans, le Ministère soutient des projets novateurs qui favorisent la participation citoyenne des seniors en faveur d'autres seniors ou en faveur d'autres groupes sociaux. Ces projets peuvent se situer aux niveaux local, régional ou national.

Les thèmes prioritaires sont les suivants :

- le dialogue entre les générations ;
- la sécurité des personnes âgées ;
- le bénévolat, la solidarité et la participation active dans la société ;
- l'intégration et la participation de seniors non-luxembourgeois.

En 2018, le Ministère a soutenu financièrement la Maison des Associations pour son projet d'exposition itinérante « *Lëtzebuerg, main Doheem : regards croisés* ». Ce projet interculturel et intergénérationnel vise à valoriser le parcours individuel de migrants âgés et de sensibiliser le grand public aux différentes cultures.

L'association « Danz50+ Lëtzebuerg » a été créée en 2018 pour regrouper les « Seniorentanzleiter » au Luxembourg. Ce groupe de seniors bénévoles est actif depuis de nombreuses années en organisant des cours de danse spécifique pour seniors et en promouvant cette activité au Luxembourg ainsi qu'à l'étranger. Le Ministère a encouragé cette initiative par un subside pour la participation à un congrès international des « Seniorentanzleiter » en Norvège.

- **Les conseillers seniors en sécurité (Senioresécherheetsberôder - SSB)**

Depuis 2006, les Senioresécherheetsberôder sont actifs et s'engagent pour donner régulièrement des conférences à d'autres seniors sur des thèmes comme la sécurité routière, le vol à la tire, le colportage, la manipulation de l'argent liquide et de cartes de crédit et la protection contre les cambriolages.

L'association compte actuellement 18 membres actifs. En cours d'année, les SSB ont donnés 26 conférences auprès du grand public et ont participé à 4 foires avec un stand. Une rencontre avec les « Seniorensicherheitsberater » de la Sarre est organisée annuellement.

- **Silver Surfer**

L'objectif poursuivi par le projet Silver Surfer est de sensibiliser les personnes âgées sur une utilisation plus sécurisée de l'internet et des nouvelles technologies. Depuis 2014, le Ministère soutient ce projet en collaboration avec BEE SECURE, l'asbl Senioresécherheetsberôder et le service RBS-Center fir Altersfroen. Des multiplicateurs seniors ont été formés pour transmettre leurs connaissances et

conseils à d'autres personnes âgées lors de conférences dans des Clubs Seniors ou lors de manifestations pour seniors.

Des dépliants bilingues sur des thèmes spécifiques tels que l'achat ou les services bancaires en ligne connaissent un grand intérêt auprès du public cible.

En 2018, 4 conférences traitant sur la sécurité sur Internet se sont tenues et un nouveau groupe de 11 Silver Surfer a été formé par BEE SECURE.

3.3. Sensibilisation du passage de la vie professionnelle à la retraite

En 2018, l'accompagnement du passage de la vie professionnelle à la retraite a été une des priorités du département. Après le succès du cycle de conférences organisé par le Ministère en 2017, les partenaires du secteur, notamment les Clubs Seniors et RBS, ont organisé plusieurs conférences et activités en relation avec le sujet sur le plan régional.

Le Conseil supérieur des personnes âgées s'est également consacré à ce thème et a élaboré une brochure bilingue intitulée « Préparation à la retraite » qui sera publiée en début 2019. Le contenu de cette publication traite d'une part sur les droits et conditions et d'autre part sur les défis psycho-sociaux qu'entraîne le passage de la vie professionnelle à la retraite.

Le Ministère a soutenu l'organisation d'une formation « Pensionsvorbereiter » donnée par la psychologue belge Liliane Charensowsky. L'objectif était de former des bénévoles multiplicateurs en vue de tenir des conférences sur la thématique respectivement pour modérer des groupes d'entraide de personnes rencontrant des difficultés spécifiques lors du passage de la vie professionnelle à la retraite.

A côté de la visée du grand public, le Ministère a continué à sensibiliser les services Ressources humaines à la thématique.

La division personnes âgées a recherché la collaboration avec l'Institut national d'administration publique du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative pour mettre au point un cycle de formation dédié à la préparation à la retraite. Ce cycle de conférence comprend aussi bien une formation destinée au responsable des ressources humaines, voire chef de service qu'un cycle de formation destiné aux personnes proches de la retraite. Le but de cette formation est de permettre aux personnes proches de la retraite de se préparer physiquement et psychiquement à la retraite.

Etant donné que les formations de l'INAP sont ouvertes à tout le personnel des ministères et administrations de l'Etat ainsi qu'au personnel des communes luxembourgeoises, ce cycle de conférence thématisant le passage de la vie professionnelle à la retraite devrait permettre de sensibiliser davantage de personnes de l'importance de la préparation de la retraite.

3.4. Associations œuvrant dans le domaine du vieillissement actif

- **RBS - Center fir Altersfroen a.s.b.l.**

Le service de l'asbl RBS-Center fir Altersfroen se définit comme un service d'information et de soutien pour toutes les questions liées à l'âge et au vieillissement. À côté du volet de l'Académie Senior, il

maintient ses activités de formation pour les professionnels, la cellule de recherche et le service des publications.

- Académie Senior :

L'Académie Senior s'adresse à la génération 50+ et à leurs familles. Elle propose des activités qui permettent de renforcer le savoir, d'acquérir de nouvelles compétences, de créer de nouveaux contacts sociaux et de répondre à toutes les questions liées à l'âge. Elle promeut l'apprentissage tout au long de la vie, le dialogue intergénérationnel et interculturel, la participation à la vie sociale et le maintien en bonne santé.

- Cours et manifestations :

Favoriser le bénévolat et l'engagement social reste une priorité du service RBS. 242 cours/manifestations ont été organisés en total avec 6092 participants. La moyenne d'âge est de 69 ans.

Deux nouveaux programmes ont été lancés en 2018 :

- Les manifestations **Connect 60+** s'adressant à des personnes non accompagnées favorisant la prise de contact entre personnes seules ;
- Les manifestations **Senior & Junior** s'adressent aux grands-parents accompagnés de leurs petits-enfants.

◦ Magazine Aktiv am Liewen et carte Aktiv60+

Le magazine « Aktiv am Liewen » aborde des sujets d'actualité liés à l'intégration sociale, le bien-être, la santé, la mobilité et les loisirs et informe sur les activités organisées par RBS. Il est paru 4 fois en 2018 et est distribué gratuitement aux quelque 14.000 abonnés de la carte Aktiv60+.

◦ Travail interculturel

L'agent interculturel a continué à soutenir et à lancer des projets ayant comme but de développer des offres spécifiques pour migrants âgés. A côté de son soutien méthodologique aux Clubs Seniors, il a collaboré avec le service IRIS et la Maison des Associations pour la mise en œuvre de projets communs. La participation régulière à des colloques au Luxembourg et à l'étranger enrichit le travail interculturel et favorise la mise en réseau de différents partenaires.

◦ Chargé de mission Clubs Seniors

Depuis le 1er septembre 2016 le poste de « chargé de mission Clubs Seniors » adhère au RBS-Center fir Altersfroen asbl. La mission principale du coordinateur consiste e.a. en la coordination des activités, le réseautage et le soutien des Clubs Seniors dans la mise en œuvre du plan d'action du Ministère de la Famille.

En 2018, 5 plénières Clubs Seniors ont été organisées en concertation avec le chargé de mission, un chargé Club Senior et le ministère. Parmi les sujets traités ont figuré :

- Préparation du passage de la vie professionnelle vers la retraite
- Prévention de l'isolement social
- Présentation du service IRIS

- Présentation du plan national « Gesond Iessen, méi Bewegen »
- Activités interculturelles
- Réflexion sur la dénomination du nom « Club Senior »
- Formations continues
- Workshops : concept d'action général

◦ Cellule de Recherche (CR)

L'objectif de la CR est de faciliter le dialogue entre la recherche et la pratique, c'est-à-dire d'étudier et de discuter les défis que pose le phénomène du vieillissement de la population.

En 2018, la CR a mis le point fort sur l'importance des méthodes de prévention pour personnes âgées en mettant l'accent sur les méthodes d'interventions psychologiques/thérapeutiques. Le développement de l'ambulatoire de neurofeedback au sein de la CR a pour but de réaliser des études d'intervention et de prévention afin d'optimiser les compétences d'autorégulation chez les personnes âgées.

Parmi les projets scientifiques de 2018, on peut citer :

- Le **Projet SeNSPLUS** mis en place en collaboration avec le Centre de prévention suicide, la commune de Hesperange et le CIPA Howald dans le cadre du **plan national de prévention de suicide** (PNPS, 2015-2019).
- **Sharing Stories, Sharing Life** (ErasmusPlus 2019-2021), le projet vise à renforcer l'inclusion sociale et à réduire la solitude chez les personnes âgées les plus vulnérables : celles dont le niveau d'alphabétisation (numérique) est faible.
- **L'étude pilote VR-Hypnose** (virtual reality hypnosis) en collaboration avec realab. La CR recherche à déterminer dans quelle mesure l'hypnose assistée par RV et l'hypnose thérapeutique ont des effets différents/similaires dans le cadre de la gestion du stress.
- **Publications d'articles scientifiques** dans le magazine Bulletin du RBS.
- **Développement de l'offre** d'interventions et de techniques thérapeutiques dans l'ambulatoire de la Cellule de Recherche, p.ex. organisation de cours de sophrologie, « Achtsamkeit im Alter », « Selbstsicheres Auftreten ».

◦ Service d'éditions et de publications

À côté des publications spécifiques des services Académie Senior, Institut de formation et Cellule de Recherche, l'asbl RBS - Center fir Altersfroen a mis en place un groupe biographique composé de seniors bénévoles et de collaborateurs internes en vue d'élaborer des outils pouvant servir dans le travail de mémoire.

Le livre « Eis Fofzeger Joren – Fräizäit a Gesellegkeet » a été publié en 2018. Il s'agit du troisième volume d'une série de trois livres qui réunit des témoignages et documents sur la vie quotidienne dans les années 50. La présence du groupe de publications au « Walfer Bicherdeeg » a connu un succès.

Le site internet « MEMORIES – Meng Erënnerungen, eis Geschicht » (www.memories.lu) a été conçu afin de permettre à tout un chacun de publier ses souvenirs. Il compte actuellement plus de 70 textes relatant des souvenirs personnels de personnes âgées. La version française du site facilite la navigation aux personnes francophones.

- **Amiperas asbl**

Depuis 52 ans, l'Amiperas s'emploie à soutenir les personnes retraitées, âgées et solitaires, à rompre leur isolement et à leur prêter conseil et assistance dans leurs aspirations sociales. Elle est organisée en environ 65 sections locales qui offrent des activités très diverses à leurs membres. Un nombre considérable de membres bénévoles s'engage ainsi régulièrement au bénéfice des personnes âgées.

- **Maison des Associations asbl**

A partir de 2016, la Maison des Associations a signé un contrat de collaboration avec le Ministère. L'association s'engage à réaliser des projets interculturels ciblant les migrants âgés 60+ et favorisant leur intégration dans la société. Parmi les projets mis en œuvre en 2018, on peut citer :

- les cafés des âges,
- les cafés des langues,
- les soirées millefeuilles,
- les cuisines du monde,
- les cours informatique,
- Raconte-moi une histoire,
- le relevé des seniors (>50+) membres et contacts dans les asbl non-luxembourgeoises au Luxembourg.

Les projets sont organisés en collaboration étroite avec les Clubs Seniors et l'agent interculturel du service RBS-Center fir Altersfroen. Des réunions de concertation entre le Ministère, la Maison des Associations et l'agent interculturel ont lieu tous les deux mois.

4. La politique en matière de maintien à domicile

Parmi les activités qui relèvent du domaine du maintien à domicile, il y a lieu de distinguer entre :

- les activités assurées directement par le Ministère ;
- les services nationaux de formation, de consultation et d'assistance ;
- la tarification sociale ;
- les soins palliatifs en milieu extrahospitalier.

4.1. Les activités assurées par le Ministère

- **Le Senioren – Telefon**

Le Senioren-Telefon est un service d'information, d'orientation et de consultation assuré par les collaborateurs du Ministère. Il permet aux personnes âgées et à leur entourage socio-familial de recevoir des informations correctes et concrètes concernant les services ou institutions adéquates

répondant à leurs besoins spécifiques. Ce service est opérationnel tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30.

Cette année, comme les années précédentes, les demandes d'information sur les institutions et les services pour personnes âgées restent d'actualité, car un grand besoin d'informations persiste. Il est souvent difficile pour le grand public, de distinguer les prestations offertes par les maisons de soins, centres intégrés pour personnes âgées, logements encadrés, logements adaptés et résidences-service.

Régulièrement les personnes âgées et leur entourage socio-familial attirent l'attention sur le manque de transparence, notamment en matière des prix de pension, des prestations fournies et des charges supplémentaires facturées.

Le nombre de demandes d'informations concernant des éventuelles aides financières accordées lors d'une admission en institution restent constantes.

Le grand besoin d'une écoute empathique de la part d'« aidants informels » prenant en charge un membre de famille dépendant, désorienté ou dément, persiste. En effet l'isolement social est souvent une réalité bien plus pesante pour le partenaire et/ou l'entourage socio-familial que pour la personne dépendante elle-même.

En revanche, on remarque de plus en plus de sollicitations d'aide pour pallier l'épuisement des aidants informels. Souvent ceux-ci essaient d'assumer la prise en charge de la personne dépendante eux-mêmes au lieu d'associer dès le début des professionnels pour éviter une surcharge physique et psychique.

Lors des entretiens téléphoniques un sujet est soulevé de façon récurrente, à savoir le fait que les personnes âgées ayant des problèmes psycho-gériatriques ou psychiatriques, qui ne peuvent plus vivre à domicile, ont beaucoup de problèmes pour trouver une chambre dans une maison de soins ou un CIPA. Beaucoup de gestionnaires préfèrent des clients sans troubles de comportement et avec une prise en charge importante de la part de l'assurance-dépendance. Les personnes âgées qui ne bénéficient pas de l'assurance-dépendance ou qui détiennent un plan de prise en charge minime se plaignent également du fait qu'ils ont beaucoup de mal à trouver une place dans un CIPA. De plus en plus de familles préfèrent placer leurs proches dans un CIPA, où une prise en charge 24h/24h par du personnel infirmier est garantie. De cette manière, les personnes concernées ne sont pas obligées de changer d'établissement si leur état de santé s'aggrave, ce qui est le cas notamment dans les logements encadrés.

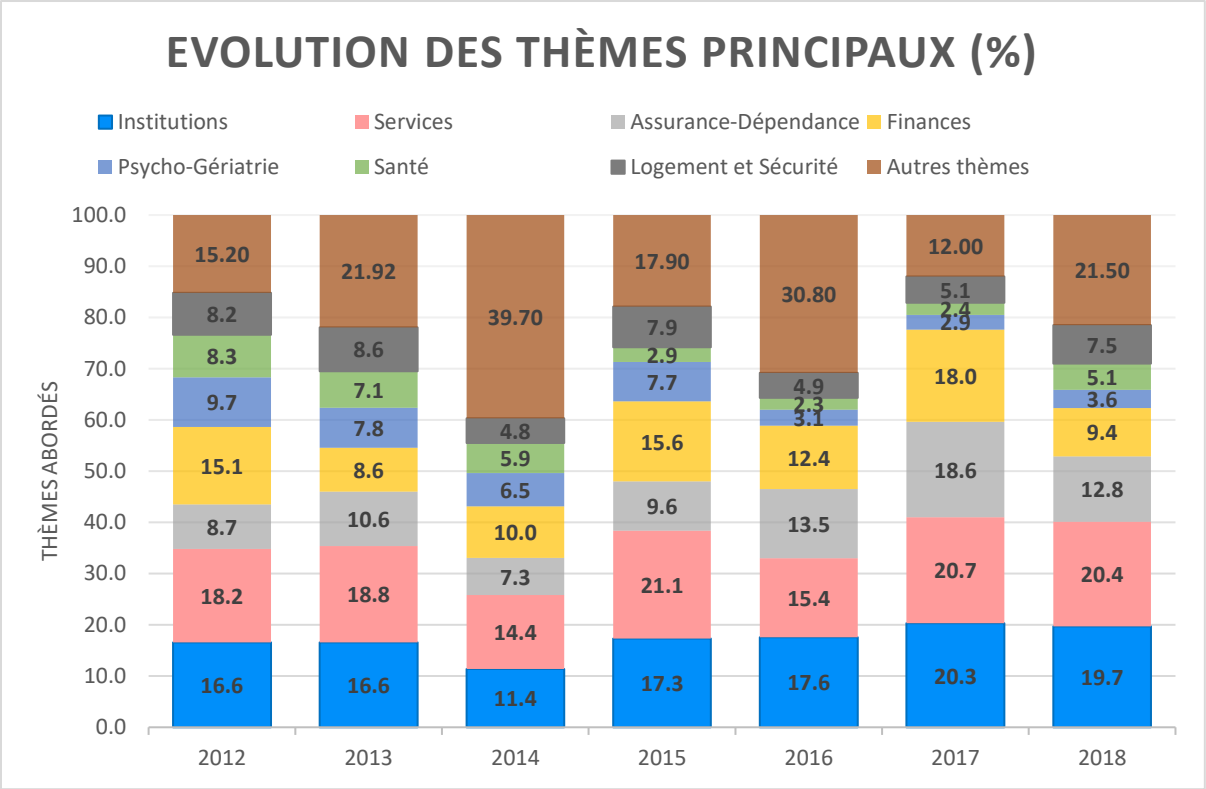

- **L'unité d'orientation et de guidance**

L'unité d'orientation et de guidance du département personnes âgées soutient les démarches à trouver une solution, soit intermédiaire soit définitive, à des situations problématiques et qui sont en relation avec la situation des personnes âgées.

Ce travail se fait en étroite collaboration avec l'Administration d'évaluation et de contrôle de l'Assurance Dépendance, les réseaux d'aides et de soins, les différents services et institutions pour personnes âgées, les centres de rééducation gériatrique, les offices sociaux et les administrations communales.

En 2018, le travail principal de l'unité d'orientation et de guidance était celui de proposer des solutions intermédiaires jusqu'au recouvrement de la personne âgée ou de trouver une place dans une institution. Vu le nombre restreint des lits de vacances, les places limitées dans les unités de rééducation gériatriques et l'envoi hâtif au domicile lors d'une hospitalisation, il était impossible de donner satisfaction à toutes les demandes.

La majorité des demandes a été adressée à l'unité par le biais du Senioren-Telefon. Bon nombre de situations nécessitaient un suivi intense dû à la complexité des problèmes rencontrés (entourage socio-familial absent ou non-existant ou simplement dépassé par les événements, multi-morbidité, logement inadapté, suspicion de négligence ou de maltraitance, troubles de comportement majeurs, maladies psycho-gériatriques, difficultés financières,...).

Le nombre de personnes s'adressant au service pour trouver une place dans une institution où le prix de pension est inférieur au montant maximal considéré par le Fonds National de Solidarité, est en train de diminuer.

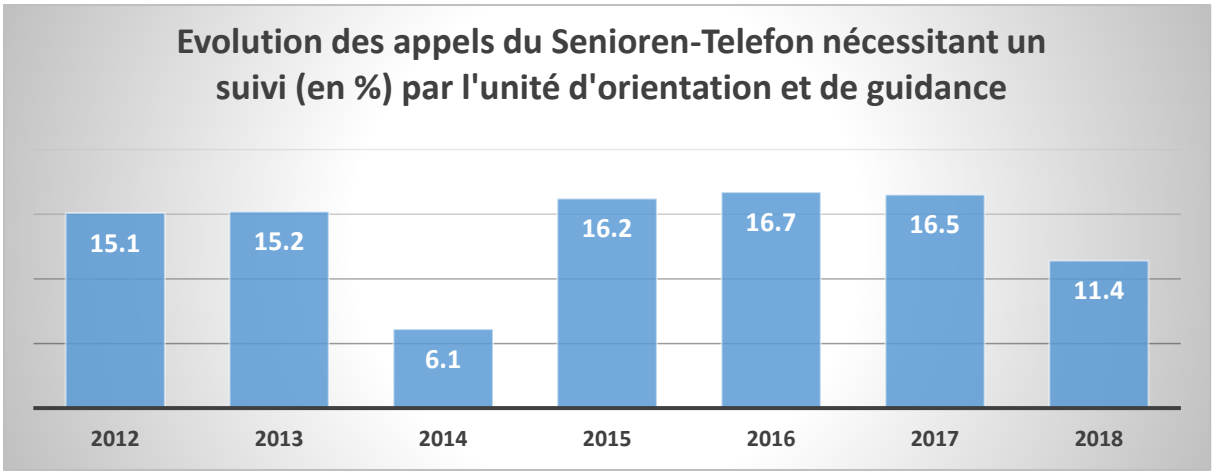

Par contre les demandes d'aide pour trouver une place dans un CIPA pour les personnes avec un plan de prise en charge de l'assurance-dépendance minime ont fortement augmenté. Une explication pour ce phénomène est le fait que dans certaines régions du pays se trouvent surtout des maisons de soins, qui acceptent seulement des clients avec une dépendance lourde. Nombre de CIPAs préfèrent accueillir les clients très dépendants. Ainsi, il devient de plus en plus difficile de trouver une place pour les personnes avec une dépendance modeste. Par ailleurs, on cobserve que les familles préfèrent placer leurs membres de famille dans un CIPA garantissant une prise en charge médicale 24 sur 24h pour leur éviter un déménagement suite à une dégradation de leur état de santé.

- **Le guide pratique pour seniors**

Le « guide pratique pour seniors », traduit en 5 langues, reste de loin le manuel de référence tant pour les seniors et leur entourage familial que pour les professionnels, lorsqu'il s'agit de dresser le plan des offres de services pour seniors et des acteurs respectifs. Les échos positifs qui nous parviennent des utilisateurs de la brochure en témoignent largement.

Avec l'entrée en vigueur de la réforme de l'assurance dépendance, une réédition du guide pratique est devenue nécessaire et a été réalisée au cours du 1er semestre de l'année 2018. Depuis la publication de la réédition en juillet 2018, le Ministère a distribué 1.400 exemplaires (dont 800 exemplaires en langue allemande et 600 exemplaires en langue française), ce qui souligne aussi le grand intérêt des usagers pour le guide pratique pour seniors.

Il est à noter que le guide pratique est également disponible sous forme de pdf sur le site du Ministère, du site Luxsenior.lu, du portail santé et sur guichet.lu en langues allemande, française, portugaise, italienne et anglaise.

4.2. Les services nationaux de formation, de consultation et d'assistance

En 2018, le Ministère a soutenu financièrement 5 gestionnaires, offrant des services de formation, de consultation et d'assistance pour personnes âgées.

	Organismes gestionnaires (5)
1	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.

2	Fondation Stëftung Hëllef Doheem
3	Mäi Wëllen, Mäi Wee - Association pour le droit de mourir en dignité - Lëtzebuerg a.s.b.l.
4	Omega 90 a.s.b.l.
5	RBS - Center fir Altersfroen a.s.b.l.

- **Le Service d'appel-assistance externe**

Le Ministère soutient financièrement les réseaux d'appel assistance externe Secher Doheem et Help 24. Ainsi depuis l'année 2018, les gestionnaires reçoivent une participation financière pour chacun de leurs clients. Cette participation évolue en fonction du nombre de clients des deux réseaux.

Ce service garantit une permanence d'appel ainsi qu'une communication d'aide et de secours d'urgence. Des plateformes régulières, regroupant les représentants des deux réseaux d'appel assistance externe ainsi que du Ministère ont lieu pour assurer le suivi des services.

En outre, des plateformes techniques ont lieu à des intervalles réguliers, dont le but est d'harmoniser l'équipement et de créer des synergies entre les deux prestataires.

Par ailleurs, il est à noter que les représentants du Ministère, dans le contexte du service d'appel-assistance externe, ont eu également des réunions avec les représentants du Corps Grand-Ducal d'Intervention et de Secours (CGDIS), ceci dans le but de faciliter le travail des secouristes mais aussi des opérateurs téléphoniques des deux gestionnaires.

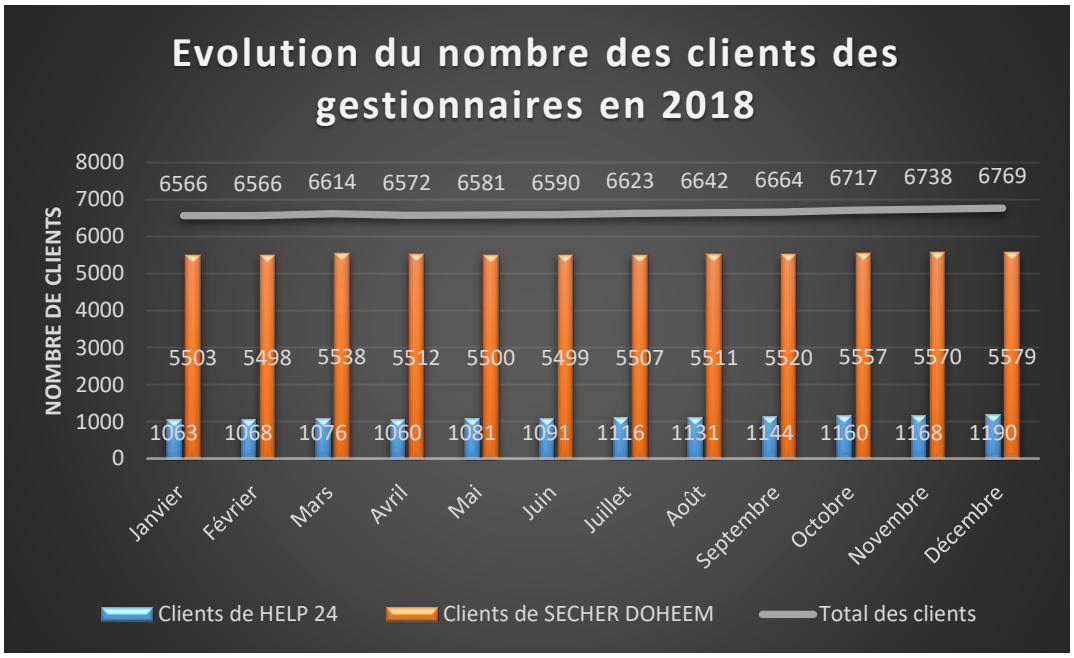

Au 31 décembre 2018, les deux gestionnaires proposant un service d'appel assistance externe conventionné comptaient 6.769 clients actifs, ce qui correspondait à une augmentation de 203 clients, voire de 3,1 % par rapport au 31 décembre 2017.

- **L'Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.**

Selon le contrat de collaboration signé avec le Ministère, l'Association Luxembourg Alzheimer (ala) s'engage à faire fonctionner les services suivants :

Activités de formation aux aidants informels pour optimiser l'encadrement des personnes affectées de troubles psycho-gériatriques

Ces formations portent sur la maladie, le comportement du malade, la prise en charge du malade par la famille.

- Les cours « Cours fir betraffen Familljen » étaient offerts 7 fois par an en langue luxembourgeoise et française. En moyenne 6 personnes ont profité de cette offre.
- Une soirée avec le thème suivant a été organisée par l'Association Luxembourg Alzheimer (6 personnes étaient présentes) : « De perséinlechen Wëllen um Liewensenn »

Permanence téléphonique appelée Helpline fonctionnant 24/24 heures et 7/7 jours

Un pool de plusieurs collaborateurs (Infirmiers coordinateurs, infirmiers gradués, psychologues, ergothérapeutes, éducateurs, assistants sociaux éducateurs gradués, kinés) possédant une grande expérience, répondent 24/24 heures aux appels et aux questions qui leur sont posées.

Dans 56 cas des collaborateurs ont pu soutenir un aidant informel dépassé par les comportements provoquants de son proche.

Groupes d'entraide ayant le but de promouvoir un échange d'informations et d'expériences entre les membres de familles concernées par une forme de démence et des autres aidants informels

- « Familljekrees » : les rencontres sont encadrées par le service psychologique de l'ala. 11 femmes et 3 hommes ont profité de façon irrégulière de cette offre.
- « Alzheimer Café » est organisé 1 fois par mois dans les localités d'un centre commercial. Le nombre de présences effectif en 2018 était très variable d'un mois à l'autre : 13 personnes en février, 8 (respectivement 7) personnes en juillet, septembre et décembre alors que pour les autres mois la moyenne était de 2 personnes.
- « Cours pour Personnes touchées » : douze séances ont été organisées, auxquelles au maximum 4 personnes ont participé par séance.

Projets nationaux et internationaux

L'ala ensemble avec l'Info-Zenter Demenz s'est mobilisée lors de la journée mondiale Alzheimer pour sensibiliser et informer le grand public par le Memory Walk.

- **Gardes de nuit « Nuetswaachen »**

La prestation de garde de nuit constitue un élément important dans le cadre du maintien à domicile.

Le ministère continue à offrir les gardes de nuit pour des bénéficiaires avec une dépendance grave (être bénéficiaire d'une aide complète dans les quatres domaines des actes essentiels de la vie) tandis que l'assurance-dépendance prend en charge les bénéficiaires dont l'aidant informel est indisponible (vacances, maladie, hospitalisation ou décès).

Les prestations incluent une garde de nuit entre 20h00 et 8h00, d'une durée minimale de 5 heures et d'une durée maximale de 10 heures, ainsi que la présence physique auprès de la personne dépendante.

En 2018, le service a fait 62 nouvelles demandes, toutes accordées par le ministère. Un total de 2215 heures a été effectué sur 12 mois. Ceci correspond à environ 184, 6 heures, à savoir 15, 4 nuits en

moyenne par mois. Les variations par mois restent pourtant très importantes, avec un maximum de 378 heures en septembre et un minimum de 85 heures en janvier.

Parmi les 62 demandeurs, 3 clients ont été pris en charge par le réseau HELP et 1 client sans aucun réseau. Les autres demandeurs étaient clients de la fondation Stëftung Hëllef Doheem.

A noter que la dépendance grave a été constatée par l'existence d'un carnet palliatif pour 44 demandes, donc pratiquement 71% des cas.

En outre, quelques 8911 heures ont été prestées auprès de 110 personnes, nécessitant une garde de nuit, qui ne remplissaient pas les critères permettant une prise en charge sous les conditions de la convention avec le Ministère.

- **Omega 90 a.s.b.l.**

L'asbl Omega 90 offre des services d'accompagnement et des consultations psychologiques aux personnes en fin de vie et aux personnes endeuillées et assure la formation en soins palliatifs de professionnels de santé, ainsi que la formation et la supervision de personnes travaillant comme bénévoles auprès de personnes en fin de vie dans les hôpitaux, dans les maisons de soins ou à domicile. En 2018, le Ministère a continué à soutenir les activités de l'asbl Omega90 à l'aide d'une convention de collaboration.

Le service Consultation d'Omega 90

Le service s'est spécialisé dans l'accompagnement de personnes atteintes d'une maladie grave et incurable, de leurs proches et de personnes endeuillées. Omega 90 offre un soutien dans le travail de deuil sous forme d'entretiens individuels, de couples, de familles ainsi que des groupes de paroles. Le nombre de consultations est repris dans le tableau ci-dessous :

Type de consultations en 2018	**N**
Consultations : nombre total de séances	**3.605**
Dont consultations pour enfants de 3 – 13 ans (nombre de séances)	**365**
Dont consultations pour adolescents de 14 – 18 ans (nombre de séances)	**161**

Ces séances (à durée variable) se répartissent sur 1.011 demandes de prises en charge.

Pour 760 cas, le motif de la demande était une situation de deuil, dont 31 demandes de conseils venant de professionnels. Dans 93 cas, il s'agissait de consultations dans le cadre de maladies graves. Parmi les demandes, il s'agissait dans 289 cas d'enfants et d'adolescents (150 pour deuil, 13 pour accompagnement maladie) et 127 adultes ont consulté Omega 90 pour avoir des conseils concernant l'accompagnement du deuil de leurs enfants. Omega 90 propose également des consultations à Ettelbrück au Centre Pontalize ; 79 consultations y ont eu lieu en 2018.

Le service Bénévolat d'Omega 90

Omega 90 s'engage contre l'isolement des malades en fin de vie en formant, coordonnant et supervisant un groupe de personnes bénévoles qui assurent un accompagnement des personnes malades et de leurs proches en deuil.

En 2018, 66 bénévoles étaient actifs. Les membres bénévoles dans l'accompagnement sont engagés dans divers hôpitaux du pays, dans le centre de soins palliatifs pour personnes en fin de vie « Haus Omega », dans des maisons de soins ou bien dans l'accompagnement au domicile des personnes malades. En total, 6.084 heures de bénévolat ont été prestées. Les bénévoles ont assisté à 35 séances de supervision organisées par Omega 90.

Le projet « Omega mécht Schoul » a été réalisé dans l'école fondamentale de Mersch. Il s'agit à chaque fois d'une semaine de 5 matinées. Cinq bénévoles y ont participé.

Le service Formation d'Omega 90

Le service organise régulièrement des conférences et des séminaires pour les professionnels et pour le grand public. En 2018, douze conférences auprès de personnes âgées et de leurs proches ainsi que 2 interventions dans la formation initiale de professionnels de la santé concernant la loi sur les soins palliatifs, la directive anticipée, le congé d'accompagnement et la loi sur l'euthanasie avec les dispositions de fin de vie se sont adressées à 433 personnes.

Le réseau officiel « Netzwierk Palliativ Geriatrie Lëtzebuerg », fondé par les institutions ayant participé au projet-pilot « Paliative Gériatrie », s'est rencontré à trois reprises au cours de l'année pour approfondir la culture palliative dans les institutions respectives.

Une deuxième Projektwerkstatt « Palliative Geriatrie » avec 8 maisons de soins, CIPAs et institutions pour personnes avec un handicap a débuté en décembre 2018 avec 30 participants.

Une formation de bénévoles en langue française avec 14 participants s'est terminée en octobre, une formation en langue luxembourgeoise a commencé en novembre avec 16 participants; 13 formations continues ont été organisées pour les bénévoles en activité, 54 personnes ont participé en tout.

En 2018, Omega 90 a dispensé 2.270 heures de formation. Toutes les actions de formation ont touché au total 1.320 personnes.

Le projet «Soutien psychologique aux réfugiés»

Il s'agit d'un projet, s'étendant sur 2 ans, financé par l'œuvre de Secours Grande Duchesse Charlotte à travers le projet «mateneen». Le projet comprend 3 volets d'activités : des activités de groupes, des formations pour professionnels et des consultations psychologiques individuelles. En 2018, 78 personnes réfugiées ont pu profiter de consultations psychologiques individuelles.

L'Académie interrégionale « Weiterbildungsakademie Palliative Care » - IWAP

L'Académie Interrégionale de Formation continue en Soins Palliatifs, projet européen « Interreg IV A Grande Région », a entamé en 2018 sa quatrième année sans participation financière européenne. Omega 90 collabore avec la « LAG Hospiz Saarland e.V. » et le « Caritasverband Westeifel e. V. ». Toutes les activités de formation en soins palliatifs de la Grande-Région sont publiées sur le site internet d'Omega 90.

- **Mäi Wëllen, Mäi Wee - Association pour le droit de mourir en dignité - Lëtzebuerg a.s.b.l.**

L'association Mäi Wëllen, Mäi Wee (MWMW) a pour mission de faire connaître la loi du 16 mars 2009 dépénalisant la pratique de l'euthanasie et de l'assistance au suicide au Luxembourg. L'asbl s'investit

dans la consultation en fin de vie, notamment pour la rédaction de dispositions de fin de vie et de l'information sur les soins palliatifs et sur l'euthanasie. Elle élabore des outils didactiques pouvant informer le grand public sur leur droit à demander une euthanasie ou une assistance au suicide et à informer les professionnels de santé à leur droit de pratiquer une euthanasie ou un suicide assisté en toute légalité.

MWMW diffuse l'information sur la loi sur l'euthanasie et l'assistance au suicide par l'organisation de conférences, de tables rondes, de discussions. Elle met à disposition des citoyens un site internet www.mwmw.lu contenant des informations sur les soins palliatifs, l'euthanasie et le suicide assisté ainsi que toute autre information utile sur le fonctionnement de l'association. Depuis juin 2018, l'asbl est installée dans de nouveaux locaux au 1b rue Thomas Edison à Strassen et compte actuellement quelques 850 membres adhérents.

En 2018, le service d'écoute et d'accompagnement a traité plus d'une centaine de demandes reparties selon 3 axes :

- les demandes d'information concernant la loi. Ces demandes sont effectuées par des Luxembourgeois et par des étrangers qui souhaitent s'informer sur les modalités d'accueil au Luxembourg, souvent en relation avec la Suisse.
- les demandes d'accompagnements qui nécessitent plusieurs rendez-vous. Souvent il s'agit de personnes qui veulent s'informer de l'avancée de leur situation ou de la situation d'un proche parent.
- Le point *Divers* regroupe les appels où sont demandées des informations sur l'adhésion à l'association, la personne de confiance et les maladies prises en considération par la loi.

Tarification

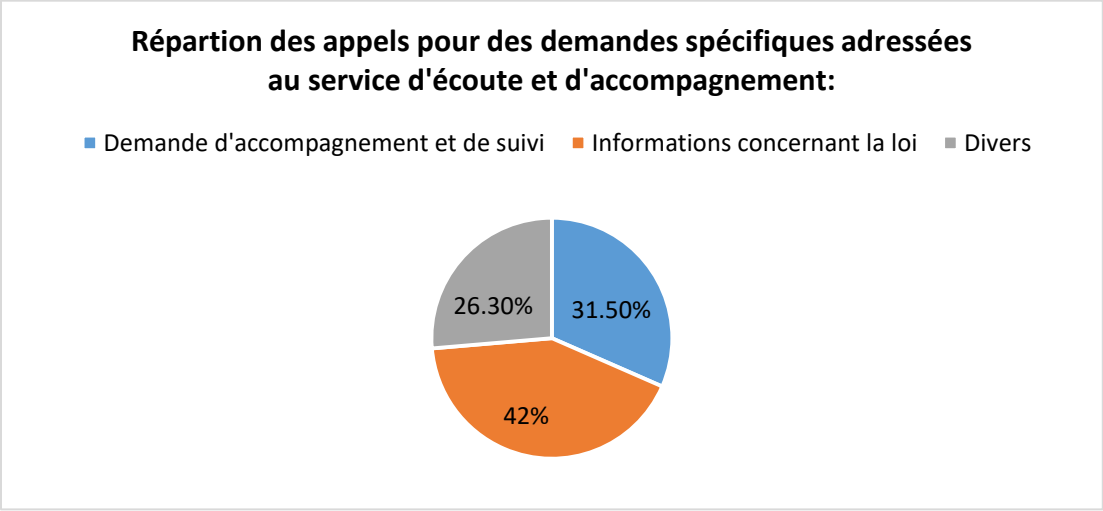

- **Le service IRIS de la Croix-Rouge luxembourgeoise**

Le service IRIS de la Croix-Rouge luxembourgeoise a comme objectif d'un côté de former et d'accompagner des bénévoles et de l'autre côté de répondre aux besoins des personnes souffrant de solitude en offrant des visites de bénévoles. Le service IRIS organise des visites chez des bénéficiaires vivant à domicile et dans des institutions. En s'engageant par un contrat de collaboration avec le Ministère, le service IRIS élargira son champ d'action et développera des projets en collaboration avec d'autres services du secteur personnes âgées, notamment avec les Clubs Seniors.

- **RBS – Center fir Altersfroen a.s.b.l.**

  - L'institut de formation

L'institut de formation continue à Itzig traite les questions auxquelles sont confrontés cadres et collaborateurs du secteur d'aide aux personnes âgées et concernant la gestion, les soins et le rapport approprié avec les personnes âgées. En 2018, l'institut a organisé au total 76 journées de formation et de management social, ainsi que des colloques dans les domaines de la psychogériatrie et de la gérontologie.

Dans le cadre de la formation continue psychogériatrie (« Weiterbildung Psychogeriatrie ») 7 jours avec 81 participants ont été organisés dans les locaux à Itzig.

  - E-QALIN ®

E-Qalin® est un modèle de gestion de la qualité adapté aux besoins des institutions pour personnes âgées et implémenté au Luxembourg par le RBS-Center fir Altersfroen.

Le RBS a continué de promouvoir ce modèle dynamique. La nouvelle version 4.0 du manuel E-Qalin a été présentée l'année passée dans les locaux du RBS.

- **RBS-Bulletin**

Le magazine luxembourgeois de gérontologie, publiant le calendrier des formations et des reportages thématiques et tiré à 1.500 exemplaires, a paru trois fois en 2018. Chaque édition peut aussi être consultée en ligne sur le site internet du RBS.

4.3. La tarification sociale

La tarification sociale est une mesure du Gouvernement, visant à venir en aide aux personnes âgées de plus de 60 ans qui n'ont pas les moyens financiers suffisants pour faire face aux frais liés aux aides et soins nécessaires dans le cadre d'une dépendance et qui ne tombent pas dans le champ d'application de l'assurance dépendance. Elle rentre dans le cadre des mesures de maintien à domicile en faveur des personnes âgées dépendantes.

Parallèlement à l'entrée en vigueur de la réforme de l'assurance dépendance, les nouvelles dispositions de la tarification sociale trouvent leur application dès janvier 2018.

Les prestations qui tombent sous le champ d'application de la tarification sociale sont les suivantes :

- les prestations de l'accueil gérontologique dans les centres psycho-gériatriques ;
- les aides et les soins fournis au domicile du bénéficiaire ainsi que dans les centres psycho-gériatriques.

La participation de l'usager aux frais d'une heure d'aides et de soins à domicile varie en fonction de son revenu net mensuel. Les différents tarifs sont revus annuellement en fonction de l'évolution de la valeur monétaire (pour la période du 1er janvier au 31 juillet 2018 : 71,51 € par heure pour les réseaux d'aides et de soins et 67,30 € par heure pour les centres semi-stationnaires ; pour la période du 1er août au 31 décembre 2018 : 73,30 € par heure pour les réseaux d'aides et de soins et 68,98 € par heure pour les centres semi-stationnaires) et de l'indice du coût de la vie.

La différence entre le tarif maximal et la participation de l'usager est à charge de l'Etat. Elle est versée aux prestataires ayant signé une convention afférente avec le Ministère.

Depuis 2004, les usagers des centres psycho-gériatriques peuvent également bénéficier d'une aide matérielle au niveau de leur participation financière journalière. La convention établit un montant seuil pour cette participation qui tient notamment compte de la situation familiale et matérielle de la personne.

Au 31 décembre 2018, 16 prestataires de services de maintien à domicile ont bénéficié d'une convention.

	Organismes gestionnaires conventionnés (16)
1	Aliveplus a.s.b.l.
2	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.
3	Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique
4	Doheem versuergt a.s.b.l.
5	Etablissement public SERVIOR
6	Fondation Stëftung Hëllef Doheem
7	Gesondheets-Service Lëtzebuerg S.A.
8	Home Care s.àr.l.
9	Novelia Senior Services S.A.
10	Opis Aides et Soins s.àr.l.
11	Päiperléck s.àr.l.
12	Paramedicus S.A.
13	Syndicat de l'Hôpital Intercommunal de Steinfort
14	Syrdall Heem a.s.b.l.
15	Verbandskëscht s.àr.l.
16	ZithaServices S.A.

4.4. Soins palliatifs en milieu extrahospitalier

Depuis 2004, le Ministère a pris en charge un accompagnement en soins palliatifs pour les personnes en fin de vie vivant encore à leur domicile. Cet accompagnement 24h/24h a été assuré par des réseaux d'aides et de soins. Cette convention a pris fin avec l'introduction de la nomenclature soins palliatifs.

Au cours de l'année 2018, le Ministère a décidé de continuer à apporter un soutien spécifique à l'entourage familial des personnes en fin de vie. Le Ministère a réagi de cette manière à une demande de plus en plus grande de la part de l'entourage familial, qui est confronté à une charge émotionnelle intense. Grâce à cette convention, l'entourage familial d'une personne en fin de vie à domicile, peut profiter d'un soutien psychologique disponible 7/7 jours et 24/24 heures sur tout le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. Actuellement, deux réseaux d'aides et de soins remplissent les conditions pour pouvoir bénéficier de cette convention :

	Organismes gestionnaires conventionnés (2)
1.	Fondation Stëftung Hëllef Doheem
2.	Doheem versuergt a.s.b.l.

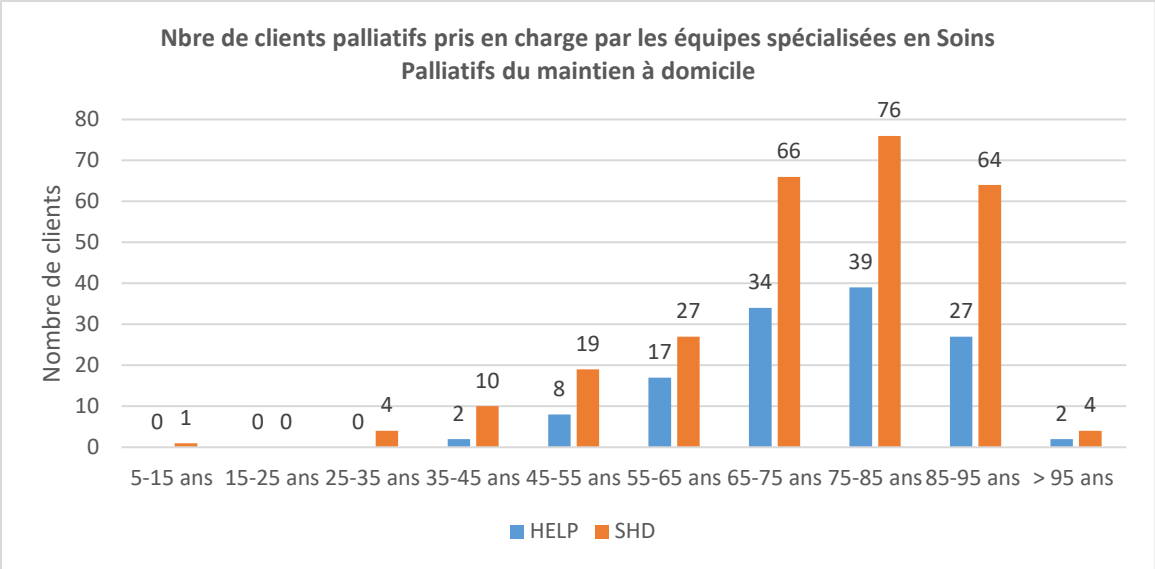

- **Formation continue en soins palliatifs**

Les personnes en fin de vie ont le choix entre différents milieux de vie où une prise en charge palliative peut être assurée : à domicile, dans une song séjour ou un centre d'accueil pour personnes en fin de vie. Pour garantir une prise en charge qualitative, le règlement grand-ducal du 8 décembre 1998 modifié par règlement grand-ducal du 10 décembre 2009 impose des critères minimaux de formations en soins palliatifs pour le personnel :

- Centres intégrés pour personnes âgées, maisons de soins et soins à domicile :
    - Au moins 40 % du personnel d'encadrement doivent avoir une qualification d'au moins 40 heures en soins palliatifs ;
    - une permanence en soins palliatifs 24/24 heures doit être assurée par au moins une personne exerçant une profession de santé qui doit faire valoir une qualification d'une durée d'au moins 160 heures en soins palliatifs.
- Aides à domicile :
    - Au moins 40 % du personnel d'encadrement doivent avoir une qualification d'au moins 40 heures en soins palliatifs.

Beaucoup de gestionnaires ont fait de grands efforts dans le Palliative Care et ont investi considérablement dans l'objectif de former tout leur personnel d'encadrement en soins palliatifs.

En 2018, le service formation d'Omega 90 a organisé 14 semaines de formation de sensibilisation de 40 heures, pour en tout 198 participant(e)s. Une journée nationale pour tous les formateurs de ce type de formation a été organisée avec le Ministère pour harmoniser les syllabus et pour permettre un échange fructueux entre les formateurs des différents gestionnaires.

Trois formations d'approfondissement en soins palliatifs de 160 heures se sont terminées en 2018 avec 42 participants provenant du domaine de la santé et du secteur social. Par ailleurs, deux nouvelles formations d'approfondissement, dont une en luxembourgeois et une en langue française, ont débuté avec en tout 27 personnes.

5. Les projets d'action nationale

5.1. Le plan d'action national « maladies démentielles »

Le Ministère s'était vu attribuer dans la période gouvernementale 2009-2014 la mise en place d'un plan d'action « démence » en concertation avec le Ministère de la Santé. Ce plan d'action national « maladies démentielles » a été approuvé par le Conseil de Gouvernement en date du 13 mars 2013.

a. L'Info-Zenter Demenz

Les objectifs du centre national sur la démence, appelé I-ZD (Info-Zenter Demenz), situé au 14a, rue des Bains à Luxembourg, sont les suivants :

- Information des personnes concernées et du grand public.
- Renseigner sur les prestations des différents acteurs du pays afin d'améliorer la qualité de vie des personnes concernées.
- Ecouter de façon inconditionnelle afin d'éviter l'épuisement des aidants

L'accueil du public, au sein des locaux de l'I-ZD, par téléphone ou par email/formulaire de contact (demenz.lu), constitue une activité majeure de l'I-ZD pour répondre aux demandes spontanées d'information, d'orientation et de soutien/écoute.

En 2018, des personnes ont été renseignées à 378 reprises. Ces renseignements se sont fait majoritairement à l'accueil de l'I-ZD (271 visites, 71.7%), puis par téléphone (102 appels, 27%). Les prises de contact par email (mail@i-zd.lu ou par le formulaire de contact disponible sur le site demenz.lu) restent rares (5 contacts, 1.3%). Le temps moyen d'échange, sur l'année, était de 40 minutes par personne. On remarque que ce temps d'échange est généralement plus long lors de la visite des locaux que par téléphone, ce qui pourrait notamment s'expliquer par le fait que lors de situations complexes, les personnes préfèrent se rendre directement à l'I-ZD plutôt que de téléphoner.

Concernant les caractéristiques des usagers, les personnes ayant pris contact avec l'I-ZD étaient majoritairement des femmes (N = 264, 69.8%).

L'ensemble de la description par genre et catégorie est présentée dans le graphique ci-dessous. Les statistiques de l'I-ZD définissent les usagers en 5 catégories : personnes concernées ou potentiellement concernées, les conjoints, les enfants, les étudiants, et la catégorie « autre ». La catégorie la plus fréquente en 2018 était celle des enfants (N = 164, 43.4%), suivie par celle des conjoints (N = 76, 20.1%), puis celle des personnes concernées ou potentiellement concernées (N = 48, 12.7%) et enfin les étudiants (N = 12, 3.2%).

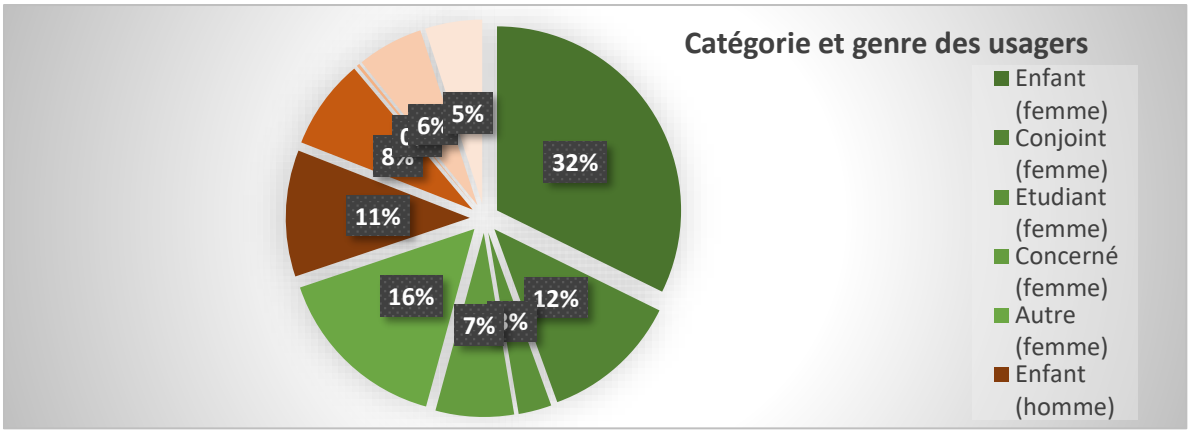

La langue d'échange la plus fréquente lors de ces échanges a été le luxembourgeois (78%), suivi du français (16%), de l'allemand (4%), de l'anglais (1%) et du portugais (moins de 1%).

Les raisons de la prise de contact, qui peuvent être multiples pour une même personne, étaient majoritairement une recherche d'information sur la maladie (N = 178) et sur les services (N = 167), suivies par l'écoute (N = 83), l'emprunt de documents de la bibliothèque (N = 40), ainsi que la prise de rendez-vous (N = 24).

Les activités de sensibilisation du public permettent de faire connaitre l'I-ZD, d'atteindre des personnes qui ne contacteraient pas spontanément l'I-ZD ou qui pourraient être prochainement intéressées par ce service, mais aussi d'informer le grand public et de participer à réduire la stigmatisation et les préjugés liés à la démence.

Ces actions de sensibilisation prennent notamment les formes suivantes :

a) Info-Mëtteg/Info-Owend : séance d'information d'environ 1h15 (45 minutes de présentation + 30 minutes d'échanges avec le public) au sujet de la démence (symptômes, diagnostic, prévention) ; généralement réalisée en collaboration avec les communes et/ou des prestataires de soins/services (ex : Servior, ALA). Cette action permet d'accéder localement à des personnes intéressées à la question de la démence. En 2018, l'I-ZD a réalisé 16 Info-Mëtteg/Owend, pour un public total de 601 personnes, soit une moyenne de 38 personnes par présentation.

b) Séance cinéma/exposition artistique : en projetant un film grand public ou un documentaire en lien avec la démence, ou à l'aide d'un support artistique (ex : exposition de photographies), ces évènements permettent d'offrir une approche plus « ludique » de la démence, facilitant la prise de contact avec des personnes intéressées par la question mais qui ne seraient peut-être pas encore prêtes à faire la démarche de contacter l'I-ZD ou d'assister à un Info-Mëtteg/Info-Owend. En 2018, 4 présentations de film et 4 évènements en lien avec une exposition de photographies sur la démence ont été organisés.

c) Stands d'information : présence de l'I-ZD dans des lieux publics (marchés, supermarchés) ou lors d'évènements en lien avec les seniors (ex : foires seniors). En proposant des brochures sur le bien-vieillir ainsi que des objets promotionnels (bonbons, stylos, flyers, etc.), cette présence permet d'accéder à des personnes qui ne seraient sans doute pas venues spontanément à la rencontre des membres de l'I-ZD. En 2018, 12 journées avec des stands d'information ont été organisées au Luxembourg.

La bibliothèque de l'I-ZD, qui propose des livres (allant du livre « grand public » aux ouvrages plus scientifiques), livres pour enfants, films et documentaires, le tout en plusieurs langues (allemand, français, anglais, espagnol, portugais), a pour objectif de permettre aux personnes intéressées (professionnels et étudiants inclus) d'approfondir leurs connaissances concernant les démences et la vie quotidienne des personnes concernées et de leurs proches.

En 2018, un total de 110 documents a été emprunté. Il s'agissait de 89 livres (dont 65 en allemand, 22 en français et 2 en anglais) et de 21 films/documentaires (18 en allemand, 3 en français).

Les médias sociaux représentent un moyen de communication très important, pour tenir informé des activités de l'I-ZD, mais également pour atteindre un nouveau public.

Le compte Facebook de l'I-ZD (@InfoZenterDemenz) représente un moyen efficace pour informer le public luxembourgeois sur les activités de l'I-ZD et les actualités liées à la démence dans le pays ainsi que dans la Grande Région. En 2018, un total de 96 messages a été posté par l'I-ZD sur son site Facebook, soit une moyenne de 8 messages par mois (environ 2 par semaine). L'objectif est d'informer, sans surcharger d'informations, les abonnés de cette page. Suivie par 728 personnes au 1er janvier 2018, ce nombre est passé à 897 au 31 décembre, soit une augmentation de 23%, ce qui montre un intérêt croissant pour la page Facebook de l'I-ZD.

Un compte Twitter (@I_ZenterDemenz) a été ouvert le 27 avril 2017. Etant donné le faible nombre d'interactions depuis lors, et pour éviter le double emploi avec le compte Facebook, il a été récemment décidé de réorienter le contenu du compte Twitter vers l'international (dont la Grande Région) en privilégiant les messages en langue anglaise (ainsi que française et allemande), avec un contenu orienté sur les aspects théoriques et la recherche sur la démence (notamment à travers le retweet d'autres acteurs de la démence). Le premier tweet en lien avec cette nouvelle approche date du 30 novembre et mentionnait les 2 ans de l'I-ZD. Cette stratégie semble porter ses fruits, puis qu'en un peu plus d'un mois (30 novembre-31 décembre), l'I-ZD compte 19 likes et 12 retweets, contre 4 likes et 0 retweet durant les dix premiers mois de 2018. Entre le 30 novembre 2018 et le 8 janvier 2019, le compte Twitter de l'I-ZD est passé de 22 à 55 followers (+ 250%).

Afin de toucher le plus grand nombre, et notamment ceux qui n'utilisent pas les médias sociaux et recourent peu à Internet, l'I-ZD a écrit en 2018 plusieurs articles pour les journaux *ALA-Zeitung* (N = 4) et *Aktiv am Liewen-RBS* (N = 4). Il a également publié une page dans le magazine Doheem, un article d'½ page dans ELAN-Amiperas, six publireportages d'½ page dans la REVUE et deux visuels en projection sur les pages professionnels d'EDITUS.lu.

De plus, une distribution à grande échelle des nouveaux flyers et de la nouvelle affiche de l'I-ZD a été réalisée à travers le pays en fin d'année 2018 (médecins, centres de soins, pharmacies, etc.).

b. Site Internet : demenz.lu

Internet est un élément essentiel de communication, permettant une première recherche d'information, un accès aux informations pour les personnes isolées, peu mobiles, etc. Le site internet bilingue demenz.lu/demence.lu offre ainsi une information variée sur la démence et sur le service I-ZD. L'I-ZD est très actif dans la mise à jour de la partie « Evènements » du site, permettant d'informer le grand public et les professionnels sur les activités en lien avec la démence, au Luxembourg et en Grande-Région. En 2018, 40 évènements ont ainsi été annoncés sur le site.

Le graphique détaillé des connexions au site, par mois et en fonction de la durée, est présenté en dessous. Les statistiques en dessous de 30 secondes ne sont pas rapportées, car il est très probable qu'elles correspondent à des erreurs ou des connexions automatisées.

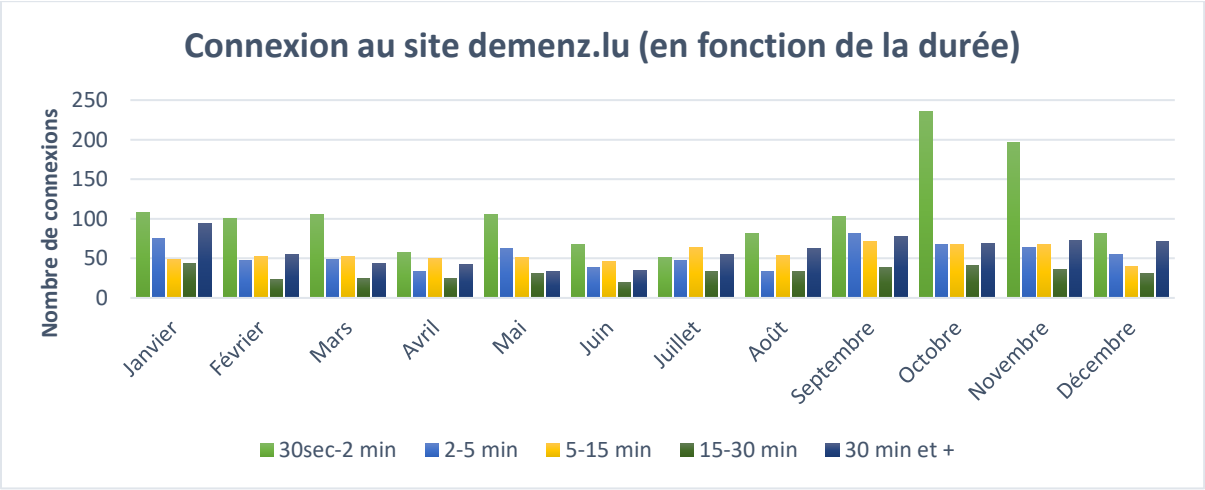

Les connexions de 30 sec à 5 minutes pourraient relever de personnes visitant la page « évènements » et « actualités », ce qui nécessite un temps de recherche relativement court, notamment en cas d'absence de nouvel évènement depuis la dernière connexion. Les recherches de 15 minutes et plus suggèrent le besoin de certains utilisateurs d'approfondir leurs connaissances sur la démence, par exemple à l'aide des vidéos-témoignages présentés sur le site. Cela reste au conditionnel, puisque les statistiques de durée de connexion ne sont pas accessibles page par page.

En procédant de la sorte, 3701 connexions sont considérées comme valides (c'est-à-dire supérieures à 30 secondes) en 2018, avec un pic pendant les mois d'octobre (N = 481) et de novembre (N = 437).

c. La formation professionnelle continue en psychogériatrie

Une deuxième mesure touche la formation du personnel d'encadrement dans le secteur des personnes âgées. Bien que des formations continues existent depuis des années en psycho-gériatrie, aussi bien au niveau de l'institut de formation du RBS-Center fir Altersfroen qu'individuellement au niveau des gestionnaires, des démarches sont faites pour créer des outils pédagogiques nationaux afin d'harmoniser les niveaux de formation continue de base.

En 2018 le Ministère ensemble avec le RBS-Center fir Altersfroen a présenté aux gestionnaires une affiche définissant les connaissances de base dans le contexte de la formation psycho-gériatrique. Afin d'harmoniser au maximum cette journée, le RBS-Center fir Altersfroen a organisé une formation Train-the-trainer pour former des multiplicateurs de ce module.

Par ailleurs une nouvelle formation Train-the-trainer pour le module présenté en 2017 avec les vidéos sur les comportements provoquants en langue française a été proposée.

2 séminaires de Follow Up Train-the-trainer ont été organisés en avril respectivement en novembre.

2 séminaires sur le thème « Faire face aux comportements difficiles » aussi bien en luxembourgeois qu'en français ont été tenus à l' RBS-Center fir Altersfroen avec 37 participants.

Les gestionnaires ont assurés des formations internes de 396 membres de leur personnel d'encadrement dans le contexte psycho-gériatrique.

Le ministère soutient les gestionnaires dans leurs démarches de formation de leur personnel dans le contexte de la formation psycho-gériatrique et prévoit une participation financière par agent ayant suivi la formation.

5.2. Le 1er octobre 2018: Journée internationale des personnes âgées

Dans le cadre de la Journée internationale des personnes âgées du 1ier octobre, les Clubs Seniors ont présenté la campagne d'information:

« Kommt an entdeckt d'Villfältegkeet ! Hei sidd Dir a gudder Gesellschaft! »
« Venez découvrir la diversité ! Ici vous êtes en bonne compagnie! »

La campagne, organisée en collaboration avec le RBS-Center fir Altersfroen, les Clubs Seniors et le Ministère a visé à sensibiliser le grand public à la thématique de la solitude et de l'isolement social des personnes âgées, à atteindre des personnes isolées et à faire connaître les Clubs Seniors sur le plan national.

Entre septembre et décembre, les Clubs Seniors ont été présents à tour de rôle avec un stand d'information à 16 endroits et évènements stratégiques dans leurs régions respectives afin d'offrir aux personnes âgées la possibilité de rencontrer les responsables et de se renseigner sur les activités proposées. Un bref questionnaire adressé à environ 750 visiteurs des stands avait comme objectif de connaître à quel point le grand public est sensible à la thématique. Quelques 500 brochures ont été distribuées aux intéressés. En général, les chargés des Clubs Seniors ont été très satisfaits de cette campagne.

5.3. Le site internet « luxsenior.lu »

Le site « luxsenior.lu » s'est avéré un outil efficace et utile dans la recherche d'informations concernant le secteur des personnes âgées. En effet, le nombre de visiteurs a augmenté : en 2018 le site a été consulté par 125.028 visiteurs et 215.853 pages ont été visualisées.

La page d'accueil Luxsenior offre aux usagers, en un clin d'œil, tous les sujets et informations d'actualité touchant le domaine des personnes âgées. Par ailleurs, le site Web est un outil efficace et rapide dans la recherche d'offres de service pour personnes âgées vivant à domicile ou en institution ainsi que dans les domaines de « l'active ageing », de la formation et du bénévolat. Il regroupe également toutes les publications éditées et mises à jour régulièrement par la division personnes âgées du Ministère.

Depuis 2018 « luxsenior.lu » est également présent sur les réseaux sociaux. En effet, une page Facebook a été réalisée et ce moyen de communication est devenu incontournable pour la diffusion et le partage d'informations. La page est gérée par la division personnes âgées.

5.4. Participation au Plan National « Gesond Iessen, Méi Bewegen »

Le Ministère est membre du groupe de travail interministériel créé pour mettre en œuvre le programme national « Gesond Iessen, Méi Bewegen » (GIMB).

En juillet 2018, le nouveau plan cadre national « Gesond Iessen, Méi Bewegen » (GIMB) a été approuvé par le gourvernement en conseil. En date du 27 septembre 2018, une journée GIMB a été organisée par les 4 ministères engagés, c'est-à-dire le Ministère de la Santé, le Ministère des Sports, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Lors de cette manifestation, le PCN GIMB a été présenté aux membres des différents groupes de travail ayant participé à l'élaboration de ce nouveau document de référence. La présentation du plan a été suivie par la présentation d'exemples de bonnes pratiques.

Les actions menées au cours des années précédentes portent leurs fruits. De plus en plus de gestionnaires du secteur des personnes âgées organisent des journées spécifiques pour sensibiliser leurs clients et leurs résidents à une alimentation saine sans se priver du plaisir de manger. A côté des cours proposés par les Clubs Seniors pour des personnes actives, beaucoup de gestionnaires proposent des initiatives pour favoriser l'activité physique et la mobilité des personnes âgées dépendantes dans leurs institutions. D'ailleurs, il est important de souligner que le Comité interministériel a attribué le Label « Gesond Iessen, Méi Bewegen » à de nombreux Clubs Senior, valorisant ainsi le travail de ceux-ci dans ce domaine.

6. Les procédures d'agrément

6.1. Contrôles institutionnels

Les modalités d'octroi et de contrôle d'agrément sont fixées par :

- la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique ;
- le règlement grand-ducal du 8 décembre 1999 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services pour personnes âgées, tel qu'il a été modifié par règlement grand-ducal du 10 décembre 2009.

Une visite d'agrément est effectuée dans le cadre de l'octroi d'un agrément. Un contrôle d'agrément, quant à lui, est effectué dans le cadre de la surveillance et du contrôle de la conformité avec les dispositions de la loi dite ASFT d'une activité pour laquelle un agrément non conditionné (définitif, à durée illimitée) a été accordé.

En 2018, 214 agréments sont en vigueur dont 202 agréments non conditionnés pour une durée illimitée et 12 agréments conditionnés pour une durée limitée d'une année.

Pendant l'année écoulée, le service Agrément a procédé, ensemble avec le service Infrastructures socio-familiales, à 75 visites d'activités dans le cadre du contrôle d'agrément (51 contrôles d'agrément et 24 visites d'agrément).

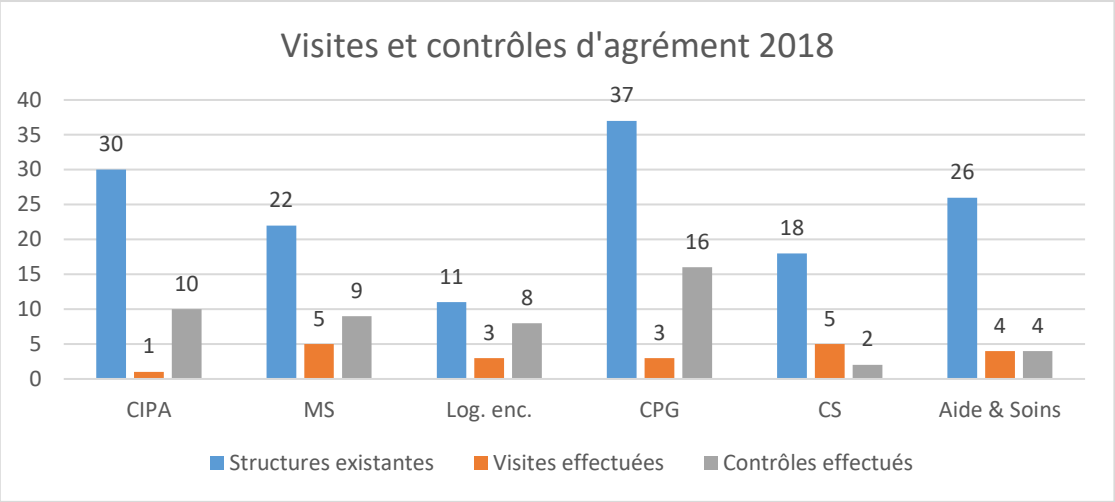

Outre ces visites et contrôles dans les institutions avec hébergement de jour et de nuit, ainsi que les activités avec accueil de jour et les services, le Ministère a procédé à un total de 12 contrôles sur dossier.

Un agrément conditionné d'une durée limitée d'une année peut être octroyé à un gestionnaire pour l'exercice d'une activité, même si les conditions de la loi et du règlement d'exécution cités ci-avant ne sont pas encore toutes respectées, sous condition toutefois que le non-accomplissement de ces conditions ne constitue pas une source de danger imminent pour la population cible.

Dès l'accomplissement de toutes les conditions requises, le gestionnaire se voit accorder un agrément non conditionné.

En 2018, le Ministère a octroyé 25 agréments dont 11 conditionnés avec une durée limitée d'une année et 14 non conditionnés avec une durée illimitée.

Sur les 14 agréments non conditionnés accordés, 5 étaient octroyés dans le cadre du passage d'un agrément conditionné à un agrément non conditionné (1 MS, 1 logement encadré, 1 Club Senior, 2 aide et soins à domicile), 1 dans le cadre d'une nouvelle activité (centre psycho-gériatrique), 4 dans le cadre d'une reprise d'une activité par un nouveau gestionnaire (1 logement encadré, 1 centre psycho-gériatrique, 1 Club Senior, 1 aide et soins à domicile) et 4 dans le cadre du remplacement d'agréments précédemment octroyés (harmonisation du texte de l'arrêté ministériel et inclusion de la capacité d'accueil (lits/chaises).

Parmi les 11 agréments conditionnés accordés, 3 étaient octroyés dans le cadre de l'ouverture de nouvelles activités (1 centre intégré pour personnes âgées, 2 centres psycho-gériatriques), 2 étaient octroyés dans le cadre d'une extension d'une activité (2 maisons de soins) et 6 dans le cadre du renouvellement d'agréments conditionnés venus à expiration.

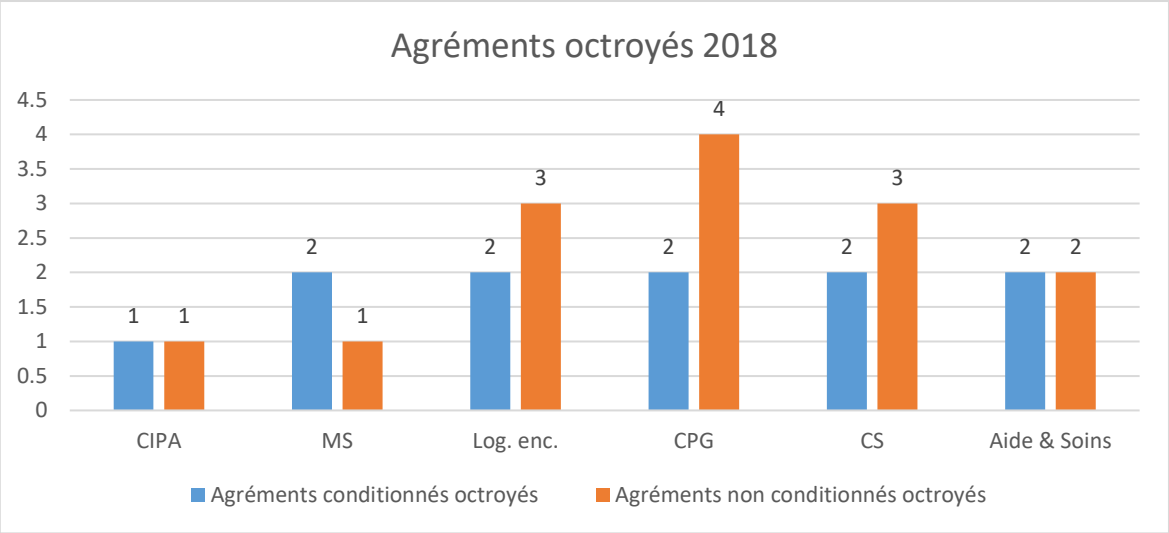

6.2. Accords de principe

Conformément à l'article 3 du règlement grand-ducal modifié du 8 décembre 1999 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services pour personnes âgées, tout demandeur est en droit d'obtenir, avant toute réalisation concrète de son projet, un accord de principe sur celui-ci.

En 2018, des accords de principe ont été octroyés pour 6 projets concernant les activités suivantes : 1 centre intégré pour personnes âgées, 4 maisons de soins et 1 logement encadré pour personnes âgées.

6.3. Gestion des réclamations

Une réclamation peut être introduite soit sous forme d'une lettre non anonyme soit sous forme d'un mail adressé au ministère de la Famille. L'auteur de la réclamation doit marquer son accord pour qu'elle soit transmise au gestionnaire. Le gestionnaire est tenu de prendre position par écrit. Cette prise de position est transmise éventuellement avec des explications supplémentaires à l'auteur.

En 2018 cette procédure n'a eu lieu que 5 fois dont 3 fois dans le secteur du maintien à domicile et 2 fois dans le contexte de l'hébergement. Les trois principaux sujets traités étaient la méconnaissance des tarifs en vigueur, la prise en charge en dehors des conditions de l'assurance dépendance et des problèmes de communication dus à des compétences insuffisantes en luxembourgeois.

Annexes

Annexe 1 : Tableau Centres intégrés pour personnes âgées

	Gestionnaires (16)	Activités agréées (30)	Nbr. de lits
1	Administration communale de Sanem	Op der Waassertrap, Belvaux	120
2	Claire a.s.b.l. (3)	Haaptmann's Schlass, Berbourg	129
		Foyer Ste Elisabeth, Bettembourg	118
		Am Park, Luxembourg	124
3	Croix-Rouge luxembourgeoise	Centre G.-D. Joséphine-Charlotte, Junglinster	100
4	Etablissement public SERVIOR (8)	Am Park, Bofferdange	132
		Grand-Duc Jean, Dudelange	207
		Belle Vue, Echternach	73
		Op der Léier, Esch-sur-Alzette	168
		Beim Klouschter, Howald	120
		Op der Rhum, Luxembourg	221
		Um Lauterbann, Niedercorn	154
		Roude Fiels, Rumelange	70
5	Fondation Jean-Pierre Pescatore	Fondation Pescatore, Luxembourg	354
6	Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung	Blannenheem, Rollingen	204
7	Homes pour personnes âgées a.s.b.l. (5)	St François, Grevenmacher	115
		Sacré Coeur, Luxembourg	122
		HPPA Mamer	138
		St Joseph, Mersch	125
		St François, Rédange / Attert	118
8	Hospice Civil de la Ville d'Echternach	Hospice civil, Echternach	57
9	Hospices civils de la Ville de Luxembourg	Hospice civil de Pfaffenthal, Luxembourg	101
10	Hospice civil de la Ville de Remich	Hospice civil St Joseph, Remich	127
11	Maredoc a.s.b.l.	CIPA Maredoc, Heisdorf	141
12	Monplaisir Assistance & Soins s.àr.l.	Résidence Monplaisir, Mondorf-les-Bains	178
13	Novelia Senior Services S.A.	CIPA Poetschebiirchen, Kehlen	40
14	SenConcept s.àr.l. (2)	Résidence Bel Âge, Esch-sur-Alzette	46
		Résidence Parc Ronnwies, Rodange	42
15	Sodexo Luxembourg S.A.	Gréngewald, Niederanven	158
16	Syndicat intercommunal Clervaux	Résidence des Ardennes, Clervaux	112
	Total :		**3 914**

Annexe 2 : Tableau Maisons de soins

	Gestionnaires (14)	Activités agréées (22)	Nbr. de lits
1	Alyséa Luxembourg Les Soins S.A.	Les Jardins d'Alyséa, Crauthem	138
2	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.	Beim Goldknapp, Erpeldange	117
3	Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique	Centre Pontalize, Ettelbruck	145
4	Claire a.s.b.l.	Sacré Cœur, Diekirch	96
5	Elysis a.s.b.l.	Elysis, Luxembourg	133
6	Etablissement public SERVIOR (6)	Bei der Sauer, Diekirch	110
		Thillebierg, Differdange	86
		Am Schléeschen, Echternach	57
		Sanatorium, Vianden	91
		Schlassbléck, , Vianden	72
		Geenzebléi, Wiltz	120
7	Fondation Les Parcs du Troisième Âge	Les Parcs du Troisième Âge, Bertrange	133
8	Homes pour personnes âgées a.s.b.l.	St François, Clervaux	115
9	Hospices civils de la Ville de Luxembourg	Hospice de Hamm, Luxembourg	193
10	Novelia Senior Services S.A.	Am Schmëttbësch, Schifflange	103

11	Sodexo Résidences Services a.s.b.l.	An de Wisen, Bettembourg	146
12	Solucare S.A.	Op Lamp, Wasserbillig	81
13	Syndicat de l'Hôpital Intercommunal de Steinfort	Hôpital Intercommunal, Steinfort	52
14	ZithaSenior S.A. (4)	Séniorie St Joseph, Consdorf Séniorie Ste Zithe, Contern St Jean de la Croix, Luxembourg Séniorie St Joseph, Pétange	44 144 92 162
	Total :		**2 430**

Annexe 3 : Tableau Logements encadrés pour personnes âgées

	Gestionnaires (9)	**Activités agréées (11)**	**Nbr. de lits**
1	A.s.b.l. Roer-Katz, Résidence Belle Vallée	Résidence Belle Vallée, Luxembourg	24
2	Doheem versuergt a.s.b.l. **(2)**	Résidence Val de Kayl, Kayl Muselheem, Wasserbillig	40 34
3	Etablissement public SERVIOR	Résidence Liewensbam, Troisvierges	60
4	Fondation Félix Chomé	Résidence Félix Chomé, Luxembourg	59
5	Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung	Wäisst Schlässchen, Rollingen	10
6	Hospice civil de la Commune de Bertrange	Domaine Schwall, Bertrange	51
7	Päiperléck s.àr.l.	Seniorenresidenz Petite Suisse, Beaufort	96
		Résidence Les Jardins de Schengen	120
8	Sodexo Luxembourg S.A.	Centre Riedgen, Strassen	61
9	Sodexo Senior Service S.A.	Résidence Gr.-D. Joséphine-Charlotte, Luxembourg	161
	Total :		**714**

Annexe 4 : Tableau Clubs Seniors

	Gestionnaires (12)	**Activités agréées (18)**	**Localités**
1	Aide pour PA Prënzebierg a.s.b.l.	CS Prënzebierg	Differdange
2	Club Senior Kehlen a.s.b.l.	CS Kielen	Kehlen
3	Club Senior Nordstad a.s.b.l.	CS Nordstad	Ettelbruck
4	Diddelenger Haus fir Senioren a.s.b.l.	CS Schwarze Wee	Dudelange
5	Doheem versuergt a.s.b.l. (4)	CS An der Loupescht CS Atertdall CS Mosaïque Club CS Muselheem	Beidweiler Rédange/Atert Esch/Alzette Wasserbillig
6	Foyers Seniors a.s.b.l. (4)	Club Haus Am Becheler avec 1 annexe : - Club Haus Am Brill Club Haus Op der Heed Club Haus An de Sauerwisen Club Haus Beim Kiosk	Bereldange - Capellen Hupperdange Rumelange Schifflange
7	GIM – Commune Mondercange	CS A Bosselesch	Mondercange
8	Hospice civil de la Ville de Remich	CS Jousefsclub	Remich
9	Proxicom a.s.b.l.	CS Eist Heem,	Berchem
10	Sodexo Luxembourg S.A.	CS Stroossen	Strassen
11	Syrdall Heem a.s.b.l.	CS Syrdall	Sandweiler
12	Uelzechtdall a.s.b.l.	CS Uelzechtdall	Lorentzweiler

Annexe 5 : Tableau Centres psycho-gériatriques

	Gestionnaires (11)	Activités agréées (37) (localités)	Nbr. de chaises
1	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l. (6)	Dahl Dudelange Esch-sur-Alzette Luxembourg Luxembourg Rumelange	14 18 18 14 18 16
2	Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique	Ettelbruck	23
3	Doheem versuergt a.s.b.l. (5)	Dudelange Lorentzweiler Luxembourg Mondorf-les-Bains Wasserbillig	24 32 12 12 25
4	Etablissement public SERVIOR	Wiltz	18
5	Fondation Stëftung Hëllef Doheem (10)	Bettembourg Holzthum Howald Hupperdange Larochette Luxembourg Mamer Mondorf-les-Bains Pétange Troisvierges	18 16 23 16 24 23 18 24 24 12
6	Homes pour personnes âgées a.s.b.l. (3)	Grevenmacher Mersch Rédange/Attert	11 12 15
7	Novelia Senior Services S.A. (2)	Bascharage Schifflange	12 12
8	Päiperléck s.àr.l. (4)	Beaufort Bettembourg Esch-sur-Alzette Rodange	11 18 6 12
9	Syndicat Intercommunal de l'Hôpital	Steinfort	23
10	Syrdall Heem a.s.b.l. (2)	Niederanven Sandweiler	22 11
11	ZithaServices S.A. (2)	Luxembourg Pétange	12 12
	Total :		**631**

Annexe 6 : Tableau Services Aide et Soins à domicile

	Gestionnaires – Réseaux (13)	Activités agréées (26)	Antennes régionales (93)
1	ALIVEplus a.s.b.l.	A & S	1
2	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.	A & S	/
3	Doheem versuergt a.s.b.l. - HELP	A & S	20
4	Fondation Stëftung Hëllef Doheem	A & S	23
5	Gesondheets-Service-Lëtzebuerg S.A.	A & S	32
6	Home Care s.àr.l.	A & S	1
7	Novelia Senior Services S.A. - Camille	A & S	4
8	Opis aide et soins s.àr.l. - COVIVA	A & S	1
9	Päiperleck s.àr.l.	A & S	6
10	Paramedicus S.A.	A & S	1
11	Syrdall Heem a.s.b.l. - HELP	A & S	1
12	Verbandskëscht s.àr.l.	A & S	2
13	Zitha Services S.A.	A & S	1

Annexe 7 : Tableau Services Appel assistance externe

	Gestionnaires (3)	Activités agréées (3)	Localités
1	Fondation Stëftung Hëllef Doheem	Sécher Doheem	Steinsel
2	HELP a.s.b.l.	Appel assistance externe HELP 24	Luxembourg
3	Ville de Luxembourg	Service SOS Seniors	Luxembourg

Annexe 8 : Tableau Services Activités seniors

	Gestionnaires (5)	Activités agréées (6)	Localités
1	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l. (2)	Service consultation Info-Zenter-Demenz	Luxembourg Luxembourg
2	Fondation Stëftung Hëllef Doheem	Berodungsdengscht	Steinsel
3	Mäi Wëllen, Mäi Wee - Association pour le droit de mourir en dignité - Lëtzebuerg a.s.b.l.	Service Information - Accompagnement	Strassen
4	Omega 90 a.s.b.l.	Omega 90	Luxembourg
5	RBS - Center fir Altersfroen a.s.b.l.	RBS – Center fir Altesfroen	Itzig

Annexe 9 : Tableau Clubs Seniors

	Activités (18)	Localités	Nbr. de séances	Nbr. de présences	Nouveaux usagers	Moyenne d'âge des usagers	Bénévoles actifs
1	CS Eist Heem	Berchem	690	24157	177	69 ans	31
2	Club Haus Am Becheler + annexe : - Club Haus Am Brill	Bereldange Capellen	1196 1215	12015 12622	424 113	70 ans 63 ans	16 1
3	CS Atertdall	Rédange/Atert	480	5149	120	66 ans	2
4	CS Prënzebierg	Differdange	581	6264	161	68 ans	11
5	CS Schwarze Wee	Dudelange	671	8411	71	74.5 ans	83
6	CS Mosaïque Club	Esch/Alzette	440	1764	189	63 ans	8
7	CS Nordstad	Ettelbruck	883	9129	324	66 ans	29
8	Club Haus Op der Heed	Hupperdange	1117	13762	460	55 ans	10
9	Club Senior An der Loupescht	Beidweiler	149	1050	251	52 ans	2
10	CS Kielen	Kehlen	549	6616	92	68 ans	6
11	CS Uelzechtdall	Lorentzweiler	1660	19873	165	67 ans	13
12	CS A Bosselesch	Mondercange	360	5253	15	65 ans	1
13	CS Jousefsclub	Remich	204	2597	N.C.	N.C.	N.C.
14	Club Haus An de Sauerwisen	Rumelange	988	8071	188	62 ans	30
15	CS Syrdall	Sandweiler	784	11126	437	66 ans	6
16	Club Haus Beim Kiosk	Schifflange	1200	18445	250	66 ans	60
17	CS Stroossen	Strassen	322	4644	152	76 ans	41
18	CS Muselheem	Wasserbillig	623	1421	69	63.5 ans	42

V. Infrastructures socio-familiales

1. Généralités

Au cours de l'exercice 2018, le service a assumé les missions suivantes :

- Conseiller les gestionnaires et surveiller les travaux d'infrastructures hébergeant des associations conventionnées ou agréées par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ;
- Conseiller les gestionnaires et contrôler les travaux de rénovation et de transformation dans ces immeubles ;
- Concevoir de nouvelles constructions en collaboration avec les gestionnaires ;
- Surveiller les travaux nécessaires dans le cadre de l'application de la loi dite « ASFT » et de la loi du 29 mars 2001 portant sur l'accessibilité des lieux ouverts au public ;
- Aviser dans le cadre de l'accord de principe les nouveaux projets en planification ;
- Suivre les chantiers de compétence commune avec l'Administration des Bâtiments publics concernant des infrastructures mises à disposition d'associations œuvrant dans les secteurs socio-familiaux ;
- Contrôler les conditions d'agrément.

2. Projets de constructions, transformations, rénovations et 1er équipement

Au total 41 chantiers de grande envergure ont été suivis et accompagnés par la division Infrastructures socio-familiales au courant de l'exercice 2018.

2.1. Secteur « personnes âgées »

En 2018, le Service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur 16 projets d'envergure comprenant des nouvelles constructions, des transformations, des extensions et des mises en conformité dans le domaine des centres intégrés pour personnes âgées, des maisons de soins, des services pour personnes âgées, des centres psycho-gériatriques et des clubs seniors.

	Nom et lieu du projet	**Situation du projet**
1	Maison de Soins à Consdorf (phase 1) – Transformation (44 lits)	1ère partie : Projet réalisé 2ème partie : Travaux en cours
2	Maison de Soins à Consdorf (phase 2) – Nouvelle construction (44 lits)	Projet réalisé
3	Maison de Soins à Luxembourg – Mise en conformité/sécurité	Travaux en cours
4	CIPA à Heisdorf – Construction ascenseur et 3 logements	Projet réalisé

5	Maison de Soins à Differdange – Nouvelle construction (200 lits)	Soumissions en cours
6	Maison de Soins à Berbourg – Travaux de rénovation et extension (24 lits)	Travaux en cours
7	CIPA à Niederanven – Transformation et Extension (4 lits)	Avant-projet détaillé en cours
8	Maison de Soins à Esch-sur-Alzette – Nouvelle construction (130 lits)	Travaux en cours
9	Maison de Soins à Steinfort – Nouvelle construction (120 lits)	Etudes en cours
10	CIPA à Echternach – Nouvelle construction – Extension (52 lits)	Etudes en cours
11	Maison de soins à Heisdorf – Nouvelle construction (40 lits)	Etudes en cours
12	Maison de soins à Erpeldange-sur-Sûre – Extension (36 lits)	Etudes en cours
13	Maison de soins à Bertrange	Etudes en cours
14	CIPA à Hobscheid – Nouvelle construction	Etudes en cours
15	CIPA à Koetschette – Nouvelle construction	Etudes en cours
16	Services de consultation et de formation à Luxembourg	Travaux en cours

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « personnes âgées », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à **6.685.854 €.**

Centres intégrés pour personnes âgées

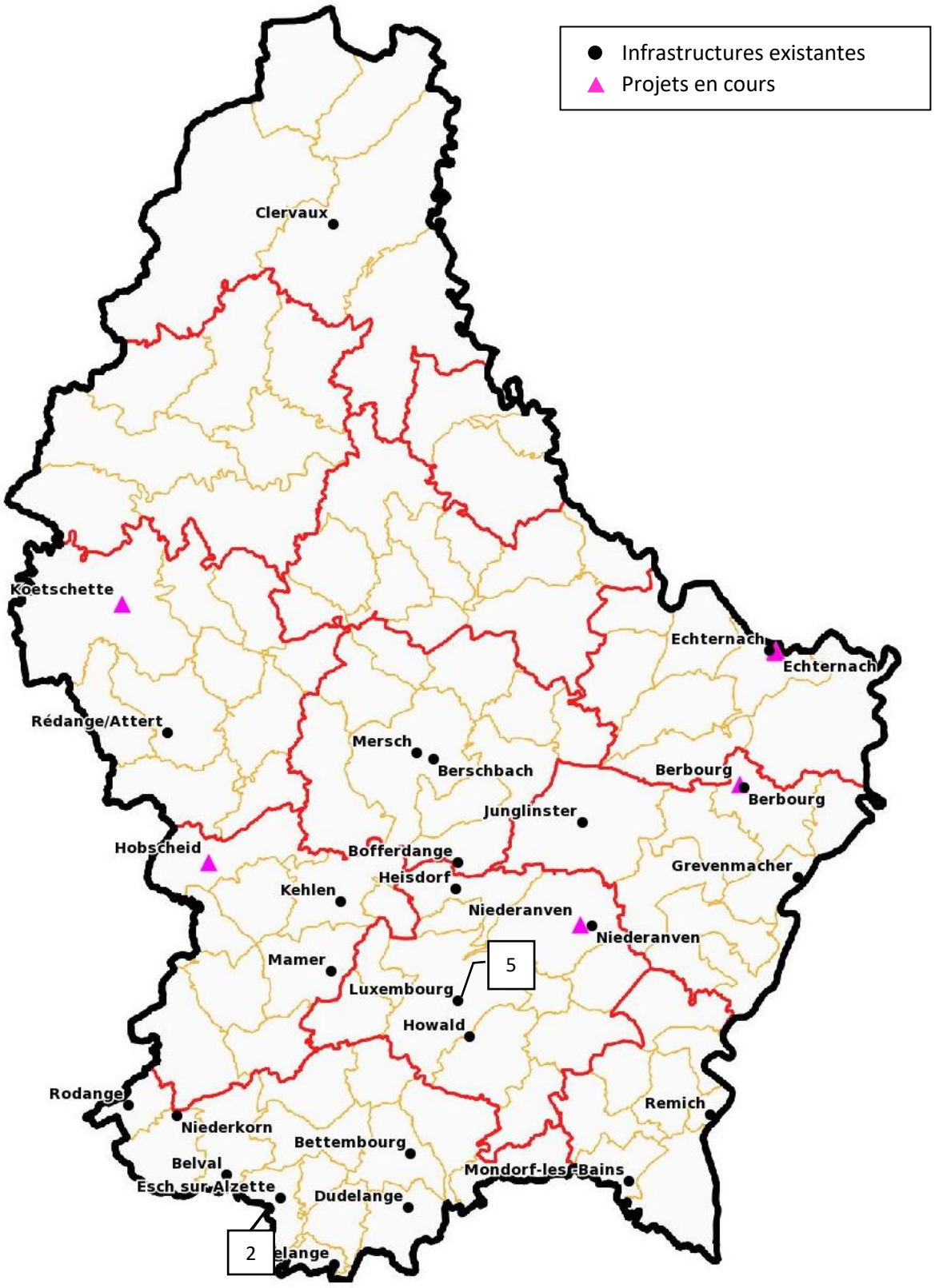

Maisons de soins pour personnes âgées

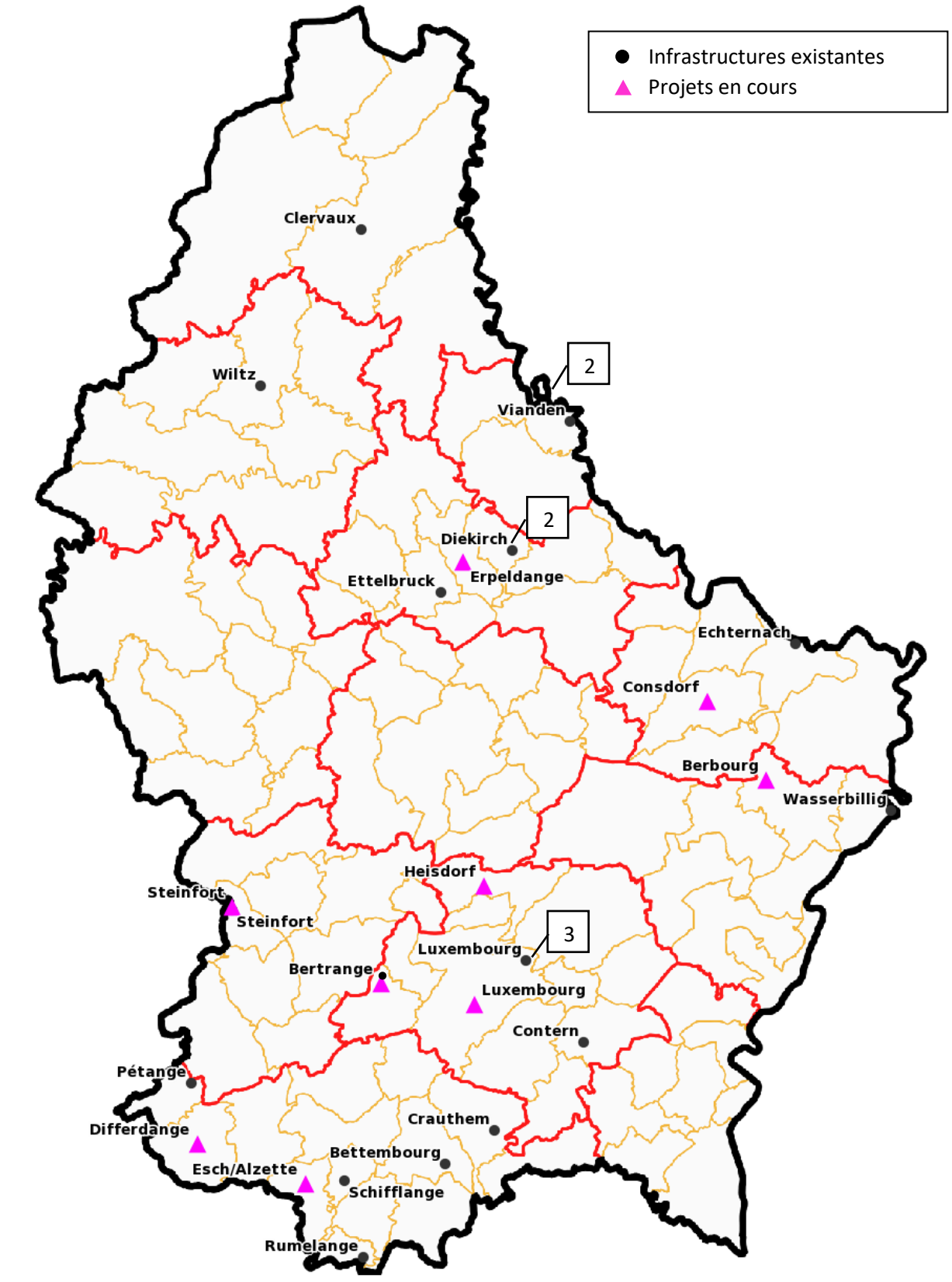

Centres psycho-gériatriques pour personnes âgées

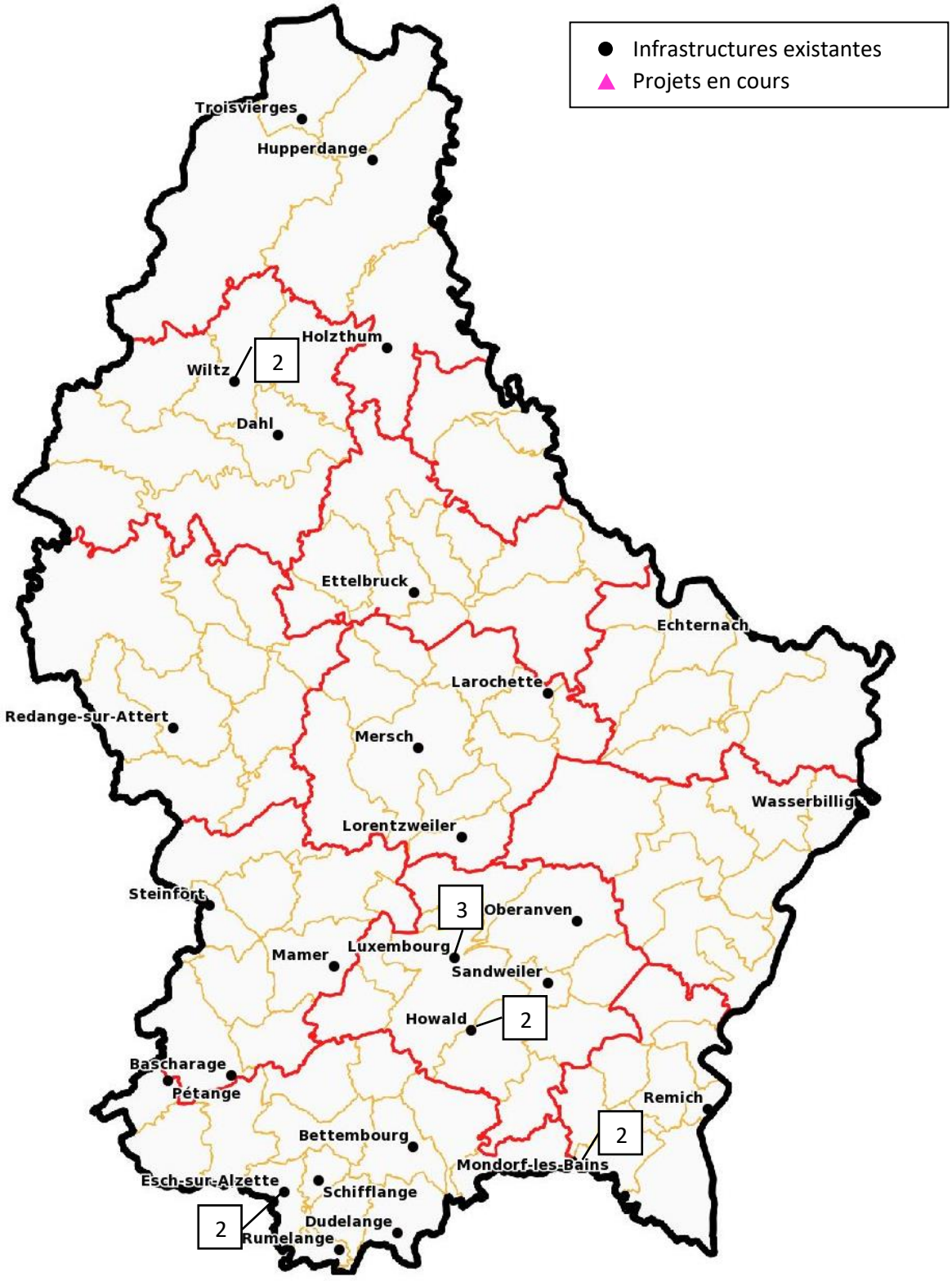

2.2. Secteur « adultes »

En 2018, le Service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur **5** projets d'envergure comprenant des nouvelles constructions, des transformations, des extensions et des mises en conformité dans des foyers d'hébergement pour adultes en détresse, des foyers d'hébergement pour sans-abri et des services pour personnes adultes seules ou avec enfants.

	Nom et lieu du projet	**Situation du projet**
1	Foyer d'hébergement pour personnes adultes en détresse à Hautbellain – Travaux de rénovation intérieure	Projet réalisé
2	Foyer d'hébergement pour jeunes adultes à Hesperange	Projet réalisé
3	Structure pour personnes sans-abri vieillissantes à Berbourg	Travaux en cours
4	Foyer d'hébergement pour personnes adultes en détresse à Mersch – Travaux de transformation	Soumissions en cours
5	Foyer d'hébergement pour personnes sans-abri à Esch-sur-Alzette – Nouvelle construction	Planification en cours

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « adultes », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à **420.588 €.**

Centres d'accueil pour personnes adultes

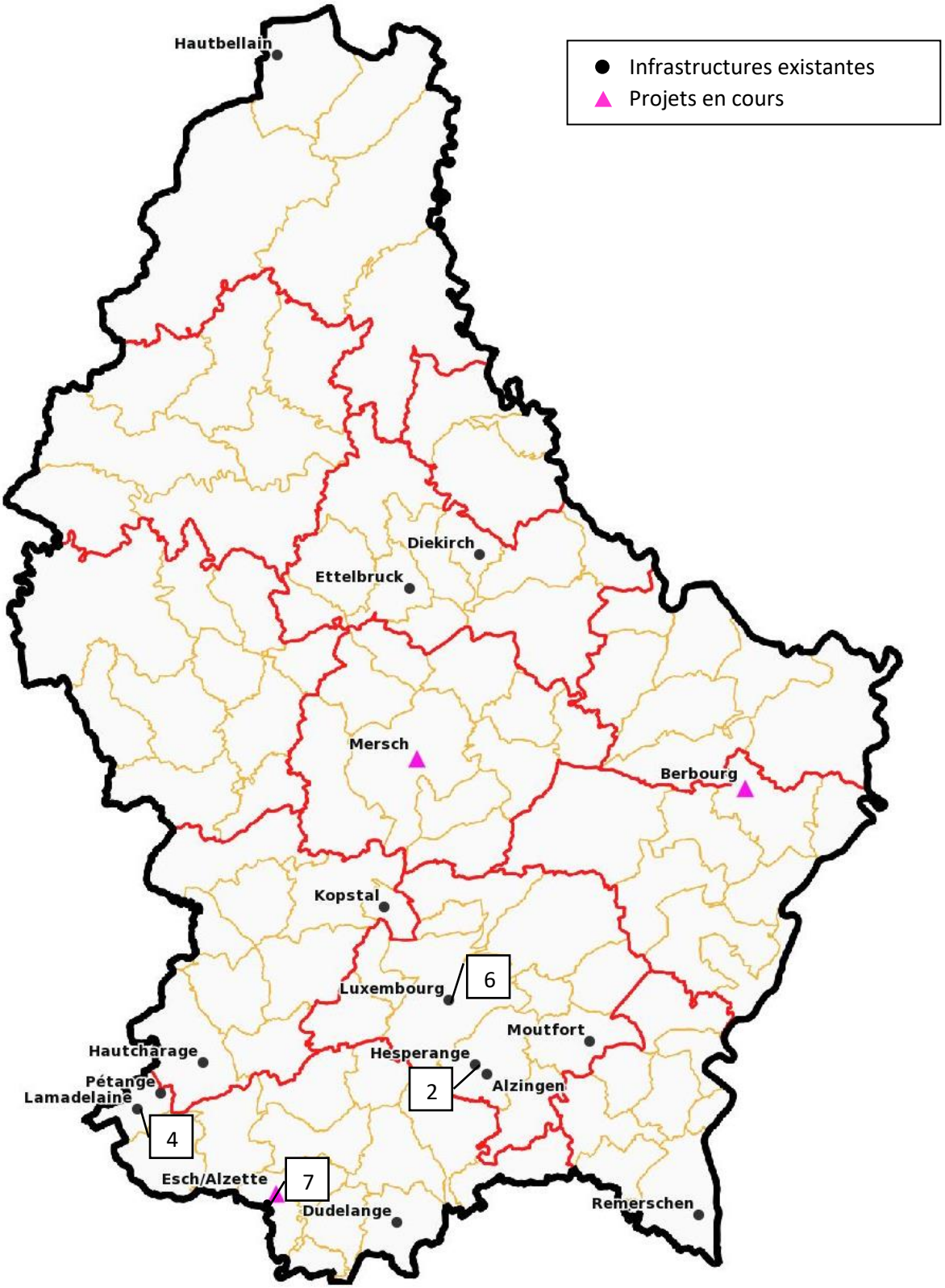

2.3. Secteur « handicap »

En 2018, le Service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur **18** projets d'envergure comprenant des nouvelles constructions, des transformations, des extensions et des mises en conformité dans des services d'hébergement, des services d'emploi ou « ateliers protégés » et des services d'activités de jour pour les besoins des personnes handicapées.

	Nom et lieu du projet	**Situation du projet**
1	Structure d'hébergement à Roodt-sur-Syre - Nouvelle construction (8 lits)	Projet réalisé
2	Atelier protégé à Limpach – Nouvelle Construction (218 places)	Phase 1 : Projet réalisé Phase 2 : Travaux en cours
3	Structure d'hébergement à Grevenmacher– Rénovation (18 lits)	Travaux en cours
4	Structure d'hébergement à Ettelbruck - Extension et rénovation de plusieurs bâtiments existants (100 lits)	Travaux en cours
5	Structure d'hébergement pour des personnes souffrant d'un handicap psychique à Useldange - Nouvelle construction (34 lits)	Travaux en cours
6	Atelier protégé à Olm - Nouvelle construction (42 places)	Travaux en cours
7	Atelier protégé à Bettembourg - Agrandissement	Projet réalisé
8	Structure d'hébergement pour des personnes handicapées avec des troubles du comportement à Betzdorf - Rénovation et transformation d'un existant (15 lits)	Etudes en cours
9	Structure d'hébergement et structure de jour à Heisdorf - Nouvelle construction (40 lits + 20 places)	Avant-projet détaillé en cours
10	Structure d'hébergement à Frisange - Nouvelle construction (24 lits)	Avant-projet sommaire en cours
11	Ateliers protégés à Wiltz Construction et rénovation (30 places)	Etudes en cours
12	Structure d'hébergement pour personnes handicapées vieillissantes à Esch-sur-Alzette – Nouvelle construction (16 lits)	Soumissions en cours
13	Structure d'hébergement à Neidhausen – Nouvelle construction (18 lits)	Avant-projet détaillé en cours
14	Atelier protégé à Wiltz – Nouvelle construction (32 places)	Accord de principe
15	Réfectoire à Betzdorf - Agrandissement	Avant-projet sommaire en cours
16	Structure d'hébergement à Obercorn - Extension (4 lits)	Etudes en cours
17	Structure d'hébergement à Dudelange - Mise en conformité et rénovation (12 lits)	Travaux en cours
18	Structure d'hébergement pour personnes handicapées vieillissantes à Capellen – Nouvelle construction (18 lits)	Accord de principe

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « handicap », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à **17.575.637 €.**

Service d'hébergement pour personnes handicapées

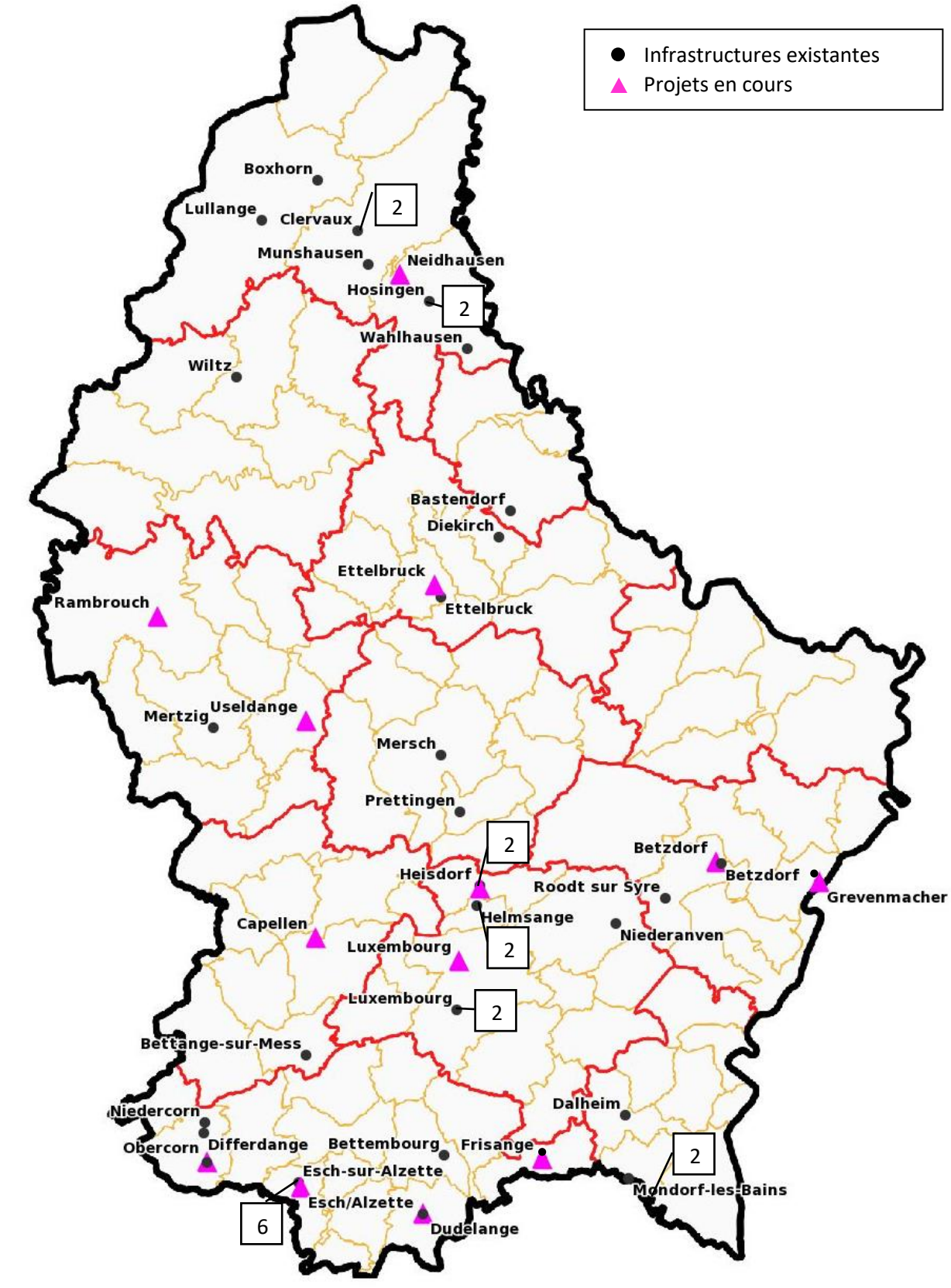

Ateliers protégés pour personnes handicapées

Service d'activités de jour pour personnes handicapées

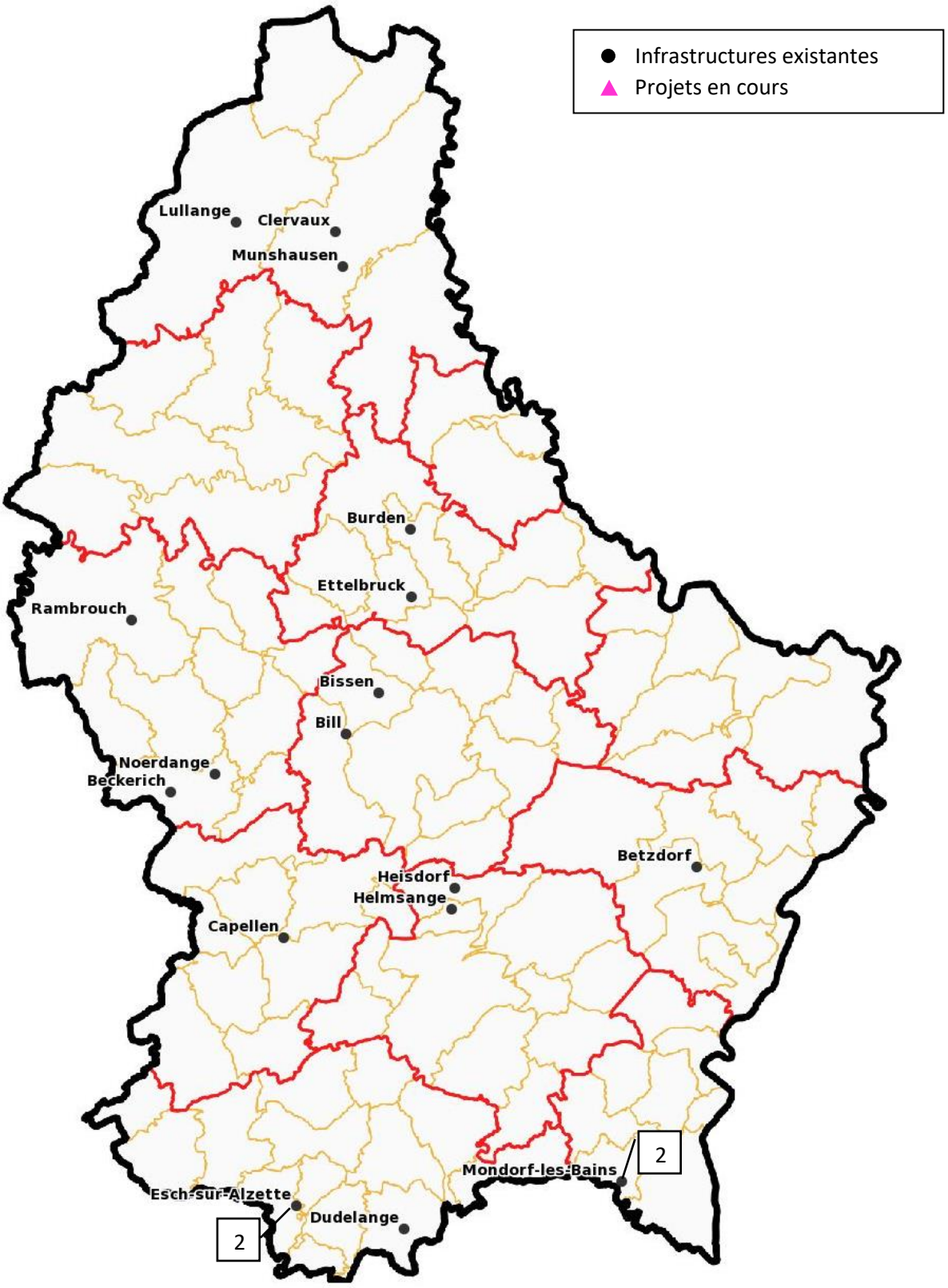

Service de formation pour personnes handicapées

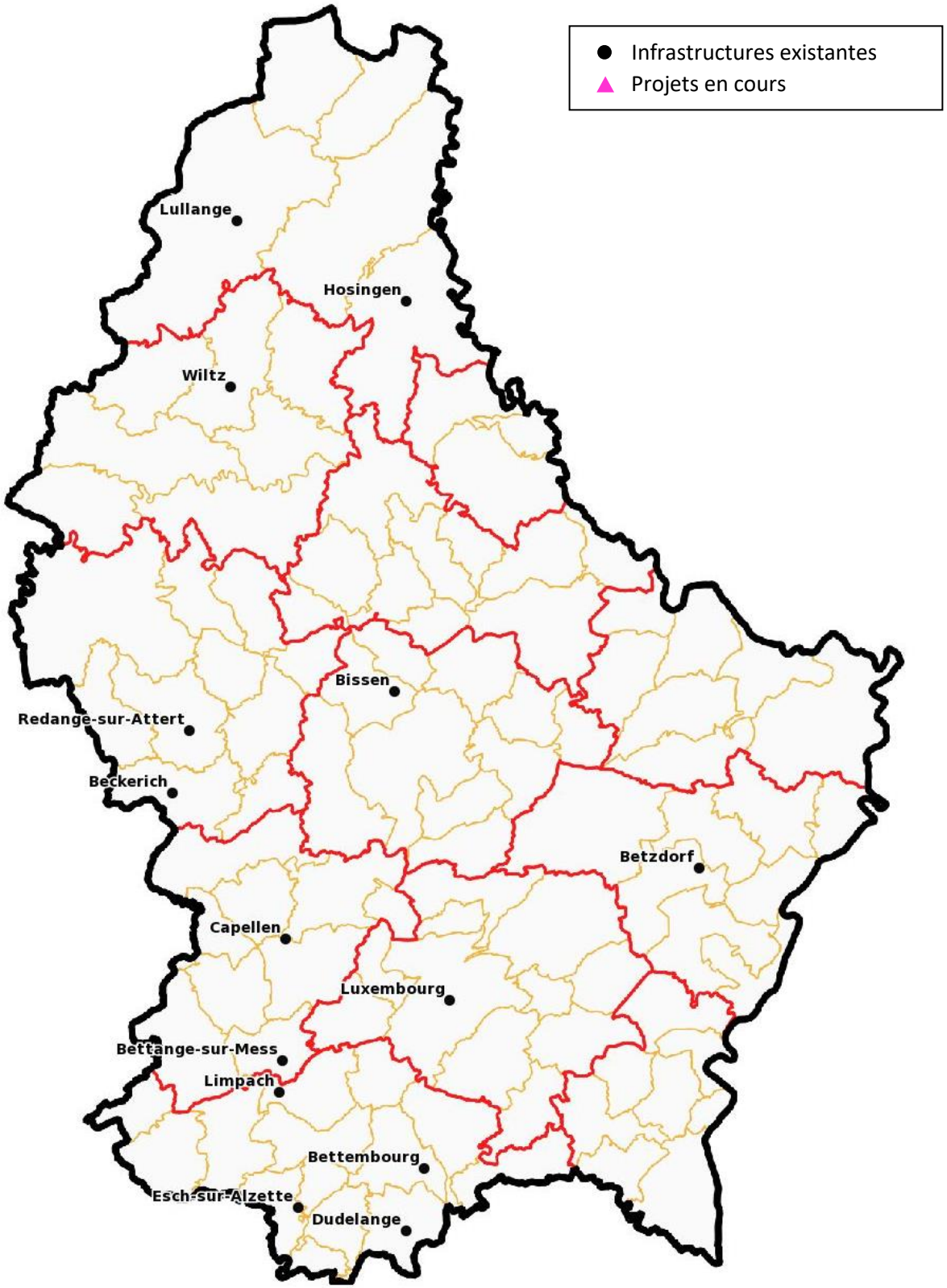

2.4. Secteur « égalité des chances »

En 2018, le Service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur **1** projet d'envergure comprenant une mise en conformité et transformation dans un service d'hébergement pour femmes, filles et femmes avec enfants.

	Nom et lieu du projet	**Situation du projet**
1	Foyer d'hébergement pour femmes, filles et femmes avec enfants à Luxembourg – Travaux de mise en conformité et de transformation	Soumissions en cours

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « égalité des chances », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à **52.195 €.**

Structures d'accueil (Egalité des chances)

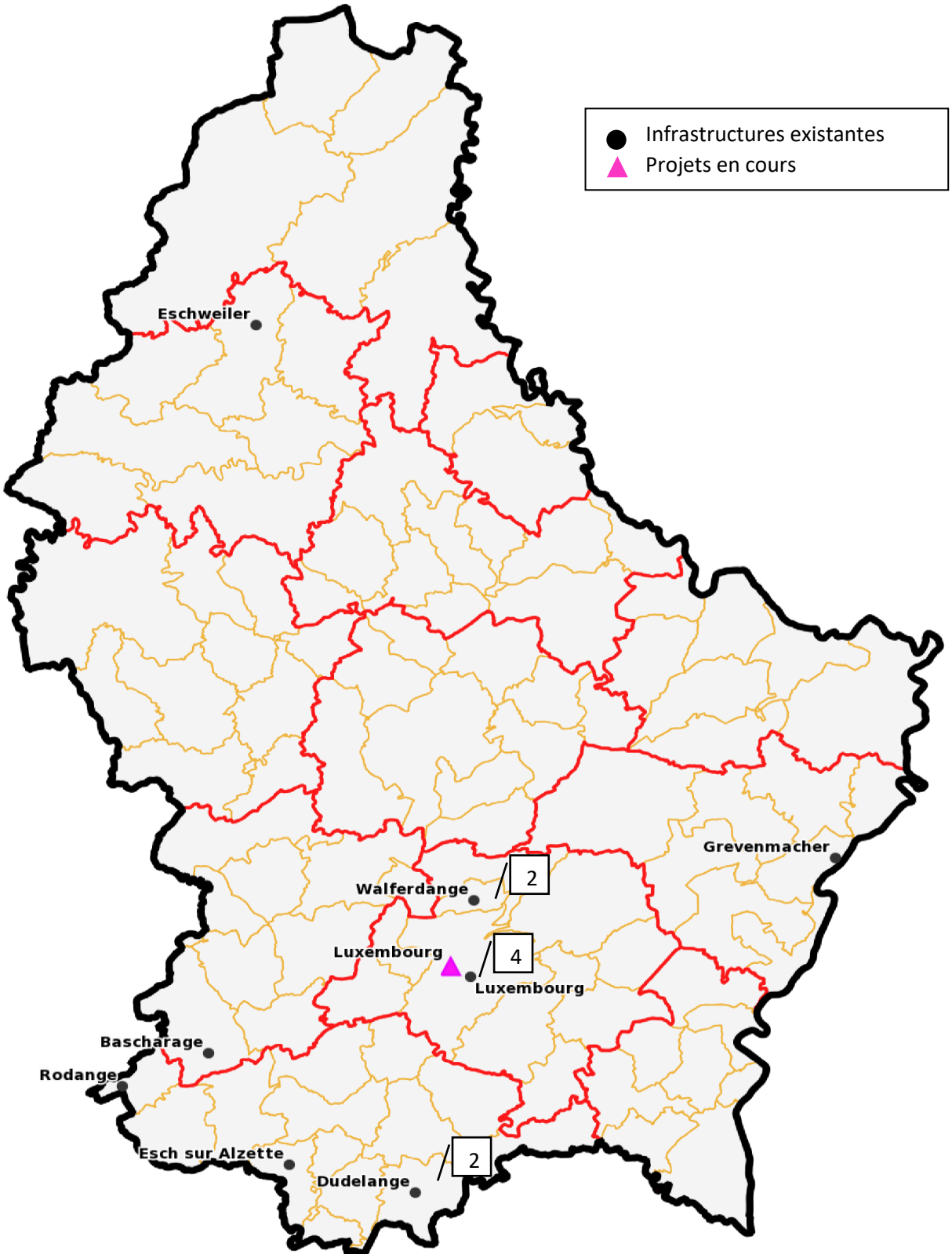

2.5. Secteur « OLAI »

En 2018, le Service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur **1** projet d'envergure relatif à la construction de nouveaux centres d'hébergement pour demandeurs de protection internationale.

	Nom et lieu du projet	**Situation du projet**
1	Nouveau centre d'hébergement pour demandeurs de protection internationale à Dudelange	Projet réalisé

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « OLAI », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à **816.736 €.**

2.6. Services de consultation

Dans le cadre de l'exécution du programme des Services de consultation, les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à **29.755 €.**

3. Contrôle des conditions d'agrément

En 2018, le service infrastructures socio-familiales a effectué 113 visites des lieux et 13 avis sur plans dans le cadre du contrôle des conditions d'agrément concernant les infrastructures socio-familiales dans les secteurs suivants :

- personnes handicapées (41),
- personnes âgées (57),
- personnes adultes seules ou avec enfants (10),
- filles, femmes et femmes avec enfants (3),
- services de consultation (2).

VI. Administrations publiques

1. *Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI)*

1.1. Introduction

Le présent rapport met en contexte les travaux de l'OLAI et de ses différentes divisions au cours de 2018 en esquissant en premier lieu l'évolution des chiffres clé en matière d'arrivés de demandeurs de protection internationale (DPI).

- **Evolution des chiffres clés en matière d'arrivées de demandeurs de protection internationale**

2018 a été marquée par l'afflux toujours élevé de demandeurs de protection internationale (DPI).

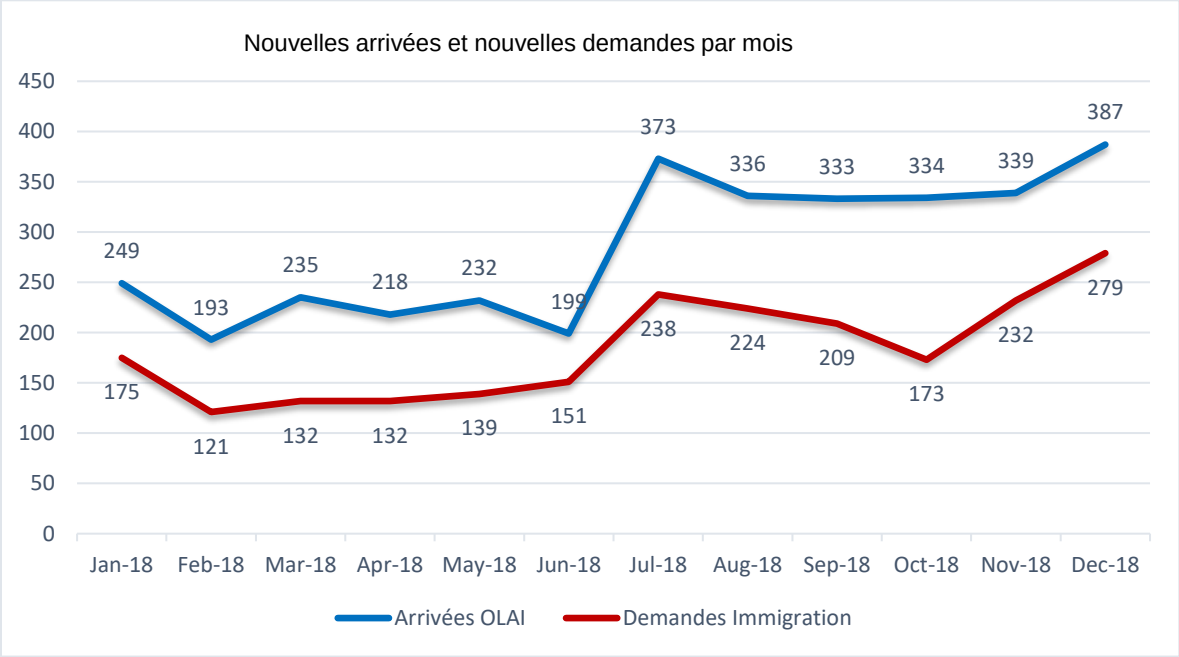

Les chiffres sur le graphique représentent d'une part le nombre d'arrivées enregistrées par l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) et d'autre part les demandes de protection internationale déposées[3] à la Direction de l'Immigration.

En 2018, le **nombre de demandes de protection internationale** déposées à la Direction de l'Immigration reste élevé avec 2205 demandes de protection internationale enregistrées pour 2018 (en moyenne 183,75 demandes par mois)[4].

[3] Chiffres provisoires de la Direction de l'Immigration
[4] Idem

Le **nombre de nouvelles arrivées dans le réseau d'hébergement de l'OLAI**, a suivi la même courbe avec 3428 arrivées comptabilisées en 2018 (en moyenne 285,6 arrivées par mois). Ces arrivées incluent les personnes venues au Luxembourg dans le cadre des regroupements familiaux ou encore des DPI effectuant une deuxième demande de protection internationale. Le nombre moyen de nouvelles arrivées comptabilisées par l'OLAI continue donc d'augmenter en 2018 par rapport aux années précédentes, se situant ainsi bien au-dessus des chiffres d'arrivées au cours de 2015, année culminante de la crise migratoire.

Le Luxembourg a en outre accueilli en 2018 une vingtaine de demandeurs de protection internationale de navires accostés à Malte dans des ports européens. A noter que l'année 2018 a été caractérisée par un nombre important de personnes originaires d'Erythrée qui ont fait une demande de protection internationale au Luxembourg.

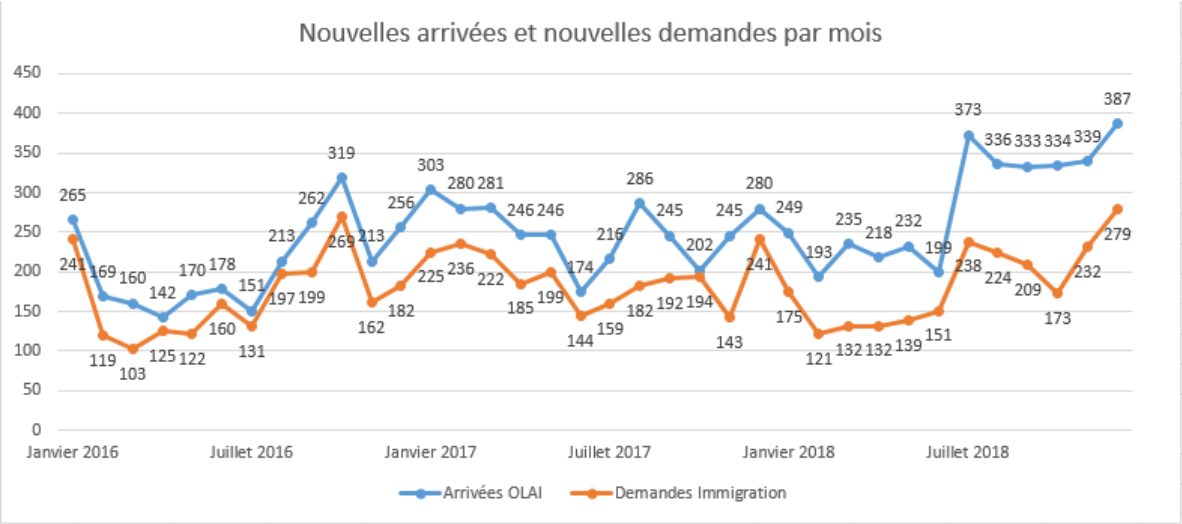

Les chiffres sur le graphique représentent d'une part le nombre d'arrivées enregistrées par l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) et d'autre part les demandes de protection internationale déposées[5] à la Direction de l'Immigration.

1.2. Accueil des demandeurs de protection internationale

- **Consolidation des efforts au niveau de la prise en charge et l'encadrement social des DPI**

Les demandeurs de protection internationale ont droit aux conditions matérielles d'accueil dès la présentation de leur demande de protection internationale et ceci tout au long de la procédure. Les conditions matérielles d'accueil assurent aux demandeurs un niveau de vie adéquat qui garantit leur subsistance et protège leur santé physique et mentale. Elles incluent notamment la mise à disposition d'un hébergement, la fourniture de repas ou de denrées alimentaires et les soins médicaux. Outre les conditions matérielles d'accueil, les DPI bénéficient de soins et suivis psychologiques en cas de besoin, d'activités éducatives et de loisirs ponctuelles, et, si nécessaire, de guidances individuelles dans les domaines de l'éducation et de la promotion de la santé.

Ces conditions matérielles d'accueil sont accordées par la division Accueil de l'OLAI, qui est responsable du suivi social et de l'encadrement pédagogique des DPI, de la distribution des aides matérielles auxquelles tout DPI a droit, ainsi que de la gestion du parc immobilier des structures d'hébergement (58 sont exploitées actuellement). En 2018, 4486 interventions techniques ont été effectuées dans les

[5] Chiffres provisoires de la Direction de l'Immigration

structures d'hébergement, soit par l'OLAI directement, soit par le biais de prestataires externes. L'OLAI a confié le suivi social des DPI hébergés dans certaines structures d'hébergement à des organisations partenaires, notamment la Croix-Rouge et la Caritas. Le suivi des aides matérielles et financières reste cependant à la charge du service social de l'OLAI.

- **Structures d'hébergement pour DPI**

L'hébergement est une condition matérielle d'accueil fournis aux DPI à leur arrivée. Au 31 décembre 2018, l'OLAI disposait de 3739 lits. Le système de l'hébergement de l'OLAI est organisé en trois phases :

a) Le primo-accueil : phases 1 et 2

Phase 1 : Ancienne Logopédie de Strassen – 308 lits

La structure d'hébergement de phase 1 reçoit les personnes nouvellement arrivées et souhaitant déposer une demande de protection internationale au Luxembourg. Elle dispose d'un accueil permanent, 24h/24h et 7j/7j. La durée de séjour est de 24h à 48h, en fonction des étapes administratives et de la capacité d'accueil restante en phase 2, avant le transfert vers une structure dite de phase 2.

Les personnes dont les dossiers sont traités dans le cadre de la procédure ultra-accélérée y sont également hébergées pour la durée de cette procédure, ainsi que les familles et les personnes vulnérables en attente d'un transfert de Dublin.

Phase 2 : Actuellement ancien site CREOS à Mersch – 120 lits permanents

Après la présentation de leur demande, les DPI sont transférés dans **une structure d'hébergement de phase 2**. Ici les besoins spécifiques du DPI sont identifiés (médicaux, psychologiques, scolarisation des enfants...) et la personne sera orientée en conséquence par la suite. C'est aussi à ce moment-là que les DPI suivent la première étape du Parcours d'intégration accompagné (PIA), un programme d'intégration ciblé spécifiquement sur les nouveaux arrivants en place depuis 2017. En théorie, le séjour dans la structure de phase 2 ne devrait pas dépasser quelques semaines, mais varie suivant les disponibilités d'hébergements adaptés par la suite.

Ce site dispose de 120 lits permanents – toutefois, l'afflux continu de DPI a obligé l'OLAI à ouvrir en novembre 2018 204 lits d'urgence additionnels sur ce site situés dans des anciens halls.

b) Structures durables : phase 3

Phase 3 : 56 structures d'hébergement, 3311 lits (fin 2018)

Finalement les personnes sont logées dans une de structures de phase 3 pour l'ensemble de la durée de traitement de la demande de protection internationale. Ces structures accueillent soit un public mixte, sont-elles sont réservées aux familles, des hommes ou des femmes seules. Certains lits sont réservés pour des mineurs non accompagnés et des personnes à mobilité réduite.

- **Profil des personnes hébergées**

a) Nationalités des personnes hébergées :

Au 31 décembre 2018, l'OLAI accueillait des personnes de 67 nationalités différentes dans ses structures d'hébergement. Les nationalités les plus représentées, en ordre décroissant, étaient les suivantes : 23,4% de syriens, 22,7% d'érythréens, 12.2% d'iraquiens et 8% d'afghans.

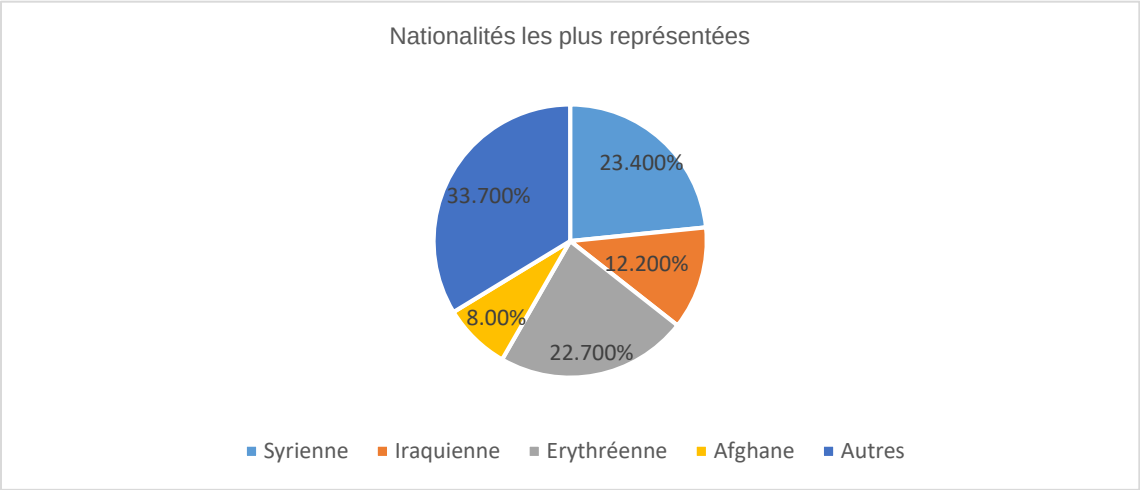

b) Statut des personnes hébergées :

Les structures accueillaient au 31 décembre 2018 environ 38,2%% de DPI (y inclus les MNA); 49,2% de personnes bénéficiant d'une protection internationale (BPI) ou similaire et 12,6% de personnes dont la demande de protection n'a pas abouti[6].

La durée de l'hébergement des personnes dans les structures de l'OLAI est de plus en plus longue. Ceci est dû au fait que le nombre de bénéficiaires de protection internationale (BPI) est en constante augmentation dans les structures d'hébergement de l'OLAI, passant de 20% des personnes hébergées en 2016, à 46,6% en 2017 pour atteindre les 49.2% en décembre 2018.

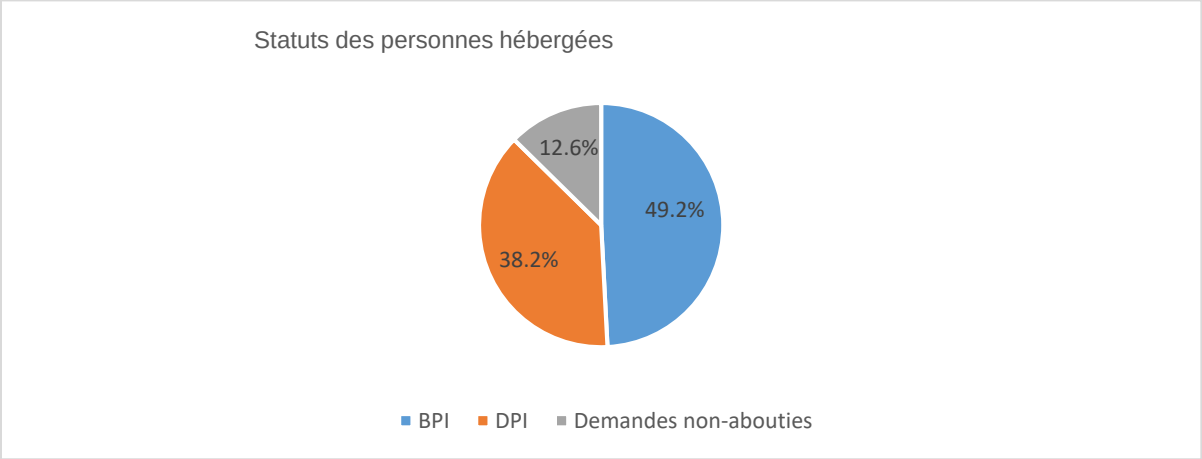

c) Catégories d'âge des personnes hébergées

Environ un tiers des personnes hébergées fin décembre 2018 sont des **mineurs d'âge (29%)**.

Globalement, **36.7%** des personnes sont de sexe féminin[7].

[6] Ces chiffres sont des estimations basées sur les données du mois de décembre 2018.

[7] Y compris mineurs d'âge de sexe féminin

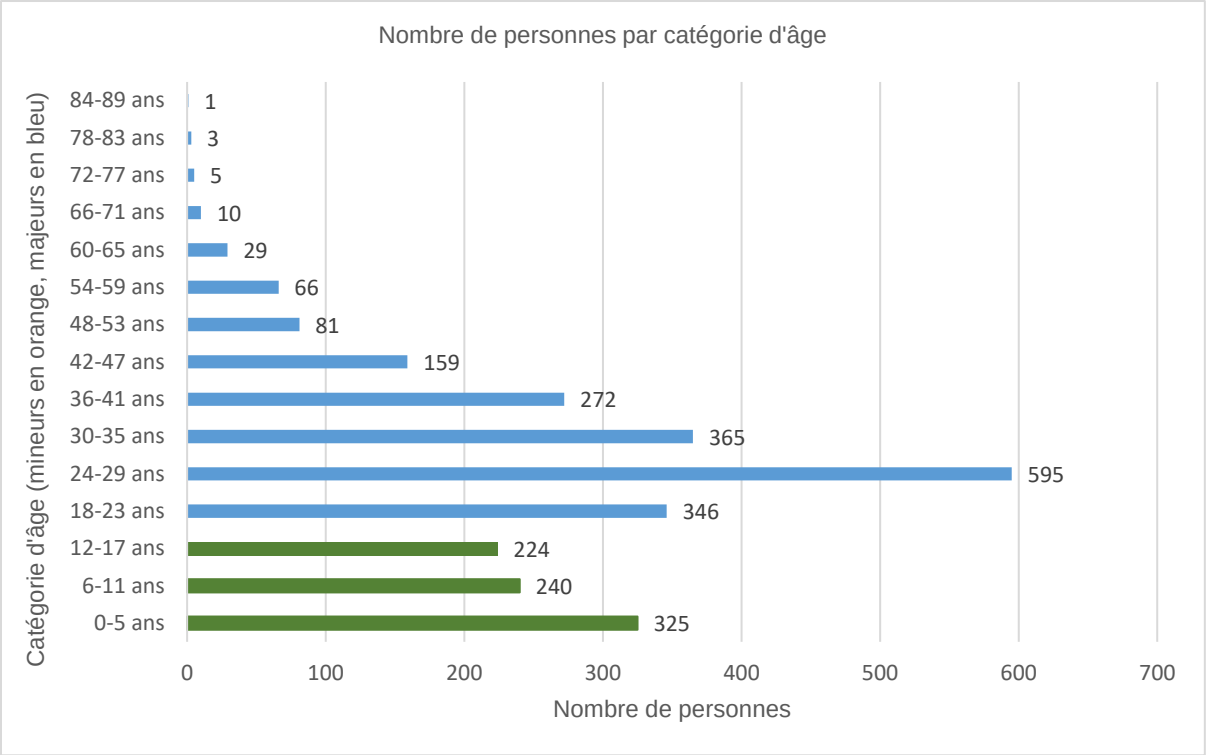

d) Mineurs non accompagnés (MNA)

En 2018, le nombre des demandes de protection internationale par des MNA présumés a diminué de 50 en 2017 à 36 en 2018. A noter que les pays de provenance les plus représentées sont les suivantes : Erythrée, Afghanistan, Albanie et Iraq. Les MNA sont hébergés dans les structures de l'Office national de l'enfance (ONE), ainsi que dans les structures d'hébergement pour DPI de l'OLAI et de ses partenaires Croix-Rouge et Caritas.

- **Taux d'occupation et population hébergée**

Fin décembre 2018, l'OLAI accueillait dans 58 structures d'hébergement un total de 2721 personnes, dont 210 personnes en phase 1, 167 personnes en phase 2 et 2344 personnes en phase 3. Les foyers durables de phase 3 affichaient au 31 décembre 2018 un taux d'occupation moyen de 70,8%.

En 2018, le nombre d'arrivées restait élevé avec en moyenne 285,7 nouvelles arrivées par mois dans le réseau d'hébergement de l'OLAI. Le taux d'occupation atteint à la fin de 2018 démontre la sollicitation continue de ses structures d'hébergement, situation qui est augmentée par une disponibilité de lits fluctuante:

- La perte de lits disponibles engendrée par la fermeture de structures existantes à cause d'échéances de contrats, d'impératifs sanitaires ou de maîtrise de risque. Cette perte a pu être compensée en partie par l'ouverture de nouvelles structures. 2018 a néanmoins vu une perte de 392 lits par rapport à l'année précédente;
- Un nombre de plus en plus important de DPI déboutés et de BPI demeurant dans les structures d'hébergement de l'OLAI. Au 31 décembre 2018, le nombre de BPI dans les structures d'hébergement de l'OLAI représente désormais 49.2% des personnes hébergées (20% en 2015);

- Aux arrivées spontanées des DPI, s'ajoutent les personnes de la procédure de regroupement familial que tout BPI a le droit de lancer, ainsi que les nombreuses naissances[8] dans les familles hébergées.

- **Suivi social, aides matérielles et assistances, encadrement pédagogique**

Chaque DPI au Grand-Duché de Luxembourg est accueilli dès son arrivée à l'OLAI pour recevoir des informations sur ses droits et devoirs, l'aide sociale (aide matérielle et financière) et la prise en charge des frais médicaux. Pour bénéficier des conditions matérielles d'accueil, un membre de chaque famille doit se présenter mensuellement à l'OLAI.
Les assistants sociaux de l'OLAI ont assuré en 2018 le suivi social individuel des personnes logées dans les structures de l'OLAI. Les questions et problèmes exposés, ceux ayant trait au logement, aux questions financières et à l'accès à la formation, ont été les plus fréquentes.

À côté du suivi social et de la gestion administrative des aides matérielles et financières, l'OLAI a également assuré des activités éducatives et de loisirs ponctuelles pour les personnes hébergées dans ses structures.

L'équipe pédagogique a fait des visites régulières (hebdomadaires ou mensuelles) dans toutes les structures gérées par l'OLAI. Les missions d'équipe socio-éducative sont, entre autres, de conseiller les familles sur le fonctionnement du système d'accueil, éducatif, de santé et des transports publics, afin qu'ils puissent vivre en toute autonomie.

En ce qui concerne l'encadrement des BPI, l'OLAI a poursuivi son étroite collaboration avec le Centre luxembourgeois d'intégration et de cohésion (LISKO) qui soutient et accompagne les BPI dans leur intégration dans la société luxembourgeoise.

En septembre 2018, l'OLAI a développé davantage, en collaboration avec le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le parcours d'intégration accompagné (PIA), ciblant spécifiquement les demandeurs et bénéficiaires de protection internationale et visant à favoriser leur intégration sociale et professionnelle (cf point B.a.3).

- **Cellule Sécurité**

L'OLAI a créé, en 2018, une cellule « Sécurité » ayant pour but de diagnostiquer et de recenser l'état sécuritaire de son réseau immobilier et d'amorcer, en prévision de l'entrée en vigueur de nouvelles prescriptions de prévention incendie, une sécurisation plus homogène et conséquente des immeubles. Cette démarche s'inscrit dans la perspective, à l'horizon 2020-21, d'une mise en conformité intégrale de toutes les structures d'hébergement, lesquelles sont appelées à réintégrer la nomenclature des établissements classés de l'Inspection du Travail et des Mines (ci-après « ITM »).

- **Section Qualité**

A également été créée une section « Qualité » au sein de la Division Accueil qui participe à l'élaboration, la mise en œuvre et l'amélioration continue de standards de qualité à travers le parc immobilier de l'OLAI et des prestations fournies. De plus, elle accompagne les projets de prospection de nouveaux immeubles pour l'hébergement de DPI.

[8] Fin décembre, 97 bébés (0-2 ans) ont été comptabilisés dans les structures de l'OLAI

1.3.Intégration

- **Evolutions de la politique d'intégration en 2018**

En 2018, le gouvernement a mis en place un cadre stratégique pour les politiques d'intégration avec le plan d'action national d'intégration. L'OLAI a continué à développer les programmes et partenariats menés en termes d'intégration, aussi bien au niveau national que local.

- **PAN 2018**

Lors de sa séance du 13 juillet 2018, le Conseil de Gouvernement a adopté le nouveau plan d'action national d'intégration (PAN intégration) et a chargé Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration de sa mise en œuvre. Il a été rédigé par le comité interministériel à l'intégration sous la coordination de l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI), tel que prévu dans la loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg. Il prend en compte les suggestions et les recommandations faites par l'ensemble des acteurs consultés lors de la phase préparatoire, consultation faite entre octobre 2017 et mars 2018 avec les partenaires institutionnels de l'OLAI, le niveau local et la société civile. Le nouveau PAN se construit sur les principes de participation et d'évolutivité, afin de refléter aux mieux les besoins réels dans le domaine de l'intégration.

Le PAN intégration prévoit un cadre général, stratégique et durable qui n'est pas limité dans le temps mais révisable et adaptable au fil des années. Il est basé sur deux domaines d'action – l'accueil et l'accompagnement social des demandeurs de protection internationale ainsi que l'intégration de tous les non-Luxembourgeois résidant sur le territoire – et sur trois domaines transversaux, qui sont l'accès à l'information et l'interaction, la qualité des services ainsi que la coopération et la coordination nationale et internationale.

- **Intégration au niveau local**

Suite aux deuxièmes assises nationales de l'intégration au niveau local en 2017 qui ont souligné le fort intérêt et le besoin des communes luxembourgeoises à travailler en réseau sur les thèmes qui concernent l'intégration et le vivre ensemble, le Groupe d'échange et de soutien en matière d'intégration au niveau local (GRESIL) avait été institué en collaboration avec le SYVICOL. Animé par l'ASTI dans le cadre de l'un de ses projets conventionnés, le but du GRESIL est de soutenir et de mieux outiller les communes pour faire face aux besoins d'intégration de tous les résidents ainsi que de promouvoir les bonnes pratiques en matière d'intégration locale.

Les 25 avril et 21 novembre 2018 ont eu lieu deux réunions dudit groupe d'échange. Lors de la première séance, plus de 80 représentants communaux et membres des commissions consultatives communales d'intégration (ci-après « CCCI ») se sont réunis pour échanger autour du thème de « l'accueil des nouveaux résidents dans ma commune ». Ont assisté à la deuxième réunion une centaine d'acteurs communaux, représentant 51 communes luxembourgeoises, pour discuter du thème de « l'état des lieux et diagnostic des besoins – un précieux outil de travail pour les CCCI et une première étape vers un plan communal d'intégration ». Le GRESIL a permis de mettre en réseau les

acteurs, de valoriser et d'échanger sur des bonnes pratiques et de soutenir la mise en place de mesures en matière d'intégration locale, dont notamment l'élaboration de plans communaux d'intégration.

En 2018, l'OLAI a soutenu 8 communes avec des subsides de 21 773,63 euros au total pour des projets « intégration ». L'OLAI a également accordé des subsides pour des Plans Communaux Intégration à 10 communes pour un total de 25.000 €.

Par ailleurs, 24 communes ont remis à l'OLAI un ou plusieurs rapports dans le cadre des commissions communales consultatives d'intégration.

- **Parcours d'intégration accompagné (PIA)**

Le concept du PIA vise l'intégration des DPI dès les premières semaines après leur arrivée au Luxembourg. Au vu des origines hétérogènes des DPI, il se base sur le principe qu'une intégration réussie repose sur deux éléments, à savoir l'apprentissage des langues nationales et administratives ainsi que la compréhension du fonctionnement de la vie quotidienne au Luxembourg.

2018 a vu la consolidation du PIA par l'OLAI en étroite collaboration avec le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE).

Avec l'entrée en vigueur du PIA1 et PIA2 en 2018, près de 600 DPI ont débuté leur parcours. Le parcours constitue en PIA1 6 modules dont 3 prestés par l'OLAI et 3 prestés par le Service de Formation des Adultes du MENJE et en PIA2 des cours assurés par le MENJE, ainsi que des ateliers thématiques facultatifs sous la responsabilité de l'OLAI).

L'intégration étant une responsabilité partagée, l'OLAI a organisé une consultation sous forme de réunions de travail et ateliers thématiques participatifs avec ses partenaires en matière d'accueil et d'intégration autour des thématiques telles que l'égalité des chances, l'autonomisation et l'employabilité. De ces échanges certaines thématiques (tri des déchets, surveillance des enfants, gérer ses documents etc…) ont été considérées importantes et retenues pour l'élaboration des premiers ateliers. Ces ateliers ont été développés et organisés en collaboration avec les partenaires de l'OLAI. A l'automne 2018, 9 ateliers ont été prestés par l'ASTI, Caritas, Croix-Rouge et CEFIS (19 formateurs formés à la méthodologie PIA ont presté ces ateliers). Ces premiers ateliers/thématiques visent des compétences de base, niveau socle. Une centaine de DPI ont été invités aux ateliers PIA2. Un bilan sera fait en 2019.

- **Comité interministériel à l'intégration**

En 2018, le comité interministériel à l'intégration s'est réuni à 5 reprises. Il réunit les ministères et administrations principalement concernés par la politique d'intégration, dont notamment les:

- Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Ministère des Affaires Etrangères et Européennes/ Direction de l'Immigration
- Ministère de l'Economie
- Ministère de l'Egalité des Chances
- Ministère du Logement
- Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative

- Ministère de la Justice
- Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- Ministère de la Santé
- Ministère de la Culture
- Ministère de l'Intérieur

Sous la coordination de l'OLAI, l'élaboration d'un nouveau Plan d'action national d'intégration (PAN) a été finalisée (cf B.a.1.).

- **Campagne nationale « Je peux voter »**

En vue des élections européennes du 26 mai 2019, le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a lancé une campagne d'information et de sensibilisation à l'attention des résidents non-luxembourgeois, ressortissants de l'Union européenne, en vue de leur inscription sur les listes électorales, campagne coordonnée par l'OLAI.
Dans le cadre de la campagne, un dépliant reprenant les informations les plus importantes (en 10 langues), des affiches (en 5 langues), des kits d'information et un site internet dédié (en 5 langues) ont été développés.

En outre, dans le cadre de la campagne, un appel à projets a été lancé afin de soutenir des projets d'associations sans but lucratifs. Par ce biais, l'OLAI a subsidié 13 projets visant à encourager les résidents étrangers à s'inscrire sur les listes électorales pour un montant de 42.770€.

- **Outils clé en matière d'intégration**

a) Le Contrat d'accueil et d'intégration

Le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI), établi par la loi du 16 décembre 2008 relative à l'accueil et à l'intégration des étrangers au Luxembourg, a continué à encourager et responsabiliser les non-Luxembourgeois dans leur intégration. Accessible à tous les étrangers résidents âgés de plus de 16 ans, le CAI offre une formation linguistique et des cours d'instruction civique, ainsi qu'une journée d'orientation.

En 2018, 1441 personnes de 109 nationalités différentes ont signé le CAI. Depuis son lancement en 2011, l'OLAI comptabilise 7659 signataires (en moyenne 957 signataires par an).

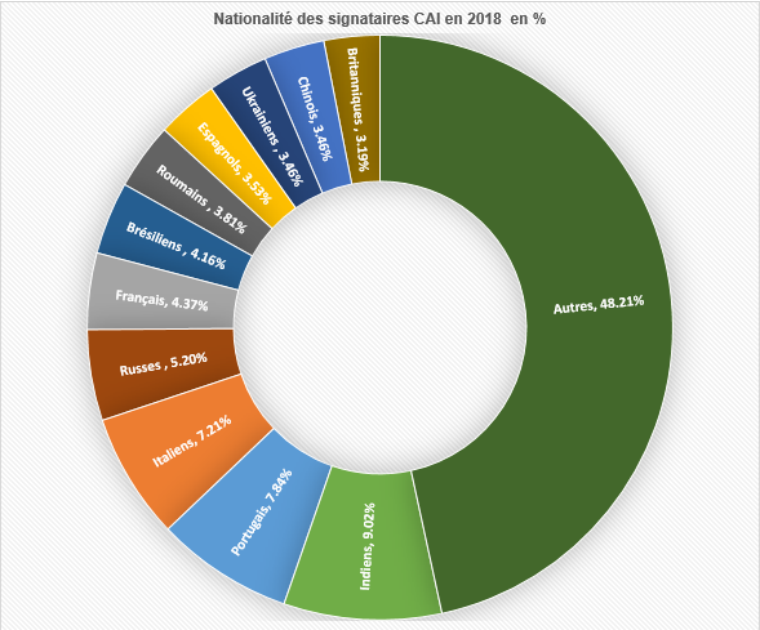

b) Les conventions et accords de collaboration sous forme de projets

Afin de poursuivre les démarches entreprises en 2016 et 2017 dans le cadre des conventions avec les partenaires de l'OLAI en matière d'intégration, les conventions avec le CLAE, l'ASTI et le CEFIS se sont présentées sous forme de projet.

Ainsi, en 2018, l'OLAI a financé les projets suivants:

ASTI :

- Accompagnement des communes dans le cadre de la mise en place d'actions et de politiques en matière d'intégration locale ;
- Gestion du service de traduction orale directe;
- Structuration de l'offre en matière d'information sur la loi portant sur la libre circulation des personnes et l'immigration.

CLAE :

- Favoriser les expressions citoyennes et l'*empowerment* des associations par le biais d'un centre interculturel et d'assistance technique ;
- Dispositif de formations et d'informations visant à promouvoir l'intégration des signataires du CAI.

CEFIS :

- Favoriser la participation électorale en dégageant les leçons du bilan et en travaillant à l'*empowerment* des multiplicateurs ;
- Formation, sensibilisation et *empowerment* des CCCI et mise en réseau avec les acteurs locaux (multiplicateurs)

Caritas :

- Nouvelles orientations « OASIS » ;
- Structuration de l'offre d'informations de base sur la vie au Luxembourg.

1.4. Communication

L'OLAI a régulièrement mené des actions de communication visant à répondre au besoin d'information de la part des différents publics cibles, avec notamment :

- L'actualisation continue en 2018 du manuel d'information 'Tout savoir sur l'accueil de demandeurs de protection internationale et de réfugiés reconnus dans ma commune' destiné aux administrations communales;

- L'organisation de séances d'information auprès des communes accueillant des DPI lors desquelles les habitants de ces communes sont informés sur le bénévolat, les droits et responsabilités des DPI et l'organisation de projets d'intégration;

- Le développement et le lancement d'une campagne de sensibilisation et d'information pour les étrangers résidant au Luxembourg pour l'inscription des non-Luxembourgeois sur les listes électorales pour les élections européennes ;

- Le développement d'une nouvelle stratégie de communication. L'OLAI a amorcé, ensemble avec le CTIE, la construction d'un nouveau site Internet.

L'OLAI a en outre participé à de nombreuses tables rondes et forums d'information et a entretenu un dialogue régulier avec la presse. Une réflexion sur une nouvelle stratégie de communication et des procédures pour un meilleur flux d'information entre l'administration et ses partenaires, ainsi que le grand public, a été mis en route.

1.5. Ressources Humaines

En 2018, les travaux de la Division Ressources Humaines étaient principalement dominés par la consolidation des recrutements de personnel et le développement des compétences des agents de l'OLAI.

Evolution du personnel de l'OLAI sur les dernières années		
Effectifs	**Nombre**	**Progression en %**
au 01.12.2015	70	
au 01.12.2016	91	30.00%
au 01.12.2017	121	32.97%
au 01.12.2018	133	9.92%

- **Recrutement de personnel supplémentaire**

L'année 2018 a été marquée par la consolidation continue de ces recrutements. De ce fait, 21 agents au total ont été recrutés en 2018.

Les agents recrutés, 11 CDI et 10 CDD, renforcent le personnel en place dans tous les domaines transversaux de l'OLAI : juridique, communication, intégration, ressources humaines, qualité, suivi

social, accueil des DPI, gestion et entretien des structures d'hébergement, support administratif, coordination générale de l'accueil, sécurité et finances.

Un poste CDD d'expert en personnes à risque de vulnérabilité a été occupé en 2018 avec comme mission d'effectuer un diagnostic de l'existant en termes de vulnérabilité et de décliner un plan d'action pour la prévention et la prise en charge de personnes à risque de vulnérabilité.

Avec l'objectif de se concentrer non seulement sur l'accueil des arrivants mais aussi sur la qualité des services et prestations aux clients, une section Qualité et une cellule Sécurité ont été créées en 2018.

Avec l'objectif de se concentrer non seulement sur l'accueil des arrivants mais aussi sur leur intégration dans la vie du pays, l'équipe de la division Intégration et Diversité a également été renforcée, surtout en vue de la mise en œuvre du Parcours d'Intégration Accompagné (PIA).

- **Formations**

L'acquisition et le développement de compétences sont essentiels pour le personnel de l'OLAI, surtout pour les personnes travaillant en contact direct avec les DPI. Entre janvier et décembre 2018, le personnel de l'OLAI a suivi approximativement 50 formations différentes et accumulé un total de 517 jours de formation continue pendant cette même période.

L'OLAI participe aux formations organisées par l'Institut national d'administration publique (INAP) mais organise également des formations adaptées aux besoins spécifiques des agents du terrain.

En 2018, l'OLAI a organisé ou participé, entre autres, aux formations suivantes :

- Initiation à la langue arabe
- Diversité culturelle, sexuelle et de genre
- Mutilations génitales féminines
- Santé mentale et prévention des maladies mentales (suicide, dépression, trauma, panique)
- Approche et accompagnement des victimes de la TEH (Traite d'êtres humains)
- Formations de management d'équipes de travail (communication, gestion de conflits, conduite de réunions, gestion des ressources humaines)
- Formations de formateurs (pédagogie, communication, planification)
- Projet Métiers et Compétences et référentiel de fonctions

L'OLAI organise régulièrement des séances de supervision collectives pour le personnel travaillant sur le terrain.

1.6. Administration et Finances

- **Juridique**

En collaboration avec la Représentation permanente du Ministère des Affaires étrangères et européennes auprès des institutions européennes à Bruxelles, le Service juridique de l'OLAI a suivi la législation européenne en matière d'asile et notamment l'évolution de la nouvelle directive sur les conditions d'accueil des demandeurs de protection internationale.
Au niveau législatif, la loi du 18 juillet 2018 sur la Police Grand-ducale a introduit un nouvel article 22*bis* dans la loi du 18 décembre 2015 relatif à l'accueil des demandeurs de protection internationale

et de protection temporaire qui permet au directeur de l'OLAI de requérir l'assistance de la Police lorsqu'un demandeur de protection internationale s'oppose de manière violente ou menaçante à l'exécution d'une décision de transfert.

En 2018, le Service juridique a entamé les travaux devant aboutir en 2019 à l'élaboration d'un projet de règlement grand-ducal sur les critères minima de salubrité et d'hygiène, de sécurité et d'habitabilité à respecter pour les structures d'hébergement de l'OLAI.

- **Finances**

Les dépenses de l'OLAI se sont chiffrées à 69,3 mio. € en 2018 d'après les données provisoires disponibles. Elles affichent une augmentation de 9% par rapport à l'année 2017.

Le taux de croissance demeure donc élevé bien qu'il ne présente bien entendu plus le niveau record affiché en 2016, année culminante de l'afflux massif de DPI.

Cette hausse trouve son origine dans des frais de personnel plus élevés suite à la croissance soutenue des effectifs au cours de l'année. Par ailleurs, l'extension et la restructuration du parc immobilier de l'OLAI ont entraîné des dépenses plus importantes que par le passé (loyers, charges locatives, frais d'entretien et de remise en état des foyers d'accueil).

Les dépenses pour l'encadrement social des DPI assuré par les partenaires externes de l'OLAI (Caritas et Croix-Rouge) de même que les frais de gardiennage ont connu une évolution en ligne avec le nombre de DPI accueillis. Par ailleurs, l'OLAI a poursuivi le recours à des prestataires externes pour la coordination de certaines tâches (gardiennage, restauration, nettoyage, linge, entretien technique) au sein des structures d'hébergement pour DPI prises en exploitation.

Pour le volet intégration, les dépenses ont évolué de manière similaire que pour l'accueil des DPI (+9% respectivement +8%). Mis à part les frais de personnel, sont à signaler des dépenses plus importantes pour l'exécution des projets confiés aux Asbl. Clae, Cefis et Asti.

Comme il est envisagé d'amplifier les efforts en matière d'intégration, il est à attendre un impact plus important sur les dépenses en 2019 doit être attendu.

(en mio. EUR)

	2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**Var. 2016/15**	**Var. 2017/16**	**Var. 2018/17**
Accueil DPI	21,9	26,2	53,4	60,1	65,6	104%	13%	9%
Intégration	3,2	3,1	3,0	3,4	3,7	-5%	16%	8%
Total	**25,1**	**29,3**	**56,3**	**63,6**	**69,3**	**92%**	**13%**	**9%**

*Le total inclut les dépenses de l'OLAI qui transitent par l'article budgétaire « 00.6.33.001 Accueil des DPI » du Haut-Commissariat à la Protection Nationale (HCPN).

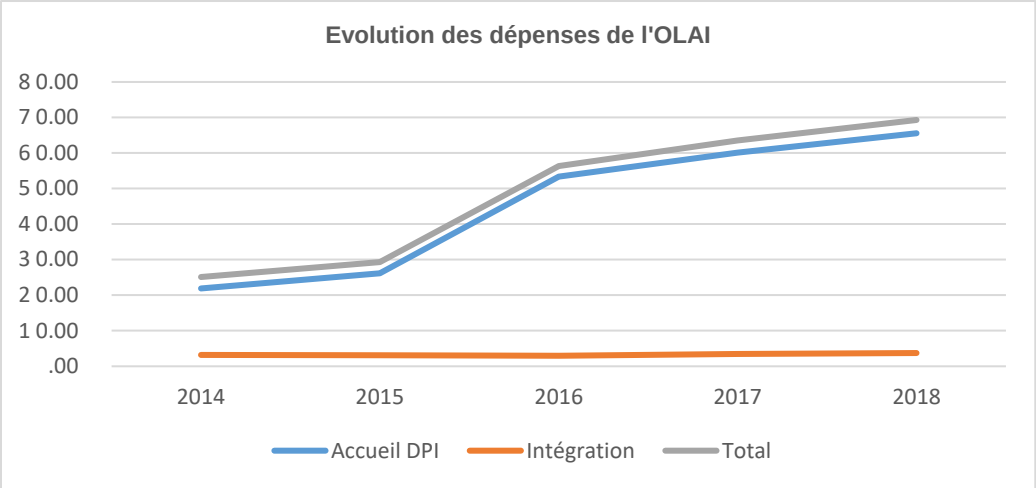

1.7. Volet européen

Les développements politiques au niveau européen et international concernant les domaines de migration, d'intégration et d'accueil sont suivis par la cellule direction de l'OLAI.

Elle assure la coordination de la représentation de l'OLAI dans les divers groupes d'experts et groupes de travail où la migration, l'intégration ou l'accueil sont à l'ordre du jour et suit activement les évolutions et décisions prises.

L'OLAI est représenté dans le Comité directeur du *European Migration Network* (EMN) et est membre du Système d'observation permanent des migrations (SOPEMI) qui se trouve sous l'égide du Groupe de travail sur les migrations de l'OCDE. Chaque année l'OLAI contribue, comme tous les pays membres, au rapport annuel du SOPEMI « Perspectives des migrations internationales » et publie un rapport annuel sur les migrations au Luxembourg.

Dans le domaine de l'intégration, l'OLAI suit le développement du groupe de travail « migration, expulsion et intégration » (JAI – Justice et Affaires Intérieures) et participe aux réunions où le volet intégration est à l'ordre du jour. L'OLAI est également membre du *European Integration Network* (EIN), où chaque Etat membre est représenté par un expert, afin d'échanger sur les bonnes pratiques dans le domaine de l'intégration. L'OLAI participe aussi à divers comités et groupes d'experts dans le domaine de la protection des personnes vulnérables, la diversité et l'anti-discrimination (comme la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance - l'ECRI).

Dans le domaine de l'asile, l'OLAI représente le Luxembourg au sein du réseau des autorités d'accueil (Reception Network) de l'EASO (Bureau européen d'appui en matière d'asile).

L'OLAI suit également la réforme du régime d'asile européen commun et participe activement aux réunions touchant à l'accueil.

1.8. Fonds européen « Asile, Migration et Intégration »

Le Fonds européen « Asile, migration et intégration (AMIF) », créé en 2014, a pour objectif général de contribuer à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement de la politique commune en matière d'asile et d'immigration, dans le plein respect

des droits et principes consacrés dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Le programme national du Luxembourg prévoit un montant de 15,7 mio. Euros pour la mise en œuvre des actions dans le domaine de l'asile, de la migration, de l'intégration et du retour pour la période de 2014-2020.

L'OLAI est l'autorité responsable de la mise en œuvre de l'AMIF et la Direction de l'immigration du ministère des Affaires étrangères et européennes est l'autorité déléguée. L'OLAI est responsable de la gestion de l'ensemble du programme ainsi que de sa mise en œuvre opérationnelle. De plus, l'OLAI est l'interlocuteur de la Commission européenne à laquelle elle transmet tous les rapports, demandes de paiements et autres documents requis justifiant d'une bonne gouvernance du Fonds.

Porteur du projet	Intitulé du projet	Montant cofinancé par l'OLAI	Montant cofinancé par l'AMIF
Fondation Caritas Luxembourg	DPI- Santé mentale	39 862 €	39 862 €
Planning Familial	Parlons Santé	244 165 €	244 165 €
AMCHAM	Empowerment économique des RPT	43 765 €	43 765 €
ASTI	Réussir sa migration	75 211 €	75 211 €
Piratepartei	MALT	54 679 €	54 679 €
CLAE	Insitu Jobs	75 702 €	75 702 €
4 Motion	Peertraining	54 070 €	54 070 €
Multi-learn	Tecpart	48 685 €	48 685 €
MDCI	Outils innovants	19 890 €	19 890 €
Mission de réinstallation	Direction de l'Immigration et l'OLAI	66 666 €	200 000 €

1.9. Conseil national des étrangers (CNE)

Suite aux élections qui se sont tenues en 2017, le nouveau CNE a été constitué le 23 janvier 2018. Il s'est réuni pour la première fois en séance plénière le 28 février 2018 où il s'est constitué en structure déclinée en 6 commissions permanentes et en plusieurs groupes ad hoc.

Au cours de l'année, le CNE a tenu 6 séances plénières.

Le CNE a élaboré en 2018 un avis, un règlement d'ordre intérieur et 2 propositions adressées au Gouvernement par l'intermédiaire du Ministre de la Famille et de l'Intégration.

1.10. Charte de la diversité

En 2018, la *Charte de la Diversité Lëtzebuerg* a accueilli 17 nouveaux signataires. Le nombre d'organisations engagées en faveur de la gestion de la diversité a ainsi été porté à 174.

La quatrième édition du *Diversity Day* a compté plus de 50 actions organisées afin de sensibiliser et rendre visible la richesse de la diversité dans les différentes organisations en 4 ans.

Les interruptions de carrières, l'orientation sexuelle, la gestion des âges et les opportunités et défis liés à la digitalisation figurent parmi les thématiques abordées lors des *Diversity Network* et conférences.

2018 marque aussi la publication de la troisième édition du baromètre « Diversité & Entreprise », qui fait un état des lieux des démarches mises en œuvre par 138 signataires de la *Charte de la Diversité Lëtzebuerg*.

2. Service National d'Action Sociale (SNAS)

La mission principale du SNAS consiste à remplir les obligations découlant du chapitre II de la loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti (loi RMG).

Il élabore notamment les statistiques annuelles relatives aux bénéficiaires des prestations au titre du revenu minimum garanti qui sont présentées sous le point 1. 6 ci-après.

En 2018, le SNAS a contribué à la préparation de la mise en œuvre de la loi modifiée du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale (loi REVIS) dont l'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2019.

2.1. Organisation du SNAS

Dans l'exécution de ses missions, le SNAS comprend au 31 décembre 2018, dix-neuf agents publics (dont six agents à mi-temps et deux agents en service à temps partiel de 75%) et trois collaborateurs bénéficiaires de l'indemnité d'insertion.

Le SNAS - particulièrement en ce qui concerne l'organisation et le suivi des activités d'insertion professionnelle prévues à l'article 10(1) de la loi - est assisté par les services régionaux d'action sociale (SRAS). Ceux-ci ont été créés sur base de l'article 38 de la loi RMG et sont gérés par des organismes gestionnaires privés ou par des offices sociaux communaux. Les droits et devoirs de ces services, dont le nombre est de huit (avec 28,25 postes ETP) sont réglés par convention à passer avec le Gouvernement.

2.2. Exécution des dispositions du chapitre II de la loi RMG

En exécution des dispositions en question, le SNAS assure notamment en son sein:

- **L'accueil des personnes demandant l'indemnité d'insertion**

En 2018, 2031 convocations ont été envoyées aux personnes éligibles pour une indemnité d'insertion pour participer à une réunion d'information au SNAS-Accueil, destinée à les informer de leurs droits et devoirs et à les orienter vers le SRAS compétent ; 478 personnes ont dû être convoquées par lettre recommandée à un deuxième rendez-vous suite au non-respect de la première invitation ; 91 notifications d'annulation ont dû être envoyées, puisque les personnes ne répondaient pas à la convocation par lettre recommandée; s'y ajoutent 108 notifications d'annulation prises suite au non-respect d'un rendez-vous ultérieur auprès du SRAS.

- parmi les participants à la réunion d'information, 69% ont choisi de participer en langue française et 31% ont choisi de participer en langue luxembourgeoise/allemande ;

- pour des cas particuliers, des entretiens individuels sont accordés ; 9 entretiens de ce type ont eu lieu en 2018 ;
- ensuite, 185 requérants, ayant déjà fait l'objet d'une notification d'annulation ou d'un retrait d'une

prestation au titre du RMG, ont été invités en 2018 à un entretien individuel respectivement à une réunion d'information au SNAS avant l'instruction de leur nouvelle demande par le Fonds national de solidarité (FNS) et sur demande de ce dernier ; de ces 185 requérants, 166 se sont présentés au SNAS et 19 étaient absents et ont par conséquent eu une annulation de leur nouvelle demande.

- **L'accueil des personnes bénéficiaires de protection internationale (BPI)**

En application de la nouvelle procédure concertée, retenue en 2016 par le SNAS et l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), le SNAS fait, dans le cadre d'une réunion d'accueil et d'information avec interprétariat en arabe, en farsi ou dans une autre langue en fonction de l'origine des personnes bénéficiant d'une protection internationale, un partage entre les personnes parlant soit l'anglais, soit le français, soit l'allemand et celles qui ne parlent aucune des langues couramment pratiquées au Luxembourg permettant de briguer un emploi sur le marché de l'emploi.

En fonction de leur capacités linguistiques les personnes se voient soit octroyer un contrat d'insertion reprenant l'obligation de collaborer régulièrement avec l'ADEM, soit un contrat d'insertion les obligeant à une collaboration régulière avec le Lëtzebuerger Integratiouns- a Sozialkohäsiounszenter (LISKO) de la Croix-Rouge luxembourgeoise ou avec leservice « Caritas Solidarité et Intégration » de la Fondation Caritas dans le cadre du projet « Neien Ufank ». Toutes les personnes signant un contrat d'insertion du deuxième type doivent participer à des cours de langue française et reçoivent par le SNAS un bon pour participer à un cours de langue française à tarif réduit.

Pour les mois de janvier à décembre 2018, 520 personnes ont participé à une telle réunion, 263 personnes ont signé un contrat avec orientation « LISKO », 58 personnes ont signé un contrat avec orientation « Neien Ufank » et 183 personnes ont signé un contrat reprenant l'orientation vers l'ADEM.

En outre, parmi toutes les personnes invitées à la réunion d'accueil, 16 étaient scolarisées dans une classe « CLIJA » (Classes d'insertion pour jeunes adultes) dans le cadre de la formation des adultes. Ces personnes ont été convoquées dans une réunion d'accueil pour se voir attribuer un agent régional d'action sociale afin d'élaborer un contrat d'insertion individuel.

- **Un SRAS**

Pour ce SRAS, qui assume la même mission que les SRAS conventionnés, le SNAS dispose de 3 ETP ;

- **La coordination et la guidance des SRAS**

À cet effet, le SNAS met à disposition des SRAS un VADEMECUM de directives et affecte trois de ses agents (2 ETP) au pilotage sectoriel régional qui veillent à l'application correcte des directives établies et qui interviennent également si les relations entre le bénéficiaire et l'agent du service régional d'action sociale risquent de devenir conflictuelles.

- **Le suivi des organismes gestionnaires prévus à l'article 13 de la loi RMG :**

afin d'y assurer une guidance professionnelle et un encadrement appropriés ;

- **Le contrôle de la gestion des indemnités d'insertion :**

des saisies et cessions et des remboursements aux entreprises du secteur privé en ce qui concerne la participation aux frais de personnel prévue à l'article 13, alinéa 3 de la loi RMG, confiée à une agence fiduciaire, et le lien avec le FNS qui liquide les montants ;

- **La gestion et l'envoi des convocations de bénéficiaires auprès de SRAS**

Le nombre de telles convocations était de 5549 en 2018 ;

- **L'examen et l'envoi des contrats d'insertion:**

signés en application de l'article 8 de la loi RMG (9904 en 2018), et l'examen des rapports (1132 en 2018) et avenants (6713 en 2018) y relatifs ;

- **Les décisions relevant de l'article 15 de la loi RMG**

En 2018, 1015 avertissements ont été conférés à des personnes ne respectant pas leur contrat d'insertion.

211 fois, le SNAS a dû prendre une décision telle que prévue à l'article 15 (2) de la loi RMG (concernant la perte de l'indemnité d'insertion et de l'allocation complémentaire pendant une durée de 3 mois). Ces décisions ont conduit à 135 retraits de toute prestation RMG.

- **La gestion et l'envoi des notifications légales prévues**

En 2018, le nombre de notifications était de 1646.

2.3.Collaboration avec les services de l'Etat et organismes privés

Le SNAS collabore avec les services de l'Etat et organismes privés, à savoir :

- **Le Fonds national de solidarité (FNS)**

Le Commissaire de Gouvernement à l'action sociale est membre du comité-directeur du FNS.

- **L'Administration du contrôle médical de la sécurité sociale**

En 2018, 314 personnes relevant de la compétence du SNAS ont été convoquées au contrôle médical de la sécurité sociale dont les conclusions ont été les suivantes :

Dispense définitive des activités d'insertion et de l'inscription à l'ADEM	82
Inaptitude transitoire au travail avec réexamen	187
Apte au travail sans réexamen	44
Apte au travail avec réexamen	1
TOTAL	314

S'y ajoutent 24 personnes qui étaient convoquées au contrôle régional étant donné qu'elles se trouvaient en maladie ininterrompue supérieure à 6 semaines. Tous les certificats médicaux étaient justifiés. 4 personnes ont été invitées à se présenter avec tout nouveau certificat médical au contrôle régional. Tous les certificats étaient justifiés.

- **Le Service de santé au travail multisectoriel (STM)**

En 2018, 595 examens de personnes relevant de la compétence du SNAS ont eu lieu auprès d'un médecin STM.

- **Le Conseil arbitral des assurances sociales**

Toute décision prise par le SNAS sur base du chapitre II de la loi RMG est susceptible d'un recours devant les juridictions de la sécurité sociale. En 2018, 17 recours ont été introduits contre les décisions du SNAS.

- **Les organismes offrant des cours de langue à droit d'inscription réduit**

Le SNAS oriente les requérants non seulement vers l'Institut National des Langues, mais également vers des cours de langue organisés par le Service de la Formation des Adultes du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ou par des communes ou associations sans but lucratif ayant obtenu un agrément-label de qualité. Le système d'émission de bons utilisé[9] permet aux requérants de choisir librement l'organisateur du cours.

En 2018, le SNAS a émis 1647 bons pour l'inscription à tarif réduit à un cours de formation d'adulte. Le tableau qui suit indique les formations demandées :

français	luxembourgeois	allemand	anglais	autres
1142	417	31	27	30

- **Le Service d'accompagnement social**

Au cours de l'année 2018, le service d'accompagnement social a effectué l'accompagnement social auprès de 22 bénéficiaires du RMG dans le cadre de l'article 16 de la loi RMG, 3 nouvelles demandes ont été introduites par les SRAS et 3 dossiers ont été clôturés ;

La répartition des clôtures par année d'ouverture est relevée comme suit :

Année d'ouverture	2004	2010	2013	Total
Nombre de dossiers clôturés au courant de l'année 2018	1	1	1	3

Les raisons de ces clôtures se répartissent comme suit :

	Nombre de dossiers clôturés au courant de l'année 2018
Rupture du contact par le client	1
Transfert service tiers	2
TOTAL	3

[9] A savoir, le logiciel GICEA (Gestion Informatisée des Cours en Education des Adultes) mis en place par le MENJE.

Au 31.12.2018, 19 dossiers d'accompagnement social dans le cadre de l'article 16 restent actifs, ce qui représente 2,3 % de la totalité des dossiers actifs au Service d'accompagnement social.

Le nombre de dossiers actifs est en constante diminution depuis 2012.

- **L'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM)**

L'échange de données entre l'ADEM et le SNAS, portant sur le statut des bénéficiaires non dispensés de présentation aux bureaux de placement de l'ADEM a été maintenu à titre mensuel ;

Afin d'éviter des aides étatiques doubles, le SNAS a communiqué régulièrement à l'ADEM les données relatives aux participations financières accordées à des employeurs en application de l'article 13, alinéa 3 de la loi RMG ;

Afin d'optimiser la gestion des dossiers de bénéficiaires du RMG relevant de la compétence du SNAS et de l'ADEM, d'éviter des doubles emplois et d'utiliser de manière efficiente les ressources humaines disponibles des deux côtés, le SNAS et l'ADEM ont collaboré en 2018 au niveau des agences ADEM de Wasserbillig, Dudelange et Differdange sur base de la stratégie de départage des dossiers développés en 2015 dans le cadre d'un projet-pilote. Dans le cadre des préparations de la mise en œuvre de la loi REVIS, des critères de partage ont été appliqués pour l'ensemble des bénéficiaires.

- **L'a.s.b.l. Inter-Actions**

Au courant de l'année 2018, 28 personnes bénéficiaires du RMG (dont 14 hommes et 14 femmes) ont participé à un des trois ateliers socio-professionnels organisés par le SNAS en collaboration avec « Inter-Actions ».

- **L'a.s.b.l. « Centre d'Orientation Socio-Professionnelle » (COSP)**

Au courant de 2018, le COSP a organisé 31 projets avec un total de 594 participants y inclus 53 bénéficiaires RMG dont 11 projets avec 8 bénéficiaires RMG sur le site de Lintgen, 10 projets avec 24 bénéficiaires RMG sur le site de Bastendorf et 10 projets avec 21 bénéficiaires RMG sur le site de Differdange.

2.4. Relations internationales

Un fonctionnaire du SNAS est membre (suppléant) du comité du « Programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale » (EaSI) qui vise à contribuer à la mise en œuvre d'Europe 2020, y compris de ses principaux objectifs, de ses lignes directrices intégrées et de ses initiatives phares, en fournissant une aide financière pour atteindre les buts de l'Union européenne en matière de promotion d'un niveau élevé d'emplois durables et de qualité, de garantie d'une protection sociale adéquate et correcte, de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté et d'amélioration des conditions de travail et qui complète le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM).

2.5.Statistiques administratives

Les statistiques qui suivent reflètent l'état des données encodées dans la base de données du SNAS au 31 décembre 2018.

- **Nombre et composition des ménages bénéficiaires du RMG**

Dans la banque de données du SNAS, on peut distinguer entre les ménages:

- ne touchant pas d'allocation complémentaire RMG, mais bénéficiant d'une indemnité d'insertion ;
- ne touchant pas d'allocation complémentaire RMG, mais bénéficiant d'un contrat subsidié suivant article 13, alinéa 3 ;
- bénéficiant d'une allocation complémentaire RMG, assortie, le cas échéant, d'une indemnité d'insertion ou d'un contrat subsidié.

TABLEAU 1. Données générales

	MENAGES	MEMBRES		
		FEMMES	HOMMES	TOTAL
Ménages bénéficiant exclusivement de l'indemnité d'insertion	544	214	330	544
Ménages bénéficiant exclusivement d'un contrat subsidié (suiv. Art. 13.3)	276	156	120	276
Ménages bénéficiant de l'allocation complémentaire, assortie ou non d'une autre prestation RMG	9496	11149	9432	20581
TOTAL	10316	11519	9882	21401

Fichiers SNAS du 31.12.2018

Les situations concernant la composition des ménages n'ont guère changé au courant des années passées. On constate toujours une nette prépondérance des ménages à une personne seule (55% des ménages), qui restent surreprésentés par rapport à leur part dans la population générale. En deuxième position, bien que nettement moins nombreuses, suivent les ménages à deux adultes avec un ou plusieurs enfants (21%), suivi des familles monoparentales (12%). En général, les ménages avec enfants représentent un tiers des communautés domestiques bénéficiaires.

- **Age des membres des ménages bénéficiaires du RMG**

TABLEAU 2. Age des membres

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Agés de <18 ans	3450	30.0%	2891	29.3%	6341	29.6%
Agés de 18-24 ans	791	6.9%	710	7.2%	1501	7.0%
Agés de 25-29 ans	623	5.4%	563	5.7%	1186	5.5%
Agés de 30-34 ans	739	6.4%	631	6.4%	1370	6.4%
Agés de 35-39 ans	877	7.6%	747	7.6%	1624	7.6%
Agés de 40-44 ans	912	7.9%	761	7.7%	1673	7.8%
Agés de 45-49 ans	834	7.2%	776	7.9%	1610	7.5%
Agés de 50-54 ans	864	7.5%	803	8.1%	1667	7.8%
Agés de 55-59 ans	694	6.0%	719	7.3%	1413	6.6%
Agés de >=60 ans	1735	15.1%	1281	13.0%	3016	14.1%
TOTAL	11519	100.0%	9882	100.0%	21401	100.0%

Fichiers SNAS du 31.12.2018

On continue à observer une forte surreprésentation des membres âgés de moins de 18 ans par rapport à la population générale.

- **Situation des membres par rapport à l'ADEM**

Le tableau qui suit donne le relevé des membres des ménages bénéficiaires suivant la condition de disponibilité pour le marché de l'emploi.

8 % des membres bénéficiaires étaient dispensés en raison de leur âge élevé et 34 % des membres étaient en âge scolaire. Parmi les derniers figurent les bénéficiaires mineurs, pour lesquels la loi ne prévoit pas de condition de disponibilité pour le marché de l'emploi et les jeunes majeurs qui sont encore bénéficiaires des prestations familiales.

La catégorie « *en instance / en suspens* » concerne notamment les bénéficiaires récents, dont les dossiers sont en voie d'instruction ou bien ceux dont la situation a changé et une procédure d'évaluation est en cours. Y sont compris 236 bénéficiaires de protection internationale (BPI) en attente de convocation aux réunions spécifiques pour BPI (cf. point 2.2) au SNAS.

Dans la catégorie « *incapacité permanente ou transitoire* », sont regroupées les dispenses accordées par le médecin du contrôle médical, les dispenses permanentes sur base d'une situation d'invalidité, les dispenses transitoires pour raisons diverses et les hospitalisations.

Concernant la catégorie « *Dispense pour dépassement plafond* », il s'agit de bénéficiaires dispensés du fait qu'un membre de leur ménage a déjà une activité d'insertion professionnelle ou un emploi à plein-temps et qui, avec une activité supplémentaire, dépasseraient le plafond des taux RMG prévus. Il y a toujours une nette différence entre les genres, étant donné que seulement 139 hommes sont touchés par cette disposition, alors que les femmes touchées sont au nombre de 759.

La catégorie « Projet pilote - partage ADEM » concerne les personnes qui évoluent dans la compétence exclusive du SNAS, sur base d'une concertation ADEM-SNAS dans le cadre du projet pilote mis en œuvre dans les agences ADEM de Wasserbillig, Dudelange et Differdange (cf. point 2.3). Fin 2018, ce principe de partage a été appliqué à l'ensemble des bénéficiaires, dans le cadre de la préparation de la mise en œuvre de la loi REVIS.

Concernant le motif de dispense libellé « BPI – collaboration ONG », il est applicable aux BPI qui n'ont pas les compétences (linguistiques) pour pouvoir bénéficier de l'offre de l'ADEM en matière d'aide à l'insertion professionnelle, et qui sont orientés vers le centre luxembourgeois pour l'intégration et la cohésion sociale (LISKO) ou vers le projet « Neien Ufank », deux institutions qui soutiennent les personnes ayant obtenu le statut de réfugié à s'intégrer au mieux dans la société luxembourgeoise (cf. point 2.2).

TABLEAU 3. Dispense de l'ADEM (Fichiers SNAS du 31.12.2018)

	FEMMES		**HOMMES**		**TOTAL**	
Non dispensés ADEM	857	*7.4%*	768	*7.8%*	1625	*7.6%*
DISPENSES POUR:						
Age élevé du bénéficiaire	1075	*9.3%*	629	*6.4%*	1704	*8.0%*
Enfants en âge scolaire	3890	*33.8%*	3305	*33.4%*	7195	*33.6%*
Incapacité permanente ou transitoire	901	*7.8%*	879	*8.9%*	1780	*8.3%*
Travailleur handicapé	77	*0.7%*	105	*1.1%*	182	*0.9%*
Bénéficiaire RPGH	261	*2.3%*	332	*3.4%*	593	*2.8%*
Enfants à élever/personne à soigner	12	*0.1%*	0	*0.0%*	12	*0.1%*

En instance / en suspens	275	*2.4%*	302	*3.1%*	577	*2.7%*
Occupation professionnelle	495	*4.3%*	1181	*12.0%*	1676	*7.8%*
Membres non bénéficiaires	491	*4.3%*	526	*5.3%*	1017	*4.8%*
Dispenses pour dépassement plafond	759	*6.6%*	139	*1.4%*	898	*4.2%*
Projet pilote - partage ADEM	2106	*18.3%*	1397	*14.1%*	3503	*16.4%*
BPI – collaboration ONG	310	*2.7%*	313	*3.2%*	623	*2.9%*
Formation	10	*0.1%*	6	*0.1%*	16	*0.1%*
TOTAUX	11519	*100.0%*	9882	*100.0%*	21401	*100.0%*

- **Situation des membres par rapport aux activités d'insertion professionnelle**

Le nombre de personnes dispensées des conditions de l'article 10 (activités d'insertion professionnelle, AIP) est différent de celui des personnes dispensées de l'ADEM. En effet, l'inaptitude pour le marché de l'emploi, dont les exigences sont élevées, ne signifie pas nécessairement qu'un bénéficiaire soit incapable de fournir un travail d'utilité collective adapté à ses capacités. La préparation du partage de compétence dans le cadre de la loi REVIS a également contribué à une réévaluation de ces dispenses.

TABLEAU 4. Dispense des activités d'insertion professionnelle

	FEMMES		**HOMMES**		**TOTAL**	
Non dispensés AIP	861	*7.5%*	995	*10.1%*	1856	*8.7%*
DISPENSES POUR:						
Age élevé du bénéficiaire	1076	*9.3%*	630	*6.4%*	1706	*8.0%*
Enfants en âge scolaire	3890	*33.8%*	3306	*33.5%*	7196	*33.6%*
Incapacité permanente ou transitoire	1587	*13.8%*	1265	*12.8%*	2852	*13.3%*
Travailleur handicapé	30	*0.3%*	26	*0.3%*	56	*0.3%*
Bénéficiaire RPGH	261	*2.3%*	332	*3.4%*	593	*2.8%*
Enfants à élever/personne à soigner	195	*1.7%*	12	*0.1%*	207	*1.0%*
En instance / en suspens	428	*3.7%*	429	*4.3%*	857	*4.0%*
Occupation professionnelle	595	*5.2%*	1203	*12.2%*	1798	*8.4%*
Membres non bénéficiaires	491	*4.3%*	526	*5.3%*	1017	*4.8%*
Dispenses pour dépassement plafond	951	*8.3%*	178	*1.8%*	1129	*5.3%*
Projet pilote « partage Adem »	719	*6.2%*	596	*6.0%*	1315	*6.1%*
BPI – collaboration ONG	314	*2.7%*	315	*3.2%*	629	*2.9%*
Formation	121	*1.1%*	69	*0.7%*	190	*0.9%*
TOTAUX	11519	*100.0%*	9882	*100.0%*	21401	*100.0%*

Fichiers SNAS du 31.12.2018

Les définitions des catégories de dispensés reprises dans le tableau ci-devant sont plus ou moins les mêmes que celles données pour le tableau précédent. Les résultats sont également comparables.

Le nombre de personnes bénéficiaires du RMG non dispensées des activités d'insertion professionnelles reste à un niveau élevé.

En ce qui concerne le nombre important de bénéficiaires dispensés pour occupation professionnelle, il s'agit de personnes qui ont un emploi ne permettant pas d'activité d'insertion supplémentaire, et

pour lesquelles le revenu du ménage dont ils font partie est inférieur au revenu minimum garanti à ce ménage.

La catégorie libellée « Projet pilote - partage ADEM » concerne les personnes qui sont dispensées de la participation aux AIP parce qu'elles évoluent dans la compétence exclusive de l'ADEM, sur base d'une concertation ADEM-SNAS dans le cadre du projet pilote mis en œuvre dans les agences ADEM de Wasserbillig, Dudelange et Differdange (cf. point 1.3). Fin 2018, ce principe de partage a été appliqué à l'ensemble des bénéficiaires, dans le cadre de la préparation de la mise en œuvre de la loi REVIS, et un nombre plus élevé de bénéficiaires a été orienté exclusivement vers la compétence exclusive de l'ADEM.

L'article 14 de la loi prévoit des dispenses pour les bénéficiaires qui élèvent un enfant ou qui soignent une personne atteinte d'une infirmité grave, nécessitant l'aide constante d'une tierce personne. En ce qui concerne les dispenses accordées pour garde d'enfants, leur nombre a diminué considérablement depuis l'instauration du « Chèque-Service Accueil » en 2009, mais la différence très nette entre hommes et femmes persiste. Une analyse plus approfondie des caractéristiques des ménages de ces femmes fait ressortir un pourcentage très élevé de femmes vivant seules avec leurs enfants.

TABLEAU 5. Caractéristiques des ménages de femmes dispensées pour garde d'enfants

Femmes vivant seules avec leur(s) enfant(s)	51	53,1%
Femmes vivant en couple avec leur(s) enfant(s)	45	46,9%
TOTAL	84	100,0%

Fichiers SNAS du 31.12.2018

- **Activités d'insertion professionnelle en cours au 31.12.2018**

Concernant les différents types d'activités, il y a lieu de faire les remarques suivantes:

- sur le moyen terme, l'augmentation du nombre d'activités est surtout due aux affectations à des travaux d'utilité collective, dont le nombre a doublé endéans 10 ans, alors que les stages en entreprise sont en forte diminution;
- aucun stage en entreprise n'était en cours en décembre 2018, les stages ayant pris fin dans le cadre de la préparation de la mise en œuvre de la loi REVIS ;
- le nombre de contrats avec participation financière conformément à l'article 13, alinéa 3 de la loi RMG, résultant le plus souvent de stages en entreprise auprès de la même société a fortement augmenté, suite aux stages en entreprise qui ont pris fin, et dû au fait que la participation financière précitée, abolie dans le cadre du dispositif REVIS, ne peut plus être accordée à partir de 2019.

TABLEAU 6. Activités en cours

	FEMMES		**HOMMES**		**TOTAL**	
Affectations temporaires indemnisées	568	33.9%	692	41.3%	1260	75.1%
Stages en entreprise	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Contrats subsidiés suivant article 13,3	231	13.8%	186	11.1%	417	24.9%
TOTAL	799	47.6%	878	52.4%	1677	100.0%

Fichiers SNAS du 31.12.2018

- **Participation aux activités des personnes non dispensées**

En ce qui concerne les personnes soumises à l'obligation d'être disponibles pour les activités d'insertion professionnelle, leur nombre s'élevait à 1856, dont 686 étaient inscrites à l'ADEM. Ce taux est en forte diminution par rapport à 2017, étant donné que dans le cadre de la préparation du partage de compétence avec l'ADEM, un nombre plus élevé de personnes a été dispensé de l'obligation de recherche d'emploi. 1260 personnes participaient aux activités d'insertion, ce qui correspond à un taux de participation de 68% des bénéficiaires concernés.

TABLEAU 7. Participation des non dispensés des AIP

	Non dispensés des activités	Inscrits ADEM	Taux d'inscription	Participation aux activités	Taux de participation
Femmes	861	285	33.1%	568	66.0%
Hommes	995	401	40.3%	692	69.5%
TOTAL	1856	686	37.0%	1260	67.9%

Fichiers SNAS du 31.12.2018

- **Résultats annuels des activités en 2018**

Le tableau qui suit donne un résumé du nombre de mesures venues à terme et des mesures nouvellement réalisées au courant de l'année 2018. Le nombre de bénéficiaires d'une indemnité d'insertion a diminué de 20% depuis fin 2017. Cette régression substantielle est due au fait que les stages en entreprise ont pris fin vers la fin de 2018 et n'ont pas été renouvelés, étant donné que ce type d'activité n'est plus prévue par la loi REVIS. Une partie des personnes concernées profitera désormais de dispositions de l'article 13 alinéa 3 de la loi RMG, le nombre de contrats subsidiés ayant augmenté de 52% depuis fin 2017.

TABLEAU 8. Résultats annuels

Type de mesure indemnisée	En cours 12/2017	Echues en 2018	Nouvelles en 2018	En cours 12/2018
Affectations temporaires indemnisées	1346	1086	1000	1260
Stages en entreprise	229	458	229	0
Contrats subsidiés suivant article 13,3	275	107	249	417
TOTAL	1850	1651	1478	1677

Fichiers SNAS du 31.12.2018

Concernant les dépenses engendrées par les activités d'insertion et les participations au titre de l'article 13, alinéa 3, le tableau suivant en donne quelques détails, communiqués au SNAS par la fiduciaire chargée du calcul des différentes prestations. Suite à la dernière réforme fiscale, introduisant des nouveaux montants pour le crédit d'impôt salarié et le crédit d'impôt monoparental, le total des crédits d'impôt est plus élevé que l'impôt retenu, c'est pour cette raison que le montant relatif aux impôts repris ci-après est négatif.

TABLEAU 9. Dépenses annuelles

	Total en €
Net viré	25.329.769,00
Cotisations bénéficiaires	2.248.095,19
Impôts	-178.697,61
Brut	**27.399.166,58**
Part patronale	3.668.698,78
a) Total indemnités	**31.067.865,36**
b) Participations art 13.3	6.690.085,68
TOTAL	**37.757.951,04**

Chiffres préliminaires 2018 fournis par la fiduciaire en charge

a) Dépenses mois 01-12 b) Dépenses mois 01-11

- **Les raisons d'expiration des AIP venues à terme au courant de 2018**

Vu le caractère temporaire des activités, les changements sont très fréquents en cours d'année. Ce fait est bien illustré par le nombre important d'activités qui ont pris fin au courant de l'année 2018.

L'analyse des raisons pour lesquelles elles ont pris fin, donne aussi une idée des suites réservées aux activités d'insertion, notamment s'il y a eu un changement de mesure ou si une insertion sur le premier marché de l'emploi a pu être réalisée.

TABLEAU 10. Fréquence et raisons d'expiration des activités indemnisées

Cause Fin	**Affectations indemnisées**		**Stages en entreprise**		**TOTAUX**		**TOTAUX**	
	F	H	F	H	FEMMES		HOMMES	
Autre mesure	154	161	19	10	173	23.2%	171	21.5%
Dispense	59	73	4	4	63	8.4%	77	9.7%
Fin 52 semaines	0	2	0	0	0	0.0%	2	0.3%
Fin de droit	8	20	2	5	10	1.3%	25	3.1%
Rupture/Suspens	11	34	2	2	13	1.7%	36	4.5%
Reprise FNS	191	207	88	81	279	37.3%	288	36.1%
Insertion prof.	49	83	17	17	66	8.8%	100	12.5%
Contrat subsidié	22	12	121	86	143	19.1%	98	12.3%
TOTAL / sexe	494	592	253	205	747	100.0%	797	100.0%
TOTAL	1086		458		1544			

Fichiers SNAS du 31.12.2018

L'analyse des fins de mesure des affectations temporaires indemnisées et des stages en entreprise fait ressortir que 241 mesures se terminaient par un contrat subsidié. La forte augmentation par rapport à 2017 s'explique par le caractère éphémère de la disposition en question, étant donné que la loi REVIS ne prévoit plus cette participation financière pour de nouveaux dossiers à partir de 2019. En ajoutant les « insertions professionnelles », qui correspondent aux embauches sans participation financière accordée par le SNAS, on constate que dans l'ensemble 26% des mesures étaient suivies d'un contrat de travail (17% en 2017). Le taux important de « reprises », indiquant en général des fins d'activité

suite à la fin d'une convention, sans qu'une nouvelle affectation n'ait pu être organisée, témoigne cependant d'une certaine réticence des organismes d'affectation d'engager une personne suite à son activité d'insertion.

- **Nouvelles demandes**

Les nouvelles demandes sont normalement transmises au SNAS par le FNS, dès qu'elles sont réputées faites conformément aux dispositions de l'article 3 du règlement grand-ducal du 16 janvier 2001 fixant les modalités d'application de la loi RMG.

Le tableau ci-après donne le résumé des nouvelles demandes parvenues au SNAS, à savoir le nombre brut des ménages et des membres suivant la date de la demande (colonne 1-3) et le nombre des ayants droits par catégories d'âge (colonnes 4-7).

En 2018, 2204 ménages, comprenant 4420 membres, ont introduit une demande en obtention d'une indemnité d'insertion au SNAS. Après déduction des doublons, des dispensés, des refusés et des non ayants droit d'office, ils restaient 3856 personnes à considérer, dont 1197 furent dispensées pour raison d'âge (cf. colonnes <18 et >65).

TABLEAU 11. Répartition des nouvelles demandes par mois

MOIS	**Ménages**	**Membres**		**Nombre de membres à considérer[10]**			
				<18	**18-65**	**>65**	**Total**
	TOT	F	H	TOT	TOT	TOT	TOT
Janvier	254	260	238	142	322	6	470
Février	239	210	222	78	283	9	370
Mars	249	254	215	135	286	13	434
Avril	177	149	179	79	211	5	295
Mai	220	239	206	117	272	6	395
Juin	207	222	220	124	247	5	376
Juillet	232	261	218	120	283	2	405
Août	222	225	231	115	269	5	389
Septembre	138	145	142	80	180	4	264
Octobre	167	228	184	118	236	8	362
Novembre	85	80	59	21	59	1	81
Décembre	14	17	16	4	11	0	15
TOTAL	**2204**	**2290**	**2130**	**1133**	**2659**	**64**	**3856**

Fichiers SNAS du 31.12.2018

[10] ont été déduits les membres dispensés, refusés et les non ayants droit d'office.

TABLEAU 12. Convocations à la réunion d'information au SNAS

	TOTAL
Janvier	189
Février	133
Mars	152
Avril	152
Mai	210
Juin	236
Juillet	247
Août	237
Septembre	159
Octobre	88
Novembre	127
Décembre	101
TOTAL	2031

Fichiers SNAS du 31.12.2018

Le tableau ci-avant montre le nombre de bénéficiaires effectivement convoqués à une réunion d'information au service accueil du SNAS.

VII. Etablissements publics

1. *La Caisse pour l'avenir des enfants (CAE)*

1.1. Le Conseil d'administration de la CAE

Le Conseil d'administration[1] se compose du président de la CAE, des représentants des syndicats les plus représentatifs sur le plan national (CGFP, LCGB et OGBL), des représentants des chambres professionnelles patronales (Chambre de l'Agriculture, Chambre de Commerce et Chambre des Métiers) et d'un représentant des professions libérales.

En 2018, le Conseil d'administration a siégé à 8 reprises et a tranché sur quelque 530 dossiers, contre 550 en 2017 et 770 dossiers en 2016.

A côté des missions qui lui sont réservées par la loi et le règlement, le Conseil s'est penché en février 2018 sur l'accessibilité du public à travers le site internet www.cae.lu et les consultations y effectuées. Par ailleurs, en juillet 2018, le Conseil d'administration a donné son feu vert à un projet visant - à partir de 2019 - la réalisation d'une série de mesures permettant une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle des collaborateurs de la Caisse.

1.2. L'effectif de la CAE

En 2018, le nombre de postes à plein temps s'élève à 125, auxquels s'ajoutent 5 agents engagés sous le statut du travailleur handicapé et des remplaçants temporaires. L'effectif physique de la CAE s'élève actuellement à 132 agents.

1.3. Le travail dans les différentes directions et départements de la CAE

Pour la Direction du Traitement des Prestations, l'année 2018 peut être considérée comme une année de consolidation qui a servie à introduire une certaine routine dans l'application des nouvelles procédures mises en place suite aux réformes sur les prestations familiales et le congé parental de 2016 ainsi que dans l'utilisation des nouvelles applications entrées en service en 2016 et 2017. Ces nouveautés techniques et procédurales ont permis d'atteindre une bonne vitesse de traitement des dossiers si bien que tous les retards ont pu être absorbés. De plus, le surplus de travail généré traditionnellement en janvier et en juillet à cause du paiement du complément différentiel biannuel a pu être géré de manière satisfaisante et le délai d'attente pour le traitement d'un dossier n'a que rarement dépassé les trois semaines.

[1] suite à l'entrée en vigueur de la loi du 9 août 2018 modifiant certaines dispositions du Code de la sécurité sociale (titre abrégé : « Gouvernance des institutions de sécurité sociale »), l'ancienne dénomination du comité-directeur a été changée en celle de conseil d'administration.

Si la vitesse de traitement des dossiers a nettement pu être améliorée, le paiement biannuel des compléments différentiels et la surcharge de travail que ce dernier génère n'est pas satisfaisante ni

pour le client, ni pour la gestion des ressources en personnel. C'est la raison pour laquelle la caisse entamera à partir de 2019 des réflexions et mesures nécessaires pour permettre un paiement mensuel des compléments différentiels; projet d'envergure puisque pour chaque dossier transfrontalier, l'intervention d'une caisse étrangère est nécessaire.

Afin d'améliorer et d'accélérer encore la gestion des dossiers transfrontaliers la CAE, en collaboration avec le CISS a lancé un projet visant à permettre aux caisses françaises et allemandes d'accéder à certaines informations du programme PF2. Grâce à cet accès hautement sécurisé, un grand nombre de courriers et d'appels téléphoniques entre caisses devra devenir superflu. Il est évident que ce projet ne sera pas uniquement bénéfique à la CAE et aux caisses étrangères, mais les allocataires pourront aussi se réjouir du fait qu'ils soient moins sollicités pour apporter eux-mêmes les différentes pièces encore nécessaires pour compléter leurs dossiers.

Ensuite, dans un souci de développer sa politique d'information auprès du public, la CAE a demandé une évaluation de son site internet par le CTIE. Les tests utilisateurs effectués en janvier ont permis de relever des failles qui ont toutes pu être redressées en mars.

Au niveau de la Direction des Ressources, le département Ressources humaines a poursuivi ses objectifs en matière de recrutement et a appliqué des tests de personnalité et de raisonnement logique pour mieux détecter l'adéquation du candidat au poste. La formation et l'intégration des nouveaux agents, ainsi que la formation continue resteront les priorités du département. Un livret d'accueil a été élaboré et le suivi des stagiaires a été amélioré.

L'optimisation de l'organisation interne constitue une préoccupation constante du département. La mobilité interne a fortement évolué. Le département Ressources humaines a mis en œuvre une planification prévisionnelle des effectifs et veille à répartir les ressources disponibles sur les différentes équipes et départements afin de garantir un bon déroulement de l'activité.

Les programmes de gestion ont été adaptés lors de la mise en œuvre de la réforme de la Fonction publique, une refonte des descriptions de poste a été effectuée. Une version coordonnée du statut du personnel a été rédigée. Une étude « Conciliation vie professionnelle/vie privée » a été lancée et des mesures retenues seront implémentées au cours de 2019. Au 1ier octobre 2018, la CAE a introduit le compte épargne-temps qui constitue un avantage considérable et une flexibilité accrue pour les agents.

Le département Comptabilité a réussi par le biais de la réforme de 2016 à simplifier son mode de financement. Le programme comptable a été intégré à PF2 et un outil d'administration de gestion automatique des extraits bancaires a été développé qui a également contribué à une économie de travail. En outre le Datawarehouse permet d'avoir une meilleure prévision des dépenses et d'optimiser la gestion de la trésorerie.

Le Service recouvrement a perfectionné l'application de la gestion des indus en PF2. Un ensemble de règles de gestion pour les dossiers « historiques » a été soumis au Conseil d'administration et bon nombre de dossiers historiques ont pu être clôturés conformément aux règles retenues. Le service a également affiné les méthodes de poursuites et peut émettre des contraintes. Le volet juridique de l'hypothèque occulte a été analysé et l'intégration informatique avec la gestion des indus a été réalisée.

La Direction Maîtrise des Prestations a poursuivi ses efforts afin de répondre aux besoins émanant des autres directions de la CAE et de mettre à disposition des agents des outils de travail performants et

des procédures de travail exhaustives. Parallèlement, elle a continuellement contrôlé le respect des procédures et le bien-fondé des paiements effectués.

Le département Maîtrise d'ouvrage et Service center a prioritairement poursuivi le développement de la nouvelle application PF2 et ce en étroite collaboration avec le Centre informatique de la Sécurité sociale et avec le soutien d'une consultance externe (Eurogroup consulting).

Après la mise en production en 2014 du module dédié à la gestion des primes, le module dédié à la gestion du congé parental a été mis en place fin 2016 et ce parallèlement avec la réforme du congé parental qui a flexibilisé les formes éligibles et modifié les modalités du calcul de l'indemnité versée.

En 2018, le projet PF2 proprement dit est arrivé à terme avec la mise à disposition d'une application métier centrale gérant tous types de dossiers et tous les paiements y afférents. La mise en place de cette application unique facilite la gestion quotidienne des quelques 150.000 dossiers en cours, augmente la réactivité de la CAE avec la possibilité d'effectuer des paiements hebdomadairement (alors que cela n'était possible que mensuellement au préalable) et permet des contrôles continus nettement plus complets et exhaustifs, réduisant ainsi les risques d'erreur et de malversations.

Le Service center a continué à remplir son rôle d'intermédiaire de prédilection au sein de la CAE avec le volet « service center relations internes » qui reste un instrument précieux d'aide et de soutien au travail des agents de traitement. Le volet « service center relations externes », qui est l'interlocuteur privilégié pour les administrations, les offices sociaux et les caisses ou institutions étrangères, a été affecté début 2018 au département Front office et ce dans une logique de regroupement de tous les contacts avec l'extérieur au sein d'une même unité de la CAE. La Cellule de renforts a pour sa part rempli un rôle de support aux agents de traitement et a notamment assuré des tâches récurrentes pour l'ensemble de la CAE, telles que la mise à jour des données au niveau du Répertoire national des personnes physiques ou l'établissement d'attestations.

Au sein du département Contrôle, un effort continu a été fourni afin de réaliser des contrôles efficaces destinés à garantir l'exactitude des dossiers et le bien-fondé des prestations versées. La nouvelle application PF2 assure des contrôles automatiques continus nettement plus poussés que par le passé, garantissant une réactivité immédiate en cas d'apparition d'anomalies dans le cadre d'un dossier. Par ailleurs, le recours systématique à des bases de données et une étroite collaboration avec d'autres administrations luxembourgeoises dont notamment le Centre d'affiliation, le FNS, l'ADEM et les services de Police ont permis d'élargir le périmètre des contrôles et de limiter la problématique des paiements indus. Des contacts privilégiés ont également été mis en place avec des organismes étrangers des pays limitrophes. Finalement, le volet Contrôle externe a continué son essor avec plus de 60 enquêtes externes diligentées et réalisées en 2018 suite à des soupçons d'irrégularités.

Le département Méthodes de travail a continué ses efforts en matière de soutien aux agents de traitement via la communication de notes de services spécifiques et la mise à disposition de lettres types. Début 2018, des travaux ont été entamés dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle plateforme méthodologique regroupant toutes les instructions métier. Disponible sous une première version provisoire, cette plateforme est censée migrer vers un intranet spécifique offrant une flexibilité accrue et des possibilités de recherche approfondies. Un projet dans ce sens a été entamé avec le CTIE en juillet 2018.

Un autre projet méthodologique d'envergure est l'édition électronique de courriers via l'output management system (OMS). Celui a également connu une avancée considérable en 2018 permettant une communication standardisée plus rapide et plus ciblée. Parmi les nouveaux courriers automatiques issus directement de l'application PF2 on retrouve outre les lettres de droit relatives aux primes, le décompte individuel détaillant tous les paiements effectués en faveur d'un attributaire,

l'attestation de droit et l'attestation de paiement relatives à l'allocation familiale ou encore la confirmation de congé parental.

En 2018, la Direction de la Coordination informatique (DCI) s'est principalement consacrée aux activités d'exploitation et de maintenance corrective et évolutive des applications CAE.

La mise en production du module « prestations familiales » de l'application PF2 a requis l'adaptation du système de gestion du recouvrement (développement interne) aux spécificités de l'application PF2 en matière de gestion des indus. Le nouveau mode de calcul du complément différentiel (par bénéficiaire) implémenté dans PF2, a induit une évolution des échanges de données existants avec les CAF françaises en ce sens. Ce projet a été l'occasion – côté français - d'abandonner une solution réalisée en local, présentant un certain nombre de risques pour la CAE, en faveur d'un développement au niveau national, bien plus stable et pérenne. D'un autre côté, les besoins engendrés par le projet PF2 en matière d'éditique, ont permis à la DCI d'étoffer son offre en matière de production documentaire au moyen de l'OMS (Output Management System). Finalement, la mise en production du module « prestations familiales » a abouti à la mise hors service de l'application CDI (ancien système de gestion du complément différentiel) en septembre 2018.

En matière de GED, la CAE est désormais autonome et n'aura pas recours à un consultant externe que de manière ponctuelle. Le projet de développement d'un nouveau client GED basé sur celui du CISS (SEDRIC) a quant à lui bien avancé. Son déploiement est planifié pour le 4ème trimestre 2018.

Le projet de migration du système d'archivage de la CAE vers les serveurs de fichiers CISS est en cours. A terme ceci permettra de décommissionner un des derniers systèmes faisant partie de l'infrastructure informatique de la CAE.

Dans le cadre du développement de l'offre de services en ligne de la CAE, la DCI a mené en partenariat avec le CISS et le CTIE un projet visant la mise en place de l'e-delivery (envoi de documents) ainsi qu'une démarche de modification des coordonnées bancaires pour les risques « prestations familiales » ainsi que « congé parental ».

Avec l'arrivée du RGPD en mai 2018, la CAE a pris le choix de désigner un délégué à la protection des données (DPO) en interne. Un prestataire externe a été mandaté afin de réaliser une analyse des écarts RGPD. Cette analyse a permis de déboucher sur un catalogue d'actions/projets de mise en conformité avec le règlement, dont le DPO a été chargé. Dans ce contexte il convient de souligner que la CAE est membre du groupe de travail RGPD inter-ISS ayant pour but de définir et respecter une approche commune en matière de protection des données.

1.4. La CAE en chiffres

En 2018, le montant du volume global payé par la CAE (prestations familiales et indemnités de congé parental) atteint 1.219.112.479,17 € contre 1.159.960.531,73 € en 2017. Cette hausse s'explique principalement par le congé parental.

- **L'allocation familiale**

Au 31 décembre 2018, 114.320 familles avec 193.106 enfants ont bénéficié du montant complet des allocations familiales, contre 112.472 familles avec 190.261 enfants au 31 décembre 2017.
La progression du nombre moyen annuel des familles bénéficiaires des allocations familiales se chiffre en 2018 à +1,79% contre +1,21% en 2017. Le nombre moyen annuel d'enfants bénéficiaires augmente de +1,56% en 2018 contre +1,80% en 2017.

Rang de l'enfant	2016	Différence	2017	Différence	2018
1er enfant	110.036	+2.436	112.472	+1.848	114.320
2e enfant	56.828	+933	57.761	+927	58.688
3e enfant	15.746	+26	15.772	-13	15.759
4e enfant	3.369	-62	3.307	+60	3.367
5e enfant et plus	919	+30	949	+23	972
Total des enfants	186.898	+3.363	190.261	+2.845	193.106

La composition des familles attributaires au 31 décembre 2018 et les variations par rapport aux exercices 2017 et 2016 se présentent comme suit :

Familles avec	2016	Différence	2017	Différence	2018
1 enfant	53.208	+1.503	54.711	+921	55.632
2 enfants	41.082	+907	41.989	+940	42.929
3 enfants	12.377	+88	12.465	-73	12.392
4 enfants	2.685	-76	2.609	+33	2.642
5 enfants et plus	684	+14	698	+27	725
Total des familles	110.036	+2.436	112.472	+1.848	114.320

On peut constater que le montant total de l'allocation familiale s'élevait à 946.761.473,68 € en 2018 contre 932.830.535,95 € en 2017, ce qui constitue une augmentation à raison de 13,9 millions d'euros.

- **L'allocation de naissance**

En 2018, 7.226 femmes ont bénéficié de l'allocation prénatale contre 6.997 en 2017. Le montant versé s'élève à 4.191.296,78 € contre 4.056.149,79 € en 2017.

L'allocation de naissance proprement dite a été versée à 7.146 femmes en 2018 contre 6.937 en 2017 pour un montant de 4.144.894,38 € contre 4.023.088,08 € en 2017.

Ces deux tranches de l'allocation de naissance sont réservées aux femmes.

Finalement, 6.923 parents ont bénéficié en 2018 de l'allocation postnatale contre 6.827 en 2017 pour un montant de 4.016.321,07 € contre 3.957.886,36 € en 2017.

En comparant les chiffres de 2018 par rapport à 2017, on constate que le nombre des allocations de naissance a augmenté en nombre à raison de 534 unités, ce qui représente une hausse de 2,57%.

Le montant global des trois tranches de l'allocation de naissance en 2018 s'élève à 12.352.512,23 € contre 12.037.124,23 € en 2017, ce qui représente une augmentation de 2,62% par rapport à 2017.

- **L'allocation de maternité**

L'allocation de maternité a été abolie au 1ier juin 2015 par la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir. Pour l'exercice 2018, deux allocations de maternité au montant total de 6.208,64 sont à restituer à l'Etat.

- **L'allocation de rentrée scolaire**

La dépense pour l'allocation de rentrée scolaire s'élève à 31.137.148,27 € en 2018 contre 29.377.948,75 € en 2017, ce qui correspond à une augmentation de 5,99%.

Le nombre d'enfants bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire du mois d'août se répartit comme suit:

Catégorie	2016	2016/2017	2017	2017/2018	2018
6-11 ans	*58.329*	*+803*	*59.132*	*+822*	*59.954*
plus 12 ans	*63.658*	*+1.421*	*65.079*	*+1.569*	*66.648*
Total enfants	*121.987*	*+2.224*	*124.211*	*+2.391*	*126.602*
Var. en %		+1,82%		+1,92%	

- **L'allocation d'éducation**

Au 31 décembre 2018, l'allocation d'éducation - abolie au 1ier juin 2015 par la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir - a bénéficié encore à 385 familles (contre 1.353 familles en 2017) pour un montant total de 6.639.186,15 € en 2018 contre 15.216.764,36 € en 2017, ce qui représente une diminution de -56,37%.

Le tableau ci-après indique l'évolution des catégories de familles et montre l'évolution selon le type de revenu au 31 décembre de chaque exercice:

Année	Plein temps	Mi-temps	Total
31.12.2014	8 195	17	8 212
31.12.2015	6 872	14	6 886
31.12.2016	3 190	6	3 196
31.12.2017	1 352	1	1 353
31.12.2018	384	1	385

Il y a lieu de noter que l'abolition ne touchait pas les dossiers en cours de paiement pour les enfants nés avant le 1ier juin 2015 et pour lesquels la demande a été introduite avant cette date. Il s'ensuit que le paiement se poursuivra prévisiblement encore 1 année.

- **L'allocation spéciale supplémentaire**

Au 31.12.2018 on comptait 2.648 bénéficiaires de l'allocation spéciale supplémentaire contre 2.561 au 31.12.2017, ce qui constitue une augmentation de 87 bénéficiaires ou +3,40%.

Le montant afférent s'élève à 8.187.187,05 € en 2018 contre 8.093.468,25 € en 2017.

- **Le boni pour enfant**

Le boni pour enfant a été aboli au 01.08.2016 par la loi du 23 juillet 2016 en matière de prestations familiales et son montant a été intégralement inclus dans celui de l'allocation familiale.

Par conséquent, la dépense baisse de 78,28% en 2018 et n'affiche plus que 920.759,99 € contre 4.238.886,89 € en 2017.

- **L'indemnité de congé parental**

Le congé parental a été réformé par la loi du 3 novembre 2016. La dépense pour l'indemnité de congé parental affiche en 2018 une hausse de +33,11% avec une dépense totale de 221.307.607,49 € contre une dépense de 166.256.167,23 € pour 2017.

Le congé parental est en constante augmentation. La flexibilisation et l'augmentation de l'indemnité du congé parental contribuent largement au succès que connaît actuellement le congé parental.

Les tableaux ci-dessous illustrent plus en détail l'évolution du congé parental depuis son introduction en 1999.

a) Comparaison entre le 1er et le 2e congé parental - situation au 31 décembre de chaque exercice

	Femmes 1er congé	Hommes 1er congé	Femmes 2e congé	Hommes 2e congé
1999	1323	60	20	30
2000	1707	79	69	156
2001	1886	75	96	240
2002	1951	104	122	394
2003	2143	91	158	521
2004	2155	107	170	541
2005	2325	96	186	611
2006	2389	105	199	644
2007	2285	111	181	591
2008	2526	124	248	697
2009	2681	106	241	788
2010	2921	110	231	866
2011	2711	119	242	849
2012	2879	116	204	826
2013	2859	141	169	908
2014	3006	122	200	928
2015	3268	149	221	957
2016	3320	187	237	976
2017	4058	327	519	3347
2018	4287	402	588	4319

La réforme du congé parental a conduit une augmentation considérable des congés parentaux pris par les hommes. Dans le passé la majorité du congé parental était pris par des femmes. En 2017, 3674 hommes ont pris un congé parental contre, 4577 femmes. En 2018, on a atteint quasi la parité entre les sexes avec 4875 femmes contre 4721 hommes bénéficiaires du congé parental.

b) Comparaison congé parental à plein-temps et à mi-temps - situation au 31 décembre de chaque exercice

Le tableau ci-dessous révèle que depuis la réforme plus de femmes optent pour le congé parental à plein temps. On peut estimer que le congé parental à mi-temps a reculé en faveur du congé fractionné. Pour les pères par contre, les trois régimes connaissent une hausse importante et la nouvelle option du congé parental fractionné est majoritairement aux hommes.

Année	Femmes Mi-temps	Femmes Pl-temps	Femmes congé fractionné	Hommes Mi-temps	Hommes Pl-temps	Hommes congé fractionné
1999	342	1001		31	59	
2000	606	1170		108	127	
2001	738	1244		166	149	
2002	760	1313		255	243	
2003	848	1453		331	281	
2004	877	1448		354	294	
2005	902	1609		413	294	
2006	943	1645		429	320	
2007	900	1566		373	329	
2008	1059	1715		508	313	
2009	1185	1737		548	346	
2010	1259	1893		614	362	
2011	1143	1810		603	365	
2012	1187	1896		600	342	
2013	1180	1848		664	385	
2014	1325	1881		686	364	
2015	1302	2187		719	387	
2016	1275	2282		679	484	
2017	1231	3064	282	1334	1378	962
2018	1163	3183	529	1326	1366	2029

- **Évolution des chiffres par pays de destination**

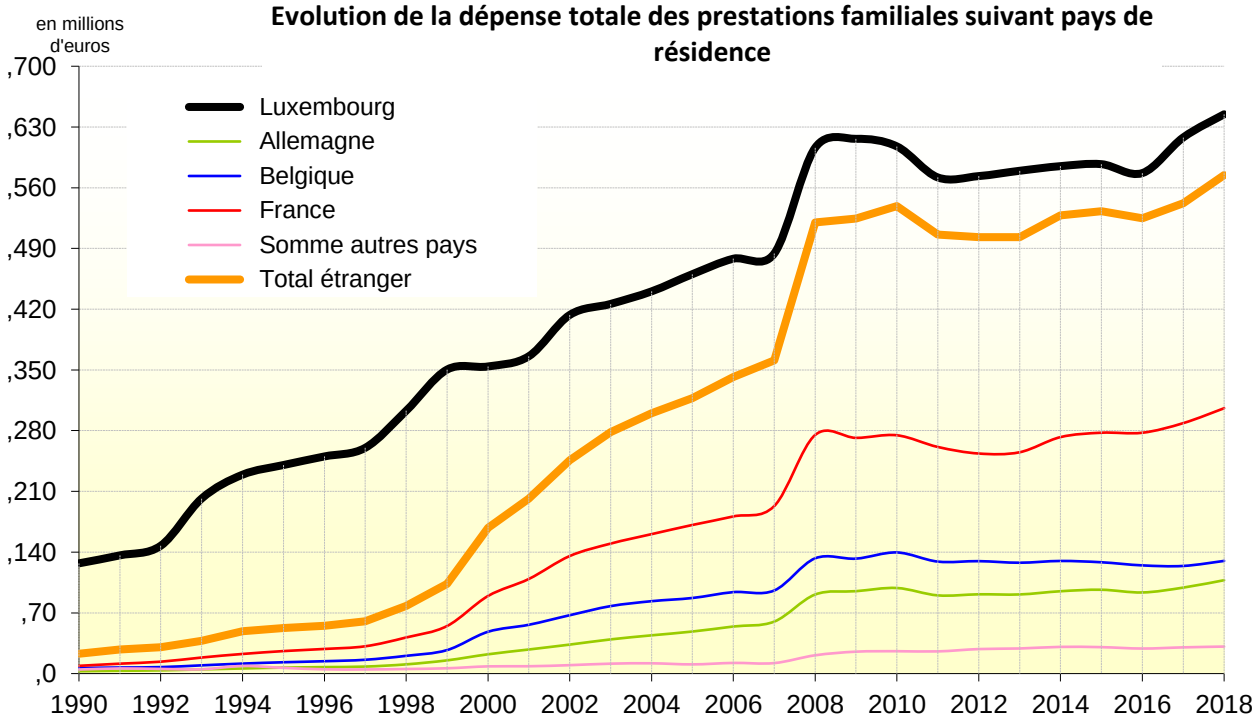

Année	Luxembourg	Allemagne	Belgique	France	Autres pays UE	Pays hors UE	Total
2014	584.871.712,62 €	94.923.145,38 €	129.800.832,32 €	272.563.422,89 €	30.360.513,76 €	416.323,77 €	1.112.935.950,74 €
2015	587.124.670,57 €	96.634.063,24 €	128.305.653,15 €	277.624.438,57 €	29.944.567,04 €	528.292,46 €	1.120.161.685,03 €
2016	576.863.483,43 €	93.506.971,85 €	124.708.095,74 €	277.595.644,62 €	28.592.919,49 €	267.556,93 €	1.101.534.672,06 €
2017	617.913.155,90 €	99.098.225,44 €	124.050.602,23 €	288.661.246,30 €	30.313.669,42 €	-76.367,56 €	1.159.960.531,73 €
2018	644.597.460,63 €	107.655.393,66 €	129.888.850,28 €	305.836.350,37 €	30.836.235,78 €	298.188,45 €	1.219.112.479,17 €

Dépense totale 1998

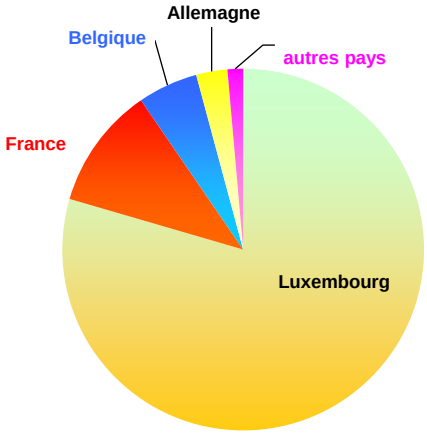

Dépense totale 2018

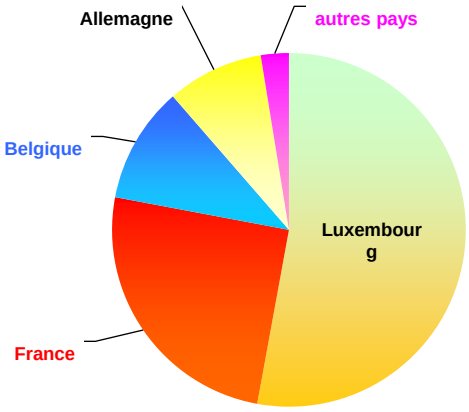

Ces diagrammes soulignent la situation exceptionnelle
du Luxembourg qui exporte presque 48 % des prestations familiales à l'étranger. Il s'agit du taux le plus élevé au sein de l'Union européenne, l'Autriche arrivant en deuxième position avec 6,2%.

2. *Fonds national de solidarité (FNS)*

2.1. Administration et personnel

- **Législation**

  - Loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds national de solidarité ;
  - Arrêté grand-ducal du 20 août 1960 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds national de solidarité ;
  - Règlement grand-ducal du 11 août 1970 déterminant les modalités du contrôle de la gestion financière du Fonds national de solidarité par la chambre des comptes.

- **Contact**

Fonds national de solidarité

Bureaux: 8-10, rue de la Fonderie

L-1531 Luxembourg

Adresse postale: B.P. 2411

L-1024 Luxembourg

Tél.: 49 10 81-1

Fax: 26 12 34 64

www.fns.lu

- **Comité-directeur**

Présidente : Dominique FABER

Membres:

Romain ALFF

Christian BINTRNER (depuis 11/2018)

Thomas FEIDER

Tom GOEDERS

Robert KIEFFER (jusque 7/2018)

Fernand LEPAGE (depuis 8/2018)

Marc VANOLST

Gaby WAGNER

Brigitte WEINANDY (jusque 10/2018)

Assiste : Patrick BISSENER (administrateur)

Secrétaire: Nathalie REDING

En 2018, le comité-directeur du Fonds a siégé à 12 reprises. Au cours de ces séances, outre les affaires de personnel, le comité-directeur a examiné et tranché des cas particuliers relatifs aux diverses prestations dispensées et il a été saisi de questions d'ordre général qui se rapportent à la mise en pratique des dispositions législatives. Il a en outre analysé et délibéré sur le rapport d'activité, le bilan et le compte d'exploitation ainsi que le budget relatif au prochain exercice. Les demandes de dépassements et transferts de crédit budgétaires lui ont été soumises pour approbation.

- **Effectif du FNS**

Au 31.12.2018, l'effectif du Fonds s'élevait à 44 fonctionnaires, 28 employés, 27 travailleurs handicapés et 6 auxiliaires (2 affectations temporaires indemnisées et 4 occupations temporaires indemnisées), soit un total de 105 collaborateurs.

2.2.Aperçu synoptique

Nombre de ménages bénéficiaires au 31.12.2018

Exercice	Revenu minimum garanti (*)	Revenu pour personnes gravement handicapées	Avances et recouvrements pensions alimentaires	Accueil gérontologique	Forfait d'éducation	Allocation de vie chère
2012	9.989	2.422	557	726	34.009	17.088
2013	10.208	2.595	589	715	32.458	22.010
2014	10.204	2.771	728	684	31.057	23.705
2015	10.193	2.827	871	694	29.603	18.863
2016	10.087	2.910	825	661	28.725	21.228
2017	10.277	2.964	699	626	27.945	18.688
2018	10.316	3.006	710	634	27.181	19.541

(*) ménages bénéficiaires d'une allocation complémentaire **et/ou** d'une indemnité d'insertion respectivement d'un contrat subsidié

Montants payés durant l'exercice 2018

Exercice	Revenu minimum garanti	Revenu pour personnes gravement handicapées	Avances et recouvrements pensions alimentaires	Accueil gérontologique	Forfait d'éducation	Allocation de vie chère
2012	150.499.295	34.279.448	2.641.497	7.762.350	69.221.900	30.271.282
2013	149.949.435	37.863.412	2.845.874	8.524.466	66.066.032	38.266.912
2014	155.770.551	41.706.831	2.971.013	8.177.653	63.054.155	41.090.005
2015	165.433.714	42.876.350	3.062.030	7.989.050	59.909.108	32.652.669
2016	165.939.173	43.728.072	2.757.020	8.044.501	57.340.565	35.894.029
2017	175.161.137	45.278.490	2.441.337	7.767.228	54.657.624	32.209.139
2018	180.171.984	46.607.612	2.220.456	8.036.385	53.168.327	34.486.307

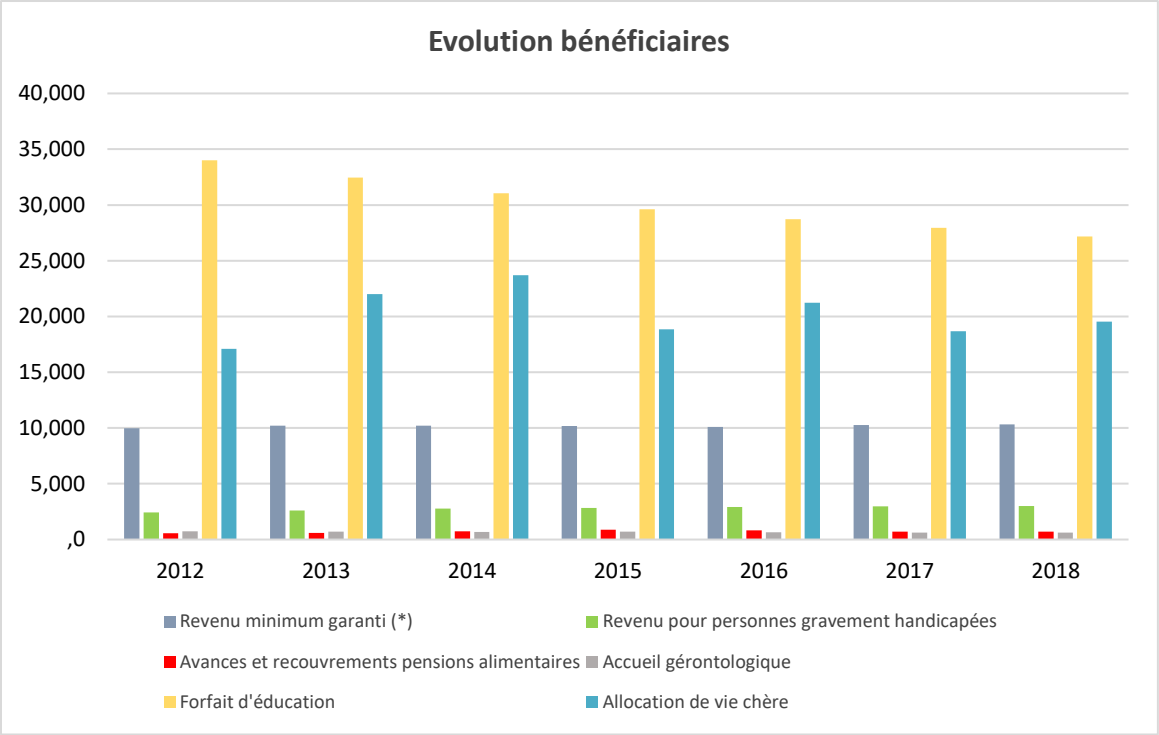
Evolution bénéficiaires
40,000
35,000
30,000
25,000
20,000
15,000
10,000
5,000
,0
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
Revenu minimum garanti (*)
Revenu pour personnes gravement handicapées
Avances et recouvrements pensions alimentaires
Accueil gérontologique
Forfait d'éducation
Allocation de vie chère

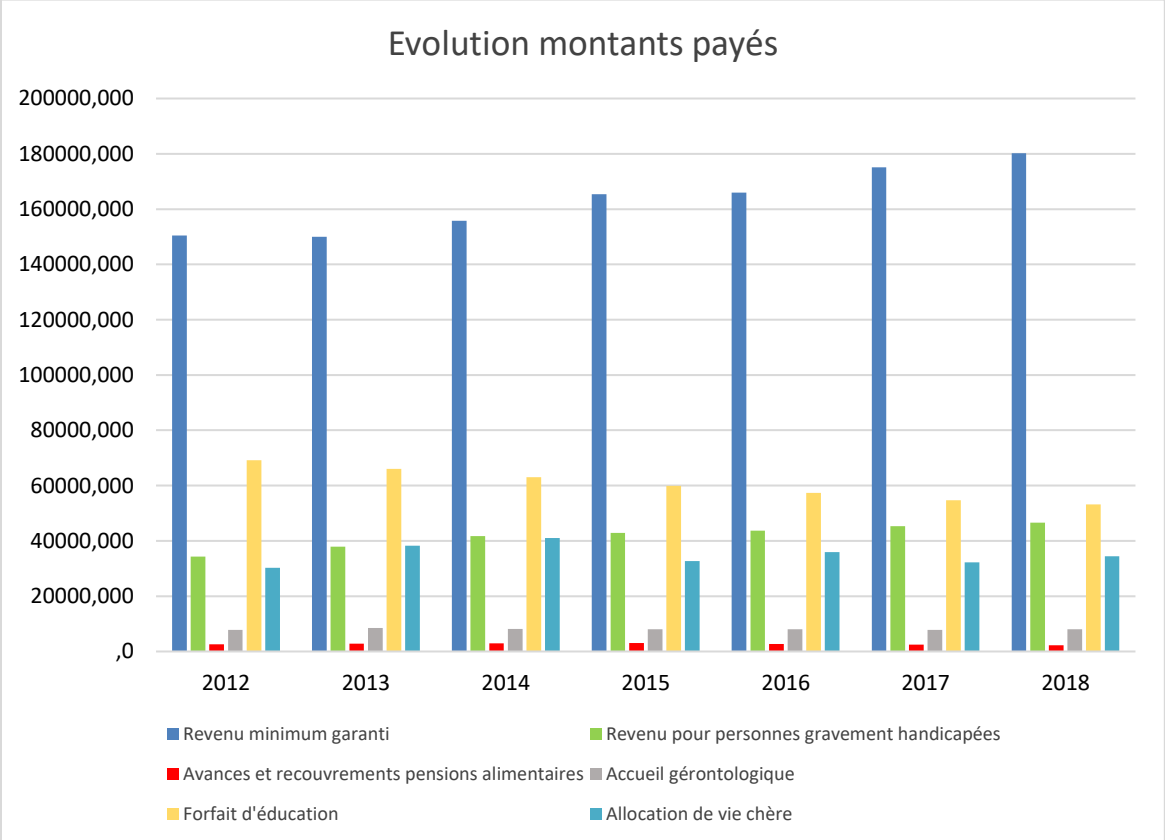
Evolution montants payés
200000,000
180000,000
160000,000
140000,000
120000,000
100000,000
80000,000
60000,000
40000,000
20000,000
,0
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
Revenu minimum garanti
Revenu pour personnes gravement handicapées
Avances et recouvrements pensions alimentaires
Accueil gérontologique
Forfait d'éducation
Allocation de vie chère

Nombre de décisions

RMG	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	**Total**
Décisions d'attribution	334	245	304	313	301	264	312	286	244	258	357	241	3.459
Décisions modificatives (augmentation)	260	210	209	235	195	169	229	240	169	185	261	250	2.612
Décisions modificatives (diminution)	324	255	277	259	263	245	295	219	222	314	300	175	3.148
Décisions d'annulation	261	222	235	233	240	112	273	243	243	232	251	180	2.725
Décisions de restitution	211	234	179	278	196	220	205	211	206	258	212	209	2.619
Décisions de refus	92	71	110	111	101	192	77	77	64	101	131	75	1.202
Décisions paiement unique	20	18	22	15	26	11	22	15	26	13	33	7	228
Décisions maintien (calcul rétroactif)	31	11	20	21	16	24	32	12	27	21	29	11	255
Décisions succession/RMF	19	12	13	13	16	6	12	12	11	15	12	7	148
Décisions définitives	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décisions article 18	6	2	4	7	6	0	3	5	3	0	6	7	49
Totaux	**1.558**	**1.280**	**1.373**	**1.485**	**1.360**	**1.243**	**1.460**	**1.320**	**1.215**	**1.397**	**1.592**	**1.162**	**16.445**

RPGH	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	**Total**
Décisions d'attribution	27	36	28	33	22	21	21	36	23	19	27	20	313
Décisions modificatives (augmentation)	4	3	5	4	6	5	4	7	3	2	1	7	51
Décisions modificatives (diminution)	17	11	10	12	15	2	9	10	13	8	17	9	133
Décisions d'annulation	15	22	22	12	12	18	20	14	14	14	18	10	191
Décisions de restitution	9	12	13	20	22	13	12	14	9	19	15	9	167
Décisions de refus	7	6	3	7	5	1	7	2	0	1	4	7	50
Décisions paiement unique	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	1	4
Décisions maintien (calcul rétroactif)	2	3	0	0	0	2	2	3	3	3	0	1	19
Décisions succession/RMF	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	3
Décision Article 27bis:									3	0	0	1	4
Totaux	**81**	**93**	**81**	**88**	**83**	**64**	**77**	**86**	**68**	**67**	**82**	**65**	**935**

Forfait d'éducation	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	**Total**
Décisions d'attribution	46	74	77	93	99	94	91	109	88	85	129	52	1.037
Décisions modificatives (augmentation)	12	1	26	34	3	0	2	0	0	0	1	6	85
Décisions modificatives (diminution)	11	2	180	22	12	13	6	9	5	11	7	13	291
Décisions d'annulation	2	0	1	1	0	0	1	0	0	2	0	0	7
Décisions de restitution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décisions de refus	21	11	15	18	13	9	16	20	15	0	15	14	167
Décisions paiement unique	8	6	3	8	6	5	8	6	3	10	4	4	71
Décisions maintien (calcul rétroactif)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux	**100**	**94**	**302**	**176**	**133**	**121**	**124**	**144**	**111**	**108**	**156**	**89**	**1.658**

Accueil gérontologique	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	**Total**
Décisions d'attribution	19	14	22	9	15	14	19	8	15	13	12	7	167
Décisions modificatives (diminution)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décisions d'annulation	6	4	5	5	6	1	1	2	3	1	2	4	40
Décisions de refus	2	2	5	2	5	0	7	2	7	4	1	3	40
Décisions de restitution	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Décisions paiement unique	0	0	0	0	1	0	0	0	3	0	1	0	5
Décions de successions	0	0	0	0	2	1	0	0	1	0	0	1	5
Totaux	**27**	**20**	**32**	**16**	**30**	**16**	**27**	**12**	**29**	**18**	**16**	**15**	**258**

Allocation spéciale pour personnes gravement handicapées	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	**Total**
Décisions de retrait	3	1	2	1	0	0	0	0	2	0	2	0	11
Totaux	**3**	**1**	**2**	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2**	**0**	**2**	**0**	**11**

Avance et recouvrement de pensions alimentaires	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	**Total**
Décisions d'attribution	9	13	8	8	16	14	7	4	8	2	10	8	107
Décisions modificatives (augmentation)	3	1	2	4	0	0	1	1	1	0	3	0	16
Décisions modificatives (diminution)	5	3	3	0	2	3	0	6	1	2	8	6	39
Décisions d'annulation	17	12	7	5	10	5	2	5	6	5	14	17	105
Décisions de renonciation	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Décisions de refus	8	5	2	4	6	12	5	13	0	19	9	16	99
Décisions lettres débiteurs	56	69	47	48	98	77	57	53	49	35	70	57	716
Décisions lettres employeurs	9	10	11	2	9	0	13	4	1	1	4	0	64
Decésions mise en demeure	0	2	6	1	2	0	3	0	0	4	2	3	23
Décisions maintien décision	0	0	1	0	0	0	0	2	0	1	0	0	4
Décisions dossiers incomplets	11	6	0	1	2	16	5	0	1	0	0	0	42
Totaux	**119**	**121**	**87**	**73**	**145**	**127**	**93**	**88**	**66**	**69**	**120**	**107**	**1.216**

2.3. Revenu minimum garanti

- **Législation**

  - Loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti ;
  - Règlement grand-ducal du 16 janvier 2001 fixant les modalités d'application de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti ;
  - Règlement grand-ducal du 16 décembre 2016 portant nouvelle fixation des montants du revenu minimum garanti.

- **Bénéficiaires**

Au 31 décembre 2018 le nombre de ménages bénéficiaires de l'allocation complémentaire et/ou d'une indemnité d'insertion, respectivement de la prestation prévue à article 13(3) s'élevait à 10.316 contre 10.277 au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 39 ménages. Parmi les 9.496 ménages (20.502 personnes) bénéficiaires d'une allocation complémentaire RMG, ±29,7% n'ont aucun autre revenu à mettre en compte de sorte que l'allocation complémentaire correspond au seuil RMG.

Le nombre de bénéficiaires d'une indemnité d'insertion a diminué de 317 unités (-20,14%), pour atteindre le niveau de 1.1257 unités au 31 décembre 2018 (2017 : 1.574). Cette régression substantielle est due au fait que les contrats d'insertion relatifs aux stages en entreprise ont pris fin vers la fin de l'exercice 2018 et n'ont pas été renouvelés. Cette mesure n'est plus prévue par la nouvelle loi Revis (mise en vigueur: le 1ier janvier 2019). Une partie des personnes concernées profitera désormais des dispositions de l'article 13 de la loi modifiée du 29 avril 1999.

Le nombre de ménages bénéficiaires d'une allocation complémentaire augmente légèrement (+2,11%).

Barème RMG pour la période du 1.1.2018 au 31.12.2018

Composition communauté domestique	N.I. 100 par mois	1.1.2018 - 31.7.2018 N.I. 794,54 par mois	immun. 30% **(1)**	1.8.2018 - 31.12.2018 N.I. 814,40 par mois	immun. 30%
1	2	3	4	5	6
1er adulte	176,35	1.401,18	1.821,54	1.436,20	1.867,06
2ème adulte	88,18	700,62	-	718,14	-
adulte subséquent	50,46	400,93	-	410,95	-
supplément pour enfant	16,03	127,37	-	130,55	-
un adulte + un enfant	192,38	1.528,54	1.987,11	1.566,75	2.036,78
un adulte + deux enfants	208,41	1.655,91	2.152,69	1.697,30	2.206,49
un adulte + trois enfants	224,44	1.783,27	2.318,26	1.827,84	2.376,20
un adulte + quatre enfants	240,47	1.910,64	2.483,84	1.958,39	2.545,91
un adulte + cinq enfants	256,50	2.038,00	2.649,40	2.088,94	2.715,63
deux adultes	264,53	2.101,80	2.732,34	2.154,34	2.800,65
deux adultes + un enfant	280,56	2.229,17	2.897,93	2.284,89	2.970,36
deux adultes + deux enfants	296,59	2.356,53	3.063,49	2.415,43	3.140,06
deux adultes + trois enfants	312,62	2.483,90	3.229,07	2.545,98	3.309,78
deux adultes + quatre enfants	328,65	2.611,26	3.394,64	2.676,53	3.479,49
deux adultes + cinq enfants	344,68	2.738,63	3.560,22	2.807,08	3.649,21
trois adultes	314,99	2.502,73	3.253,55	2.565,28	3.334,87
trois adultes + un enfant	331,02	2.630,09	3.419,12	2.695,83	3.504,58
trois adultes + deux enfants	347,05	2.757,46	3.584,70	2.826,38	3.674,30
trois adultes + trois enfants	363,08	2.884,82	3.750,27	2.956,93	3.844,01
trois adultes + quatre enfants	379,11	3.012,19	3.915,85	3.087,48	4.013,73
trois adultes + cinq enfants	395,14	3.139,55	4.081,42	3.218,03	4.183,44

Bonification à charge de loyer (max.): **123,94 € bruts (2)**

Cotisation assurance-maladie : **2,80%**
Cotisation assurance-dépendance : **1,40 % sur RMG brut diminué de l'abattement de 499,65 (NI 794,54), resp. 512,14 (NI 814,40)**

(1) Les montants de la colonne 4 resp. 6 tiennent compte de l'immunisation de 30% du plafond RMG dû pour la communauté respective. Les plafonds respectifs sont donc relevés à 130% de la colonne 3 resp. 5.

(2) Les bénéficiaires de la bonification à charge de loyer peuvent continuer d'en bénéficier tant qu'ils ne deviennent bénéficiaires de la subvention loyer payée par le Service des Aides au Logement. Une nouvelle attribution n'est pas possible.

Prestations brutes (RMG et/ou ATI respectivement bénéficiaires article 13)

	nombre de ménages bénéficiaires au **(1)**		augment./ diminution	décompte	**décompte provisoire**	augment./ diminution
	31.12.2017	**31.12.2018**	en %	2017	**2018**	en %
RMG	9.300	9.496	2,11%	130.094.495,28	136.406.788,58	4,85%
ATI	1.574	1.257	-20,14%	30.614.967,43	27.456.237,70	-10,32%
Art. 13	253	317	25,30%	5.615.696,35	7.328.146,02	30,49%
Totaux (**1**)	**10.277**	**10.316**	0,38%	166.325.159,06	**171.191.172,30**	2,93%
Cotisat. Sociales (patronale)				7.757.545,91	**7.493.942,02**	-3,40%
Art. 18 **(2)**				1.078.432,13	**1.486.869,52**	37,87%
Total RMG				175.161.137,10	**180.171.983,84**	2,86%
Loterie nationale				3.614.855,65	7.113.830,87	96,79%
Revenus à meilleure fortune				10.316.263,91	10.173.059,29	-1,39%
Successions				1.516.869,57	2.651.691,19	74,81%
Recouvrement RMG				1.614.100,24	1.957.840,15	21,30%
Revenus divers				341,86	106,81	-68,76%
Total Recettes				**17.062.431,23**	**21.896.528,31**	28,33%
Dépense budgétaire				158.098.705,87	**158.275.455,53**	0,11%

(1) Le nombre total des ménages bénéficiaires tient compte des intersections entre les différentes catégories, c.à d. un ménage touchant plusieures prestations est considérée comme un seul ménage bénéficiaire.

(2) L'allocation complémentaire est soumise au paiement de cotisations en matière d'assurance pension, si le bénéficiaire, non éligible pour l'obtention de l'indemnité d'insertion, justifie d'une affiliation à l'assurance pension au titre de l'article 171 du Code des assurances sociales de vingt-cinq années au moins. Dans ce cas, la part assuré et la part patronale sont imputés sur le Fonds national de solidarité.

Statistiques diverses

Evolution pluriannuelle – nouvelles demandes RMG

Exercice	demandes	Variation
1986	1.318	
1987	1.614	22,46%
1988	1.144	-29,12%
1989	1.261	10,23%
1990	1.265	0,32%
1991	1.258	-0,55%
1992	1.155	-8,19%
1993	1.217	5,37%
1994	1.306	7,31%
1995	1.495	14,47%
1996	1.527	2,14%
1997	1.766	15,65%
1998	1.666	-5,66%
1999	1.730	3,84%
2000	2.206	27,51%
2001	1.887	-14,46%
2002	2.315	22,68%
2003	2.751	18,83%
2004	2.853	3,71%
2005	2.810	-1,51%
2006	2.996	6,62%
2007	3.136	4,67%
2008	3.432	9,44%
2009	4.141	20,66%
2010	4.430	6,98%
2011	4.234	-4,42%
2012	4.267	0,78%
2013	4.391	2,91%
2014	4.188	-4,62%
2015	4.119	-1,65%
2016	4.087	-0,78%
2017	4.089	-0,73%
2018	4.128	1,00%

Evolution nouvelles demandes RMG

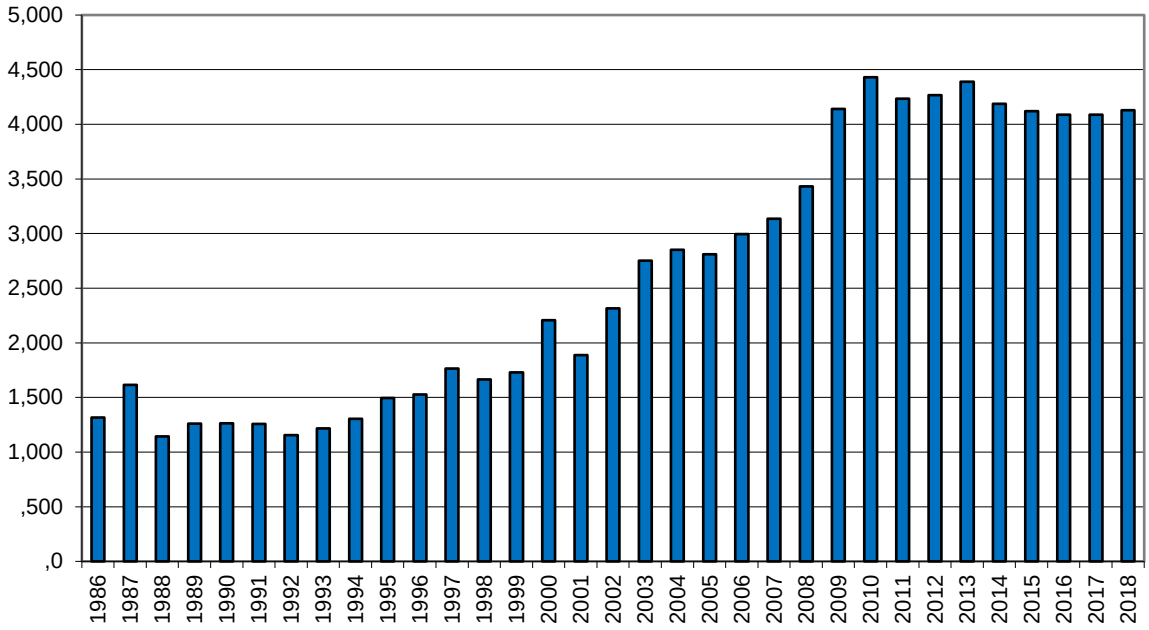

Evolution des ménages bénéficiaires d'une allocation complémentaire RMG

Exercice	Nbre au 31.12.	Variation
1986	1.606	
1987	3.148	96,01%
1988	3.770	19,76%
1989	3.998	6,05%
1990	4.109	2,78%
1991	4.249	3,41%
1992	4.342	2,19%
1993	4.377	0,81%
1994	4.483	2,42%
1995	4.648	3,68%
1996	4.746	2,11%
1997	4.899	3,22%
1998	4.927	0,57%
1999	4.950	0,47%
2000	5.163	4,30%
2001	5.163	0,00%
2002	5.738	11,14%
2003	6.367	10,96%
2004	6.662	4,63%
2005	7.238	8,65%
2006	7.243	0,07%
2007	7.205	-0,52%
2008	7.352	2,04%
2009	7.841	6,65%
2010	8.491	8,29%
2011	8.965	5,58%
2012	9.158	2,15%
2013	9.242	0,92%
2014	9.209	-0,36%
2015	9.198	-0,12%
2016	9.141	-0,62%
2017	9.300	1,74%
2018	9.496	2,11%

Evolution nombre de ménages bénéficiaires RMG

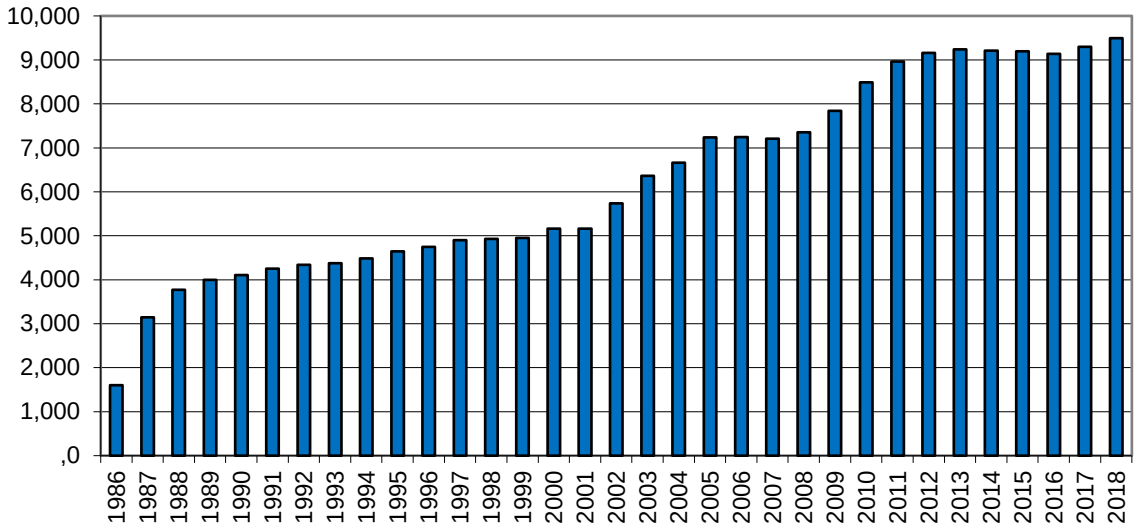

- **Recettes**

On constate une progression importante des recettes provenant de la loterie nationale (+3,5 millions), ceci étant dû à un redressement de la part de l'Oeuvre en 2017. Les recettes de l'exercice 2018 correspondent au rythme usuel.

Les recettes cumulées provenant des successions et des bénéficiaires revenus à meilleure fortune augmentent de l'ordre de 8,38% pour atteindre le montant de 12.824.750,48 €.

On constate une légère régression des montants recouvrés de 40.240,59 € par rapport à 2017.

1. Œuvre Gr.-D. Charlotte et loterie nationale	7.113.831 €
2. Recettes provenant de la succession des bénéficiaires de l'allocation complémentaire	2.651.691 €
3. Recettes provenant de la demande en restitution à l'encontre des bénéficiaires revenus à meilleure fortune	10.173.059 €
4. Recouvrements de prestations indûment touchées	6.320.086 €
(se composant d'extourne de charges d'une part et de recettes d'autre part et tiennent compte de la variation du total à récupérer)	

Ad point 2 (successions):

Exercice	nbre		montants	
2000	16		507.591,12	
2001	23	43,75%	397.175,28	-21,75%
2002	23	0,00%	681.143,22	71,50%
2003	45	95,65%	637.757,40	-6,37%
2004	29	-35,56%	805.722,15	26,34%
2005	76	162,07%	1.210.303,23	50,21%
2006	73	-3,95%	1.300.962,03	7,49%
2007	107	46,58%	2.864.614,10	120,19%
2008	94	-12,15%	1.887.913,04	-34,10%
2009	157	67,02%	1.897.498,01	0,51%
2010	70	-55,41%	1.203.479,00	-36,58%
2011	49	-30,00%	1.138.088,13	-5,43%
2012	156	218,37%	1.700.864,28	49,45%
2013	192	23,08%	2.730.656,37	60,55%
2014	182	-5,21%	1.911.467,81	-30,00%
2015	151	-17,03%	1.347.438,99	-29,51%
2016	149	-1,32%	1.689.693,60	25,40%
2017	153	2,68%	1.516.869,57	-10,23%
2018	262	71,24%	2.651.691,19	74,81%

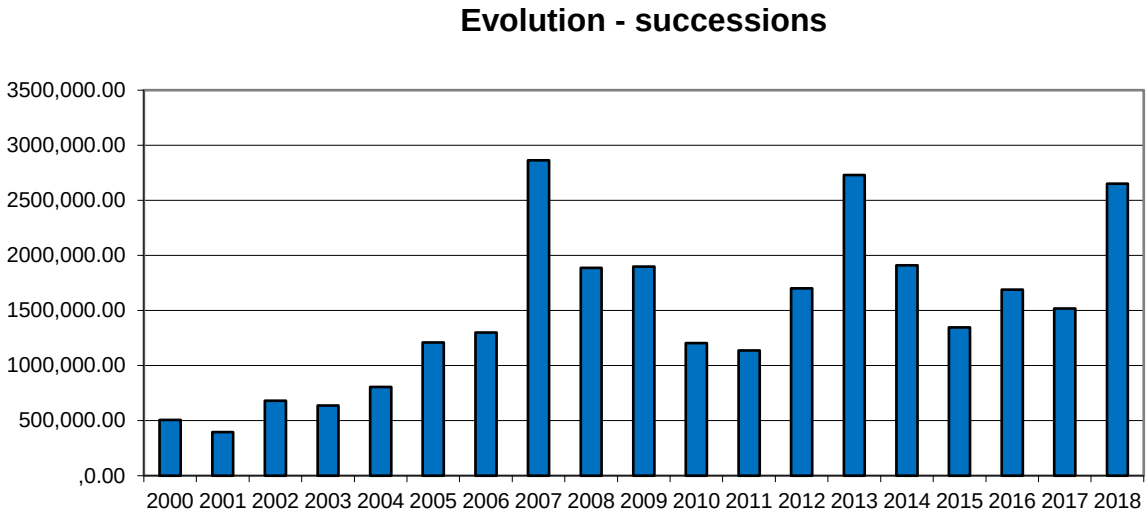

Ad point 3 (revenus à meilleure fortune):

Exercice	nbre		montants	
2000	31		704.637,57	
2001	22	-29,03%	529.727,54	-24,82%
2002	42	90,91%	898.112,48	69,54%
2003	56	33,33%	1.132.734,84	26,12%
2004	205	266,07%	1.261.900,84	11,40%
2005	108	-47,32%	1.759.180,71	39,41%
2006	101	-6,48%	2.379.686,59	35,27%
2007	163	61,39%	3.138.191,00	31,87%
2008	171	4,91%	3.561.566,69	13,49%
2009	149	-12,87%	4.122.557,15	15,75%
2010	384	157,72%	5.737.524,00	39,17%
2011	546	42,19%	5.940.676,00	3,54%
2012	500	-8,42%	6.204.095,37	4,43%
2013	623	24,60%	7.876.210,20	26,95%
2014	796	27,77%	9.321.112,69	18,35%
2015	881	10,68%	10.087.024,05	8,22%
2016	738	-16,23%	10.302.881,80	2,14%
2017	584	-20,87%	10.316.263,91	0,13%
2018	599	2,57%	10.173.059,29	-1,39%

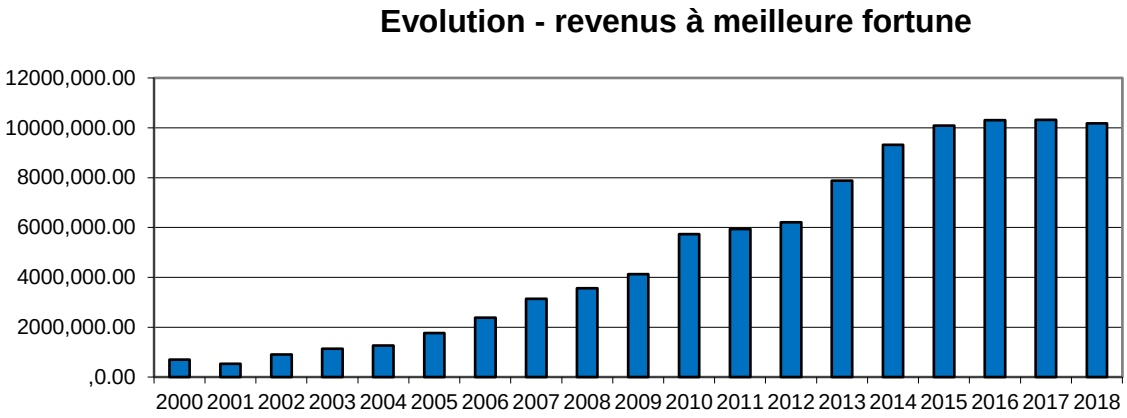

Evolution pluriannuelle - hypothèques

Année	Nouv. hypo.	Renouv.	Postpos.	Mainlevées	Mainlevées partielles	Total
1999	91					
2000	181					
2001	221					
2002	313					
2003	302					
2004	404					
2005	569					
2006	617					
2007	720					
2008	854					
2009	919					
2010	648					
2011	706					
2012	760					
2013	833	147	3	340	15	**1.338**
2014	808	181	2	445	13	**1.449**
2015	791	217	2	435	26	**1.471**
2016	865	229	1	496	28	**1.619**
2017	657	265	0	515	16	**1.453**
2018	449	263	1	434	16	**1.163**

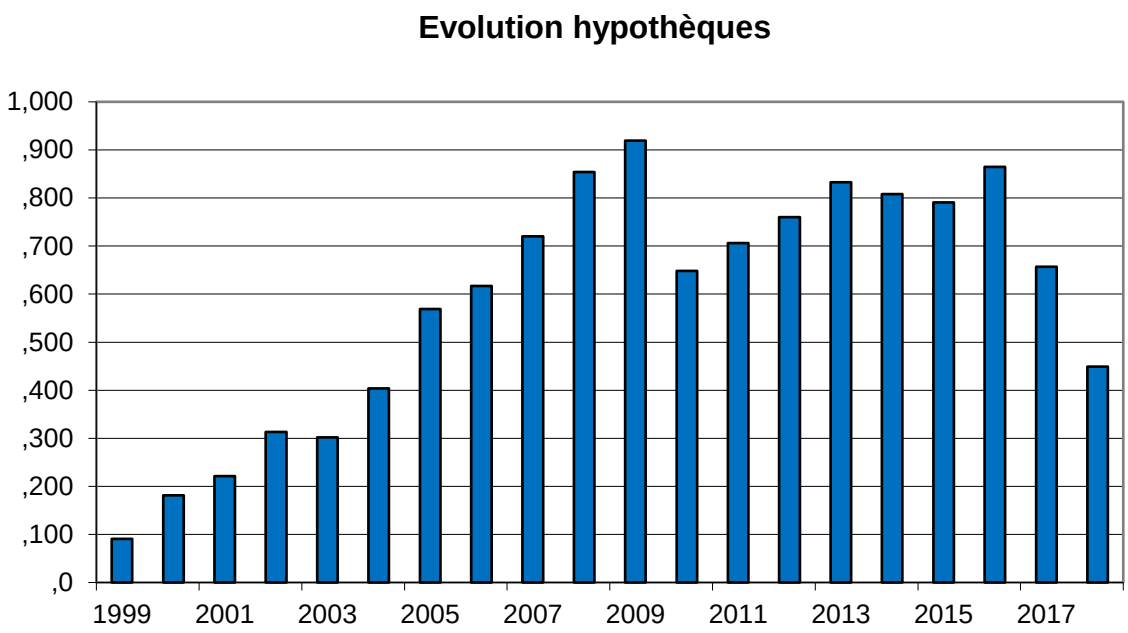

Ad point 4 (recouvrements de prestations indûment touchées):

Exercice	Montants	
2000	1.194.860,01	
2001	1.656.025,55	38,60%
2002	1.855.879,48	12,07%
2003	2.212.307,97	19,21%
2004	2.499.340,57	12,97%
2005	2.708.804,48	8,38%
2006	4.995.257,80	84,41%
2007	6.775.286,63	35,63%
2008	6.630.920,22	-2,13%
2009	6.175.130,90	-6,87%
2010	6.669.929,43	8,01%
2011	6.726.056,00	0,84%
2012	6.767.815,38	0,62%
2013	7.804.461,71	15,32%
2014	7.454.945,93	-4,48%
2015	6.909.114,97	-7,32%
2016	6.742.854,71	-2,41%
2017	6.360.326,66	-5,67%
2018	6.320.086,07	-0,63%

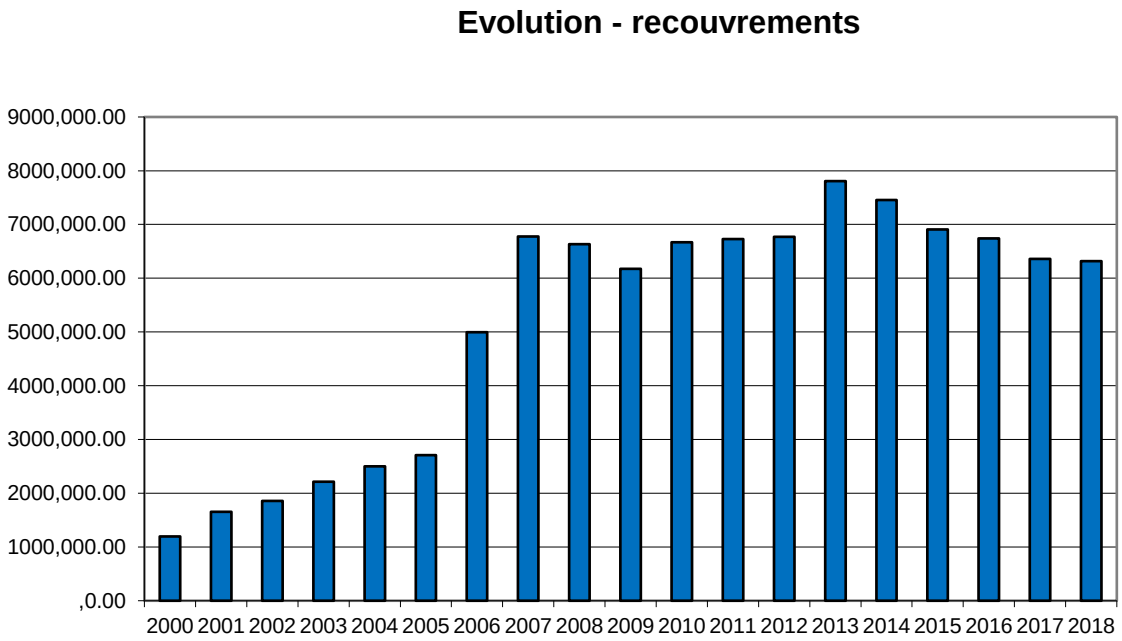

2.4.Revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH)

- **Législation**

  - Loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées;
  - Règlement grand-ducal du 7 octobre 2004 portant exécution de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.

- **Commentaires**

La loi modifiée du 12 septembre 2003 avait introduit un revenu en faveur des personnes handicapées qui présentent une diminution de la capacité de travail de 30% au moins ou qui sont incapables de travailler. Les personnes reconnues salariés handicapés perçoivent soit un salaire pour travailleurs handicapés, soit un revenu pour personnes gravement handicapées. Cette dernière prestation, à charge du Fonds, s'élève mensuellement à un montant net (équivalent au RMG pour le premier adulte) de 1.383,05 € (N.I. 814,40). Le nombre de bénéficiaires au 31.12.2018 était de 3.006 unités pour une dépense annuelle, compte tenu des recettes, de 46.075.096,68 € (+ 4,03%).

931 bénéficiaires touchaient le RPGH en vertu de l'article 28(1) et 2.075 bénéficiaires en vertu de l'article 28(2).

nombre de bénéficiaires au 31.12.2017	**31.12.2018**	augment./ diminution en %	décompte 2017	**décompte provisoire 2018**	augment./ diminution en %
2.964	**3.006**	1,42	45.278.489,68	**46.607.612,20**	2,94
% RECETTES		:	986.989,79	532.515,52	-46,05
Dépense budgétaire		:	44.291.499,89	**46.075.096,68**	4,03%

Exercice	Bénéficiaires RPGH au 31.12	Variation	Dépense nette	Variation
2005	191		2.232.233	
2006	697	264,92%	10.828.455	385,10%
2007	1.017	45,91%	11.777.387	8,76%
2008	1.310	28,81%	15.438.834	31,09%
2009	1.637	24,96%	20.079.835	30,06%
2010	1.944	18,75%	24.492.396	21,98%
2011	2.231	14,76%	29.644.818	21,04%
2012	2.422	8,56%	33.530.384	13,11%
2013	2.595	7,14%	37.415.290	11,59%
2014	2.771	6,78%	40.944.450	9,43%
2015	2.827	2,02%	41.595.100	1,59%
2016	2.910	2,94%	43.148.575	3,73%
2017	2.964	4,85%	44.345.318	2,77%
2018	3.006	3,30%	46.075.097	3,90%

Evolution bénéficiaires

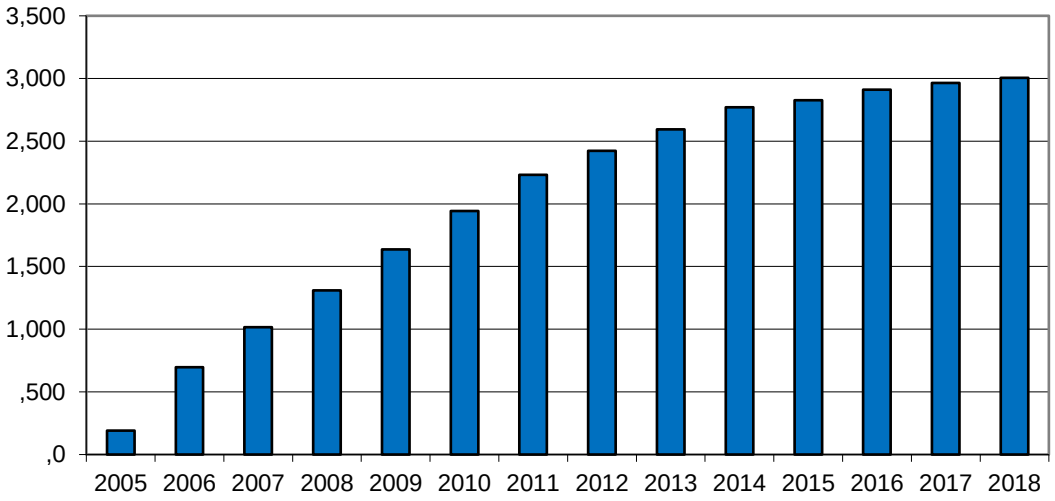

Evolution dépenses nettes

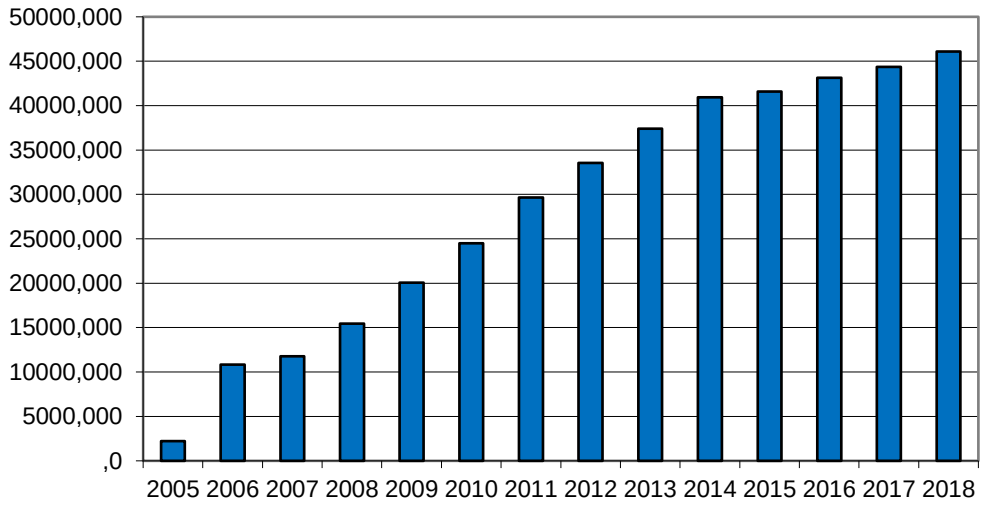

Exercice	Total	Dossiers au 31.12 tombant sous le champ d'application de	
		l'article 28(1)	l'article 28(2)
2011	1.738	463	1.275
2012	1.988	623	1.365
2013	2.229	682	1.547
2014	2.506	744	1.762
2015	2.827	818	2.009
2016	2.910	857	2.053
2017	2.964	882	2.082
2018	3.006	931	2.075

2.5. Forfait d'Education

- **Législation**

Loi modifiée du 28 juin 2002 portant création d'un forfait d'éducation

- **Commentaires**

Le nombre de bénéficiaires s'élevait à 27.181 au 31.12.2018. Pendant l'exercice 2018, le montant de 53.168.327,15 € a été liquidé. On constate une régression de 2,70 % pour la dépense à charge du budget de l'Etat par rapport à l'exercice précédent. L'âge d'entrée pour cette prestation a été relevé à 65 ans depuis l'exercice 2011, de sorte que les bénéficiaires potentiels présentaient, avec l'atteinte de l'âge de 65 ans, leurs demandes en 2016. Cependant, le nombre de demandes est moins important qu'avant 2011 puisque cette génération profite d'avantage des années-bébés et le nombre de refus pour ce motif augmente.

En outre, il y a beaucoup de pensions personnelles pour lesquelles les années-bébés sont mises en compte par les organismes de pension, ce qui entraîne le retrait du forfait d'éducation. On constate également un recul légèrement plus important pour les cas FNS ce qui est dû à la migration d'une partie de ces bénéficiaires vers les organismes de pension.

	nombre de bénéficiaires au		augment./ diminution	décompte	**décompte provisoire**	augment./ diminution
	31.12.2017	**31.12.2018**	en %	2017	**2018**	en %
FNS	8.827	**8.524**	-3,43	18.825.107,45	**18.171.238,86**	-3,47
CNAP	16.172	**15.752**	-2,60	29.448.710,64	**28.722.719,42**	-2,47
Etat	1.747	**1.733**	-0,80	3.708.822,60	**3.670.089,47**	-1,04
FEC	452	**435**	-3,76	962.675,09	**939.741,85**	-2,38
CFL	747	**737**	-1,34	1.712.308,54	**1.664.537,55**	-2,79
Total brut	27.945	27.181	-2,73	54.657.624,32	**53.168.327,15**	-2,72
Ass. maladie / part patr.			:	1.463.656,77	**1.421.289,63**	-2,89
Total Forfait d'éducation			:	56.121.281,09	**54.589.616,78**	-2,73
% RECETTES			:	**72.088,69**	**55.256,02**	-23,35
Dépense budgétaire			:	56.049.192,40	**54.534.360,76**	-2,70%

Exercice	Dossiers au 31.12				Variation
	FNS	Régime contrib.	Rég. Spéciaux	Total	
2005	14.585	18.598	3.087	36.270	
2006	14.572	18.557	3.098	36.227	-0,12%
2007	14.490	18.750	3.055	36.295	0,19%
2008	14.601	18.738	3.070	36.409	0,31%
2009	14.225	18.919	3.289	36.433	0,07%
2010	14.340	18.960	3.298	36.598	0,45%
2011	13.520	18.736	3.228	35.484	-3,04%
2012	12.485	18.344	3.180	34.009	-4,16%
2013	11.450	17.913	3.095	32.458	-4,56%
2014	10.413	17.544	3.100	31.057	-4,32%
2015	9.533	17.024	3.046	29.603	-4,68%
2016	9.129	16.610	2.986	28.725	-2,97%
2017	8.827	16.172	2.946	27.945	-2,72%
2018	8.524	15.752	2.905	27.181	-2,73%

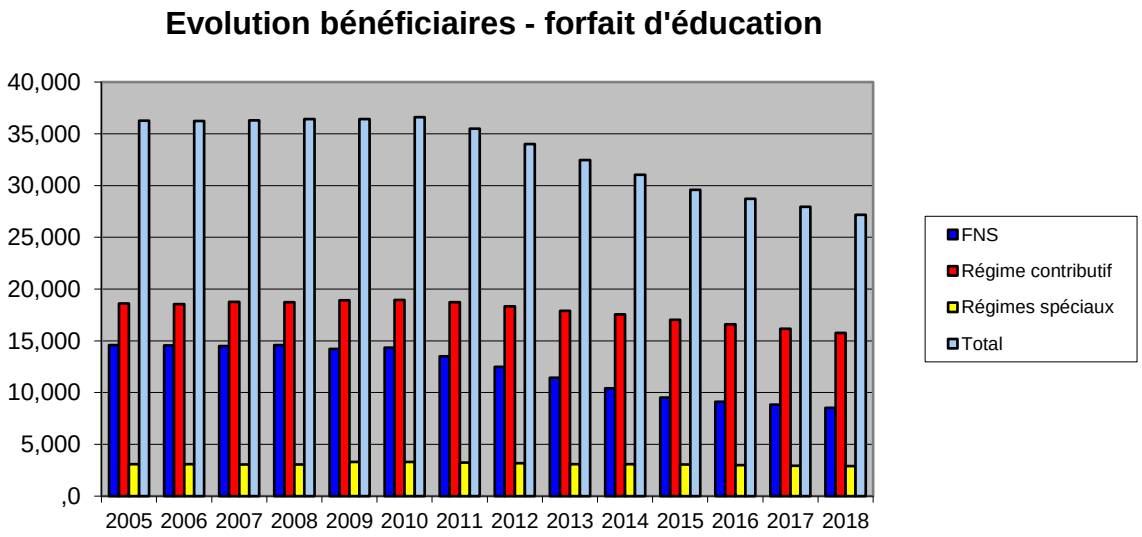

Exercice	Dépenses brutes				Variation
	FNS	Régime contrib.	Rég. Spéciaux	Total	
2005	34.399.136	34.215.572	7.345.307	75.960.016	
2006	34.038.117	33.848.265	7.127.454	75.013.836	-1,25%
2007	34.279.314	34.507.645	6.980.018	75.766.977	1,00%
2008	33.398.390	34.030.681	6.757.926	74.186.998	-2,09%
2009	31.416.428	33.767.810	7.115.379	72.299.616	-2,54%
2010	30.943.851	33.611.227	7.214.632	71.769.709	-0,73%
2011	29.674.496	33.454.971	7.183.766	70.313.232	-2,03%
2012	27.314.479	33.171.694	6.937.010	67.423.184	-4,11%
2013	24.958.763	32.575.647	6.802.271	64.336.681	-4,58%
2014	22.802.949	31.870.833	6.765.058	61.438.840	-4,50%
2015	20.745.076	30.932.198	6.664.490	58.341.764	-5,04%
2016	19.470.438	30.057.129	6.307.509	55.835.076	-4,30%
2017	18.825.107	29.448.711	6.383.806	54.657.624	-2,11%
2018	18.171.239	28.722.719	6.274.369	53.168.327	-2,72%

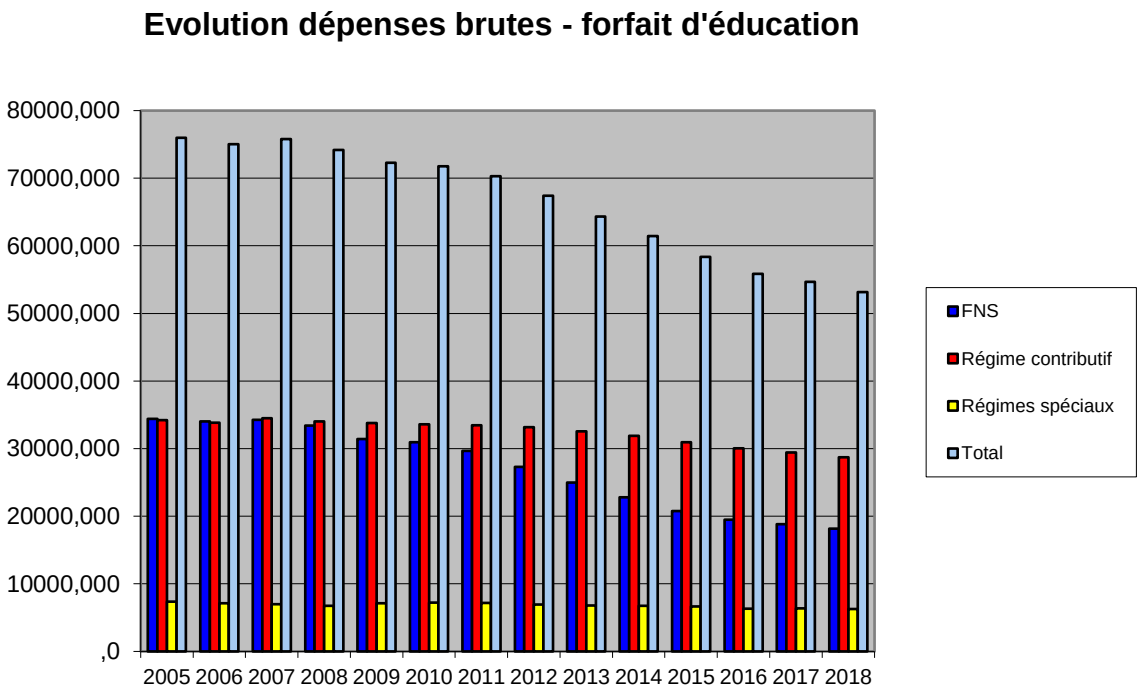

2.6. Accueil gérontologique

- **Législation**

  - Loi modifiée du 30 avril 2004 autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre intégré pour personnes âgées, une maison de soins ou un autre établissement médico-social assurant un accueil de jour et de nuit ;
  - Règlement grand-ducal modifié du 27 septembre 2004 portant exécution de la loi du 30 avril 2004 autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre intégré pour personnes âgées, une maison de soins ou un autre établissement médico-social assurant un accueil de jour et de nuit.

- **Commentaires**

Pour l'exercice 2018 le nombre des nouvelles demandes introduites se chiffre à 188 (2016: 172) dont 43 ont été refusées, 165 cas ont été annulés (dont 129 décès) et 25 demandes sont restées en instruction au 31.12.2018. Le nombre de bénéficiaires au 31.12.2018 a augmenté de 8 pour atteindre 634 unités (1,28%). Les prestations nettes au montant total de 6.700.677,43 € ont augmentées de 8,36% par rapport à l'exercice précédent, pour lequel la dépense se chiffrait à 6.183.989,63 €. Les montants payés en décembre 2018 se situaient dans une fourchette de 4,65 € à 2.723,01 € avec un montant moyen de 1.041,89€.

nombre de bénéficiaires		augment./ diminution	décompte	**décompte provisoire**	augment./ diminution
31.12.2017	**31.12.2018**	en %	2017	**2018**	en %
626	**634**	1,28	7.767.227,99	**8.036.384,61**	3,47
% RECETTES		**:**	1.583.238,36	**1.335.707,18**	-15,63
Dépense budgétaire		**:**	6.183.989,63	**6.700.677,43**	8,36%

Evolution pluriannuelle

Exercice	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Coût annuel brut	7.762.350	8.524.466	8.177.653	7.989.050	8.044.501	7.766.177	8.036.385
Variation		9,82%	-4,07%	-2,31%	0,69%	-3,46%	3,48%
bénéficaires au 31.12.	726	715	684	694	661	626	634
Variation		-1,52%	-4,34%	1,46%	-4,76%	-5,30%	1,28%
Recettes	623.450	853.734	928.135	983.140	1.616.786	1.583.238	1.335.707
Dépense budgétaire	7.138.900	7.670.732	7.249.519	7.005.910	6.427.714	6.182.938	6.700.677

2.7. Avance et recouvrement de pensions alimentaires

- **Législation**

  - Loi du 26 juillet 1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires

- **Commentaires**

Au 31 décembre 2018 le nombre des allocataires se chiffrait à 710 contre 699 à la fin de l'exercice précédent.

142 affaires ont été refusées, 99 suspendues et 99 se trouvent en voie d'instruction (le nombre des dossiers en voie d'instructions était plus élevé début 2018 suite aux enquêtes concernant les débiteurs à l'étranger).

52 % des nouvelles demandes ont été refusées avec motif 'dossier incomplet', 38 % ont été refusées avec motif 'recouvrement possible par voie d'exécution de droit privé' (article 2.c), 6 % ont été refusées avec motif 'conditions de l'article 3 du règlement pas remplies'.

35 % ont été suspendus avec motif 'fin études', 16 % des affaires ont été suspendus avec motif 'conditions de l'article 3 du règlement plus remplies'.

Compte tenu du recouvrement de pensions qui atteint le montant de 1.202.931,77€ et des restitutions s'élevant au montant de 225.456.88€, la dépense à charge du budget de l'Etat est de 792.066,85€ pour l'exercice 2018.

Les frais de recouvrement (10%) des pensions alimentaires effectivement récupérées s'élèvent à 120.293,18 € et sont versés au Trésor à la fin de l'exercice.

nombre de bénéficiaires		augment./ diminution	décompte	**décompte provisoire**	augment./ diminution
31.12.2017	**31.12.2018**	en %	2017	**2018**	en %
699	**710**	1,57%	2.441.337,48	**2.220.455,50**	-9,05
Recouvrements (débiteurs)			1.027.779,75	1.202.931,77	17,04%
Restitutions et recouv. (bénéficiaires)			363.306,88	225.456,88	-37,94%
Total Recettes			**1.391.086,63**	**1.428.388,65**	2,68%
Dépense budgétaire		**:**	1.050.250,85	792.066,85	-24,58%

Exercice	Dossiers pensions alimentaires au 31.12	Variation	Cumul
1988	127		
1989	115	-9,45%	-9,45%
1990	118	2,61%	-7,09%
1991	116	-1,69%	-8,66%
1992	127	9,48%	0,00%
1993	135	6,30%	6,30%
1994	144	6,67%	13,39%
1995	138	-4,17%	8,66%
1996	169	22,46%	33,07%
1997	172	1,78%	35,43%
1998	186	8,14%	46,46%
1999	200	7,53%	57,48%
2000	205	2,50%	61,42%
2001	207	0,98%	62,99%
2002	222	7,25%	74,80%
2003	231	4,05%	81,89%
2004	233	0,87%	83,46%
2005	232	-0,43%	82,68%
2006	272	17,24%	114,17%
2007	297	9,19%	133,86%
2008	343	15,49%	170,08%
2009	421	22,74%	231,50%
2010	458	8,79%	260,63%
2011	513	12,01%	303,94%
2012	557	8,58%	338,58%
2013	589	5,75%	363,78%
2014	728	23,60%	473,23%
2015	871	19,64%	585,83%
2016	825	-5,28%	549,61%
2017	699	-15,27%	450,39%
2018	710	1,57%	459,06%

Evolution bénéficiaires

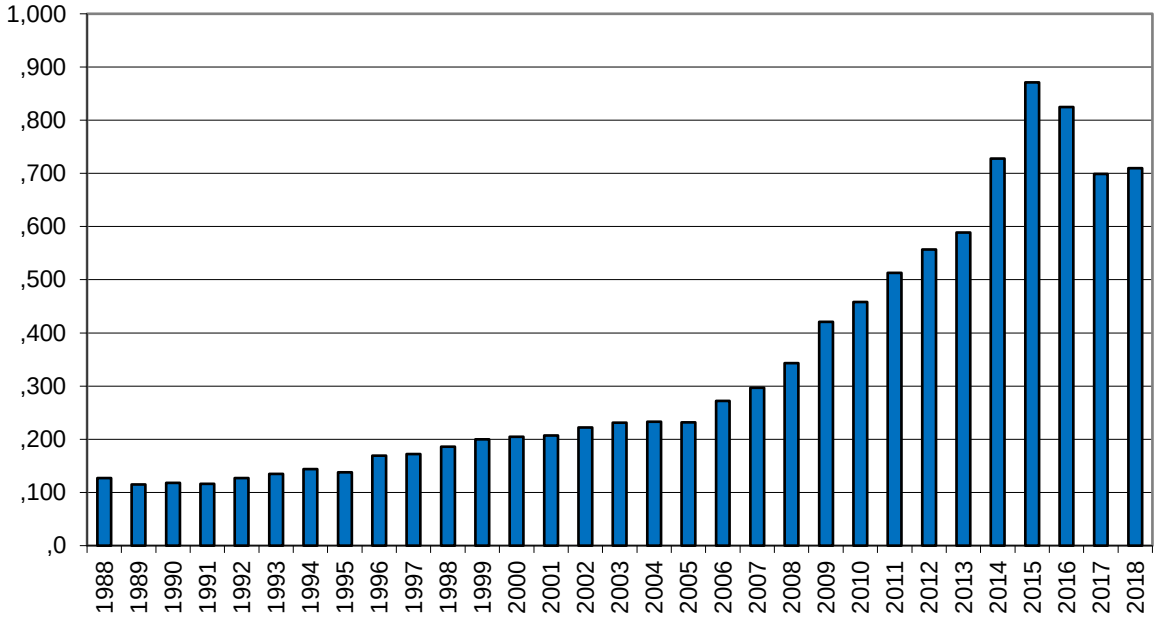

2.8. Allocation de vie chère

- **Législation**

  - Règlement du Gouvernement en Conseil du 10 novembre 2017 - allocation de vie chère

- **Commentaires**

On constate une légère augmentation du nombre de demandes de l'ordre de 1,70%.

La décision quant à l'octroi de l'allocation sert souvent comme condition d'attribution d'autres prestations similaires payées par les administrations communales et autres institutions.

nbre de ménages bénéf. pour l'exercice		augment./ diminution	décompte	**décompte provisoire**	augment./ diminution
2017	**2018**	en %	2017	**2018**	en %
18.688	**19.541**	**4,56%**	**32.209.139,42**	**34.486.306,53**	7,07%

Evolution allocation de vie chère 2009 - 2018

Exercice	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de demandes	20.112	22.539	25.594	26.749	27.086	25.247	25.869	23.224	25.246	25.675
Variation		12,07%	13,55%	4,51%	1,26%	-6,79%	2,46%	-10,22%	8,71%	1,70%
Bénéficaires (*)	17.040	18.759	18.460	17.088	22.010	23.705	18.863	21.228	18.688	19.541
Variation		10,09%	-1,59%	-7,43%	28,80%	7,70%	-20,43%	12,54%	-11,97%	4,56%
Dépense budgétaire (en millions)	29,08	32,94	32,69	30,27	38,25	41,09	32,63	35,89	32,21	34,49
Variation		13,26%	-0,75%	-7,40%	26,37%	7,41%	-20,59%	10,00%	-10,26%	7,06%

(*) Bénéficiaires dont le paiement a eu lieu avant le 31.12.N. Les paiements ultérieurs sont imputés à l'exercice subséquent.

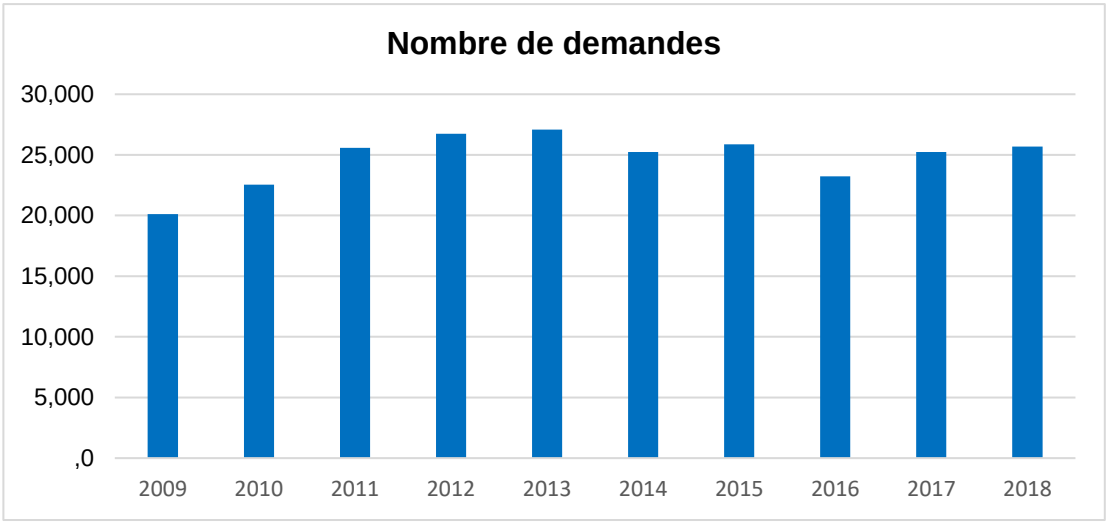

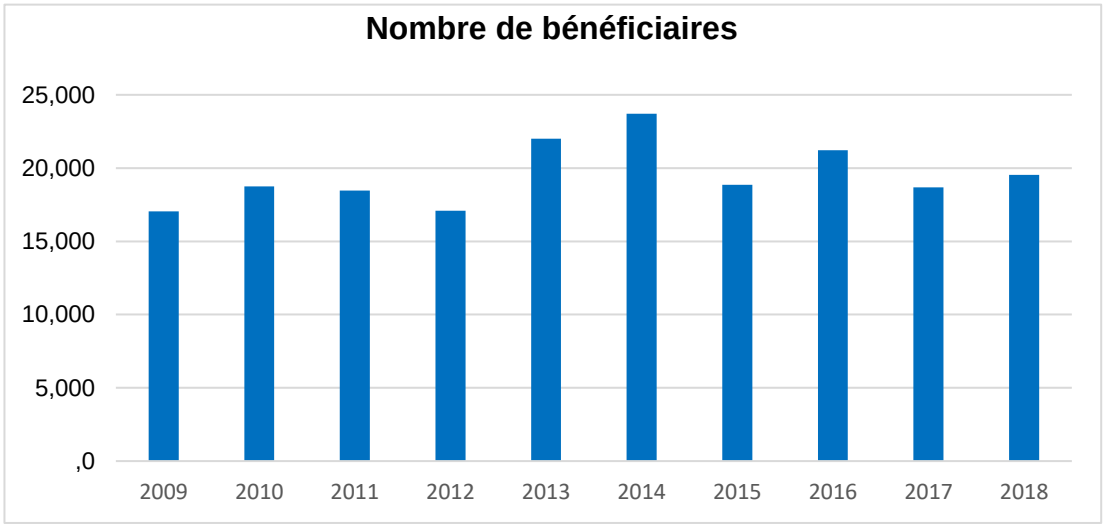

2.9. Allocation compensatoire

- **Législation**

  - Loi modifiée du 13 juin 1975 portant création d'une allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions

- **Commentaires**

L'attribution de nouvelles allocations compensatoires ayant été suspendue en 1989, par suite de l'abrogation de la législation y relative, le nombre de bénéficiaires accuse une baisse régulière. Lors de la clôture de l'exercice au 31.12.2018, le nombre de bénéficiaires s'élevait à 199 contre 230 pour l'année précédente.

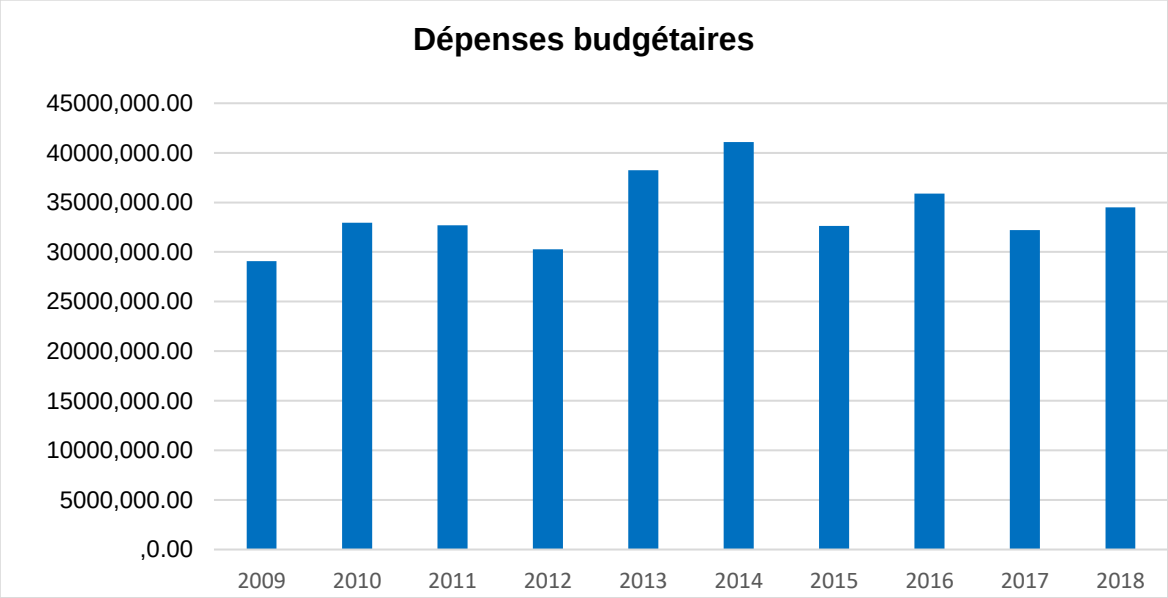

La dépense 2018 (FNS + autres Caisses) s'élève à 166.536,15 €. La diminution des dépenses de 28.503,49€ par rapport à 2017 résulte exclusivement de la régression du nombre de bénéficiaires.

Loi du 13.6.1975 - ALLOCATIONS COMPENSATOIRES

Caisses	nombre de bénéficiaires au		augment./ diminution	décompte	**décompte provisoire**	augment./ diminution
	31.12.2017	**31.12.2018**	en %	2017	**2018**	en %
FNS	2	**0**	-100,00%	2.258,76	**1.470,96**	-34,88%
CNAP	227	**198**	-12,78%	191.906,32	**164.190,63**	-14,44%
CFL	1	**1**	0,00%	874,56	**874,56**	0,00%
TOTAL :	230	**199**	**-13,48%**	195.039,64	**166.536,15**	-14,61%

2.10. Allocation spéciale en faveur de personnes gravement handicapées

- **Législation**

  - Loi modifiée du 16 avril 1979 portant création d'une allocation spéciale pour personnes gravement handicapées.

- **Commentaires**

Avec la mise en vigueur de la loi du 19 juin 1998 portant création d'une assurance dépendance, la loi du 16 avril 1979 a été abrogée. Par contre le paiement des allocations existantes est toujours assuré par le FNS pour compte de la Caisse nationale de santé. Pour le mois de décembre 577 allocations ont été payées (2017 : 586).

Montants des allocations au 31.12.2018

N.I. 100		N.I. 814,40
89,24 €		726,77 €

La dépense a atteint le montant de 4.935.183,33 €. La diminution de 164.726,34 € par rapport à 2017 (-3,23%) résulte de la régression constante du nombre des bénéficiaires, conséquence de l'introduction de la loi créant l'assurance-dépendance.

	nombre de bénéficiaires		augment./ diminution	décompte	**décompte provisoire**	augment./ diminution
	31.12.2017	**31.12.2018**	en %	2017	**2018**	en %
	586	**577**	**-1,54%**	5.099.909,67	**4.935.183,33**	-3,23%

2.11. Service Recouvrement

- **Commentaires**

Le service recouvrement s'occupe principalement de la procédure de recouvrement et recouvrement forcé de tous les montants indûment payés dans le cadre de toutes les prestations dont le FNS a la charge et accessoirement du recouvrement forcé des créances du FNS émanant du service Restitutions, pensions alimentaires et accueil gérontologique.

Les tâches journalières du service s'orientent en général vers la gestion des retenues opérées par le FNS sur les prestations mensuelles et uniques payées à ses bénéficiaires débiteurs ainsi que vers l'analyse des dossiers en suspens.

La vérification des dossiers constitue le premier pas actif dans le cadre de la procédure appliquée par le service.

Suite à certains problèmes dans différents dossiers, le service a modifié sa procédure de recouvrement forcé en 2009 en demandant, au préalable, l'établissement d'un titre exécutoire par la justice de paix ou tribunal d'arrondissement avant d'entamer une requête de saisie sur salaire ou une exécution par un huissier de justice. Cette modification entraîne un supplément de travail par dossier mais le Fonds considère que le taux de réussite augmentera progressivement.

Le service recouvrement s'occupe également du recouvrement forcé de trop-payés dans le cadre du paiement d'une indemnité d'insertion. Dans ce contexte, le Service national d'action sociale transmet les créances via fichier électronique.

Parallèlement à ces tâches de recouvrement proprement dites, le service assure également la gestion des dossiers de surendettement qui concernent le Fonds national de solidarité en qualité de « tiers saisi » ou de créancier.

Depuis 2009, le service est également chargé de représenter le Fonds national de solidarité dans les requêtes de gestion tutélaire des prestations sociales auprès des différentes juridictions des tribunaux de paix.

Finalement, le service de recouvrement collabore activement avec le service avance et recouvrement de pensions alimentaires dont les procédures ont été entièrement refondues. Le service s'occupe du recouvrement forcé dans les cas où les débiteurs de pensions refusent de coopérer.

Depuis 2017 le service collabore étroitement avec un avocat allemand en vue du recouvrement des sommes versées à des ex-bénéficiaires résidant actuellement en Allemagne. Un projet de collaboration avec des avocats d'autres pays européens est prévu pour 2018 (titres européens).

Le solde à récupérer s'élève à ±22,69 Millions d'euros.

- **Affaires plaidées devant les différentes tribunaux en 2018**

Exercice 2018	Déplacements	Dossiers
Justice de Paix Esch	28	43
Justice de Paix Luxembourg	27	36
Justice de Paix Diekirch	16	28
Tribunal d'Arrondissement Luxembourg	4	4
Tribunal d'Arrondissement Diekirch	0	0
Cour Supérieure	0	0
Totaux	**75**	**111**

2.12. Service Restitutions

Le service restitutions a pour mission de réclamer la restitution des prestations :

- Contre le bénéficiaire de l'allocation complémentaire, de l'accueil gérontologique ou de la pension alimentaire revenu à meilleure fortune (vente d'un bien immobilier, héritage, partage etc.) ;
- Contre le donataire du bénéficiaire d'une allocation complémentaire ou d'une prestation servie dans le cadre de l'accueil gérontologique ;
- Contre le légataire du bénéficiaire d'une allocation complémentaire du revenu pour personnes gravement handicapées et du bénéficiaire d'une allocation complémentaire ;
- Contre la succession du bénéficiaire d'une allocation complémentaire, d'une prestation de l'accueil gérontologique, du revenu pour personnes gravement handicapées et de l'avance de la pension alimentaire et traite ses dossiers en étroite collaboration avec le service recouvrement relatif au remboursement cumulé des prestations dues et indues.

Pour la garantie des demandes en restitution, les immeubles appartenant aux bénéficiaires de l'allocation complémentaire sont grevés d'une hypothèque légale requise par le Fonds. Nombre de postpositions sont instruites et accordées sur demandes des organismes financiers.

Les requêtes des notaires chargés des ventes des immeubles, adjudications, liquidations, partages et des rédactions des déclarations de successions sont vérifiées et les renseignements pratiques permettent de formuler des revendications à l'égard des bénéficiaires.

Le service s'occupe des courriers émanant des cabinets d'avocats et des instituts financiers tendant à recouvrer des créances moyennant saisie-arrêt spéciale sur les prestations liquidées. En plus, il traite le courrier des tribunaux d'arrondissement relatif aux successions vacantes des bénéficiaires du FNS.

Le service est compétent pour la consultation des informations cadastrales relatives aux propriétés des bénéficiaires et héritiers en vue d'une inscription hypothécaire.

Les organismes de sécurité sociale, notamment l'association d'assurance contre les accidents, informent le Fonds de leurs demandes de rachat de rentes de sorte que le service peut ainsi récupérer directement ses prestations allouées.

Dans ses actions et recours contre le tiers, le service réclame la restitution d'allocations complémentaires contre le tiers responsable du fait qui a rendu nécessaire le paiement de la prestation.

Le service restitutions se concerte avec les receveurs de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines en vue de la vérification ou de l'ajustement des valeurs données aux biens immobiliers repris dans les déclarations de succession et parfois les actes notariés.

L'accès à la consultation de la propriété cadastrale permet de retracer les mutations des biens et l'établissement de la propriété. Ensemble avec les données de l'outil Géoportail, le service dispose d'une situation claire et précise des biens lui permettant une gestion plus rigoureuse et efficace.

En vue de la récupération de ses prestations allouées à un bénéficiaire défunt, à défaut de successeurs ou de renonciation des successeurs, le service entame la procédure et demande le jugement de la succession vacante auprès du tribunal d'arrondissement. Le service se charge également de la récupération d'éventuels soldes auprès de la Caisse de Consignation ou des organismes financiers.

- **Evolution Recouvrements et Restitutions**

Exercice	Total prestations	RMG	RPGH	Pensions alim.	Accueil géront.	Forfait d'éduc.
2000	2.555.605,70 €	2.407.088,70 €	0,00 €	148.517,00 €	0,00 €	0,00 €
2001	2.628.121,37 €	2.582.928,37 €	0,00 €	45.193,00 €	0,00 €	0,00 €
2002	3.451.102,18 €	3.435.135,18 €	0,00 €	15.967,00 €	0,00 €	0,00 €
2003	4.149.043,97 €	3.982.800,21 €	0,00 €	36.132,00 €	67.252,88 €	62.858,88 €
2004	5.075.886,42 €	4.566.963,56 €	0,00 €	232.779,00 €	77.792,61 €	198.351,25 €
2005	6.333.683,03 €	5.678.289,00 €	0,00 €	102.415,00 €	46.793,71 €	506.185,32 €
2006	9.278.620,35 €	8.675.906,42 €	0,00 €	167.578,00 €	157.838,15 €	277.297,78 €
2007	13.373.018,03 €	12.778.091,73 €	0,00 €	88.892,00 €	251.325,00 €	254.709,30 €
2008	13.160.272,17 €	12.080.399,95 €	414.893,39 €	233.186,00 €	221.976,18 €	209.816,66 €
2009	13.040.874,09 €	12.195.186,06 €	446.404,22 €	248.362,00 €	13.528,90 €	137.392,91 €
2010	14.883.823,06 €	13.610.932,43 €	433.429,38 €	285.954,00 €	339.484,33 €	214.022,92 €
2011	15.994.985,15 €	13.804.820,13 €	535.664,91 €	515.525,36 €	930.649,75 €	208.325,00 €
2012	17.045.488,45 €	14.672.775,03 €	749.063,49 €	751.263,17 €	623.449,70 €	248.937,06 €
2013	21.015.231,21 €	18.411.328,28 €	708.112,81 €	958.811,87 €	856.326,23 €	80.652,02 €
2014	21.385.576,91 €	18.687.526,43 €	729.031,64 €	1.061.738,93 €	899.841,47 €	7.438,44 €
2015	22.784.943,25 €	18.343.578,01 €	1.523.365,81 €	1.931.254,80 €	983.139,91 €	3.604,72 €
2016	22.702.277,77 €	18.735.430,11 €	846.830,57 €	1.380.241,14 €	1.628.583,30 €	111.192,65 €
2017	22.296.939,54 €	18.193.460,14 €	986.989,79 €	1.452.992,22 €	1.591.408,70 €	72.088,69 €
2018	22.617.660,29 €	19.144.836,55 €	532.515,52 €	1.549.345,02 €	1.335.707,18 €	55.256,02 €

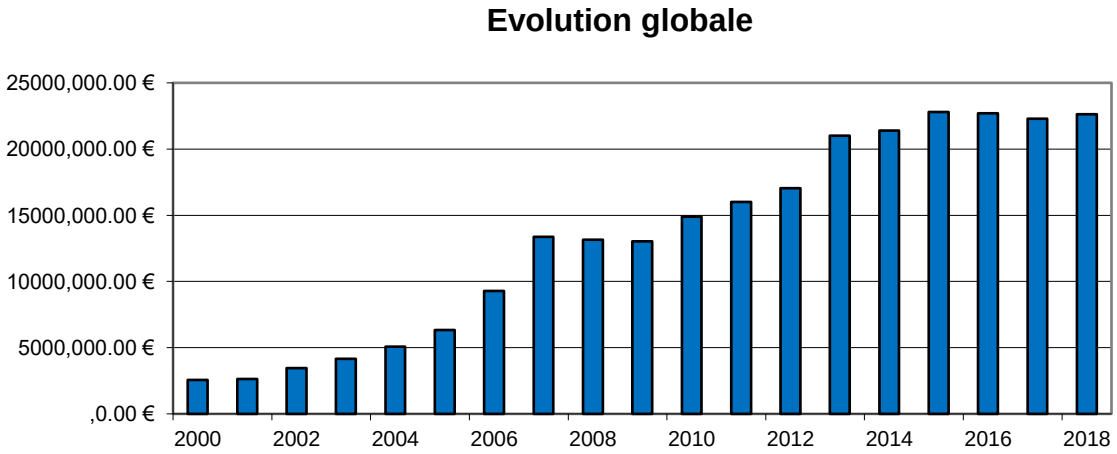

2.13. Répression des fraudes

Ce service, issu du service Recouvrement, effectue des sorties régulières sur le terrain dans le cadre de sa lutte contre les fraudes et vérifier si les conditions d'octroi sont toujours remplies. Des contacts avec de nombreux commissariats de proximité ainsi que d'autres services de Police ont été pris et une collaboration fructueuse s'est mise en place. Le service Répression des Fraudes traite toutes les dénonciations rentrant au FNS de diverses sources et organise des contrôles collectifs d'adresses déterminées. Des enquêtes demandées par les services prestations du FNS entrent bien entendu dans ce contexte. Une collaboration avec les différentes administrations (ADEM, MAE, CAE, Douane etc.) est également mise en place pour certains dossiers conjoints. Le nombre de contrôles sur place durant l'exercice 2018 s'élevait à 438. Le service est amené, le cas échéant, à devoir se déplacer deux à trois fois à l'adresse des intéressés avant de pourvoir clôturer l'enquête. En plus des contrôles sur place, le service a effectué 94 convocations pour des entretiens au guichet.

Il prépare les dossiers en vue d'introduction de plaintes aux Parquets de Luxembourg et de Diekirch et en assure le suivi en déposant lors des audiences. Les demandes de partie-civile en justice sont également rédigées et représentés par le service.

Finalement, le service représente le FNS en justice de paix lors de requêtes introduites dans le cadre de l'article 437 du CSS.

2.14. Enquêtes à domicile

Dans le cadre de l'instruction et de la révision des dossiers relatifs aux prestations du revenu minimum garanti et du revenu pour personnes gravement handicapées, le FNS est habilité, suivant l'article 17bis de la loi du 30 juillet 1960, d'effectuer des enquêtes aux domiciles des requérants afin de vérifier les conditions d'octroi.

A titre de cette mission, les 3 assistants sociaux relevant du cadre du FNS se rendent au domicile des personnes ayant sollicité une prestation afin de procéder à ces examens, contrôles et enquêtes jugés nécessaires. Les visites à domicile ne peuvent avoir lieu qu'entre six heures et demi et vingt heures.

Nombre total de visites au cours de l'année 2018 :

- 1.479 (ce chiffre contient, le cas échéant, deux déplacements pour clôturer un dossier si la personne a été absente lors du 1er passage).

A titre accessoire, les assistants sociaux assurent le traitement des dossiers dans lesquels le demandeur doit se soumettre à une expertise médicale pour vérifier la condition spécifique des articles 2 (3) b) et 4 (4) b) de la loi sur le RMG.

Le médecin-conseil a effectué 43 examens médicaux en 2018.

2.15. Contrôle annuel et convocations

- **Commentaires**

Le service gestionnaire de la prestation RMG/RPGH a instauré depuis l'année 2011 un contrôle annuel des dossiers RMG en vue d'assurer sa mission de révision des dossiers et de détecter des changements de la situation des bénéficiaires non signalés en vue de réduire le nombre des trop-payés.

Les personnes se voient notifier une lettre reprenant les modalités de calcul de la prestation et comprenant des questions précises sur leur situation. En cas de non-renvoi de la lettre de contrôle dûment remplie et signée, la prestation peut faire l'objet d'un retrait.

Le but est aussi de responsabiliser les bénéficiaires qui sont tenus de signaler tout changement de leur situation de composition de ménage et financière.

Cette mission est effectuée par une cellule à part.

- **Statistiques des contrôles**

Exercice 2018	dossiers RMG en cours	lettres contrôle envoyées	taux de contrôle	lettres rappel envoyées	pas de retour
janvier	9.337	936	10,02%	260	34
février	9.347	740	7,92%	185	32
mars	9.335	859	9,20%	196	28
avril	9.362	739	7,89%	176	28
mai	9.399	796	8,47%	179	34
juin	9.416	810	8,60%	239	53
juillet	9.432	778	8,25%	195	43
août	9.439	768	8,14%	195	27
septembre	9.447	783	8,29%	212	38
octobre	9.411	757	8,04%	175	31
novembre	9.412	756	8,03%	174	30
décembre	9.496	739	7,78%	188	29
totaux		**9.461**		**2.374**	**407**

Le FNS procède aussi à des convocations de bénéficiaires à l'accueil en vue de vérifier la condition de résidence notamment la présence régulière et continue sur le territoire du pays. Ce contrôle est devenu utile alors que les services ont constaté par le passé qu'un nombre considérable de bénéficiaires séjournent régulièrement à l'étranger tout restant domiciliés dans une commune luxembourgeoise.

Ces convocations servent aussi à contrôler les séjours autorisés à l'étranger dont la durée limite a été fixée à 35 jours de calendrier par an suivant une ligne directrice du comité-directeur.

- **Statistiques des convocations**

Exercice 2018	Nombre de convocations
janvier	292
février	289
mars	317
avril	340
mai	343
juin	501
juillet	187
août	221
septembre	136
octobre	35
novembre	33
décembre	36
totaux	**2.730**

2.16. Contentieux et médiateur

- **Commentaires**

Les décisions du Fonds national de solidarité sont susceptibles de recours devant le Conseil arbitral de la sécurité sociale (CASS), en première instance, et en appel devant le Conseil supérieur de la sécurité sociale (CCSS). Le service contentieux fait une analyse des nouveaux recours, avant la transmission du dossier administratif au tribunal saisi, pour savoir si la décision entreprise ne peut pas faire l'objet d'un réexamen interne.

- **Statistiques**

Contentieux	Nombre
Nombre de recours enregistrés de la part du CASS	116
Nombre de recours plaidés par le service contentieux devant le CASS	138
Nombre d'audiences au CASS assurées par le service contentieux	35
Jugements rendus par le CASS	87
Jugements rendus par le CSSS	24
Affaires rayées sans jugement	17

Réclamations de la part du Médiateur	Nombre
RMG - affaires traitées par voie de courrier	10
RMG - affaires traitées par voie de courrier (2e intervention)	1
RMG - affaires traitées par voie de courriel	3
RPGH - affaires traitées par voie de courrier	1
RPGH - affaires traitées par voie de courrier (2e intervention)	1
AVC - affaires traitées par voie de courrier	2
AVC - affaires traitées par voie de courriel	1
Recouvrement - affaire discutée au cours d'une réunion entre le Médiateur et le chef de service	1
totaux	**20**

3. *Servior*

3.1. Le Conseil d'administration de Servior

Les administrateurs de l'établissement public «Centres, Foyers et Services pour personnes âgées» sont nommés pour une durée de 6 ans. Depuis le 1er janvier 2017, la nouvelle composition du conseil d'administration est la suivante :

- Héloïse Bock, présidente
- Dan Theisen, vice-président
- Laurent Jomé, membre
- Marc Vanolst, membre
- Rui Gomes, membre

Il incombe au conseil d'administration de préparer l'entreprise aux évolutions du secteur en général et d'élaborer une stratégie définissant les objectifs que SERVIOR veut se donner pour relever les futurs défis.

3.2. L'effectif de SERVIOR

Avec un effectif de 1.893 personnes, SERVIOR figure parmi les 20 plus grands employeurs du Grand-Duché de Luxembourg.

En 2018, SERVIOR a engagé 231 nouveaux collaborateurs sous contrat à durée indéterminée. SERVIOR offre aussi régulièrement des opportunités aux apprentis et stagiaires, tant dans le domaine des soins et de l'encadrement que dans la restauration ou encore dans l'administration.

Plus des deux tiers de l'effectif travaillent dans le domaine des soins et de l'encadrement (1.319 salariés soit 69,68 %). Le personnel de l'économie domestique (cuisine, restauration et ménage) représente 19,07 % et les 11,25 % restants se répartissent sur les volets administration et technique.

Le personnel féminin représente 78,34 % et la moyenne d'âge de l'ensemble du personnel est d'environ 41 ans.

3.3. Les activités de SERVIOR

SERVIOR est un établissement public au service des personnes âgées.

Créé en 1999 avec une capacité de 950 lits, SERVIOR a hébergé en 2018 quelque 1.670 clients dans ses 15 centres (8 CIPA, 6 maisons de soins et 1 résidence services) à travers le pays.

En 2018, 390 clients ont été admis dont 55,38 % consécutivement à une hospitalisation. Depuis quelques années déjà, SERVIOR a intensifié sa collaboration avec les hôpitaux afin d'offrir aux personnes âgées une prise en charge post-hospitalière adéquate.

A côté des activités d'hébergement et de prestations de soins pour la personne âgée, SERVIOR a continué à offrir ses services destinés aux seniors vivant encore à domicile à savoir :

- Le Repas sur roues offrant des menus variés et équilibrés à tout senior n'étant plus en mesure d'assurer la préparation des repas à son domicile ou souhaitant simplement profiter d'un service de confort. En 2018, SERVIOR a offert son service Repas sur roues aux habitants de 29 communes ;
- Le Foyer de jour accueillant des personnes souhaitant bénéficier d'un encadrement en journée tout en continuant à vivre à leur domicile ;
- La Table de midi permettant à chaque senior qui le souhaite de prendre le repas principal de la journée dans un des centres SERVIOR ;
- La Journée découverte proposant aux seniors qui continuent à vivre à leur domicile de passer l'après-midi dans un centre de leur choix et de participer aux activités proposées ;
- Les Chambres de vacances dont les seniors peuvent disposer temporairement dans nos centres (p. ex. après une hospitalisation).

De plus, SERVIOR poursuit diverses collaborations dans le cadre de ses activités, notamment avec

- les Hospices Civils de la Ville de Luxembourg, au niveau informatique ;
- le CHEM, Hôpital de Dudelange appartenant au Centre Hospitalier Emile Mayrisch, qui depuis 2013, a confié à SERVIOR la production des repas pour ses 70 unités de gériatrie. Les clients du CHEM peuvent ainsi profiter de l'expertise de SERVIOR en matière de restauration pour seniors et de service Repas sur roues.

De plus amples informations sur les activités sont disponibles dans le Rapport annuel 2018 de SERVIOR.

B. Département à la Grande Région

La deuxième année de la Présidence luxembourgeoise de la Grande Région (2017-2018) a principalement été marquée par l'organisation de plusieurs grandes manifestations comme le Colloque de la Jeunesse et la conférence « Greater Region Goes Digital » à la Chambre de Commerce ainsi que, évidemment, le Sommet final du Sommet de la Grande Région qui aura eu lieu le 30 janvier 2019.

Le Département à la Grande Région (nommé par la suite « le Département ») a suivi de près les travaux des groupes de travail du Sommet des Exécutifs de la Grande Région, du Comité économique et Social et de l'ensemble des autres organes de la coopération transfrontalière. Il a également présidé les réunions du Collège des Représentants personnels ainsi que celles de l'assemblée générale du Groupement économique de coopération territoriale (GECT) du Secrétariat du Sommet de la Grande Région.

Le Département a consolidé sa mission de coordination de la coopération transfrontalière au sein de l'administration gouvernementale et organisé, avec les autres départements ministériels luxembourgeois, des réunions, entrevues et visites de travail.

Le Département a intensifié sa collaboration avec la Chambre des Députés (CHD), qui a assuré parallèlement, la Présidence biennale (2017-2018) du Conseil parlementaire interrégional (CPI).

De même, les relations renforcées avec la Chambre de Commerce, la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg et le Bureau d'information du Parlement européen à Luxembourg ont pu aboutir à l'organisation conjointe de grandes manifestations.

1.1 Présidence luxembourgeoise du Sommet des Exécutifs la Grande Région (2017-2018)

A l'instar de sa Présidence du Conseil de l'Union européenne, le Luxembourg a placé le citoyen au cœur de son programme d'action. La Présidence luxembourgeoise (nommée par la suite « la Présidence ») a veillé à ce que les intérêts réels et directs des citoyens soient mieux pris en compte dans les actions politiques de la Grande Région.

Le Département, soutenu par le Secrétariat du Sommet sis à la Maison de la Grande Région à Esch, a suivi de près les travaux des quinze groupes de travail du Sommet traitant les thématiques aussi variées qu' agriculture et forêts, développement territorial, environnement, énergie, cadastre et cartographie, éducation et formation, jeunesse, enseignement supérieur et recherche, marché du travail, promotion internationale des entreprises, questions économiques, santé et questions sociales, sécurité et prévention, tourisme et transports. Les groupes et sous-groupes de travail sont mandatés par le Sommet, mais peuvent également s'autosaisir de dossiers et proposer des initiatives. Ils fournissent

les informations nécessaires à une prise de décision politique, réalisent des projets, élaborent des accords et organisent des formations et des colloques d'experts ainsi que des conférences ministérielles et évènements grand public, en concertation et en coopération avec la Présidence.

La collaboration avec le Secrétariat du Sommet permet non seulement le suivi de la coopération au sein des institutions et acteurs de la Grande Région, mais également des organes européens et espaces de coopération interrégionale en Europe, comme le Rhin Supérieur, l'Union Benelux et l'Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE).

Au niveau de la communication avec le grand public, le Département a pu réaliser des produits de marketing durables qui ont su séduire autant le public que les collectivités territoriales partenaires de la Grande Région : le Magazine de la Grande Région, écoulé à plusieurs milliers d'exemplaires, traitant de manière ludique histoire, langues, culture, gastronomie, tourisme, folklore et spécificités de l'espace de coopération ; et les infographies, outil pédagogique présentant les caractéristiques et atouts de chaque partenaire, dont la 2e édition vient d'être publiée.

Les principales publications de l'année 2018 élaborées par la Présidence, les groupes de travail, entités et associations œuvrant en Grande Région (par ordre inverse de parution) :

Titre	**Editeur**
Calendrier de la Grande Région	Groupe de travail Cadastre et Cartographie
Carte générale de la Grande Région	Instituts de cartographie de la Grande Région
Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région	Observatoire interrégional de l'Emploi, sur commande du Comité économique et social de la Grande Région
La mobilité transfrontalière des travailleurs est-elle une ressource pour la Grande Région?	Center for borders studies
Conjoncture dans la Grande Région 1er trimestre 2018	Offices statistiques de la Grande Région
Grande Région : Dernières nouvelles 2018/3	Offices statistiques de la Grande Région
EGTC Good Practice Booklet	European Committee of the Regions
Le droit aux allocations familiales allemandes en cas de service civique français	Task Force Frontaliers 2.0
Lettre d'information du réseau Euregio 2018	Euregio SaarLorLux+
Charte de la forêt en Grande Région	Groupe de travail Agriculture et Forêts
Détachement de travailleurs dans la Grande Région (DE, FR, LUX, BE) - Etat des lieux	Task Force Frontaliers 2.0

Die Großregion unterm Regenbogen - La Grande Région sous l'arc-en-ciel	Die Großregion unterm Regenbogen e.V.
Rapport d'activités QuattroPole 2017	Réseau de villes QuattroPole
La coordination des prestations de soins de longue durée dans la Grande Région	Task Force Frontaliers
Conjoncture dans la Grande Région 4e trimestre 2017	Offices statistiques de la Grande Région
Grande Région : Dernières nouvelles 2018/2	Offices statistiques de la Grande Région
The Influence of the Trans-European Transport Networks and European Territorial Cooperation on Cross-Border Transport	Dorothea Caesar
Bienvenue dans la Grande Région	Présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région
EGTC monitoring report 2017	European Union
Study on Cross-Border Cooperation	European Union
Construire les territoires frontaliers : l'Europe pour les citoyens	Mission opérationnelle transfrontalière
Infographie Luxembourg	Présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région
Infographie Sarre	Présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région
Infographie Rhénanie-Palatinat	Présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région
Infographie Grand Est	Présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région
Infographie Wallonie	Présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région
3e Rapport sur la mise en œuvre de l'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région (2018)	Groupe de travail Education et Formation
Newsletter de l'Observatoire Interrégional du marché de l'emploi	Observatoire interrégional de l'emploi
La Conjoncture dans la Grande Région au 3e trimestre 2017	Offices statistiques de la Grande Région

Grande Région : Dernières nouvelles 2018/1	Offices statistiques de la Grande Région

1.2 Evènements dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Sommet des Exécutifs de la Grande Région

- **Coin du feu du Sommet intermédiaire des Exécutifs de la Grande Région, 22 février 2018**

Le 22 février 2018, les Exécutifs du Sommet de la Grande Région se sont réunis au château de Senningen sur invitation de la présidente du Sommet, Corinne Cahen.

Au cours de la réunion, ils ont adopté une position commune sur l'avenir de la politique de cohésion de l'Union européenne (UE), qui a été transmise à la Commission européenne en amont de la présentation du nouveau cadre financier de l'UE prévue en mai prochain.

Le Sommet de la Grande Région a défendu une Europe forte et interpelle la Commission européenne sur la nécessité de maintenir des politiques ambitieuses notamment en matière de coopération territoriale européenne avec des budgets à la hauteur des enjeux stratégiques de l'UE, de ses territoires et de ses citoyens. La coopération territoriale européenne contribue en effet à la réduction des disparités de développement entre les régions européennes et au renforcement de la cohésion territoriale, sociale et économique.

Les Exécutifs ont plaidé notamment pour le maintien de trois niveaux de coopération: transfrontalier, transnational et interrégional. À l'échelle de la Grande Région, ceci se traduit en matière de coopération transfrontalière notamment par la poursuite du programme Interreg A Grande Région à périmètre constant.

Les membres du Sommet ont également souligné la nécessité de simplifier la réglementation, non seulement pour les bénéficiaires, mais également pour les autorités responsables de la mise en œuvre des programmes. Les efforts de simplification devraient notamment avoir comme but la réduction des coûts administratifs.

De plus, ils soutiennent la proposition d'un nouvel instrument « European cross-border Convention » (ECBC) qui avait été initiée par le Luxembourg au cours de sa présidence du Conseil de l'Union européenne en 2015 et reprise par la Commission européenne dans une communication récente. Ce nouvel outil permettrait, sur une base volontaire et en accord avec les autorités compétentes, que la réglementation d'un État membre s'applique dans l'État membre voisin lors de la mise en œuvre d'un projet ou d'une action spécifique transfrontalier.

Dans le cadre de la réunion, le Ministre Corinne Cahen a aussi présenté les travaux de la Présidence luxembourgeoise du sommet de la Grande Région, placée sous le thème de la proximité et de l'intégration du citoyen. Elle a notamment présenté les manifestations à venir comme le grand colloque de la jeunesse le 9 mai 2018 lors de la journée de l'Europe permettant à des jeunes issus de

la Grande Région de débattre de l'avenir de la construction européenne, de la numérisation, de l'égalité des chances et d'un aménagement du territoire sans frontières.

La thématique de la digitalisation, abordée plusieurs fois sous Présidence luxembourgeoise, a été à nouveau évoquée lors de « l'Automotive Day » le 7 juin 2018 par le Luxembourg Automobility Cluster en collaboration avec Goodyear et Autoregion, le meta-cluster de la Grande Région. Plusieurs conférences ont abordé des sujets techniques, tels que l'intelligence artificielle, la connectivité et la cybersécurité, ainsi que les technologies de vision et de détection. Il y a eu des démonstrations de la conduite autonome et des voitures téléguidées.

L'organisation du Sommet intermédiaire de la Grande Région du 21 juin 2018 à la Chambre de Commerce Luxembourg en marge du Forum économique transfrontalier « Greater Region goes digital » a également été abordée. Cette manifestation a permis de rassembler les forces vives de la Grande Région autour de tables rondes, d'ateliers thématiques et de rencontres d'affaires B2B. Un échange de bonnes pratiques s'est fait sur les thématiques suivantes: innovation à l'ère du digital, logistique, travail 4.0, économie circulaire, silver economy. Les membres du Sommet ont eu un échange de vues avec les représentants du collège des Chambres de Commerce et d'Industrie de la Grande Région.

- **« Young Greater Region » - Colloque de la jeunesse de la Grande Région, 9 mai 2018**

Sous l'égide de la Commission européenne et du Parlement européen, la Présidence luxembourgeoise a organisé le 9 mai 2018, en coopération avec le Conseil parlementaire interrégional de la Grande Région, un colloque de la jeunesse de la Grande Région.

Dans le cadre de la Journée de l'Europe, près de 160 jeunes (14 à 24 ans) de la Grande Région ont participé à des ateliers thématiques à la Chambre des Députés afin de discuter des défis actuels et des voies futures concernant l'avenir de la Grande Région et de l'Union européenne, l'impact social et économique de la numérisation, l'égalité des chances et l'aménagement du territoire sans frontières.

Les jeunes ont ensuite présenté leurs résultats en plénière au Cercle Cité lors d'une discussion interactive avec Corinne Cahen, présidente du Sommet des Exécutifs, Mars Di Bartolomeo, président du Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) ainsi que d'autres personnalités publiques, experts et représentants politiques.

Le colloque, qui, au total, a réuni près de 300 personnes, s'est inscrit dans le cadre des consultations citoyennes sur l'Europe, lancées au sein de plusieurs Etats membres de l'Union européenne dans le but d'impliquer les citoyens afin d'identifier leurs préoccupations, espoirs et attentes.

- **Fête du Sport intégratif sans frontières et sans barrières « D'Groussregioun beweegt sech... zu Bartreng », 17 juin 2018**

L'accent de la Présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région a été mis sur l'intégration et la participation citoyenne, et le sport est un facteur important d'intégration favorisant le lien social et le vivre ensemble.

Ainsi, le 17 juin 2018, a eu lieu à Bertrange une fête du sport intégratif sans barrières et sans frontières sous le titre « D'Groussregioun beweegt sech... zu Bartreng », organisée par la commune de Bertrange, le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et le ministère des Sports.

À côté des traditionnels parcours du « Bartreng beweegt sech » de 5 et 7 km, dix-sept associations et fédérations luxembourgeoises avaient organisé des stands et ateliers intégratifs pour permettre à un public à besoins spécifiques à s'essayer à différentes disciplines sportives.

L'athlétisme, le basketball, la gymnastique, le handball, le hockey, le judo, le rugby, le tir aux armes sportives, le basket en fauteuil roulant, le volleyball et le yoga figuraient parmi les activités offertes. Au-delà, les plus jeunes ont pu profiter d'un parcours « Krabbel a Wibbel » et le Tricentenaire a présenté son projet Joëlette – un fauteuil roulant sur une roue et guidé par deux accompagnateurs qui permet aux personnes à mobilité réduite de faire des randonnées.

Les visiteurs avaient la possibilité de voter pour leurs trois ateliers préférés, sous condition d'avoir participé à au moins huit ateliers. Les ateliers qui ont obtenu le plus de voix sont:
1er prix: Judo (représentant: Denis Barboni)
2e prix: Hockey (représentant: Ignacius Gomez-Acebo)
3e prix: Handball (représentante: Josée Keiffer)

Les gagnants se sont fait remettre des chèques d'une valeur de respectivement 2.500, 1.500 et 1.000 euros par Corinne Cahen, ministre de la Famille et de l'Intégration, ministre à la Grande Région, Romain Schneider, ministre des Sports, et Frank Colabianchi, député-maire de la commune de Bertrange.

- **Sommet intermédiaire des exécutifs de la Grande Région, 21 juin 2018**

Le 21 juin 2018, le Sommet intermédiaire des Exécutifs de la Grande Région, placé sous le thème « Une Grande Région tournée vers l'avenir », a eu lieu à la Chambre de Commerce Luxembourg. Il s'est déroulé en marge du Forum économique transfrontalier « Greater Region 4.0. – The Greater Region goes digital ».

Le gouvernement luxembourgeois a été représenté par le Premier ministre, ministre d'État, Xavier Bettel, la présidente du Sommet et ministre à la Grande Région, Corinne Cahen, et le ministre du Développement durable et des Infrastructures, François Bausch.

Dans la continuité de leur rencontre de février 2018, l'Union européenne a été le point fort des échanges. Les Exécutifs ont insisté sur l'importance d'accompagner la politique de cohésion européenne par des projets concrets. À ce titre, ils ont adopté une déclaration commune soutenant la candidature de l'Université de la Grande Région (UniGR) à faire partie des projets pilotes d'université européenne. Une université européenne est un lieu d'innovation, d'échange pédagogique et de recherche d'excellence. L'objectif consiste à permettre aux étudiants de se former à l'étranger et de suivre des cours dans deux langues européennes au minimum.

Le Sommet a souligné les qualités particulières de l'UniGR pour évoluer vers une université européenne. Ce groupement universitaire performant de six universités partenaires issues de quatre pays fondateurs de l'Union européenne est l'un des plus intégrés en Europe. Forte d'une longue expérience, l'UniGR se démarque par la proximité géographique de ses membres, ses atouts thématiques et pédagogiques ainsi que par son enseignement supérieur transfrontalier.

Le soutien à la mise en place de micro-projets transfrontaliers dans l'espace de la Grande Région a également été abordé et fortement encouragé par les membres du Sommet. Ils ont reconnu la plus-value de ces projets de coopération à petite échelle pour les citoyens, qui peuvent ainsi devenir acteurs intégrants de la coopération transfrontalière dans de nombreux domaines comme notamment l'économie, l'enseignement supérieur, la recherche, l'environnement, la santé ou la mobilité.

Enfin, les membres du Sommet ont soutenu la position commune des ministres et responsables politiques de la Grande Région compétents pour l'Agriculture et le Développement rural, de maintenir le budget de la PAC (politique agricole commune) à son niveau actuel à 27 États membres. Ils se sont exprimés en faveur du maintien clair et distinct des deux piliers relatifs à la solidarité de l'Union européenne envers ses agriculteurs et la contribution de l'Union au développement de ses zones rurales de même que de la mise en place d'une simplification administrative significative. La Présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région a communiqué cette position commune à la Commission européenne, au Conseil européen et au Parlement européen.

L'agenda de la coopération sur le territoire de la Grande Région a été le second temps fort de la rencontre et dans ce cadre les exécutifs ont salué d'abord l'adoption d'une Charte de la forêt signée le 29 juin 2018 à la Foire agricole à Ettelbruck. Les ministres et responsables politiques compétents s'engageront ainsi solidairement à prendre les mesures et initiatives nécessaires pour développer la coopération institutionnelle en matière de forêt.

Dans le domaine de la jeunesse, les membres du Sommet ont salué et accompagneront la mise en œuvre d'un projet-pilote « Service volontaire européen stratégique en Grande Région ». La Commission européenne a fait du service volontaire une de ses priorités. L'objectif consiste à créer au niveau des volontaires des opportunités d'apprentissage, de favoriser les échanges et la compréhension mutuelle entre jeunes et de diversifier le champ de l'engagement dans des domaines tels que l'écologie, le social, le sport, la culture et la sauvegarde du patrimoine. Au niveau stratégique, il s'agit de favoriser notamment la mise en réseau des organisations de la Grande Région.

La thématique des transports a également été abordée par la Présidence luxembourgeoise, qui a informé les partenaires sur la stratégie de mobilité MoDu 2.0 dont les principes fondamentaux sont la multimodalité ainsi que le renforcement des transports en commun et des modes actifs. La stratégie met en évidence les progrès réalisés, fournit des chiffres actuels, fixe des objectifs pour l'horizon 2025, intègre les progrès technologiques récents et assure la cohérence avec de nouvelles stratégies globales et nationales (accord de Paris sur le climat, Troisième révolution industrielle). MoDu 2.0 étoffe aussi la stratégie d'une boîte à outils de la mobilité et s'adresse plus explicitement aux autres acteurs de la mobilité que sont les citoyens, les employeurs et les communes qui peuvent mettre en œuvre un

certain nombre de mesures concrètes afin de rendre la mobilité plus agréable, plus efficace et plus économe.

L'aspect transfrontalier fait partie intégrante de MoDu 2.0. Ainsi, l'enquête ménages Luxmobil a interrogé autant les travailleurs frontaliers des trois pays voisins que les résidents du Grand-Duché. De nombreux outils de la mobilité et de nombreux projets en cours, tels que les parkings relais, l'application de covoiturage CoPilote, la réorganisation du réseau RGTR, la création d'une 3e voie dédiée au covoiturage et aux bus sur l'A3 ou encore l'augmentation de l'offre des CFL ont un aspect transfrontalier. La nouvelle approche pour une planification de la mobilité à l'horizon 2035 inclut clairement l'aspect transfrontalier, en tablant notamment sur l'outil MMUST qui est en cours d'élaboration.

Un vaste tour de table a finalement permis un échange sur les perspectives de coopération qu'ouvre la révolution numérique en cours. Les partenaires ont synthétisé leurs priorités et ont présenté des exemples de meilleures pratiques susceptibles d'être étendues à l'échelle de la Grande Région. Cette question a été poursuivie au cours d'un déjeuner de travail avec les membres du collège des Chambres de commerce et d'industrie de la Grande Région.

- **« GREATER REGION 4.0 - The Greater Region goes digital ! », 21-22 juin 2018**

Les 21 et 22 juin 2018, en marge du Sommet Intermédiaire des Exécutifs de la Grande Région, s'est déroulée dans les locaux de la Chambre de Commerce, la 1ère édition du forum économique transfrontalier « GREATER REGION 4.0 - The Greater Region goes digital ! ». Rendez-vous business servant de vitrine du dynamisme entrepreneurial de la Grande Région, cet événement a été organisé par la Chambre de Commerce du Luxembourg en étroite collaboration avec le Ministère à la Grande Région. Inauguré en présence de Madame Corinne Cahen, Ministre à la Grande Région du Grand-Duché de Luxembourg devant un parterre de chefs d'entreprise et d'acteurs économiques venus de l'ensemble des régions limitrophes, cette manifestation a permis aux quelque 260 participants venus du Grand Est, de Rhénanie-Palatinat, de la Sarre, de Wallonie et du Luxembourg de profiter d'un véritable *« forum à la carte »* et d'intensifier leurs relations d'affaires à travers pas moins de 350 rencontres d'affaires bilatérales.

A vocation multisectorielle et construit autour d'un dispositif interactif de tables rondes, conférences thématiques, rencontres d'affaires b2fair, une mini-exposition et une session de pitching, le forum a eu pour objectif d'informer les entreprises sur l'impact de la digitalisation et de les préparer en vue de faire de la transformation numérique un atout compétitif. Soutenant en outre le développement économique des entreprises et favorisant la coopération transfrontalière au niveau de l'espace économique grand-régional, la première édition de ce forum a réussi à réunir toutes les forces vives de la Grande Région et à intensifier les flux d'affaires et à favoriser le partage de bonnes pratiques transfrontalières.

Le 22 juin, le forum s'est poursuivi avec une table ronde sur les *« Enjeux du numérique sur l'enseignement supérieur »*. Les quelque 75 chefs d'entreprise réunis ont pu suivre un débat mené entre les dirigeants de plusieurs universités et instituts de formation de la Grande Région sur les

stratégies d'établissement et l'évolution de l'offre de formation ainsi que sur le développement du modèle économique de l'enseignement supérieur à l'avenir.

En présence du Ministre du Travail, Monsieur Nicolas Schmit, la table ronde de clôture *« Travailler 4.0 : entre défis et opportunités du monde du travail à l'ère du numérique »* a rassemblé un dernier panel d'intervenants réunis pour débattre les challenges issus de l'intégration de la transformation digitale dans le monde du travail. Dans ce cadre, les changements des métiers, leur évolution au niveau des technologies impliquant de la créativité, le changement dans la gestion, la flexibilisation du temps de travail, la disparation de certains métiers lourds ou encore la mise en place accrue d'entreprises-plateformes ou de solutions « office as a service » ont été évoqués. Parallèlement, l'importance de la formation a été replacée au centre du débat, tout en insistant sur le facteur crucial de former les personnes à un stade primaire et sur la manière dont il y aura lieu d'approcher les talents à l'avenir. Afin de faire face à ces bouleversements dans le monde du travail, il sera vital de proagir en vue de bien équiper tant les entreprises que les salariés et de mettre en place les mesures adéquates afin de pouvoir y parvenir.

En parallèle aux quatre tables rondes, ont eu lieu cinq workshops thématiques organisés sur les deux journées du forum qui ont porté sur l'Industrie 4.0, le Travail 4.0, la Logistique 4.0 ou encore sur l'économie circulaire et la silver economy. En bref, le forum a abordé l'économie digitale et ses nouvelles formes d'organisation avec tous les risques et opportunités qui en découlent.

- **Journées de rencontres « Get to know your neighbours », 29 juin 2018**

Le 29 juin 2018, le Ministre Corinne Cahen a participé à la première édition des journées de rencontres « Get to know your neighbours » à Metz, organisée conjointement par la Chambre de Commerce du Luxembourg et la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services territoriale de la Moselle.

L'objectif de cette journée était de favoriser les rencontres B2B entre entreprises luxembourgeoises et mosellanes dans le secteur de l'industrie et des services à l'industrie.

D'avis que le microcosme économique de la Grande Région présente de nombreuses opportunités d'affaires encore à exploiter, la ministre a encouragé les chambres de commerce de la Grande Région à organiser régulièrement ces journées de rencontres « Get to know your neighbours ».

Dans le cadre de la visite, le ministre a également été reçue au CEA Tech sur le site de Metz Technopôle. Le CEA Tech regroupe trois instituts de recherche (Leti, Liten et List) et a pour mission de produire et diffuser des technologies pour en faire bénéficier l'industrie, en assurant un « pont » entre le monde scientifique et le monde économique.

- **La Grande Région à Europa-Park - « A la découverte des villes de la Grande Région », 4 juillet 2018**

Le 4 juillet 2018, la Grande Région était pour la première fois en visite à Europa-Park, le plus grand parc de loisirs en Allemagne. En présence du ministre luxembourgeoise à la Grande Région et présidente du Sommet des exécutifs de la Grande Région, Corinne Cahen, douze villes ont promu leurs principaux

lieux touristiques à travers des stands interactifs, sous le thème « A la découverte des villes de la Grande Région ». Le réseau de villes QUATTROPOLE (Luxembourg-Metz-Sarrebruck-Trèves) ainsi que les villes d'Arlon, de Charleville-Mézières, d'Esch-sur-Alzette, de Kaiserslautern, Lunéville, Liège, Namur et Verdun ont participé à l'événement.

Les visiteurs ont reçu du matériel d'information aux stands et ont eu l'occasion de tourner gratuitement la roue de la fortune pour y gagner des bons de nuitée ainsi que des billets d'entrée mis à disposition par les villes exposantes. En outre, la Présidence du Sommet de la Grande Région a présenté un vol virtuel en montgolfière à travers la Grande Région grâce à des lunettes *Virtual Reality*. Une ambiance urbaine a été assurée par les performances des sportifs X-Games grand-régionaux reconnus au niveau international, ainsi que par des danseurs de Hiphop Showcases et du Quattropole Swing Exchange, accompagnés du groupe de swing « Gramophoniacs ».

Cette manifestation était l'occasion de présenter les atouts touristiques de la Grande Région à une multitude de visiteurs d'Europa-Park, de permettre aux citoyens de découvrir les villes de l'espace de coopération, leur offre en activité de loisir ainsi que leur patrimoine gastronomique et culturel.

- **L'égalité entre les genres dans l'éducation dans une approche comparative entre la France, la Belgique, l'Allemagne et le Luxembourg, 5 juillet 2018**

Dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région, le ministère de l'Égalité des chances luxembourgeois a organisé, les 5 et 6 juillet 2018 au Domaine thermal de Mondorf-les-Bains, une grande conférence internationale au sujet de « L'égalité entre les genres dans l'éducation dans une approche comparative entre la France, la Belgique, l'Allemagne et le Luxembourg ».

Cette conférence a rassemblé des femmes et des hommes politiques, des expert(e)s et des représentant(e)s des régions et communautés regroupées au sein de la Grande Région, spécialisés dans les domaines de l'égalité entre femmes et hommes et de l'éducation pour discuter de la nécessité d'intégrer davantage les aspects de l'égalité entre les genres dans les systèmes éducatifs respectifs.
Dans ce contexte, la lutte contre les stéréotypes est indispensable pour permettre le libre choix et garantir le plein épanouissement du potentiel social et économique dont pourront faire preuve à l'avenir les jeunes de la Grande Région.

- **Conférence ministérielle de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de la Grande Région, 15 janvier 2019**

Sur invitation du Ministre à la Grande Région, Corinne Cahen, et du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Claude Meisch, a eu lieu le 15 janvier 2019 une conférence ministérielle de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de la Grande Région à la Maison du Savoir à Belval.

À cette occasion, les partenaires de la Grande Région (Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre, Grand Est et Fédération Wallonie-Bruxelles) ont pu s'échanger sur des sujets d'actualité transfrontaliers,

comme la candidature de l'Université de la Grande Région (UniGR) au projet pilote « Université européenne », le soutien à la recherche transfrontalière, la promotion continue de la mobilité des étudiants, le développement de formations transfrontalières et la reconnaissance mutuelle des diplômes académiques.

Les partenaires représentés ont souligné l'importance particulière de la coopération entre les établissements supérieurs et de la recherche en Grande Région et son impact positif sur la promotion académique, l'employabilité de tous les habitants et l'attractivité de ces cinq régions. Dans cette optique, la conférence ministérielle a permis de progresser dans la coopération transfrontalière au niveau de la recherche et de l'enseignement supérieur.

La tenue de cette conférence ministérielle a eu lieu à un moment charnière, étant donné que les prochaines décisions sur les programmes cadre européens 2021-2027 présenteront, non seulement de nouveaux défis, mais également de nouvelles opportunités que les institutions du domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Grande Région doivent saisir.

L'événement marquant de la conférence a été l'annonce d'un nouveau dispositif financier de soutien à la recherche transfrontalière pour mettre en avant l'excellence scientifique et créer des synergies nouvelles dans la Grande Région.

A côté du Prix Interrégional de la Recherche de la Grande Région honorant des projets de recherche, ce nouvel instrument vise à financer des actions de diffusion des résultats de projets scientifiquement validés et encore en cours, auxquels participent des chercheurs des institutions de la Grande Région. Les activités soutenues de dissémination devraient par la suite créer de nouveaux noyaux de coopération dans la communauté scientifique et informer le grand public sur l'excellence scientifique de la recherche menée en Grande Région.

- **Remise du Prix interrégional de la Recherche 2018, 15 janvier 2019**

A l'issue de la conférence ministérielle a eu lieu la 7e édition de la remise du Prix Interrégional de la Recherche de la Grande Région 2018. Décerné depuis 2003 par le Groupe de travail Enseignement Supérieur et Recherche de la Grande Région, ce prix est destiné à honorer et encourager le développement de la recherche d'excellence transfrontalière.

Le lauréat du 1er prix de 35.000 EUR a été le projet transfrontalier « Réseau de magnétisme de la Grande Région » mené conjointement par l'Université de Lorraine (Thomas HAUET/Stéphane MANGIN), l'Université de la Sarre (Uwe HARTMANN) et l'Université Technique de Kaiserslautern (Burkard HILLEBRANDS / Philippe PIRRO / Martin AESCHLIMAN).

Le 2e prix d'une valeur de 10.000 EUR, sponsorisé par la banque régionale franco-allemande *SaarLB*, a été décerné à un projet transfrontalier dédié à la détection précoce et au pronostic de la maladie de Parkinson de l'Université du Luxembourg (Rejko KRÜGER) et de l'Université de la Sarre (Andreas KELLER).

Dans son allocution, le ministre à la Grande Région, Corinne Cahen, a souligné que la Grande Région doit investir dans l'enseignement, dans la recherche et dans l'innovation afin de maintenir son niveau de compétitivité et de développer davantage son potentiel scientifique. Elle a aussi présenté l'UniGR comme un exemple de bonne pratique qui joue depuis sa création un rôle de précurseur en Europe en matière de coopération académique et scientifique transfrontalière. Le ministre a finalement félicité les lauréats, qui par leur engagement contribuent au rayonnement de la Grande Région.

1.3 Rencontres et visites de travail

- **Entrevue entre Corinne Cahen et Alexander Miesen, 31 janvier 2018**

Le 31 janvier 2018, le ministre Cahen a accueilli le président du Parlement de la communauté germanophone de Belgique, Alexander Miesen, accompagné d'une délégation de parlementaires de la région d'Ostbelgien, pour un échange au ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

Les échanges ont porté sur les réformes récentes du gouvernement luxembourgeois en matière de politique familiale.

À l'ordre du jour ont également figuré les questions d'actualité en matière de coopération transfrontalière ainsi que la Présidence luxembourgeoise du Sommet des Exécutifs de la Grande Région et du Conseil parlementaire interrégional.

- **Signature d'un accord sur la formation professionnelle entre les Gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg et le Land de Rhénanie-Palatinat, 12 mars 2018**

Le Premier Ministre Xavier Bettel, la Ministre-Présidente de Rhénanie-Palatinat Malu Dreyer, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale Nicolas Schmit et le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse Claude Meisch ont signé le 12 mars à Senningen un accord bilatéral de coopération transfrontalière dans le domaine de la formation professionnelle. Cet accord vise à promouvoir l'attractivité de la formation en alternance et participe à l'intégration du marché de l'emploi transfrontalier de la Grande Région.

La formation professionnelle transfrontalière crée des opportunités d'apprentissage et perspectives d'emploi nouvelles et la sécurisation des entreprises en personnel qualifié. Elle permet aux apprentis d'effectuer leur formation pratique dans un pays et leur scolarité dans l'autre. En ce moment, presque deux cents jeunes bénéficient de cette possibilité.

Lors de leur entretien, Malu Dreyer, Xavier Bettel et Corinne Cahen ont pu s'échanger sur des projets communs. En ce qui concerne la centrale nucléaire de Cattenom, le Luxembourg poursuit son engagement pour sa fermeture et sa conversion en exploitation d'énergies renouvelables et durables.

En matière de transports, le Luxembourg souhaite une desserte ferroviaire plus étroite au réseau allemand et notamment au réseau ICE.

- **Séminaire intergouvernemental France-Luxembourg, 20 mars 2018**

Dans le cadre d'une visite d'état du couple grand-ducal en France s'est tenu un séminaire intergouvernemental France-Luxembourg avec la participation de ministres français et luxembourgeois, dont le ministre à la Grande Région, Corinne Cahen.

Cette réunion commune des gouvernements luxembourgeois et français a eu lieu sous la présidence conjointe des deux Premiers ministres et a porté principalement sur des dossiers bilatéraux, transfrontaliers et européens. Des thèmes comme les orientations futures de l'Union européenne, la sûreté nucléaire, la coopération en matière de changement climatique et la coopération dans le cadre de la Grande Région étaient au centre des discussions des deux délégations. Ont également été abordés comme sujets la nouvelle convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales, l'accord en matière de non double imposition, l'accord de coopération administratif en matière de détachement des travailleurs et le protocole additionnel relatif à la coopération scientifique et universitaire, qui ont été signés en marge de la visite.

Par la suite, des hauts responsables économiques ont eu l'occasion d'échanger leurs idées lors d'un déjeuner, en présence du couple grand-ducal, des ministres Étienne Schneider, Pierre Gramegna, François Bausch et Corinne Cahen, ainsi que de la secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances de la République française, Delphine Gény-Stephan.

En outre, un forum économique intitulé « France- Luxembourg: Plus que des voisins ! » s'est tenu à la Chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France, permettant aux entreprises luxembourgeoises de rechercher de nouvelles opportunités d'affaires et d'entrer en contact ou d'approfondir leurs relations avec les entreprises locales.

- **Visite de courtoisie d'Isabelle Rauch, députée de la 9e circonscription de la Moselle, 23 juillet 2018**

Le 23 juillet 2018, le ministre Corinne Cahen a reçu Isabelle Rauch, députée (LREM - La République en marche !) de la 9^{e}circonscription de la Moselle, pour un échange de vues.

Les discussions ont essentiellement porté sur des sujets d'actualité au niveau de la coopération bilatérale franco-luxembourgeoise et de la Présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région.